BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XVII
A
37
NAPOLI

XVII-
a
3j-43

MEMOIRES D'ÉTAT

MEMOIRES D'ÉTAT,

PAR

Mr DE VILLEROY,

Conseiller d'État, & Secretaire des Commandemens des Rois Charles IX. Henri III. Henri IV. & de Loüis XIII.

TOME PREMIER.

B. R. NEAPOLIS

A AMSTERDAM,

AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXIII.

AVANT-PROPOS.

CEs Mémoires ont été faits & dreſſez par feu Monſieur de Villeroy, lorſque durant les guerres de la Ligue, la neceſſité des affaires le portoit aux negociations pour remettre l'Etat en paix, & les peuples revoltez en obéïſſance, témoins irreprochables de ſa fidelité & de ſes ſervices, qui ont eu ſi bon ſuccès que la France en a reçû tout contentement. Au lieu de cet échantillon, s'il eût laiſſé toute la piéce, le public lui en eût été grandement obligé. Car il faut

avoüer franchement qu'il n'appartient qu'aux Secretaires d'Etat à faire l'Hiſtoire, leſquels ont vû, ſçû & connu les ſecrets de l'Etat, les Conſeils du Prince, & les affaires du Royaume. La connoiſſance de leurs écrits & diſcours, aſſaiſonnez par divers âges & experiences, apprennent les nouvelles du monde, les moyens de s'y conduire, & la voye pour en ſortir. Ce qui veritablement ſe reconnoît par ces Mémoires, leſquels il avoit adreſſez à Monſieur de Beliévre Chancelier de France, & à Mon-

ſieur

ſieur le Preſident Janin, pour être ſeuls témoins de ſes actions & déportemens, ſans les vouloir donner au public. Pour moi, j'ai crû, avec le jugement de mes amis, que ce ſeroit une trop grande perte de les taire & ſupprimer, tant pour l'utilité que le general & particulier en pourra recevoir, que pour rendre l'honneur à ce grand Perſonnage, lequel par ſa fidelité, merites & ſervices, a obligé toute la France à ſa memoire. Cette conſideration m'a porté à ce deſſein.

TABLE

TABLE DES PIECES
contenuës en ce premier Volume des Memoires d'Etat.

LETTRE de Monſieur de Dunes à M. de Villeroy page 89.
Promeſſe écrite de la propre main de ſa Majeſté. 133
Apologie & diſcours de Monſieur de Villeroy, pour montrer la peine qu'il a pris de faire la paix entre le Roi & Monſieur de Mayenne. 142

Fin de la Table.

MEMOIRES D'ÉTAT

LE plus grand contentement que puisse avoir un homme de bien, après celui que lui rend sa conscience, lequel ne lui peut être ôté, est d'être tenu pour tel qu'il est, & principalement de ceux auſquels il a voüé amitié & ſervice. Nous voyons peu de perſonnes en ce Royaume avoir joüi de ce bien-là depuis ce regne, tant a été grande la corruption des bonnes mœurs, & la porte ouverte à la calomnie: & plus que les autres, les Courtiſans en ont été privez, & ſpecialement ceux qui ont été employez aux affaires publiques, & ont voulu ſuivre & executer fidelement & rondement les commandemens du Roi; ſoit qu'ils ne s'en ſoient rendus dignes, ou qu'ils ayent porté le blâme & l'envie des choſes qui ont été faites, leſquelles ont été plus ſouvent condamnées, qu'approuvées à cauſe de nos diviſions & partialitez, & des vexations & ſurcharges publiques, qui ont été meſurées aux cauſes & fins motives d'icelles, mais plûtôt au poids de nos paſſions, ou du mal que nous en avons reçû; car comme le

Roi a été contraint, ou bien a voulu quelquefois changer de chemin & de reſolution en la conduite de ſes affaires, ceux auſquels tels changemens ont déplû & porté dommage, ont accuſé les Miniſtres & ſerviteurs de S.M. de legereté, d'imprudence, même d'infidelité : les Huguenots les ont appellez Guiſards & penſionnaires d'Eſpagne, & les autres, fauteurs d'Heretiques & Politiques, & pouvons dire qu'il n'y a celui pour droit qu'il aye cheminé, qui aye pû éviter qu'il n'ait été dépeint de l'une deſdites couleurs, & de pluſieurs autres encore : ce qui a plus apprêté à parler aux detracteurs, qu'il n'a troublé la conſcience des gens de bien.

Car la verité conſole & aſsûre aſſez d'elle-même celui qui s'y confie : mais à preſent que la violence de nos troubles a forcé pluſieurs perſonnes de changer de route, ceux qui courent telle fortune, qui ſont ſoigneux de leur honneur, & de conſerver leurs amis, doivent les éclaircir des raiſons qui les ont pouſſez à ce faire, afin de ne leur donner occaſion de changer la bonne opinion qu'ils avoient conçûë d'eux, laquelle a dû être le principal fondement de leur amitié, d'autant qu'il eſt impoſſible que

nous

nous aimions bien celui que nous n'eſtimons.

C'eſt pourquoi me trouvant, par la volonté de Dieu, du nombre de ceux qui ont changé de place, plus deſireux de vivre en la bonne opinion des hommes, & par ce moyen conſerver mon honneur & mes amis plus que ma propre vie, j'ai eſtimé leur devoir repreſenter les choſes qui me ſont avenuës, & en ce faiſant les rendre juges de ma procedure; ce que je ferai le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible: mais je les exhorte & prie de croire que je ne leur dirai rien qui ne ſoit très-veritable, & que je ne verifie & prouve par écrit, ou autrement, quand beſoin ſera: mes actions ont été auſſi ſi publiques, que quand je voudrois les déguiſer, c'eſt choſe qui me ſeroit très-difficile.

J'eus cet honneur, quoiqu'indignement, mais favoriſé de la protection de la feuë Reine Mere du Roi, que Dieu abſolve, & des ſervices très recommandables que feu Monſieur de l'Aubeſpine, mon beau-pere, avoit rendus à ſa Majeſté, d'être pourvû à l'âge de vingt-cinq ans, par le feu Roi Charles mon premier Maître, de l'Office de Secretaire d'Etat, qu'exerçoit ledit feu ſieur de l'Aubeſpi-

ne, par la reſignation qu'il m'en fit à ſa ſurvivance, le vingt-cinquiéme jour du mois d'Octobre 1567. Mes Lettres furent ſcellées par feu Monſieur de l'Hôpital Chancelier de France, auquel feu Monſieur de Morvillier prit la peine de les preſenter, & le jour même feu mondit ſieur de l'Aubeſpine tomba malade dans le Château du Louvre où il étoit logé, de laquelle maladie il trépaſſa l'onziéme Novembre, qui fut le lendemain que la bataille fut donnée entre Paris & S. Denis, en laquelle feu Monſieur le Connétable Anne de Montmorenci fut bleſſé à mort.

Je commençai dès le lendemain à exercer ledit Office, & y ai depuis vacqué continuellement & ſans intermiſſion durant le Regne dudit feu Roi Charles : ſi ç'a été avec ſa bonne grace & ſon contentement, j'en appelle à témoin ceux qui ont vécu & ſuivi la Cour de ce tems-là, leſquels ont pû ſçavoir la fiance qu'il avoit en moi, & la bonne volonté qu'il me portoit ; laquelle veritablement procedoit plus de ſa bonté, qui étoit infinie, que de mon merite ; étant certain que tout le bien que je faiſois lors au ſervice de ſa Majeſté, ne procedoit de mon induſtrie : mais de l'inſtruction

&

& des bons records que je tirois journellement de feu Meſſieurs de Morvillier & de Limoges, leſquels avoient très-grande experience & connoiſſance des affaires du monde, & ne penſoient jour & nuit qu'à procurer le bien du Roi & du Royaume, comme ils ont fait tant qu'ils ont vécu; & neanmoins telle communication & la converſation que nous avions enſemble, en laquelle Meſſieurs des Fiſes, Bruſlart & Pinard étoient auſſi ordinaires, ne put être exempte d'envie, & de jalouſie, ſpecialement après l'avenement du Roi à la Couronne, que ceux qui avoient devant les yeux la gloire de Dieu, l'honneur du Roi, & le bien public du Royaume, eurent bien-tôt pour contraires, les autres qui vouloient s'avancer à quelque prix que ce fût: de quoi ledit Evêque de Limoges commença à ſentir & recevoir les effets aux premiers Etats de Blois, qui fut renvoyé en ſa maiſon, ſans exprimer les cauſes de ſon banniſſement, ni lui donner lieu de s'en juſtifier.

Je n'ai deliberé de rendre compte par le preſent Memoire de toutes mes actions, ce ſeroit choſe tédieuſe; je me contenterai ſeulement de repreſenter celles qui ont ſervi d'argument à quelques-uns de me calomnier, pour éclaircir ceux

le liront, de la verité d'icelle, à la charge de répondre toujours des autres quand il en ſera beſoin, à quoi je me ſoûmets & oblige de très-bon cœur.

Partant je commencerai par le voyage que je fis en Languedoc devant le decès du Roi Charles, pour répondre à ceux qui ont voulu croire & publier que j'avois eu charge dudit Roi, partant d'auprès de lui, de faire attenter à la perſonne de Monſieur le Duc de Montmorency, qui portoit lors le nom de Damville, ſous couleur de lui parler de paix: car c'eſt une impoſture très-vraye, ni plus ni moins que l'accuſation, que l'on a dit depuis avoir été faite par un nommé..... contre Monſieur de Villequier & moi, lequel fut executé par le commandement dudit Duc, lors que le Roi fut en Avignon l'an mil cinq cens ſoixante & quinze.

Je fus depêché audit pays de Languedoc avec feu Monſieur de S. Sulpice, Superintendant de la maiſon de feu Monſeigneur le Duc d'Alençon frere du Roi, exprès pour eſſayer à compoſer les troubles qui étoient entretenus audit païs, ou en quelques autres Provinces de ce Royaume, par les Huguenots, ſur les avis que ledit Duc de Montmorenci Gouverneur

Gouverneur dudit païs, avoit donnez au Roi & à la Reine ſa Mere, qu'il avoit moyen d'y pourvoir par cette voye-là : mais il ne fut jamais à notre puiſſance de paſſer plus avant qu'Avignon, ni de voir ledit Duc, quelque devoir & ſollicitation que nous en fiſſions, & nous ne pouvions traitter avec les autres, & avec lui ; parce que notre commiſſion s'addreſſoit à lui, il s'excuſoit ſur les affaires qu'il avoit ailleurs ; même nous découvrîmes bien-tôt qu'il attendoit quelque nouveau mouvement à la Cour, qu'il eſtimoit reüſſir tout autrement qu'il n'avint.

Car un mois après notre arrivée en ladite ville d'Avignon, nous reçûmes la nouvelle de la priſon de feu Monſieur le Duc de Montmorenci ſon frere, & de feu Monſieur le Maréchal de Coſſé, laquelle nous fut apportée par le feu Comte de Martinengue, avec Commiſſion ſeellée du grand ſeau, & commandement de ſa Majeſté, par lettre écrite de ſa propre main, de nous ſaiſir de la perſonne dudit Duc de Montmorenci, que ſa Majeſté nous mandoit tremper bien avant aux entrepriſes de feu ſon frere, auprès duquel ſa Majeſté penſoit que nous fuſſions, & d'avertir les Gouverneurs &

Capitaines, Conſuls, manans & habitans des villes de son Gouvernement: & particulierement les bandes Corſes qui étoient en garniſon en icelles, de ne le reconnoître plus pour Gouverneur, ni lui rendre obeïſſance.

Ledit ſieur ſaint Sulpice & moi fumes très-eſtimez de ce commandement, non tant pour le regard du mécontentement que le Roi nous mandoit avoir dud. Duc, d'autant que nous avions découvert pluſieurs choſes qui nous avoient donné occaſion de nous défier d'icelui; mais de S. M. laquelle nous avoit choiſis & envoyez devers ledit ſieur Maréchal, exprès pour parler de paix, nous commandoit-il de nous ſaiſir de ſa perſonne, au milieu de ſon Gouvernement & de ſes forces, n'y ayant aucune apparence de raiſon, d'eſperer que ce fût choſe que nous puſſions effectuer, quand même nous nous fuſſions trouvez auprès de lui, n'ayant forces ni moyens quelconques pour ce faire; de ſorte que nous fumes très-aiſes de ce que ledit Martinengue nous avoit encore trouvez en ladite ville d'Avignon, & eſt certain que ſi nous euſſions été auprès dudit ſieur Maréchal, qu'il lui eût été très-facile de nous faire le traitement, duquel l'on nous vouloit

vouloit faire Miniſtres en ſon endroit.

Parquoi nous nous reſolûmes bien-tôt de nous contenter de pourvoir au ſecond chef de ladite charge que l'on nous donnoit par ladite depêche, dont à la verité nous mîmes peine de nous acquitter avec toute vigilance & fidelité, & nous ſucceda aſſez heureuſement par la bonne aſſiſtance & correſpondance que nous tirâmes de feus Meſſieurs le Cardinal d'Armagnac, du Duc d'Uſez, & du ſieur de Joyeuſe à preſent Maréchal de France: & de feus ſieurs de Suze, de Quenaux, de Maugiron, de Quelus, & du ſieur de Rieux, enſemble deſdits Corſes, & des Officiers & habitans des villes principales dudit Gouvernement; dequoi les effets euſſent encore été plus grands, n'eût été que ledit Duc de Montmorenci fût averti auſſi-tôt que nous de l'empriſonnement de ſondit Frere, & du commandement que ſadite Majeſté nous avoit addreſſé, par les bons amis qu'il avoit en Cour & en la ville d'Avignon.

Cela fait, & voyant que notre plus longue preſence, & demeure en ladite ville d'Avignon étoit inutile au ſervice du Roi, ledit ſieur S. Sulpice & moi prîmes reſolution de revenir trouver

leurs Majeſtez par l'avis deſdits ſieurs. Mais nous trouvâmes à notre retour que le feu Roi Charles étoit decedé, à notre grand malheur & regret, & det oute la France, voire de toute la Chrétienté qui ne devoit pour la gloire de Dieu & le bien univerſel d'icelle, être ſi-tôt privée de la vertu, preſence & aſſiſtance d'un Prince ſi magnanime, équitable & bon qu'étoit ledit Roi, qui étoit auſſi tant obéï, honoré & aimé de tous ſes ſerviteurs, qu'il n'y a que la ſeule mort qui puiſſe effacer de leurs cœurs ſa très-heureuſe & chere memoire.

Si Sa Majeſté eût commandé audit ſieur de S. Sulpice, & à moi partant d'auprès d'elle, de prendre le Duc, ou le faire tuer comme l'on a dit, nous ne nous fuſſions arrêtez ſi longuement que nous fimes par les chemins, ni en ladite ville d'Avignon, ſur les difficultez & remiſes que ledit Duc faiſoit de nous voir : ni n'euſſions attendu que les nouvelles de la priſe de ſon frere lui euſſent découvert l'intention de S. M. pareillement nous ne fuſſions partis de la Cour ſans voir clair, & être bien aſſurez des moyens avec leſquels nous euſſions pû executer tel commandement : d'autrepart il n'eût été beſoin que le Roi nous

eût

eût envoyé une nouvelle Commiſſion pour prendre ledit Duc, comme il nous envoya par ledit Martinengue; car nous ne fuſſions partis de la Cour ſans être garnis d'un bon pouvoir pour ce faire: plus je dirai que nous étions inſtrumens très-mal propres pour executer une telle entrepriſe; ledit Martinengue auquel on diſoit que le Roi en avoit depuis donné la charge, étoit bien plus propre pour ce faire que nous n'étions. Or j'ai en main pluſieurs lettres, memoires & papiers que je repreſenterai toûjours, où il ſera beſoin, qui font foi certaine de la verité dudit fait.

Quant à la premiere prétenduë accuſation & charge dudit ..... qui portoit que Mr de Villequier & moi, l'avions depêché exprès pour empoiſonner ledit Duc, ainſi qu'il manda à ſa Majeſté par du Belloy, lors qu'elle étoit en Avignon, c'eſt choſe qui fut recomuë très-menſongere par la ſeule lecture de la dépoſition, qui contient pluſieurs fauſſetez très-claires & faciles à prouver: toutefois j'offris pour la décharge & juſtification dudit ſieur de Villequier, qui étoit lors en ſa maiſon, & de la mienne, d'aller trouver ledit Duc, répondre à ladite accuſation, & être confronté audit .....

Mais il ſe trouva ſi animé d'icelle contre lui, qu'il le fit executer aux flambeaux, ſans attendre la réponſe de ſadite Majeſté, qui lui pouvoit être apportée en un ou deux jours au plus.

Après le décès du feu Roi, je fus envoyé par ladite Dame Reine ſa Mere, en la compagnie de Monſieur de Cheverny, à preſent Chancelier de France, de feu Monſieur de Sauve, au devant du Roi, lequel nous trouvâmes à Thurin; il nous reçût très-humainement, & me fit en particulier, certainement plus d'honneur & de bonne chere, qu'aucuns n'eſperoient ni deſiroient, ſe reſſouvenant de la bonne volonté que le feu Roi ſon frere m'avoit portée, & de la recommandation qu'autrefois il lui avoit faite de moi, qui avois reçû de lui auparavant qu'il fût Roi, en cette conſideration, & de ſa bonté toute aſſiſtance, faveur & protection.

Le Roi étant arrivé à Lyon, fut conſeillé par quelques-uns de faire deux choſes, entre les autres, qui ont depuis engendré beaucoup de maux: l'une fut l'ouverture des acquits des deniers comptans, mis és mains ou coffres du Roi: l'autre, le changement de la forme ancienne des expeditions des dons

&

& bienfaits, ſur ce qu'on lui fit entendre, qu'il n'étoit pas raiſonnable que ſes Officiers controllaſſent ſes volontez & commandemens, comme ils faiſoient du tems du feu Roi ſon frere, lequel à la verité ſe repoſoit grandement ſur leur devoir & fidelité, pour l'adminiſtration de ſes Finances, & execution de ſes commandemens, dont auſſi ils étoient reſponſables du tout : ce qui étoit cauſe qu'ils y verſoient plus religieuſement & loyalement, comme l'on a mieux connu & experimenté depuis : car la facilité & couverture deſdits comptables a engendré tant de ſortes de concuſſions, larcins, dons immenſes, & dépenſes mal employées, que je ne penſe point qu'il y ait rien qui ait tant fait de tort au Roi, ni détruit le Royaume que cela, comme a fait auſſi la nouvelle forme de preſenter & expedier leſdits dons ; parce que n'étant par icelle permis aux Princes & Seigneurs de qualité, de parler au Roi pour autres que pour eux, comme ils ſouloient faire de tout tems auparavant, cela les avoit grandement indignez & mal contentez, & avoient tellement chargé, voire accablé d'envie, ceux qui étoient auprès de ſa perſonne, qu'une

ne grande partie de nos troubles en ſont avenus. Davantage, au lieu de retrancher par ladite forme les abus que l'on diſoit que les Secretaires ou leurs Commis y faiſoient, elle leur rendit les moyens de ce faire plus faciles : car devant ils étoient reſponſables des expeditions qu'ils faiſoient, & n'euſſent oſé en ſigner une contraire auſdites Ordonnances & Reglemens du Roi, ſans courir le hazard d'un châtiment & reproche de quoi ils furent déchargez par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur étoit enjoint par icelui, de ſigner & expedier ſans difficulté, tout ce que le Roi auroit une fois accordé par ce Placet ſigné de ſa main; ce qui ouvrit la porte à pluſieurs ſurpriſes : & me ſouvient qu'un jour le Comte d'Eſcars m'apporta un Placet qu'il avoit fait ſigner au Roi; par lequel ſa Majeſté lui avoit accordé, qu'il ſeroit impoſé & levé ſur les habitans de ſes terres la ſolde de certain nombre de ſoldats qu'il diſoit vouloir employer à la garde de ſes Châteaux, que je fis difficulté d'expedier, parce que l'on n'avoit encore commencé à faire garder les maiſons des particuliers aux dépens du peuple : de quoi il s'alla plaindre; de façon que j'en reçûs une grande reprimande,

mande, & me fut dit, que je voulois controller les commandemens du Roi, que c'étoit choſe que l'on ne vouloit plus que mes compagnons & moi fiſſions, ains que nous euſſions à depêcher promptement tout ce qui nous apparoîtroit par Placet, ſigné de la main de ſa Majeſté, & avoir par elle été accordé, nous contentant de retenir & garder le Placet pour notre décharge, ſans entrer à l'avenir plus avant en connoiſſance de cauſe: ce qui a été par moi, comme par meſdits compagnons, ſuivi depuis; de façon que je ne voudrois répondre des expeditions que j'ai faites depuis ledit commandement: choſe certainement que je ne faiſois difficulté de faire en toutes celles que j'ai ſignées du tems du feu Roi Charles, lequel, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, ne diſoit jamais non, à ceux qui lui demandoient quelque choſe, auſſi il ne leur accordoit d'abord leur demande, ains il commandoit de bailler leur Placet à l'un de ſes Secretaires, qui étoit tenu d'en refuſer à la partie l'expedition, ou à celui qui avoit parlé pour elle, ſi la demande étoit trouvée contraire aux Ordonnances & Reglemens de ſadite Majeſté; ſinon il employoit & couchoit ladite demande

mande ſur un rolle qui étoit après rapporté, & lû à ſadite Majeſté en la preſence de la Reine ſa mere, & d'autres qu'elle y vouloit appeller, où elle en ordonnoit à ſa volonté, en ſignant ledit rolle, qui ſervoit après de décharge audit Secretaire, & de témoignage à Mr le Chancelier, du commandement de ſadite Majeſté.

Certainement ceux-là ont été très-ſages, qui ont dit, qu'il ne falloit legerement changer les Loix & formes qui ſont en uſage en un Royaume, parce que tels changemens offenſent ſouvent autant qu'ils édifient : joint que l'on ne recommoît ordinairement les inconveniens d'une loi, que par l'experience d'icelle, & que toutes choſes, pour bien ordonnées qu'elles ſoient, ſont ſujettes à dépravation & corruption: de maniere que j'étois bien de l'avis de ceux qui diſent, qu'il faut plûtôt corriger les abus d'une loi depravée, ou mal obſervée, que de l'innover ou changer; ſpecialement quand il eſt queſtion de choſe qui touche à pluſieurs, & même aux Grands, leſquels un Prince bien aviſé doit entretenir de tout ſon pouvoir, comme il fera facilement, quand il ne communiquera à moindre qu'eux, ſans

ſans grande raiſon, ce que la Nature & les anciennes Loix & Conſtitutions leur ont affecté : & s'il avenoit qu'aucun d'eux en abuſaſſent au dommage du Roi, je dis qu'il ſeroit plus expedient pour le bien du Prince & du Royaume, faire châtier par Juſtice ceux-là, que de les priver de leurs droits & préeminences ; j'entends bien que l'on a dit, que leſdits Princes & Grands acqueroient des Sujets & Officiers du Roi pour ſerviteurs, & les obligeoient aux dépens de Sa Majeſté, quand il leur étoit loiſible d'interceder pour eux. Mais conſiderons ſi par cette nouvelle forme, Sa Majeſté a été depuis plus fidellement ſervie qu'elle n'étoit, & ſi leſdits Princes ont eu moins de cliens & ſerviteurs, je ne dis pas à la ſuite de la Cour, où chacun idolâtre la faveur ; mais dedans le Royaume, quand il a été queſtion de remuer ménage : l'on trouvera que les changemens ont plûtôt enflé leur ſuite, qu'ils n'ont ſervi à la retrancher.

Je fus employé à traiter la paix qui fut faite avec le Roi de Navarre l'an mil cinq cens ſoixante & dix-ſept, & fis ce que je pûs pour en être excuſé, tant parce que le Roi avoit proteſté & declaré quelques mois devant en la ville de

de Blois, y étant les Etats aſſemblez, qu'il ne feroit jamais paix avec les Huguenots, s'ils n'accordoient de vivre en ce Royaume, ſans joüir de l'exercice de leur Religion : & ſi par neceſſité, mauvais conſeil ou autrement il en accordoit un autre, qu'il vouloit & entendoit qu'eux & leurs compagnons ſçûſſent que c'étoit contre ſes commandemens & volonté, & partant qu'il ne l'obſerveroit point, afin que l'on n'en fit plus d'état, & que parce que pluſieurs eſtimoient que l'on avoit donné congé à l'Evêque de Limoges ſeulement, parce qu'il avoit aſſiſté la Reine Mere du Roi en la paix qu'elle avoit pourſuivie, & faite auparavant avec feu Monſieur, en laquelle je ſçavois qu'il avoit ſervi en homme de bien.

Nonobſtant mes excuſes, le Roi me commanda d'entreprendre ladite negociation, & me dit qu'il ne vouloit rien accorder de contraire à ſa declaration, mais qu'il ſe promettoit que leſdits Huguenots accepteroient la paix, ſans avoir ledit exercice, & de fait je ſçai quelques-uns qui abuſoient Sadite Majeſté, ou connoiſſoient très-mal leſdits Huguenots, lui en donnant eſperance; & crois certainement que tel étoit lors l'intention

l'intention de Sadite M. laquelle auſſi ne me donna autre charge, m'y depêchant, que d'y faire reſoudre le Roi de Navarre & ceux de la Religion.

A quoi je les trouvai très-contraires, jaçoit qu'ils fuſſent alors très-foibles & mal-menez, mais ils commençoient à ſe promettre que feu mondit ſieur frere du Roi qui conduiſoit l'armée de Sa Majeſté, & leur faiſoit la guerre, ſe laſſeroit bien-tôt de ce faire : chatoüillé, & diverti des eſperances & recherches qu'on lui repreſentoit de la part de ceux de Hainault, où il ne tarda gueres après de s'acheminer.

Ce qui fut cauſe que Sa Majeſté ſe reſolut d'avancer la concluſion de ladite paix avec ledit Roi de Navarre, parce qu'elle eſtimoit que leſdits Huguenots ſeroient plus difficiles à contenter, quand ils verroient que mondit Seigneur ſe ſeroit ſeparé de ſadite Majeſté, en la pourſuite d'icelle, comme certainement il avint : & toutefois le Roi fut ſi bien ſervi en cette negociation, que ceux auſquels il en confia la principale conduite, n'y employerent toute la matiere qu'elle y avoit deſtinée, & en rapporterent de reſte, de quoi elle montra être très-contente.

Comme

Comme elle fit auſſi de l'autre traité que Monſieur de Beliévre & moi fiſmes auprès de feu mondit ſieur, avec le Roi de Navarre au lieu de Flex, où Sa Majeſté fut auſſi très-fidellement ſervie, comme il me ſera toûjours très-facile de faire paroître par écrit ou autrement àqui en doutera.

Je crois fermement que les Catholiques de ce Royaume, euſſent à la fin reçû un notable avantage de l'obſervation deſdits traitez, ſi les choſes qui ſe paſſoient à la Cour n'euſſent réveillé & alteré les eſprits des Grands, qui ſupportoient impatiemment l'autorité & puiſſance que l'on avoit donné à moindre qu'eux, & qui craignoient qu'il ne leur arrivât encore pis à l'avenir.

Je ne dirai point ce qui ſe faiſoit à la Cour, car chacun l'a ſçû, & en étois auſſi abſent, il y avoit huit mois, quand les troubles commencerent : je dirai ſeulement deux choſes; la premiere, que j'ai toûjours été l'obſervateur ſi entier des commandemens & volontez du Roi, que l'on ne trouvera point que j'aye fait depêche, ni refuſé auſdits Huguenots aucune expedition contraire à la paix que Sa Majeſté leur avoit accordée, tant qu'elle a duré; bien ai-je empêché

de

de tout mon pouvoir qu'ils n'ayent élargi la courroye, & obtenu de Sa Majeſté plus que ſes Edits ou Articles, pour malfaits qu'ils fuſſent, ne portoient; & oſe dire m'y être comporté ſi loyalement que les Députez du Roi de Navarre & deſdits Huguenots, n'ont eu occaſion de s'en plaindre : l'autre, que ſi ceux qui étoient demeurez auprès de Sa Majeſté durant mon indiſpoſition qui m'en tenoit abſent, euſſent tenu la main que les gens de guerre de cheval & de pied, que le Roi avoit au commencement de l'année départis par ſes Provinces, euſſent continué à être établis & payez ſuivant les reglemens qu'elle en avoit faits, il eût été très-difficile de troubler ſon Royaume, comme l'on fit : de quoi je ſuis contraint d'accuſer ceux qui ont renverſé les anciennes maximes de nos peres, au maniement des affaires de ce Royaume, qui vouloient que les dépenſes neceſſaires pour la conſervation d'icelle, & principalement celle des garniſons & de la gendarmerie, fuſſent aſſignées & payées par preference à toutes autres.

Je fus accuſé par Salcede d'avoir projetté & fait certains deſſeins avec feu Monſieur de Guiſe, & quelques autres, pour

pour troubler ce Royaume, par le moyen du Roi de Suede & ſes Miniſtres : & combien que ſa dépoſition fût jugée, pour ce qui me concernoit, très-impertinente, & peu vrai-ſemblable par la ſimple & nuë lecture d'icelle : toutefois je fis grande inſtance au Roi & à mes bons amis, à ce que je fuſſe repreſenté, recollé, & confronté audit Salcede, dès-lors que l'on travailla à ſon procès. Mais parce que Sa Majeſté declaroit être éclaircie, & bien aſsûrée de mon innocence, & auſſi que ledit Salcede à ſon arrivée & premiere interrogatoire, declara & ſoûtint que tout ce qu'il avoit depoſé étoit faux, & que l'on lui avoit fait dire juſques au jour qu'il fut gêné & executé : je me remis à Sa Majeſté à en uſer ainſi qu'il lui plairoit, & fis ſi peu de compte de toute cette pourſuite, me confiant en Dieu, & en mon innocence, que je ne fis aucune recommandation aux Juges ni à autres, & me contentai d'en attendre le jugement tel qu'ils ordonneroient. Je jure & proteſte auſſi, & appelle Dieu & ſes Anges à témoin, ſuppliant ſa divine Juſtice, que ſon ire ſoit ſur moi, & ſur mes enfans à jamais, ſi je dis choſe qui ne ſoit très-veritable : c'eſt que je ne parlai jamais qu'une fois audit

audit Salcede, qui fut lors que Monſieur de Carrouges Gouverneur de Normandie, donna main forte à l'execution d'un Arrêt de la Cour de Parlement de Roüen contre ledit Salcede, pour forfaits par lui commis, lors qu'une maiſon qu'il avoit en Normandie fut ſaiſie, que ledit Salcede s'enfuit à Paris, où étoit Monſieur le Duc de Lorraine, qui me fit commandement par le Roi, d'écrire une lettre en ſon nom audit ſieur de Carrouges, pour faire ſortir de ladite maiſon les gens de guerre qu'il y avoit mis, d'autant que ledit Salcede offroit ſe rendre priſonnier entre les mains du grand Prevôt, pour ſe juſtifier de ce dont on le pourſuivoit, que ledit Salcede me vint demander ladite lettre, laquelle je lui refuſai, parce qu'il me tint des propos dudit ſieur de Carrouges, indignes de ſa preud'hommie & vertu, connuë d'un chacun, & de ſa dignité : de ſorte qu'il falloit que mondit ſieur le Duc de Lorraine auquel j'en fis plainte, comme j'avois fait au Roi, me fiſt faire un commandement par ſadite Majeſté, laquelle ledit Salcede ſe garda bien de venir querir lui-même ; mais mondit ſieur le Duc de Lorraine y envoya un des ſiens qui s'en chargea, & ledit Salcede qui

ne vouloit que tromper le Roi, & éluder la Juſtice, s'abſenta de la Cour contre ce qu'il avoit promis, ſoudain qu'il eut tiré ladite lettre, ayant découvert que ledit ſieur de Carrouges & le Parlement avoient envoyé à Sa Majeſté les charges ſur leſquelles ils l'avoient condamné, qui fut cauſe que ſa Majeſté me commanda deux ou trois jours après de revoquer ladite lettre, par une nouvelle, addreſſante audit ſieur de Carrouges, qui fut ſoudain dépêchée & envoyée. Voilà en verité toute la connoiſſance que j'ai jamais eûë dudit Salcede, & que je n'avois vû devant, & n'ai vû depuis aucunement; & pour plus grande juſtification de mon innocence en cet endroit, je m'en remets au procès dudit Salcede, & à ſon jugement, & prie Dieu de tout mon cœur me rendre le plus miſerable homme qui vit ſur la terre, s'il me connoît coupable, directement ou indirectement, en tout ou en partie, de ladite accuſation.

J'étois au champs malade, il y avoit huit jours, comme j'ai commencé à dire, quand la guerre & la Ligue commença, l'an mil cinq cens quatre-vingt-cinq; je me rendis auſſi-tôt auprès du Roi à Paris, ayant encore la fiévre, où

je

je ſervis Sa Majeſté en homme de bien, & confeſſe que je ne fus jamais ſi outré de douleur & d'affliction, que je fus de ce remuement, lequel je ne m'attendois pas voir arriver durant la vie du Roi, comme je crois auſſi qu'il ne fût avenu ſi ſa Majeſté eût été bien aſſiſtée & ſervie; je veux dire ſi ſes ſerviteurs & Officiers plus redevables euſſent eu ſeulement autant de ſoin de ſon ſervice que de leurs affaires privées; que la reſolution de la levée des Suiſſes, dont ſa Majeſté fut ſecouruë très-à propos, & l'avancement de la venuë d'icelle, ſans laquelle ſes affaires ſe fuſſent très-mal portées, rendront témoignage à la poſterité de la fidelité du ſieur de Fleury, mon beau-frere, qui étoit lors ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, comme fera ledit ſieur Fleury, du bon devoir que je fis de l'en ſolliciter avec Monſieur de Be,liévre, & les gens de bien qui étoient près de ſa Majeſté: ſi elle eût été ſervie en toutes autres choſes auſſi diligemment qu'elle fut en cette-ci, elle eût fait la paix plus à ſon avantage qu'elle ne fit.

Sa Majeſté voulut m'envoyer à Eſpernay devant la Reine Mere, lors que l'on étoit quaſi ſur la concluſion du Traité de

ladite paix qui y fut faite : je n'en dirai l'occaſion, parce que ce ne ſont choſes à divulguer, moins par moi que par un autre; mais je deſire bien que l'on ſçache que ce fut contre mon avis que je fis ce voyage, comme je puis montrer par lettre écrite de la propre main de ſa Majeſté.

Non pour cela que je veüille faire croire que j'aye été contraire à ladite paix; car tant s'en faut que cela ait été, que j'avouë avoir été de ceux qui ont conſeillé à ſa Majeſté de réünir à ſoi tous les Catholiques, par tous les moyens poſſibles, & plutôt faire la guerre fort & ferme auſdits Huguenots, qui ont été les premiers auteurs de nos diviſions, que ſouffrir former en ſon Royaume un parti compoſé de Catholiques ſeparé d'elle : mû premierement de l'affection très-grande que j'ai toujours connu que le Roi portoit à notre Religion, de ſon inclination à haïr mortellement les heretiques, n'ayant onques reçu de lui commandement, par lequel je me ſois apperçu qu'elle les aye voulu favoriſer ni épargner quoi que l'on aye publié : ce que ne dirai de tous ceux qui avoient part auprès de S. M. mû auſſi du devoir de ma conſcience, & du zele

le à notredite Religion (que j'ai toujours eu, & que j'aurai tant que je vivrai si Dieu plaît) qui a eu plus de pouvoir sur moi, que toute autre chose, & finalement de la crainte que j'avois de voir arriver ce que nous sentons maintenant, par un desespoir de reconciliation des Chefs des Catholiques separez de sa Majesté, prévoyant avec Monsieur de Beliévre, que quand cela arriveroit, ce seroit la ruïne du Royaume, & un grand affoiblissement de notre Religion, comme nous sommes prêts d'éprouver au grand regret des gens de bien.

C'a été le sujet & la cause des Conseils retenus & timides que l'on a publié que ledit sieur de Beliévre & moi, donnions quelquefois à Sa Majesté, quand il étoit question de pourvoir au mécontentement qu'elle avoit desdits Chefs.

Plût à Dieu que ceux qui ont mû ou conseillé sa Majesté à faire ce qui s'est executé à Blois contre Messieurs les Cardinal & Duc de Guise, eussent été aussi timides & apprehensifs, que je confesse avoir été toutes & quantesfois qu'il a été parlé d'user de violence, & appliquer le cautere aux malades de ce Royaume, peut-être qu'ils eussent fait

à S. M. un ſervice, duquel avec le tems il tûe reçu plus de contentement & d'utilité, qu'il ne fera de ce qui s'eſt paſſé.

Il y avoit, ce me ſemble, d'autres moyens pour remedier aux mécontentemens du Roi, & aux choſes qui ſe paſſoient : je ſçai certainement que le Roi avoit aſſemblé ſes Etats avec deſſein tout contraire à celui qui en eſt ſuccedé, & qu'il ne cherchoit qu'à bien faire pour notre Religion, pour le public, & pour lui, qui ſont trois choſes inſeparables : & crois fermement qu'il en fût ainſi avenu s'il eût été aſſiſté de perſonnes qui euſſent eu ſon ſervice en plus grande recommandation que leurs affaires particulieres.

A ce propos, je dirai avoir remarqué avec pluſieurs autres, que jamais on n'a parlé de rechercher & punir les larcins de la Cour, que l'on n'ait auſſi-tôt ſuſcité quelque trouble nouveau, qui a interrompu & fait ceſſer leſdites recherches : ce ne ſont pas auſſi ordinairement ceux qui ont la bourſe mieux garnie, & qui ont le plus dérobé, & fait leurs affaires (pour uſer des termes qui ſont en pratique) qui ont eu le moins de pouvoir auprès des Grands qui ont pû remuer ménage.

Qui

Qui forçoit & obligeoit le Roi à ſe laiſſer emporter aux pourſuites des Etats, & à leur accorder les choſes qu'ils lui demandoient, qu'il eſtimoit & reconnoiſſoit lui être honteuſes & préjudiciables ? Je ne puis croire quant à moi que ce fut l'intention du general deſdits Etats, d'offenſer ſa Majeſté : le mal & le reproche leur en fût à la fin demeuré, quand ils l'euſſent entrepris & executé : & pour le regard des particuliers, & qu'on a dit qui mouvoient les autres ; je dis qu'à la fin tout fût tourné à leur confuſion, & à l'avantage du Roi & du Royaume ; vrai que l'on eût pû donner quelque regle & bride aux ſurcharges que le peuple portoit & aux déſordres qui étoient ordinaires au maniement des Finances du Royaume, pour contenter & ſoulager le peuple : mais qui a plus deſiré cela, & qui en devoit auſſi plus profiter que le Roi ?

Feu Monſieur de Guiſe étoit-il aſſez fort dedans Blois avec les Députez deſdits Etats ? Quand ils euſſent été tous à ſa devotion, pour forcer la volonté du Roi à leur accorder ce qu'il leur eût voulu refuſer, il y parut par ce qui s'en eſt enſuivi : le Roi n'avoit à faire autre choſe qu'à fortifier ſon autorité & ſes volon-

tez de la raiſon ; en épouſant le premier par effet de cœur & d'affection le ſoulagement du peuple, la reformation des choſes qui avoient beſoin, & la guerre contre les heretiques ; il eût en ce faiſant, & ſans coup ferir, renverſé la ligue & attiré à ſoi les cœurs des Catholiques, qui en ſont à preſent par trop diſtraits & éloignez.

Les Auteurs & fauteurs d'un tel conſeil, devoient mieux reconnoître l'état du Royaume, & les complexions & humeurs de la Cour qu'ils n'ont fait, leurs paſſions les ont aveuglez : ceux qui craignoient être chaſſez, ont mieux aimé conſeiller au Roi de manquer à ſes promeſſes que de les abandonner : ils lui ont dit que feu Monſieur de Guiſe l'eût mis en tutelle, & amené priſonnier à Paris, ſi on ne l'eût fait mourir, & qu'il lui vouloit donner un Conſeil ,& des ſerviteurs à ſa poſte.

Je n'ai que faire en cela de juſtifier l'intention dudit Duc, parce que je n'en fus jamais aſſez informé pour en répondre ; mais j'oſe dire, que quand il l'eût entrepris, il ne l'eût pû faire, & qu'il ſe fût perdu : l'on dit qu'il s'en fût allé, & eût rompu les Etats, & commencé la guerre. Sur quel fondement l'eût-

il

il fait ? Le Roi avoit déja accordé, ou étoit reſolu d'accorder tout ce que l'on lui demandoit pour le bien general du Royaume ; c'étoit ſon devoir auſſi d'en uſer ainſi, mais il ne vouloit changer de ſerviteurs à la poſte dudit Duc, ni le faire Connétable de France. Eût il pour cela, & ſur cela commencé la guerre ? C'eût été bien un foible fondement & prétexte, il eût été mal reçû d'un chacun, & eût, en ce faiſant, plus perdu de ſerviteurs & de creance en ce Royaume, qu'il n'y en avoit acquis par ce qu'il avoit fait. Il s'eſt toujours auſſi très-bien gardé de toucher de ſon particulier, ni d'avoir aucun autre deſſein pour lui en tout ce qu'il a fait ; il ne falloit que ſuivre le même chemin, & uſer de même induſtrie pour contremíner ſes deſſeins. Les peuples ne l'aimoient que pour ce qu'ils eſperoient par ſon moyen être délivrez des héretiques, & ſoulagez plûtôt que par celui du Roi : il ne falloit pour changer les affections du peuple, que faire mieux que lui en l'un & l'autre ; voilà comment j'euſſe voulu faire mourir Monſieur de Guiſe ; c'étoit le moyen de relever l'autorité du Roi.

Dès-lors que le Roi permit à Monſieur de Guiſe de le venir trouver à Meaux,

pour aviſer & reſoudre des moyens de reſiſter à l'armée Proteſtante qui commençoit à marcher pour entrer en ce Royaume ; je m'apperçus bien que l'on avoit fait trouver mauvais à ſa Majeſté le conſeil que l'on lui avoit donné de voir ledit Du, & de le rallier à ſoi, pour mieux s'oppoſer auſdits Proteſtans, & que l'on lui avoit imprimé une telle jalouſie dudit Duc, qu'il oublioit quaſi la crainte de ladite armée, en quoi ſadite Majeſté avoit été nourrie & entretenuë par aucuns, pouſſez de leur interêt privé, plutôt que du ſervice du Roi; que j'oſe dire avoir été la principale cauſe de nos maux : car plus le Roi ſe declaroit jaloux & mal content dudit Duc, plus ledit Duc regardoit à ſe fortifier, tant pour ſe faire rechercher & rendre plus neceſſaire, que pour mieux reſiſter à ſes ennemis ; ce qu'il ne pouvoit faire qu'en offenſant & affoibliſſant le Roi ; ce qui a engendré à la fin le tonnerre qui eſt tombé ſur les Catholiques.

La derniere choſe qu'un Prince Souverain doit faire, eſt de ſe montrer mal content & offenſé d'un ſien ſujet, au lieu de le châtier, lui donner plus de moyen & pouvoir de lui mal faire : car c'eſt

c'eſt très-grande folie & impertinence que d'eſperer arrêter le cours d'une déſobéïſſance, par gratification ; c'eſt par la vertu de la Juſtice que telles playes doivent être guéries ; ce qui a été trop mal pratiqué en ce Royaume depuis trente ans, de ſorte que petits & grands ont cru que pour avoir des charges & des récompenſes, il ſe falloit plutôt faire craindre qu'aimer.

Il fait pluſieurs autres voyages, affaires, traitez & negociations de très-grande importance, que j'eſtime n'être de beſoin de repreſenter, parce qu'il y auroit trop de choſes à dire, leſquelles il vaut mieux taire à preſent pour divers reſpects ; & d'autant plus qu'elles ne ſervent à l'effet pour lequel j'ai entrepris d'écrire le preſent, Memoire: comme j'ai déja dit, pour faire paroître que j'ai ſervi ſa Majeſté très-fidellement en toutes choſes, & en la meilleure partie d'icelles aſſez heureuſement, graces à Dieu, de quoi je me rapporterai à ceux qui en ont eu la connoiſſance.

Mais j'eſtime être à propos, voir neceſſaire pour ma décharge, d'éclaircir mes amis de tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur d'Eſpernon & moi, parce que l'on m'a dit que ſon inimitié avoit plus

avancé ma disgrace que toute autre chose : quoi étant, s'il y avoit eu de ma faute, l'on auroit eu occasion de m'en blâmer.

Je puis prouver par lettre & témoins, gens de bien qui vivent encore, que feu Monsieur de la Valette son pere, sur ses derniers jours n'avoit personne à la Cour de qui l'amitié lui fût si assurée & si vraye que la mienne, ayant souvent fait mon propre fait de tout ce qui le concernoit, tant j'honorois sa vertu en toutes choses, & sa fidelité au service du Roi : & de fait, quand il mourut, il me recommanda ses enfans, & Madame de la Valette sa femme, me les addressa lors qu'elle les envoya à la Cour : ce que ledit sieur d'Espernon a dit souvent, & que l'amitié qu'il me portoit étoit héréditaire, & procedoit de l'obligation que feu son pere m'avoit, dont il faisoit telles démonstrations, que souvent à la Cour on a eu jalousie, comme toutes choses sont sujettes à y être interpretées, & prises plutôt en mauvaise qu'en bonne part.

Cette opinion dura & fut cruë d'un chacun, & même des plus Grands, jusques au tems que ledit Duc s'opposa au mariage de l'heritiere de la maison de

Maure

Maure avec mon fils, auquel le Roi m'avoit non ſeulement permis d'entendre, mais auſſi promis avec la Reine ſa Mere, de me prêter toute faveur & aſſiſtance: & de fait, leurs Majeſtez l'embraſſerent de leur grace, avec telle affection, que je crois certainement que ledit mariage eût été fait ſans l'oppoſition qu'y porta ledit Duc d'Eſpernon, lequel diſoit que le Roi & Madame la Ducheſſe d'Uſez, parente de ladite fille, lui avoient promis de la donner en mariage au fils de Monſieur de Termes, que nous appellons à preſent Monſieur de Bellegarde: ce que ledit Duc prit à cœur contre moi, que reconnoiſſant le Roi en être en peine, comme certainement il étoit, je ſuppliai ſa Majeſté trouver bon que j'en quittaſſe la pourſuite, comme je fis à l'heure même.

Les uns diſoient que ledit Duc avoit entrepris la ſuſdite pourſuite: mû veritablement du deſir qu'il avoit de marier ſondit Couſin à ladite fille, qui devoit un jour être heritiere de grands biens; mais les autres eurent avis incontinent qu'il l'avoit fait plutôt pour m'en priver, que pour autre choſe, parce que les principaux parens de ladite fille diſoient qu'ils ne permettroient ja-

mais qu'elle fût mariée audit ſieur de Termes ; auſſi le Comte de Torigny fils de Monſieur le Maréchal de Matignon l'a depuis épouſée.

Quoi que ce ſoit, depuis ce tems-là ledit Duc connoiſſant m'avoir fait perdre cette occaſion, & croyant que je fuſſe de ceux qui n'oublient & ne pardonnent volontiers une offenſe, a toujours eu défiance de moi & de tout ce que je faiſois ; de façon qu'il eſtimoit que je fuſſe contraire à tous ſes deſſeins, interpretant en ce ſens tout ce que je diſois & faiſois par le commandement & ſervice du Roi, qu'il ne lui étoit agréable & conforme à ſes deſirs, au lieu qu'auparavant il ſouloit prendre le tout autrement.

A quoi aida grandement la bonne volonté que feu Monſieur de Joyeuſe commença à me montrer & à mon fils auſſi, l'honorant de Guidon de ſa compagnie de cent hommes d'armes, & le prenant en ſa protection : car ces Ducs, que le Roi avoit voulu joindre & allier enſemble de pluſieurs ſortes de liens, étoient ſi jaloux l'un de l'autre, que l'un haïſſoit mortellement les ſerviteurs de l'autre, & toutefois il étoit comme impoſſible qu'un jeune homme fût fortuné

à

à la Cour, s'il ne prenoit le parti de l'un des deux : telle inimitié a duré juſques après la mort, qui ſont jugemens de Dieu, lequel ne permet que telles amitiez, bâties ſur faux fondemens proſperent, quoique les Rois apportent de leur part tout ce qu'ils peuvent.

Quand ledit Duc d'Eſpernon partit de la Cour pour aller prendre poſſeſſion du Gouvernement de Provence, (que le Roi lui avoit donné, après le trépas de feu Monſieur le grand Prieur de France, bâtard d'Angoulême) il voulut m'aſſurer de ſon amitié en preſence de Monſieur de Belliévre, qui lui étoit très-affectionné, & à moi très-parfait ami, laquelle aſſurance il me confirma encore à ſon logis à Paris, où je le fus trouver pour prendre congé de lui.

Mais cela ne dura gueres; car ayant écrit au Roi, qui lors étoit allé aux bains de Pougues, que la ſurpriſe que le ſieur de la Valette frere dudit Duc avoit faite en ce tems-là, de la Citadelle de Valence, ſur le ſieur de Geſſan, étoit cauſe de troubler grandement les affaires, & jetter Meſſieurs les Ducs de Guiſe & de Mayenne en plus grande défiance que jamais de l'obſervation de la paix, que l'on avoit de n'agueres faite avec eux,

avec

grande peine, & au deſavantage pour ſa Majeſté. Ledit Duc d'Eſpernon en fut incontinent averti ; les uns diſent que ce fut par le Roi, les autres par autre voye : il m'en ſçut très-mauvais gré, & le coup que j'avois frappé en bonne intention, renouvella la playe de ſon mécontentement en ſon endroit, qui n'étoit pas encore bien conſolidée.

La ſurpriſe de ladite Citadelle de Valence fut ſuivie quelque tems après de celle des villes de Dourlans & du Crotoy en Picardie, faite par Monſieur le Duc d'Aumale, leſquelles engendrerent tant de défiance entre meſdits ſieurs Duc de Guiſe & de Mayenne, & ledit Duc d'Eſpernon & ledit Sieur de la Valette, que ç'a été la pepiniere de tous nos maux.

Au même-tems quelques-uns de la ville de Lyon, qui étoient bons ſerviteurs du Roi, & amis communs de feu Monſieur de Mandelot & de moi, ne deſirant pas que ledit ſieur de Mandelot mariât ſa fille aînée à Monſieur le Marquis de Villars, fils de Madame la Ducheſſe de Mayenne, dont l'on étoit entré fort avant en propos, pour la crainte qu'ils avoient que telle alliance mît le Roi en défiance dudit ſieur de Mandelot,

&

& fît entrer ledit ſieur de Mandelot en la ligue, mirent en avant celui de mon fils avec ladite fille : de quoi étant le Roi averti, ſa Majeſté me commanda de le pourſuivre, me diſant que je ne lui ferois pas moindre ſervice que de lui aſſurer ladite ville de Lyon avec tout le Gouvernement, & la perſonne dudit ſieur de Mandelot, que ſa Majeſté auroit occaſion de tenir comme perduë, ſi l'autre mariage ſe faiſoit ; & ſur cela ſadite Majeſté me promit de faire tomber entre les mains de mondit fils le Gouvernement dudit ſieur de Mandelot, & de faire tant de bien & avantage aux parties, que nous aurions occaſion de nous en loüer, & qu'elle récompenſeroit en ce faiſant tout d'un même coup deux familles qui l'avoient très-bien ſervi, & dont il eſperoit tirer encore à l'avenir des ſervices très-notables.

Le commandement de ſadite Majeſté, ſeſdites promeſſes, & le deſir que j'avois de lui faire ſervice, & lui conſerver ledit ſieur de Mandelot, pour l'honneur & la bonne amitié que je lui portois, me firent bien-tôt reſoudre de rechercher ledit mariage, & le préferer à d'autres qui s'offroient, encore que je ſçuſſe qu'ils étoient plus riches de biens

que

que l'autre, mais non veritablement d'honneur.

Ce qui fut incontinent divulgué par tout, & ſçu auſſi dudit Duc d'Eſpernon, qui n'aimoit gueres ledit ſieur de Mandelot, à cauſe qu'il avoit aidé aux habitans de ladite ville à faire ſortir de la Citadelle le ſieur du Paſſage, que Monſieur de la Valette y avoit mis, lequel avoit achetté la Capitainerie d'icelle du ſieur de la Mante, en eſperance de recouvrer quelque jour tout le Gouvernement, duquel il avoit obtenu la reſerve, laquelle Citadelle ledit ſieur de Mandelot avoit depuis fait raſer par la permiſſion de ſadite Majeſté, dont ledit ſieur de la Valette étoit très-indigné, & par conſequent ledit Duc ſon frere; jaçoit qu'ils fiſſent quelquefois démonſtration du contraire.

Comme ſi encore ledit Duc en cette occaſion: car à ſon retour de Provence, ayant ſçu que le Roi deſiroit pour ſon ſervice que ledit mariage ſe fiſt, & pour ce faire, aſſurer ledit ſieur de Mandelot de la ſurvivance dudit Gouverneur pour ſon gendre, il remit entre les mains de ſa Majeſté, tant pour lui que pour ſon frere, la reſerve dudit Gouvernement, dont ſa Majeſté lui avoit donné promeſſe.

J'en

J'en fis un grand remercîment audit ſieur Duc d'Eſpernon à ſon arrivée à Paris, qui m'aſsûra qu'il n'eût quitté ladite reſerve, ſi ce n'eût été en ma faveur & conſideration; de ſorte que je croyois veritablement avoir très-grande part en ſa bonne grace, laquelle je ménageois & conſervois de tout mon pouvoir.

Toutefois, parce que le Roi à ſon retour de Provence, ne lui montroit, ainſi qu'il diſoit, tant d'amitié & de confiance qu'il vouloit, & auſſi que ſa Majeſté parloit plus ſouvent à moi que de coûtume, il ſe perſuada bien-tôt après que je lui faiſois de mauvais offices, & que j'étois en partie cauſe du refroidiſſement de ſa Majeſté en ſon endroit; de ſorte que s'étant rencontré une fois que je parlois à ſa Majeſté de Monſieur l'Archevêque de Lyon, & que je ſuppliois de lui faire faire une lettre, & aviſer de compoſer le differend qui étoit entre ledit Duc, & lui, pour retenir & conſerver ledit Archevêque en ſon ſervice, que je ſçavois être très-fort ébranlé, à cauſe de la haine qui étoit entr'eux; ledit Duc prit occaſion de fonder ſur ce ſujet une nouvelle querelle & plainte de moi; dont il me tint quelque propos, & pareillement d'une certaine ouverture faite au Conſeil

Conſeil par le feu Preſident Nicolaï, touchant le parti du ſel, qu'il diſoit que j'embraſſois & pourſuivois à ſon préjudice à cauſe des aſſignations qu'il avoit ſur ledit ſel, dont je n'avois parlé aucunement, & étois du tout innocent : je m'apperçûs aſſez tôt que ſon mal procedoit d'ailleurs que de moi, & qu'il ne s'attachoit à moi que pour battre & gourmander le chien devant le lion, dont j'avertis ſa Majeſté, afin qu'il lui plût y pourvoir.

Sur cela s'offrit le voyage de Meaux, duquel j'ai ci-devant parlé, qui ſervit grandement à bien remettre ledit Duc avec ſa Majeſté, au deſavantage de ceux qui deſiroient rabattre & faire ceſſer les défiances, & mécontentemens qu'elle avoit dudit Duc de Guiſe, pour les raiſons ſuſdites ; de quoi la Reine Mere du Roi ne fut même exempte non plus que les autres : toutefois ces choſes ne refroidiſſoient les gens de bien de leur devoir, ni de procurer ce qu'ils eſtimoient être utile au Roi & au Royaume: & comme la nouvelle arriva que les troupes du Duc de Guiſe avoient ja commencé à combattre avec celles de ladite armée Proteſtante, où ils avoient gagné une cornette du Colonel Bouc, Monſieur

Monſieur le Duc de Nevers témoignera l'office que je fis en cet endroit avec lui, pour avancer le partement de Paris de ſa Majeſté, & ſon acheminement en ſon armée ; mû principalement du zele que je portois au Roi, & ſoin que j'avois de ſa reputation & de ſon contentement, qui m'a toûjours été plus cher quand j'ai été auprès de lui, que la conſervation de ma propre vie.

Le Roi s'achemina bien-tôt après en ſon armée, où je fus commandé de le ſuivre étant à ſaint Aignan ; ledit Duc d'Eſpernon s'attaque à moi en la preſence & dans le Cabinet de ſa Majeſté, ſur un rapport que je faiſois d'un avis de Meſſieurs du Conſeil que l'on avoit laiſſé à Paris, touchant certains deniers qui y reſtoient à recevoir de la vente du Domaine du doüaire de la feuë Reine d'Ecoſſe au païs de Poitou, que l'on conſeilloit à ſadite Majeſté de bailler au grand Prevôt, pour lui donner moyen de partir de Paris, & d'acheminer en l'armée ſes Archers, dont l'on avoit grand beſoin, diſant ledit Duc que les deniers avoient été donnez à ſon frere pour les frais de l'armée qui étoit en Dauphiné ſous ſa conduite, & partant que l'on ne pouvoit plus les deſtiner ailleurs

leurs ſans lui faire tort : comme il ſembloit que l'on prenoit plaiſir de faire, & de lui retrancher & ôter tous moyens de ſervir: à quoi je ne fis aucune réponſe, parce que ce propos, ce me ſembloit, ne s'addreſſoit à moi, d'autant que c'étoit choſe qui n'avoit paſſé par mes mains ; mais ſa Majeſté & lui en entrerent en grande conteſtation, dont la colere tomba après ſur moi ; car ledit Duc me dit, que j'avois été ſeul cauſe de ce que l'on avoit ainſi traité ſon frere, pour favoriſer Monſieur le Maréchal de Joyeuſe ; de quoi m'étant voulu excuſer, il me dit que je taillois & rognois des affaires de ſa Majeſté à ma diſcretion, & ſans charge ni commandement de ſadite Majeſté ; & lui ayant répondu que c'étoit choſe que je n'avois jamais faite, même la preſſant d'en cotter quelqu'une, & que j'étois prêt d'en répondre, il s'échauffa tellement qu'il m'injuria & menaça en la preſence de ſa Majeſté, lequel ſe levant de ſa chaiſe où il étoit aſſis, & moi appuyé derriere lui, me commanda de me taire : ce qui fut cauſe que je me départis de cette façon de la preſence de ſadite Majeſté, & l'on m'a dit depuis que je courus dès-lors fortune d'être renvoyé en ma maiſon, avec

leſdites

leſdites injures & menaces : toutefois ſadite Majeſté fit toute autre contenance : car l'ayant ſuppliée le lendemain de me faire juſtice de ladite injure, ou me permettre de me retirer en ma maiſon, parce que je ne devois ni ne pouvois la ſervir étant injurié ; elle me refuſa mondit congé, & ſe contenta de m'exhorter à la patience, & à l'exemple de ceux que ledit Duc avoit baffoüez, qui faiſoient profeſſion des armes, & étoient encore plus qualifiez que moi : & faut que j'avouë que je n'euſſe jamais crû que le Roi eût permis, que ledit Duc ni autre plus grand que lui, eût en ſa preſence, & pour occaſion ſi frivolle, traité de cette façon un ſien ſerviteur & Officier auquel elle montroit tant de bonne volonté & fiance, comme étoit celle que j'en recevois.

Je portai ce déplaiſir juſques à ce que la nouvelle arriva de la mort de Monſieur le Duc de Joyeuſe, que ſa Majeſté voulut deux jours après que ledit Duc en ſa preſence me tînt, comme il fit, un très-honnête langage, ſur ce qui s'étoit paſſé audit ſaint Aignan : de façon que j'eus certainement toute occaſion d'en demeurer très-ſatisfait ; depuis ſe repreſentant celle de la pourſuite de l'armée Proteſ-

Proteſtante, qui ſe retiroit après la défaite d'Auneau, je priai ſa Majeſté de trouver bon que la compagnie de mon fils, qui n'étoit des moindres de l'armée, ſuivît ledit Duc d'Eſpernon, comme elle fit, ſans l'abandonner juſques à la compoſition qu'il fit avec les Chefs d'icelle, dont il envoya la nouvelle à ſadite Majeſté, par mon fils, qui la porta après par le commandement de ſadite Majeſté, à la Reine ſa mere.

Mais je ne veux oublier à dire, que quand l'on ſçût la diſpute que ledit Duc avoit euë avec moi, tant de gens s'offrirent à m'aſſiſter, que je reconnus que l'inimitié qu'on portoit audit Duc, étoit encore plus grande que je n'avois crû, & qu'elle ſeroit enfin cauſe d'un très-grand malheur : ce qui me mût depuis de le ſolliciter, & admonéter aſſez ſouvent de compoſer tous les differends qu'il avoit avec Meſſieurs de Guiſe, & d'en pourſuivre & parler à ſa Majeſté, ſur laquelle je prévoyois que le contrecoup & principal dommage en tomberoit à la fin : & certainement ledit ſieur de Belliévre y faiſoit de ſon côté un très-grand devoir, comme il eſt très-ſage perſonnage, clair-voyant, & aimant grandement le ſervice du Roi, comme il faiſoit

ſoit auſſi particulierement le bien dudit Duc; mais plus nous remuyons ce propos & affectionnions ce Conſeil, plus ledit Duc ſe défioit de nous, & mettoit le Roi en ſoupçon de nous, dont je m'appercevois tous les jours davantage; & faut que je diſe, que la connoiſſance que j'en avois, fit grand tort aux affaires du Roi, lors qu'il ſe reſolut de faire entrer les Suiſſes dedans Paris, car je n'en oſai parler qu'à demi : & à dire vrai, le regret m'en demeura éternellement en l'ame, n'ayant rien fait ni vû faire durant que je ſervis le Roi, dont graces à Dieu, ma conſcience demeure chargée, que de ce ſeul fait.

Sur cela ledit Duc d'Eſpernon s'achemina en Normandie pour prendre poſſeſſion du Gouvernement dudit païs, & de l'Amirauté de France, dont le Roi l'avoit pourvû après la mort dudit Duc de Joyeuſe; ce qui augmenta l'envie & la haine que l'on lui portoit.

Ces grandes défiances & inimitiez croiſſant à toute heure, firent venir à la fin ledit Duc de Guiſe à Paris, contre l'attente & volonté de ſa Majeſté : ce qui fut cauſe qu'elle fit entrer après leſdits Suiſſes dans la ville, & les compagnies du Regiment de ſa Garde qui étoient

étoient logez aux fauxbourgs, dont s'enſuivit la journée des Barricades, & le partement du Roi de ladite ville, qui ſe retira en celle de Chartres.

Ces choſes affligerent grandement les bons ſerviteurs de ſa Majeſté, tant pour le déplaiſir & la honte qu'elle y avoit reçûë, que pour la connoiſſance qu'ils avoient des miſeres qui en naîtroient; de quoi ſe donnerent peu de peine, ceux qui craignoient plus la guerre en la paix, que la ruïne du Royaume.

C'a été un coup procedant du jugement de Dieu ſur nous, car chacun prévoyoit & prédiſoit qu'il arriveroit quelque violence deſdites défiances & inimitiez, qui mettroient le Roi en peine très-grande, & ſes affaires en pareille confuſion; lui-même le diſoit, & en recevoit tous les jours des avis. Davantage, il faiſoit démonſtration d'y vouloir pourvoir; néanmoins comme il étoit conſeillé des uns pour ce faire par la douceur, & des autres par la rigueur, il s'y trouvoit très-empêché; toutefois il inclinoit plus à ſuivre le dernier chemin que l'autre, pource qu'il étoit plus agréable à ceux qui avoient plus de credit auprès de lui: auſſi qu'ils lui faiſoient très-facile, & qu'il lui ſembloit que le malheur

de

de ſes affaires étoit d'avoir été trop indulgent auparavant en ſemblables occaſions : ce fut auſſi celui qu'il choiſit, ſans découvrir rien à la Reine ſa mere, parce qu'elle avoit juſques à l'arrivée dudit ſieur Duc de Guiſe, grandement contredit aux avis que l'on en avoit donnez, & particulierement des remuemens qui ſe préparoient en ladite ville, leſquels pour mon regard je ſçavois & reconnoiſſois être très-veritables : mais certainement j'apprehendois fort le danger qu'il y avoit d'y remedier par la force, étant les choſes ſi préparées & avancées qu'elles étoient à une ſoulevation ; mais la facilité de l'executer que l'on en promit au Roi l'y embarqua : toutefois il me fit cet honneur que de me dire le matin, que leſdites forces entrant en la ville, qu'il eût deſiré les ordonner, ayant la nuit conſideré & apprehendé le mal qu'il en pouvoit arriver. Davantage je ſuis obligé de dire que je ne connus point que ſa Majeſté eût lors volonté d'attenter contre la perſonne de Monſieur de Guiſe, ni de faire apprehender ni punir par juſtice aucuns de la ville, comme l'on a publié, ains ſeulement de faire vuider pluſieurs Gentils-hommes, & autres gens d'effet que l'on y avoit fait couler devant & de-

puis l'arrivée dudit Duc de Guiſe, pour rompre le coup d'une ſoulevation du peuple, dont il étoit menacé. A quoi j'ajoûterai que la reſolution que Sa Majeſté prit de ſortir de la ville, vint d'elle-même, jugeant qu'en conſervant ſa perſonne, elle pourroit après recouvrer ce qu'elle délaiſſoit.

Certainement j'entrepris des premiers de remontrer à Sa Majeſté les maux & accidens que cette guerre engendreroit, & de lui donner conſeil de penſer à y remedier plutôt par la douceur que par la force, lui cottant par le menu les raiſons qui fortifioient telle opinion que Sa Majeſté ſçavoit & entendoit encore mieux que nul autre de ſes ſerviteurs: pour cette cauſe elle euſt bien deſiré que ledit Duc d'Eſpernon ne la fuſt venu trouver à Chartres, comme il fit : car d'ailleurs il étoit ſi mal voulu à la Cour, que les principaux d'icelle proteſtoient de s'en aller s'il y demeuroit, ne pouvant compatir avec lui : ce qui fut cauſe que Sa Majeſté ne ceſſa qu'elle ne l'euſt envoyé, & pour ce faire lui accorda tout ce qu'il lui demanda : mais avant que de partir, il diſſuada Sa Majeſté tant qu'il put de la paix, blâmant ceux qui la lui conſeilloient, ſur tous autres il montroit

montroit m'en ſçavoir très-mauvais gré: toutefois, partant il me voulut aſſurer de ſon amitié, ſur un propos que j'avois tenu à ſon Secretaire.

Bien-tôt après ledit partement, Sa Majeſté me voulut dépêcher à Paris, pour donner commencement à la negociation d'une paix, de quoi je la ſuppliai de m'excuſer, pour la jalouſie que ledit ſieur d'Eſpernon avoit conçûë contre moi, qu'il ſe prendroit à moi de tout ce qui ſeroit dit & conclu à ſon deſavantage; choſe que Sa Majeſté prit en bonne part, de maniere qu'elle y dépêcha Monſieur Miron ſon premier Medecin: lequel n'ayant rapporté de deux ou trois voyages qu'il y avoit faits que des paroles generales qui tenoient Sa Majeſté en grand ſuſpens & incertitude entre la guerre & la paix, dont elle étoit en très-grande peine; elle m'envoya querir le jour de la Pentecôte étant à Vernon, & m'ayant dit en preſence dudit ſieur Miron, que je trouvai ſeul avec elle, l'ennui & & fâcherie qu'elle avoit de ces longueurs, & même le préjudice que ſes affaires en recevroient, & le deſir extrême qu'elle avoit d'être éclaircie de ce qu'elle ſe devoit promettre de ladite paix, pour mieux ſe reſoudre de ce

qu'elle avoit à faire : Sa Majeſté me commanda d'entreprendre le voyage de Paris, où l'on diſoit que j'étois deſiré, pour aider à jetter les premiers fondemens de ladite paix : je m'offris & reſolus volontiers à ce faire ; mû veritablement d'un très-bon zele au ſervice de Dieu, & celui du Roi, & au bien public du Royaume, & d'un très-grand deſir de tirer Sa Majeſté des incertitudes eſquelles elle demeuroit, que je reconnoiſſois lui être très-dommageables, & refroidir grandement l'affection de ſes bons ſujets.

Je fus donc dépêché à l'heure-même, & ſur le champ devant que de ſortir du lieu où nous étions, & écrivions ſous Sa Majeſté ma premiere inſtruction, laquelle fut dreſſée ſur les avis que lui donnoit ledit ſieur Miron, qui avoit reconnu & appris aux voyages qu'il avoit déja faits, quel emplâtre il falloit appliquer aux playes que l'on vouloit guerir ; pour cette cauſe, je ſuppliai Sadite Majeſté de renvoyer avec moi ledit ſieur Miron, ce qu'elle fit.

Et d'autant que ce dont j'ai été le plus blâmé de toute cette negociation, a été du pouvoir que le Roi avoit accordé audit ſieur Duc de Guiſe, parce que perſonne

ſonne n'en euſt eu connoiſſance ni communication qu'après la concluſion de ladite paix ; je deſire qu'un chacun ſoit bien éclairci de la verité de ce fait ; pour cette cauſe il eſt beſoin que je diſe, que par ladite premiere inſtruction que le Roi me fit écrire ſous lui, en la preſence & par l'avis dudit Miron, Sa Majeſté me commanda entr'autres choſes, de propoſer audit ſieur de Guiſe, la Lieutenance Generale de ſon Royaume, comme je puis montrer par écrit, certifié & ſigné de la propre main de Sa Majeſté ; ledit Miron lui ayant dit, que ſi elle ne lui donnoit ce pouvoir, l'on ne feroit jamais la paix : & fus depêché avec cela, & pluſieurs autres commandemens, que je me reſolus de ménager & faire valoir à l'avantage du Roi & de ſon contentement, avec toute induſtrie, ſollicitude & fidelité.

Si j'euſſe eu telle intelligence avec ledit Duc de Guiſe, & ſi grand deſir de l'autoriſer aux dépens du Roi, ou euſſe été ſon penſionnaire, comme l'on a dit du depuis, ſous correction très-fauſſement, je pouvois facilement lui donner avis du commandement & du pouvoir que Sa Majeſté m'avoit donné, afin de lui faire demander & pourſuivre ladite Lieute-

nance generale, que je ſçavois que l'on lui eût en ce cas très-volontiers accordée.

Mais tant s'en faut que telle trahiſon ſoit entrée en mon eſprit, que je me reſolus de dire à Monſieur le Cardinal de Bourbon, & audit ſieur de Guiſe & autres qui l'aſſiſtoient, que le Roi m'avoit depêché ſans charge & pouvoir quelconque, ains ſeulement pour ſçavoir & lui rapporter s'ils avoient envie de la paix, ou non, afin qu'on ne s'y attendît plus, s'ils étoient reſolus à la guerre, ſinon, & qu'ils deſiraſſent ladite paix, comme ils diſoient, que Sa Majeſté ſçût ce qu'ils demandoient pour cet effet, & pour ce en falloit ſortir, afin de la conclure au plutôt pour ſoulager le peuple, & ne conſommer inutilement les moyens & le tems que l'on avoit de faire la guerre aux Heretiques, à laquelle Sa Majeſté étoit plus diſpoſée & reſoluë que jamais, laquelle ſe plaignoit & mécontentoit grandement qu'en deux ou trois voyages qu'avoit fait vers eux ledit ſieur Miron, il n'en avoit rapporté que des paroles generales & ambiguës, ſur leſquelles on ne pouvoit aſſeoir aucun fondement.

Ledit ſieur Miron qui arriva à Paris devant moi, ſçait & pourra témoigner que ce

ce fut la reſolution que je lui dis, que j'avois priſe ſur ma dépêche, le priant de trouver bon que je la ſuiviſſe, afin de ne rien précipiter, & faire parler les premiers ceux auſquels nous avons affaire.

Ce qu'ayant fait entendre à la Reine Mere du Roi, à laquelle étoit ma principale adreſſe ſuivant le commandement de Sadite Majeſté, après lui avoir à elle ſeule lû mon inſtruction, elle loüa grandement ma déliberation, & principalement pour ce qui concernoit ladite Lieutenance generale, me diſant qu'elle avoit découvert & appris (& penſe qu'elle me dit que ç'avoit été du ſieur de Schomberg, ou par ſon moyen que ledit Duc de Guiſe ſe contenteroit) que le Roi lui donnât un pouvoir general ſur les armées en ce Royaume, conjoint & uni avec ſon état de Grand Maître de France, en ſa perſonne ſeulement, & qu'elle avoit déja averti Sa Majeſté par une lettre qu'elle lui avoit envoyée par la Roche Gentilhomme ſervant de ladite Dame, lequel elle me demanda ſi je l'avois rencontré par les chemins, & lui ayant dit que non, pour ce que je n'étois pas venu le chemin des Poſtes, elle me fit paroître qu'elle deſiroit grandement recevoir au plutôt la réponſe &

volonté de Sadite Majeſté ſur ladite lettre.

De quoi nous ne tardâmes gueres à recevoir des nouvelles, car ſi-tôt que le Roi eut vû l'avis que ladite Dame lui donnoit, il m'écrivit que je n'euſſe à propoſer ladite Lieutenance generale, mais m'informer bien particulierement de ce que ladite Dame avoit appris, que ledit Duc de Guiſe deſiroit que l'on lui accordât, afin de l'en éclaircir davantage, me recommandant au reſte l'avancement de la negociation qu'il m'avoit commiſe.

Voilà comment il me prit bien d'avoir tû le commandement qui m'avoit été fait touchant ladite Lieutenance generale. Et comme je ne fus jamais auteur ni inventeur du pouvoir qui fut depuis donné audit Duc, lequel fut dreſſé, comme je ferai entendre ci-après.

La feuë Reine Mere du Roi, & ceux qui étoient avec elle, firent tant que ces Princes commencerent à ſe laiſſer entendre de ce qu'ils deſiroient, & en baillerent quelque choſe par écrit; que j'eus charge de remporter à Sadite Majeſté; ce qui fut aſſez débattu par ladite Dame devant que de l'accepter, afin d'en faire rabattre toûjours & moderer quelque

quelque choſe ; mais ce fut toûjours ſans leur rien promettre de la part de Sadite Majeſté, qu'une très-bonne volonté à la paix ; d'autant que ladite Dame fut conſeillée de faire voir au Roi leurs demandes devant que de l'engager aucunement, afin qu'en ſon Conſeil Sa Majeſté conſiderât & reſolût bien ce que ſon ſervice requeroit qu'il en fût fait.

J'aï été particulierement accuſé de n'avoir conduit la pratique de la ville d'Orleans avec les ſieurs d'Antragues & de Dunes, ſi chaudement & fidellement que je devois, de quoi je rendrai compte auſſi par ce preſent Memoire.

Et pour commencer, il faut ſçavoir que le ſieur de Chemerault, qui a toûjours été très-bon ſerviteur du Roi, & homme de bien, me dit un jour étant encore à Paris, quelque ſemaine devant que Monſieur de Guiſe y arrivât, qu'il eſtimoit qu'il y avoit moyen de gagner le ſieur d'Antragues & de Dunes, & les rendre auſſi affectionnez au Roi & à ſon ſervice, que nul autre de ſes ſujets ; ils étoient bien recherchez, & principalement ledit ſieur de Dunes, qui pouvoit beaucoup envers ſon frere : & parce qu'il ſçavoit que l'un & l'autre avoient grande fiance en moi, qui leur avois auſ-

ſi fait en toutes occaſions, office de vraye amitié, il étoit d'avis que je viſſe ledit ſieur de Dunes; & que je parlaſſe à lui, ſe promettant que j'y gagnerois quelque choſe pour le ſervice du Roi; je m'offris ſoudain à ce faire, & reſolûmes que ce ſeroit à Conflans où il ameneroit ledit ſieur de Dunes, comme il fit deux ou trois jours après. Là je lui fis ouverture de ſe rallier du tout avec Sa Majeſté, & y attirer ſon frere avec la ville d'Orleans, ſur quoi nous eûmes pluſieurs propos qui conclurent enfin à faire que l'on rendît ſon frere content de deux choſes, eſtimant, voire aſsûrant qu'en ce faiſant, le Roi ſe l'acquerroit tellement qu'il en pourroit du tout diſpoſer, & de tout ce qui dépendoit de lui: l'un étoit de faire que l'on fiſt raiſon du langage que Monſieur d'Eſpernon avoit tenu à ſon fils à Nevers après la déroute de l'armée Proteſtante; & l'autre, que Sa Majeſté lui donnât en chef le Gouvernement d'Orleans, afin qu'il ne fût à l'avenir ſujet à Monſieur le Chancelier, avec lequel il diſoit ne pouvoir plus compâtir.

Je lui promis de faire entendre au Roi ſa bonne volonté, en laquelle je le confortai tant qu'il me fut poſſible, & de lui

lui en faire réponſe bien-tôt par la voye dudit ſieur de Chemerault. Quand je parlai à Sadite Majeſté, elle me dit que ledit ſieur de Dunes lui avoit déja fait tenir ſemblables propos par le ſieur de Longnac, & me commanda de lui faire ſçavoir qu'elle avoit pris en très-bonne part tout ce que je lui avois dit, & qu'elle aviſeroit aux moyens de pourvoir aux deux points deſquels il m'avoit parlé, que ſadite Majeſté trouvoit aſſez difficiles à accorder, pource que l'on auroit affaire audit Duc d'Eſpernon, & pour l'interêt auſſi de mondit ſieur le Chancelier. Toutefois j'eus charge de lui en donner bonne eſperance, comme je fis par ledit ſieur de Chemerault, de quoi l'on me dit que ledit ſieur de Dunes avertiroit ſon aîné.

Sur ces entrefaites ſurvint la journée des Barricades, qui nous fit partir de Paris & nous retirer à Chartres, où bien-tôt après que nous fûmes arrivez, je rameneus au Roi cette pratique, & je ſollicitai d'écrire une lettre de ſa main pour cet effet audit ſieur d'Antragues, conſiderant que ſi nous pouvions recouvrer ladite ville d'Orleans par ſon moyen en la neceſſité où nous étions, (car nous n'étions encore aſſûrez de la

ville de Roüen) ce ſeroit une retraite très-avantageuſe & propre pour Sa Majeſté.

Ayant retiré ladite lettre, je l'envoyai à un de mes gens qui étoit à Orleans ſous la couverture d'autres affaires, pour la preſenter audit ſieur d'Antragues, avec une autre que je lui écrivis à même fin, & lui fis donner eſperance de le contenter ſur les deux points ſuſdits, s'il vouloit ſe reſoudre de prendre le parti de Sa Majeſté, & la loger & recevoir dans ladite ville d'Orleans.

Au même tems, un autre qui ne ſçavoit rien de cette pratique, propoſa à Sa Majeſté d'envoyer devers ledit ſieur d'Antragues Desbarreaux habitant, & Treſorier de France en ladite Ville pour le pratiquer, par le moyen de ſa femme, envers laquelle il eſtimoit pouvoir beaucoup pour un tel effet. Et veritablement ladite Dame s'étoit toûjours montrée très-affectionnée au parti de Sa Majeſté & à ſon ſervice, & d'avoir grand regret de ce que ſon mari s'en étoit ſeparé. Ledit Desbarreaux eut charge de lui offrir une notable ſomme d'argent ſans lui parler toutefois de la Charge de mondit ſieur le Chancelier, auquel cette dépêche fut communiquée, comme elle fut

à

à moi, qui dis au ſieur Desbarreaux que je craignois que ſon voyage ne mît les habitans dudit Orleans en défiance dudit ſieur d'Antragues, parce que ſa perſonne leur étoit très-ſuſpecte, lui remontrant que cela avenant, il ôteroit le moyen audit ſieur d'Antragues de traiter; ce qui ne le pût retenir d'aller, parce qu'il ſe promettoit de couler dans ladite ville, & conferer avec le ſieur d'Antragues par le moyen de ſadite femme, ſans être découvert, & en tout cas quand il le ſeroit, que perſonne ne découvriroit, ni ne ſçauroit l'occaſion de ſa venuë.

Soudain que ledit Desbarreaux eut vû ledit ſieur d'Antragues, il m'envoya par l'un des ſiens une lettre, laquelle il me prioit de rendre au porteur d'icelle, après l'avoir lûë, comme je fis; par laquelle il ſe plaignoit étrangement du voyage dudit Desbarreaux, lequel il diſoit avoir été ſuſcité par ſes ennemis expreſſément, pour lui faire perdre le credit en ladite ville, & le deſeſpoir en quoi le confirmoient les propos qu'il lui avoit tenus, parce qu'il ne lui avoit parlé que d'argent, au lieu du Gouvernement duquel je lui avois déja donné eſperance, & ſans l'aſſûrance duquel il ne vouloit ni pouvoit

voit entendre à aucun accord : au demeurant, qu'il avoit aviſé pour lever de lui toutes ſortes d'ombrages aux habitans de ladite ville, de leur permettre de changer les Magiſtrats d'icelle à l'exemple de ceux de Paris, eſperant qu'il y en logeroit qui ſeroient du tout à ſa devotion, & par le moyen deſquels il pourroit toûjours mieux diſpoſer de ladite ville.

Ayant reçû ladite lettre, j'en avertis incontinent Sadite Majeſté, qui ſe repentit d'avoir envoyé ledit Desbarreaux, & me commanda d'écrire audit ſieur d'Antragues qu'il ne s'arrêtât à lui, mais qu'il avisât par quel moyen l'on pourroit bien-tôt conclure ce marché au contentement de Sa Majeſté, & au ſien, & de lui renouveller l'eſperance dudit Gouvernement.

Outre cette réponſe que je lui fis par l'homme qu'il m'avoit envoyé; je fis que le Roi commanda au ſieur de Rhodes ſon couſin, qui s'en retournoit en ſa maiſon pour aller donner ordre à ſon équipage, pour revenir trouver Sa Majeſté, pour lui ſervir comme il a toûjours fait fort fidellement en toute occaſion, de paſſer par ladite ville d'Orleans, ſous prétexte de viſiter ſondit Couſin, lui confirmer

firmer leſdites promeſſes, & nous éclaircir du chemin qu'il falloit tenir pour avancer la reſolution dudit Traité, qui importoit grandement au ſervice de Sa Majeſté.

De quoi il fit très-bon devoir, nous mandant qu'il avoit trouvé ledit ſieur d'Antragues en très-bonne diſpoſition; mais que pour bien faire & ne donner jalouſie aux habitans dudit Orleans, auſquels le voyage dudit Desbarreaux avoit apporté déja un grand ombrage, falloit auſſi adreſſer cette negociation au ſieur de Dunes qui étoit à Paris, lequel avoit tout pouvoir envers ſon aîné.

Le même avis & conſeil nous fut donné par le ſieur de Schomberg, & par le ſieur de Chemerault qui étoient bons amis dudit ſieur de Dunes, & auſquels il avoit découvert la volonté qu'il avoit de traiter; ce qui fut cauſe que je ſuppliai Sa Majeſté d'envoyer à Paris ledit ſieur de Schomberg, ſous couleur d'aller aſſiſter la Reine ſa Mere, mais expreſſément pour parler audit ſieur de Dunes: ce que Sa Majeſté trouva bon, & pareillement pour avancer l'affaire, & pour convertir ledit ſieur de Dunes à ce faire, & ſans perdre tems de lui bailler une promeſſe par écrit qu'il empor-

ta,

ta, ſignée de la main de Sa Majeſté, & contreſignée de la mienne, de pourvoir ledit ſieur d'Antragues en chef dudit Gouvernement, & ledit de Dunes de la Lieutenance, & pareillement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes; en s'obligeant par promeſſes ſignées de leurs mains, & cachettées du ſeel de leurs armes, de ſe départir de toutes ligues, aſſociations & pratiques qui ſeroient deſagréables à Sadite Majeſté, & la ſervir à l'avenir de leurs perſonnes, & pareillement de ladite ville d'Orleans, & de toutes celles dudit Gouvernement, envers & contre tous, ſans nuls excepter ni reſerver.

Ledit ſieur de Schomberg s'en étant allé avec cette promeſſe, je fus d'avis encore de le faire ſuivre par ledit ſieur de Chemerault, qui avoit très-grande envie que ce marché réüſſiſt ſelon l'intention de Sa Majeſté, pour le bien & avantage qu'il reconnoiſſoit qu'elle en retireroit, afin d'y échauffer toûjours davantage ledit ſieur de Dunes.

Lequel fit réponſe audit ſieur de Schomberg, ainſi qu'il nous manda après avoir vû par écrit l'intention de Sadite Majeſté, qu'il étoit beſoin qu'il en avertît ſon aîné devant que de faire autre choſe.

Sur

Sur ces entrefaites, Sa Majesté s'achemina à Mante & à Vernon, & avint que le jour même que je partis dudit Vernon, pour m'acheminer à Paris, pour la negociation de ladite paix, étant ja à cheval, Monsieur Bruslart m'envova par un des siens un pacquet dudit sieur de Schomberg, dedans lequel étoit la réponse que ledit sieur de Dunes lui avoit faite de la part de sondit frere, qui contenoit ce qui s'ensuit.

Premierement, un remercîment de la faveur que Sa Majesté leur voulut faire, d'accorder en chef audit sieur d'Antragues le Gouvernement du Duché d'Orleans, avec même puissance & autorité que Sa Majesté l'avoit accordée à Monsieur le Chancelier, sans aucune moderation ou restriction.

Assurant sadite Majesté qu'en reconnoissance de ce bien, il étoit prêt & resolu de la recevoir toutes & quantefois qu'il lui plairoit en ladite ville d'Orleans, & lui rendre tout honneur & service & obéïssance qu'un très-humble sujet doit à son Prince.

Item, de lui donner asssûrance par un solemnel serment qu'il feroit entre les mains de Sa Majesté, de se départir dès à present comme pour l'avenir, de toutes

tes ligues, pratiques, associations, obligations & intelligences qui lui seroient desagréables, ausquelles il renonçoit, très-resolu de n'avoir jamais autre volonté, passion ou affection que ce qui concernoit le bien de son service, & l'accroissement & conservation de son autorité, offrant de faire ses Pâques, & recevoir le saint Sacrement, pour plus grande asſûrance de ce que dessus.

Mais qu'il supplioit Sa Majesté de se contenter dudit serment & de sa parole, sans desirer ladite promesse par écrit, que sadite Majesté lui avoit fait demander, parce que semblable obligation écrite ne pouvoit apporter plus de sureté que la parole & foi d'un homme d'honneur, & aussi qu'elle présuppoſoit quelque défiance.

Il supplia aussi Sa Majesté, à cause de la peur & du soupçon que quelques-uns des habitans de ladite ville avoient de Sadite Majesté, d'avoir agréable & trouver bon que lorsqu'elle entreroit en ladite ville, il lui plût se contenter d'y entrer avec sa Cour & Noblesse, sans autre force ou gens de guerre : protestant qu'il ne lui faisoit telle requête pour lui prescrire son train ; mais pour chasser par le témoignage de sa bonne volonté & confiance

ance des cœurs desdits habitans, la rainte & la peur qu'on leurauroit imprinée de l'indignation de Sa Majesté.

Ayant lû ladite réponse étant à cheval, je me resolus de n'arrêter pour le faire entendre à Sa Majesté, pource que je sçavois qu'elle trouveroit mauvaises ces deux restrictions proposées par icelle; l'une touchant cette promesse que Sa Majesté avoit demandée, & l'autre de son entrée en ladite ville d'Orleans, seulement avec sa Cour & Noblesse, pour la défiance que Sa Majesté avoit dudit sieur d'Antragues, à cause des choses passées; joint que j'avois pris congé de Sa Majesté, laquelle m'avoit commandé de monter à cheval, & partir sans voir personne: je me resolus de porter à Paris cette réponse pour en conferer moi-même avec le sieur de Dunes, & voir si je pourrois faire changer lesdites restrictions.

Suivant quoi, je ne faillis à voir ledit sieur de Dunes, sur ce sujet, duquel j'appris encore une autre difficulté que je n'avois compriſe par ladite réponse, qui étoit, que son frere entendoit être pourvû non seulement dudit Gouvernement en chef du Duché d'Orleans, comme il sembloit qu'il ne prétendît autre chose

choſe par ladite réponſe, mais auſſi du païs Chartrain, de Blois, Amboiſe & Loudunois, tout ainſi & en la forme que mondit ſieur le Chancelier étoit pourvû dudit Gouvernement; de quoi je fus fort étonné & marri, parce qu'il n'avoit jamais fait autre inſtance que d'être déchargé de l'autorité & puiſſance que mondit ſieur le Chancelier avoit ſur eux, & que leſdits païs Chartrain, Blaiſois & Loudunois étoient ſéparez du Duché d'Orleans; je lui parlai auſſi des deux autres points, mais je ne pûs rien conclure avec lui, me diſant que ſon aîné avoit toûjours crû que les choſes paſſeroient comme il les expliquoit, & qu'il ne bailleroit pas volontiers ladite promeſſe par écrit, ni d'introduire le Roi dedans ladite ville pour la premiere fois, avec ſa Garde de gens de pied; mais qu'il feroit que ſondit frere ſe trouveroit à Paris quand je reviendrois, avec lequel je pourrois reſoudre, & que de ſon côté il faciliteroit les choſes. Voilà donc à mon grand regret tout ce que je pûs faire avec ledit ſieur de Dunes en ce premier voyage, pour le regard de ladite ville d'Orleans.

Etant retourné vers le Roi, que je trouvai en la ville de Roüen; je ſuppliai

Sa

Sa Majeſté avoir agréable que je lui rendiſſe compte de tout ce que j'avois fait, negocié & rapporté en la preſence de tous ceux de ſon Conſeil, tout ainſi que ce qui s'étoit paſſé à Paris avoit été traité en la preſence de la Reine ſa mere, de la Reine, & de tous ceux qui étoient auprès de leurs Majeſtez, pour l'importance de la matiere & pour ma décharge : ce que Sa Majeſté m'accorda.

De ſorte que je fis rapport à Sadite Majeſté en plein conſeil de tout ce qui s'étoit traité, leur repreſentant par écrit les demandes deſdits Princes & de leurs adherans, enſemble ce que nous leur avions répondu & remontré ſur icelles en les recevant : Sa Majeſté fit écrire ſon intention ſur chacun article d'icelles audit Conſeil par Monſieur Bruſlart ; ce qui me ſervit d'inſtruction au ſecond voyage qu'elle me commanda de faire pour pourſuivre ladite negociation.

Seulement je rendis compte à part à Sadite Majeſté, de ce que j'avois appris du pouvoir que la Reine ſa mere lui avoit écrit, que l'on demandoit qu'elle donnât à Monſieur de Guiſe ſur les armées de ce Royaume, conjoint à ſon état de grand Maître, que l'on préſuppoſoit devoir être accordé avec les mêmes fonc-

tions

tions & autoritez d'un Lieutenant general, ou Connétable de France, deſquelles charges ſadite Majeſté me commanda de lui repreſenter les proviſions & pouvoirs ordinaires pour en mieux juger & ordonner, afin de n'en faire legerement : & parce qu'au moyen de notre délogement de Paris en hâte, je ne m'étois chargé de mes Regiſtres ordinaires, où étoient leſdits pouvoirs ; Sa Majeſté me commanda de les lui apporter quand je reviendrois, & cependant dire à la Reine ſa mere, pour avancer toujours cette negociation, de laquelle l'on diſoit ſous main, que l'on ne tireroit jamais le bon mot de Monſieur de Guiſe, qu'il ne ſçût ce que le Roi lui reſoudroit de faire pour ſon particulier, que Sa Majeſté étoit fort contente de faire depêcher audit Duc de Guiſe une Declaration portant pouvoir affecté à ſa perſonne de commander comme grand Maître ſur les Armées, dont on envoyeroit puis après la forme ſans s'expliquer davantage : voilà ce qui me fut baillé & ordonné par Sa Majeſté pour inſtruction particuliere & ſecrette ſur ce fait : dont je rendis compte à ladite Dame Reine mere du Roi à mon arrivée à Paris.

Le Roi ayant auſſi entendu à part par moi

moi les difficultez que m'avoit faites ledit ſieur de Dunes, au moyen de ſon frere pour le fait d'Orleans, les trouva mauvaiſes & mal fondées, & toutefois me permit pour les ſurmonter de leur offrir & accorder de ſa part & en pur don vingt mille écus, outre & par deſſus ce qu'il leur avoit déja fait offrir.

En ce deuxiéme voyage je ſuivis le même ordre que j'avois tenu au premier, toutes choſes furent traitées & débattuës en plein Conſeil & par écrit, pour le regard du General, dont les particularitez ſeroient trop longues à repreſenter : même je ſuppliai la Reine mere du Roi d'y appeller Meſſieurs les Preſidens de la Cour qui s'y trouverent une fois ; mais ceux auſquels nous avions affaire le trouverent mauvais, de ſorte que ladite Reine mere fût conſeillée de ne les y appeller plus.

Ladite Dame fut d'avis de n'engager point le Roi de promeſſe pour le regard dudit pouvoir de Monſieur de Guiſe; mais ſeulement lui dire, que le Roi l'approcheroit de ſa perſonne, & ſe ſerviroit de lui dignement, la paix étant faite, ce qui fut ſuivi.

Ledit ſieur d'Antragues ſe trouva à Paris, où il ſe comportoit de telle façon avec

avec Monſieur le Duc de Guiſe, que lui & les ſiens en avoient très-grande défiance : je parlai à lui pour lui faire entendre l'intention & les raiſons du Roi, ſur les demandes & difficultez qu'il avoit faites ; davantage, je lui fis offre pour lui & ſondit frere deſdits vingt mille écus ; mais je le trouvai ſi reſolu & difficile à ſe contenter, que je me départis d'avec lui, très-mal édifié, & m'en plaignis au ſieur de Chemerault ſon Couſin, qui étoit Lieutenant de ſa Compagnie de Gendarmes, & depuis aux ſieurs Schomberg, & de Dunes ; & ce qui m'en fâchoit & mettoit encore plus en peine, étoit que je voyois Monſieur de Guiſe reſolu de demander ladite ville d'Orleans pour ville de ſureté, & de ne faire paix ſi elle ne lui étoit accordée, par où la pratique que j'avois avec ledit ſieur d'Antragues, & tous les moyens de ſervir le Roi, s'en alloient en fumée ; toutefois je fus contraint de partir de Paris ſans rien conclure avec ledit ſieur d'Antragues.

Je retournai vers le Roi lui rendre compte de ce que j'avois negocié en ce ſecond voyage, de quoi je m'acquittai ainſi que j'avois fait pour la premiere fois, où toutes choſes furent débattuës, repreſentées, conſiderées, ordonnées & recueil-

recueillies par écrit par le ſieur Brûlart ; entr'autres choſes je fis entendre l'inſtance qu'on faiſoit d'avoir Orleans pour ville de ſureté, avec Bourges, & fut reſolu & à moi baillé par écrit, qu'elles leur ſeroient accordées, ſi on ne les en pouvoit faire départir ; les inſtructions qui me furent données, font foi de ce que deſſus.

Je reçûs à mon arrivée à Roüen une lettre dudit ſieur d'Antragues, par laquelle il me manda, qu'ayant depuis mon partement mieux peſé ce que je lui avois dit & remontré de la part du Roi, il s'étoit reſolu à condeſcendre à faire tout ce que je lui avois dit ; que Sa Majeſté vouloit de lui, & me prioit de mettre fin à ces affaires que j'avois ſi bien acheminées, s'en fiant & repoſant du tout ſur moi, qu'il reconnoiſſoit aimer plus ſon bien que lui-même. Ce qu'il accordoitdonc, étoit d'accepter le Gouvernement en chef du Duché d'Orleans, la Lieutenance pour ſon frere, & une Compagnie de cinquante hommes d'armes, & les vingt mille écus, & de bailler par écrit la promeſſe que le Roi avoit demandée : ce que je fis entendre à Sa Majeſté devant qu'elle eût reſolu ma depêche, pour ſçavoir ſi par l'occaſion du

traité dudit ſieur d'Antragues, il avenoit que nous ne pûſſions faire départir ceux de la Ligue de la demande qu'ils faiſoient d'avoir Orleans pour ville de ſureté; nous romprions le traité general de la paix, ce qu'elle n'entendoit pas.

Je fis voir auſſi à Sa Majeſté un pouvoir du Connétable de France, & un autre du Lieutenant General, repreſentant la perſonne du Roi par tout le Royaume: de ces deux pouvoirs, Sa Majeſté me commanda de tirer ce dont fut compoſé celui qui fut baillé audit ſieur Duc de Guiſe, que Sa Majeſté avoit fait lire, ou lû elle-même, & corrigé par trois fois, comme il appert par la minute que j'ai reſervée; puis l'ayant mis au net, il le ſigna, & avec tout cela me renvoya à Paris pour la troiſiéme fois.

Où je me trouvai plus empêché que jamais, pour les difficultez nouvelles qui nous étoient faites; ſur tout je le fus pour le fait d'Orleans: car plus j'en voulois éloigner & détourner Monſieur de Guiſe, plus s'y opiniâtroit-il: je propoſai que le Roi donneroit aux ſieurs d'Antragues & de la Châtre, la ſurvivance de leurs Gouvernemens pour leurs enfans; & que l'on ne rendît point pour villes de ſureté celles d'Orleans & Bourges, qui étoient

Sieges

Sieges d'Archevêché & Evêché ; & que c'étoit choſe qui n'avoit point encore été faite ; & combien que telles ouvertures fuſſent plus avantageuſes, & pour le particulier deſdits ſieurs de la Châtre & d'Antragues, & même pour ceux de la Ligue ; toutefois ils n'y voulurent entendre. Sur cela je fis dire audit ſieur de Dunes que ſon frere & lui devoient faire parler les habitans d'Orleans, & leur faire dire que ladite ville leur ſeroit baillée pour ville de ſureté : mais je trouvai qu'ils avoient faute de credit envers eux, pour leur faire faire ledit office : je dis donc alors qu'il falloit que ledit ſieur d'Antragues fiſt les mêmes proteſtations, & obtînt que ceux de la Ligue ſe départiſſent de leurs demandes, puiſque pour mes raiſons ils n'en vouloient rien faire, & que nous étions accrochez à ce point : leſdits ſieurs d'Antragues & de Dunes ne furent d'avis non plus de faire ladite proteſtation, de ſorte que tous moyens & inventions pour gagner ce point me manquerent ; ledit ſieur de Schomberg ſçait ce que je lui en dis, & commençant à dreſſer l'article qui faiſoit mention de l'octroi deſdites villes, je m'aviſai de le toucher de telle façon, que quelque jour il pourroit ſervir de fondement d'y changer quelque choſe.

Au troiſiéme voyage nous demeurâmes d'accord de toutes choſes avec ceux de la Ligue pour ladite paix, & même du fait du Havre de Grace, qui avoit été demandé de ſurcroît pour eux; depuis le traité le Gouverneur d'icelle s'étant jetté au parti quelques jours devant, de ſorte que les articles de ladite paix furent ſignez de part & d'autre, leſquels je fus porter à Sa Majeſté, qui les confirma & ratifia auſſi-tôt, après les avoir fait lire en ſon Conſeil.

Je dis auſſi à Sa Majeſté comme la Reine ſa mere, & moi avec elle, avions lû à Monſieur le Duc de Guiſe après l'accord & ſignature deſdits articles, la minute du pouvoir que Sa Majeſté avoit aviſé de lui accorder, lequel m'avoit donné charge d'en remercier Sa Majeſté; & néanmoins la ſupplier d'avoir agréable qu'il ne l'acceptât point, ains ſeulement qu'il le ſervît de ſon état de grand Maître, duquel il ſe ſentoit fort honoré, & ne lui demandant pour ſon particulier que l'aſsûrance de ſa bonne grace puis qu'il avoit pourvû au public, ainſi que lui devoient plus particulierement faire entendre Meſſieurs l'Archevêque de Lyon & de la Châtre, qui devoient le lendemain arriver vers Sadite Majeſté, laquelle

laquelle me répondit reſolument, qu'elle vouloit que ledit ſieur de Guiſe prît ledit pouvoir, & qu'elle confirmât encore auſdits ſieurs, & écrivit une lettre de ſa main très-expreſſe audit ſieur de Guiſe, de laquelle furent porteurs leſdits ſieurs Archevêque de Lyon & de la Châtre ; & néanmoins leſdites lettres de pouvoir & Declaration ne furent miſes au net, ſignées, ſeellées, ni délivrées audit ſieur de Guiſe, que juſques à leur entrevûë à Chartres, que quelques-uns en avoient dégoûté Sa Majeſté, & lui avoient fait trouver mauvaiſe l'autorité qu'elle avoit accordée par icelle audit ſieur de Guiſe, les uns par jalouſie qu'ils lui portoient, les autres parce que c'étoit choſe qui diminuoit aucunement l'autorité & puiſſance de leurs Etats, & la plus grande partie, parce qu'ils connoiſſoient que Sa Majeſté ne pouvoit oublier le maltalent qu'il portoit audit Duc pour lui complaire, l'animer & irriter davantage contre lui.

De façon que Sa Majeſté mit un jour en déliberation de retrancher ledit pouvoir devant que de le délivrer, de quoi elle fut déconſeillée par ceux auſquels elle en parla, qui lui remontrerent, que puiſque c'étoit choſe qu'elle avoit déja

cordée audit Duc pour le bien de la paix, que la copie lui en avoit déja été lûë & baillée, elle n'en pouvoit rien ôter ſans faire tort audit Duc, & à la foi donnée pour ladite paix, qui avoit trop coûté à faire, & dont l'obſervation importoit grandement à ſes affaires; joint que ledit Duc qui ſçavoit les traverſes qu'on lui donneroit en ce fait, ſe laiſſoit déja dire n'avoir pû faire qu'à l'appetit de tels envieux, on ne lui fiſt recevoir telle écorne; ſur quoi Sa Majeſté ſe reſolut, & commanda ledit pouvoir être délivré audit Duc de Guiſe; comme il fut fait; mais on a dit depuis qu'elle fit ce commandement avec tel regret, qu'elle reſolut dès-lors de chaſſer d'auprès d'elle, ceux qui lui avoient donné tel conſeil, & ne l'avoient ſecondée en la volonté qu'elle avoit de le retrancher.

Il faut noter encore de ce traité, que jaçoit que les principales & plus aigres plaintes que ceux de la Ligue avoient fait de leurs mécontentemens, & auſquels ils requeroient plus vivement être pourvû, euſſent été fondez ſur la perſonne, l'autorité & les charges dudit Duc d'Eſpernon, comme il appert par leurs écrits: toutefois d'autant que Sa Majeſté me l'avoit ainſi recommandé & enjoint très-

très-expreſſément; je fis tant, qu'en tout ce qui fut mis par écrit, il n'en fut fait aucune mention; mais que l'on ſe contenta de remettre à Sa Majeſté d'y pourvoir elle-même, comme elle leur avoit fait dire & promettre qu'elle feroit; de quoi certes il faut que je diſe, que je trouvois ledit ſieur de Guiſe plus favorable & moderé que nul autre, non tant pour en avoir occaſion, que pour ce que je lui avois remontré qu'il feroit en ce faiſant ſervice très-agréable au Roi.

Les Députez de ladite paix témoigneront aſſez le devoir que je fis, & le ſoin que j'en eus, pour l'honneur & obéïſſance que je portois à tous les commandemens de Sa Majeſté, & pour le deſir que j'avois auſſi d'éteindre toutes les étincelles qui pouvoient ſervir avec le tems à rallumer le feu de diſcorde entre ſes ſujets & ſerviteurs Catholiques, pour la conſideration ſeule de l'honneur de Dieu & du ſervice de Sa Majeſté, dont dépendoit le bien du Royaume.

Et toutefois je fus ſouvent averti durant la negociation de la paix, & depuis la concluſion d'icelle, que ledit Duc étoit très-mal content; & juſques-là qu'il écrivit à quelqu'un de ſes amis en Cour, qu'il m'en feroit repentir & per-

dre la vie ; de quoi je ne m'émûs gueres, parce que je ſçavois qu'il n'avoit occaſion quelconque de ſe prendre à moi de ce qui s'étoit paſſé, ni de la défiance de ſon Maître, qui étoit ce qui l'irriteroit le plus, d'autant que je n'avois été que Miniſtre de Sa Majeſté à très-bonne fin & intention ; & même que j'avois eu tel ſoin de ſa reputation, qu'il n'avoit été rien écrit contre lui, & auſſi que je me confiois que j'avois pour bon témoin & protecteur de mon innocence S.M. qui ſçavoit comme toutes choſes avoient paſſé.

Le Roi étant à Vernon, par où il paſſa revenant de Roüen, à Mante où ſe devoient trouver les Reines, il m'envoya querir exprès, pour ſe plaindre d'un avis qui lui avoit été donné, que ledit Duc d'Eſpernon ſe vouloit aller jetter dedans la ville d'Angoulême pour s'en ſaiſir, & me commanda d'écrire des lettres en ſon nom au ſieur de Tayan, aux habitans de la ville, au Lieutenant General d'icelle, & au Capitaine de la Citadelle, de ne recevoir perſonne en ladite ville qui leur pût donner loi, de quelque qualité qu'il fût, juſques à ce qu'il leur apparût d'un commandement de lui, poſterieur auſdites Lettres que Sa Majeſté, au défaut d'un valet de chambre, commanda

manda d'envoyer par un Courrier exprès, comme je fis incontinent & fidellement, ainſi que j'avois accoûtumé les commandemens de Sa Majeſté.

Le Courrier arriva à Angoulême trois jours après que ledit Duc y eut été reçû, auquel les lettres du Roi furent portées, dont il s'irrita & s'offença grandement, & s'en prit à moi, diſant que j'avois été auteur deſdites lettres, & en fit une très-grande plainte à Sa Majeſté, qui lui manda de les avoir commandées, & les raiſons qui l'avoient mû à ce faire. Leſdites lettres ayant été vûës du Maire & des habitans d'icelle ville, furent cauſe qu'ils dépêcherent bien-tôt après l'un de leurs Citoyens, beau-frere dudit Maire, en Cour, lequel eut charge de s'adreſſer à moi; parce que ladite ville d'Angoulême étoit de mon département, que les lettres dernieres que le Roi leur avoit écrites étoient contreſignées de moi, auſſi qu'ils avoient quelque creance en moi pour m'avoir toûjours reconnu très-affectionné à leur bien, & au ſervice de Sa Majeſté : il ſe preſenta, comme nous étions à Chartres, & me dit que leſdits Maire & Echevins ayant vû leſdites lettres de Sa Majeſté, étoient entrez en doute ſi c'étoit ſon intention, ou non, que

ledit Duc d'Eſpernon fiſt ſa reſidence en leur ville, en laquelle ils proteſtoient qu'ils ne l'euſſent jamais reçû, s'ils n'euſſent penſé faire ſervice à Sa Majeſté, comme ledit Duc leur avoit fait apparoir par un pouvoir que Sa Majeſté lui avoit donné de commander en leur ville & au païs, & qu'il avoit depêché exprès par eux pour en être éclaircis, d'autant que ſi Sa Majeſté ne trouvoit bon ce qu'ils en avoient fait, ils pourroient encore reparer leur faute, en fermant la porte de leur ville un matin qu'il ſeroit ſorti dehors pour aller courre la bague, comme il faiſoit ſouvent, laiſſant la garde desportes auſdits habitans, qui étoient beaucoup plus forts dans la ville, que n'étoit ledit Duc avec tous ſes gens, & qu'ils pouvoient auſſi, pour mieux aſsûrer & executer ladite entrepriſe, ſe ſaiſir de la perſonne du Capitaine de la Citadelle, ſinon la circuir, & environner par dehors par un bon nombre de Gentilshommes du païs qui étoient à leur devotion, afin de garder que le ſecours n'y entrât, pendant qu'ils forceroient ladite Citadelle par le dedans de la ville, comme ils diſoient pouvoir faire facilement. Ayant entendu ce propos, je lui demandai qui il étoit, & s'il avoit quelques lettres;

& m'ayant donné connoiſſance de ſa perſonne par le moyen du Courrier qui avoit porté à Angoulême les ſuſdites lettres de Sa Majeſté; & ſur ce, dit, qu'il ne s'étoit oſé charger d'aucunes lettres de peur d'être pris en chemin : je lui dis que l'ouverture qu'il m'avoit faite de l'occaſion de ſon voyage, étoit de telle importance, qu'il étoit neceſſaire que j'en parlaſſe au Roi avant que d'y répondre, & partant qu'il eût à me venir trouver le lendemain de bon matin.

Je fus le ſoir même trouver Sa Majeſté, tant pour la remercier de ce que la Reine ſa mere m'avoit dit qu'elle lui avoit accordé & promis de me décharger de l'exercice de mon office de Secretaire des commandemens, ſuivant la ſupplication que je lui en avois faite, ainſi que je dirai ci-après, avec tout ce qui s'eſt paſſé en ce fait, que pour lui faire entendre les propos que m'avoit tenu ledit habitant d'Angoulême, lequel Sa Majeſté fit démonſtration d'écouter volontiers, pour le mécontentement qu'elle avoit de ce que ledit Duc étoit allé en ladite ville, ainſi que S. M. diſoit, contre ſon commandement, ſe promettant d'en avoir ſa raiſon par leſdits habitans : & en ce faiſant, faire paroître & ſçavoir audit

Duc & à tous autres, combien un Roi a les bras longs; & eſt foible toute autre puiſſance en ſon Royaume ſans la ſienne, me diſant qu'il vouloit parler lui-même audit habitant ſans que perſonne en ſcût rien; dont il me chargea expreſſément, & à cette fin le lui amener le lendemain de bon matin, comme je fis.

Et l'ayant introduit dans le cabinet de Sa Majeſté, où il n'y avoit perſonne que moi, il lui rapporta & confirma les mêmes propos qu'il m'avoit tenus de la part deſdits Maire & habitans deſquels Sa Majeſté lui declara être fort contente, & leur ſçavoir très-bon gré, lui diſant qu'elle les avoit toûjours reconnus très-gens de bien, aimans Dieu & ſon ſervice, & qu'elle loüoit la reſolution qu'ils avoient priſe d'envoyer devers elle pour être éclaircie de la verité ſur l'entrée & demeure dudit Duc en ladite ville, laquelle Sa Majeſté vouloit qu'ils ſçûſſent lui avoir été deſagréable, comme ayant été entrepriſe par ledit Duc contre ſon commandement, & en faiſon qu'il avoit eu occaſion de ſe défier de lui & de ſes actions; parce qu'il montroit être par trop indigné de ce que Sa Majeſté avoit fait la paix, par laquelle elle avoit accordé qu'il ſe dépoüilleroit d'une bonne

partie

partie de ſes Charges, ſpecialement des Gouvernemens qu'il avoit, & qu'il ſembloit que Dieu avoit conduit expreſſément ledit Duc en ladite ville, & avoit envoyé à ſadite Majeſté cette occaſion, pour lui donner moyen de pourvoir à ce coup, puiſque ledit Maire & habitans avoient le moyen & la volonté d'executer ce qu'elle leur commanderoit : mais que ce n'étoit pas aſſez faire pour ſon ſervice que de chaſſer & faire ſortir ledit Duc d'Eſpernon de ladite ville, comme il lui avoit propoſé ; qu'il falloit que leſdits Maire & habitans ſes bons ſujets & ſerviteurs ſe ſaiſiſſent de lui, ſans toutefois faire mal à ſa perſonne, afin que le tenant à ſa diſpoſition, il pût recouvrer ſes villes de Mets & de Boulogne qu'il ne vouloit rendre, & le faire contenter du Gouvernement de Provence, qu'il avoit aviſé de lui laiſſer. Quoi faiſant, leſdits Maire & habitans lui feroient, enſemble à la Religion Catholique & à tout ſon Royaume, un ſervice très-ſignalé, que Sa Majeſté reconnoîtroit à jamais, lui demandant ſi leſdits habitans n'auroient pas le courage & le pouvoir de lui faire ce ſervice qu'il avoit fort à cœur, & qui les importoit auſſi grandement ; parce que ſi ledit Duc demeuroit long-

long-tems en leur ville, tout ainſi qu'il s'entendoit avec le Roi de Navarre & les Huguenots, il étoit à craindre qu'il ne les mît avec le tems entre leurs mains, qui étoient leurs ennemis. A quoi il lui fut répondu par ledit habitant, que leſdits Maire & ſes concitoyens avoient toûjours eu le courage de mourir pour executer ſes commandemens, leſquels il leur rapporteroit très-fidellement, & que Sa Majeſté en oiroit bien-tôt parler. Et comme il avoit été envoyé ſans apporter aucune lettre, il fut auſſi renvoyé ſans en remporter, & prit congé de Sa Majeſté en cette façon, laquelle lui commanda de déloger à l'heure même, afin de n'être découvert.

Toutefois ledit habitant me vint encore trouver en mon logis, pour me dire que depuis être parti d'auprès du Roi, il avoit mieux examiné & conſideré le commandement que Sa Majeſté lui avoit commis, lequel il craignoit ne pouvoir être executé ſans coup ferir, d'autant qu'il eſtimoit que ledit Duc ſe mettroit en défenſe quand on le voudroit prendre. Quoi avenant, il deſireroit volontiers ſçavoir ce qu'ils auroient à faire contre ledit Duc. A quoi je lui répondis, que c'étoit choſe qu'il devoit avoir demandé

de lui-même à Sa Majesté, quand elle lui avoit fait ledit commandement. Mais ce que je lui pouvois dire sur ce, étoit que le Roi lui avoit expressément commandé ne faire aucun mal à la personne dudit Duc; de sorte que j'estimois quant à moi, que s'ils ne s'en pouvoient saisir sans crainte d'être offensez, ou de l'offenser, qu'il seroit plus à propos qu'ils se contentassent de lui fermer la porte de la ville, lors qu'il en seroit hors, comme il avoit proposé qu'ils pouvoient facilement & sans danger de personne, ni de leur vie, qui étoit tout ce que je lui pouvois dire sur la difficulté qu'il m'avoit proposée, & que s'il en vouloit derechef parler au Roi, pour en être mieux éclairci & assûré, que j'en avertirois Sa Majesté. Sur quoi m'ayant dit qu'il craignoit que son sejour le fist découvrir, il se resolut de s'en aller.

Voilà la verité de tout ce que j'ai sçû & a passé par mes mains, touchant ce fait, & fais juges mes amis & tout le monde si je m'y pouvois conduire autrement; s'étant ledit habitant addressé à moi comme il avoit fait.

Je ne veux point parler de ce qui est avenu de ladite entrepriſe, des propos qui ont été tenus sur le sujet d'icelle; mais

mais je veux bien croire & oſe dire avec verité, que ledit Duc d'Eſpernon a depuis ſuffiſamment reconnu par divers effets & témoignages, que la mal-veillance que le Roi lui portoit, ne procedoit de moi, ni de mon invention & perſuaſion, dont auſſi j'appelle Dieu à témoin. Veritablement j'ai ſouvent blâmé pluſieurs choſes que ledit Duc faiſoit quand il étoit auprès du Roi, & ne les ai tûës à lui-même : & plût à Dieu qu'il eût voulu croire Monſieur de Belliévre & moi: je ſuis aſsûré que le Roi, le Royaume, & lui-même s'en fuſſent beaucoup mieux trouvez qu'ils n'ont fait, & ne feront de ce qui eſt avenu; mais les flatteurs qui ſont les vrayes peſtes & ennemis des Rois, & des Grands, l'ont toûjours emporté pardeſſus les gens de bien, tant eſt forte & puiſſante l'induſtrie conjointe à la nature.

Étant à Chartres, je reçûs encore une lettre dudit ſieur de Dunes par les mains du ſieur de Schomberg du vingt-ſept de Juillet, par laquelle il me mandoit m'envoyer la promeſſe ſuſdite de ſon aîné & de lui, que je leur avois demandée de la part du Roi, & ne l'avoit pû récouvrer que depuis deux jours; & afin que l'on ſçache qu'il n'étoit point ſi mal

content

content de ce que j'avois fait & pourſuivi pour ſon frere & pour lui en cette occaſion, comme l'on m'a depuis voulu faire croire qu'il avoit publié ; j'ai bien voulu ici tranſcrire la même lettre dudit ſieur de Dunes, pour me ſervir de décharge où beſoin ſera, & à lui de réponſe s'il s'eſt plaint de moi.

S'enſuit donc la teneur de ladite Lettre.

MONSIEUR,

Mon beau-pere s'en retournant trouver le Roi, je l'ai ſupplié de ſe charger de la promeſſe que vous avez deſiré de mon frere d'Antragues, laquelle j'ai depuis deux jours recouverte, & la vous preſente avec cette lettre, que vous recevrez, s'il vous plaît, pour me ramentevoir en votre bonne grace, & vous aſſûrer de la fidelle volonté que j'ai de vous faire ſervice, & non pour vous importuner & preſſer de l'effet que vous nous avez à tous deux procuré ; vous priant très-humblement de croire, que ſi tous les bons offices qu'avez départis à beaucoup de perſonnes de toutes qualitez,

litez, avoient rencontré des ames auſſi peu ingrates, que le ſeront pour jamais envers vous celles des deux freres, que je ne ſçache Seigneur en France qui ait plus acquis d'amis & de ſerviteurs, ni qui en eût de plus affectionnez que vous, Monſieur, à qui j'eſpere pour mon particulier faire connoître que l'obligation que je vous ai, jointe à l'ancienne inclination que j'ai euë toute ma vie à vous faire ſervice, vous a acquis ſur moi toute l'autorité & commandement que vous ſçauriez deſirer : de quoi je me promets que Dieu me fera la grace quelque jour de vous en rendre témoignage. Je n'ai mis que le mois en ladite promeſſe, ayant laiſſé le jour en blanc, afin que comme vous le trouverez le plus à propos, vous commandiez qu'elle ſoit remplie, ayant fait entendre ſur ce ſujet l'opinion de mondit frere à Monſieur de Schomberg, laquelle il vous découvrira, voulant finir après vous avoir très-humblement baiſé les mains pour prier Dieu, Monſieur, qu'il vous donne en ſanté très-heureuſe & longue vie. De Paris ce vingt-ſept Juillet 1588.

Par cette lettre écrite après la concluſion & publication de la paix, apportée par ledit ſieur de Schomberg qui avoit

aſſiſté

assisté ladite negociation, & avoit vû & sçû tout ce que j'avois traité avec ledit sieur d'Antragues & son frere, chacun peut juger s'ils étoient mal satisfaits de la peine que j'avois prise pour eux, ou non. A la verité aussi s'il y a eu faute en ce fait, elle a plus procedé de l'irresolution dudit sieur d'Antragues, & de la défiance que ses actions passées lui faisoient avoir de la volonté du Roi en son endroit, & particulierement du peu de pouvoir & peu de crédit qu'il avoit dans la ville d'Orleans, que d'autre chose.

Ledit sieur de Dunes arriva en ladite ville de Chartres, bien-tôt après que ladite lettre m'eut été baillée par ledit sieur de Schomberg, accompagnant encore feu Monsieur de Guise, & me vint parler; & me le fit aussi commander par le Roi, de parler à Monsieur le Chancelier, pour avoir sa procuration du Gouvernement du Duché d'Orleans en faveur de son frere, & la lui faire remettre entre les mains du Roi, afin que son dit frere en pût être pourvû. Veritablement je lui dis, qu'il me sembloit pour le service du Roi, & le bien particulier de son frere & le sien, qu'il ne devoit encore poursuivre ladite provision, parce que j'estimois que ceux de la ligue s'y oppose-

oppoſeroient, d'autant que ladite ville leur avoit été délaiſſée pour leur ſureté; quoi faiſant, le Roi ſeroit contraint paſſer par deſſus leurs oppoſitions, ou bien y acquieſcer, & que de l'un & l'autre parti qu'il choiſiroit, il pourroit plus avenir de mal que de bien: parce qu'ils diroient que ſa Majeſté commenceroit déja de contrevenir à la paix ſi elle gratifioit ledit ſieur d'Antragues dudit Gouvernement malgré eux: étant ainſi que la condition d'une ville de ſureté, tiroit après une conſequence, que ceux qui y commandoient fuſſent agréables & confidens à ceux auſquels elle avoit été délaiſſée & accordée pour cet effet; de quoi ſa Majeſté ſe pourroit trouver en peine, n'étant à propos ni utile, ſi fraîchement après être ſorti d'un mal, tel qu'étoit celui où nous avions été, que nous entrepriſſions de faire choſe qui nous y plongeât, incertains du bien qui en ſuccederoit; que s'il avenoit auſſi que ſa Majeſté pour le bien general de ſes affaires, fût contrainte de ne faire expedier ledit Gouvernement audit ſieur d'Antragues, & à lui la Lieutenance, que les dommages & la honte en tomberoient principalement ſur eux, deſquels ils ſeroient découverts, très-mal à propos pour

pour eux, & le ſervice du Roi ; lui remontrant pour concluſion qu'il ne devoit encore, à mon avis, faire ladite pourſuite, en lui offrant & à ſondit frere la continuation de mon ſervice & aſſiſtance lorſque je verrois qu'il ſeroit à propos de remuer cette pierre pour le ſervice du Roi & leur contentement. Je m'apperçûs que ledit ſieur de Dunes n'avoit ſi bien pris le propos, comme certainement je lui diſois de cœur & d'affection que je lui portois, & à toute ſa maiſon ; & parce que je partis de la Cour deux jours après pour venir en ma maiſon, je ne puis répondre de ce qui s'eſt paſſé depuis pour ce regard, n'ayant eu connoiſſance ni communication quelconque d'un certain brevet, qui s'eſt trouvé expedié dudit fait, & fais un chacun juge, ſi j'ai dû être blâmé de la façon de laquelle je me ſuis conduit en cette affaire : & ſi leſdits ſieurs d'Antragues & de Dunes ont été bien fondez de s'en plaindre ; j'ai dequoi prouver & verifier tout ce que j'en ai ci-devant dit : l'on peut juger auſſi par l'iſſuë qu'a eu la précipitation deſdits ſieurs d'Antragues & de Dunes en la pourſuite dudit Gouvernement, ſi j'avois raiſon ou non, de les en divertir, tant pour le ſervice

vice du Roi, que pour leur propre bien.

Il y avoit quelque tems que je desirois me faire décharger, sinon du tout, au moins en partie du labeur & du travail ordinaire de la charge que j'exerçois, tant pource que ma santé n'étoit si bonne & assurée depuis avoir eu la fiévre quarte, qu'elle étoit devant, que pource qu'il me sembloit qu'à cause de la multitude & diverses sortes d'affaires, dont j'étois surchargé, Sa Majesté n'étoit si bien diligemment servie en toutes choses, que je desirois, son service & le bien de ses affaires, m'ayant toûjours été recommandé plus que toute autre chose. Et faut que je confesse que ce mien desir se fortifia & augmenta grandement, dès-lors que je vis qu'il avoit été permis audit Duc d'Espernon de m'outrager en la presence du Roi, sans raison ni fondement, ayant en toute ma vie été aimé & protegé de mes maîtres en les servant fidellement; & ce qui m'avoit encore plus picqué, c'étoit que ledit Duc m'avoit accusé & reproché en la presence de sadite Majesté, que j'avois fait, & faisois en ses affaires tout ce que je voulois, sans que Sa Majesté sçût rien du tout de ce qui se passoit, dont elle avoit fait si peu de compte de me faire raison,

que

que par là je jugeai, où que Sa Majeſté le croyoit ainſi, ou qu'elle eſtimoit fort peu la reputation & l'honneur d'un homme de bien, qui étoit ce qui m'étoit le plus cher, & me faiſoit bien ſouvent quitter le manger, le boire & le dormir pour la bien ſervir.

Je m'étois quelquefois découvert de ce mien deſir à aucuns de mes principaux amis & parens, pour y être fortifié de leur conſentement & aſſiſtance ; mais ils m'en divertiſſoient toûjours, plûtôt qu'ils ne m'y confortoient tous, pour l'affection qu'ils me portoient, n'eſtimant pas que ce fût mon bien de me retirer ſi-tôt de la Cour ; quelques-uns pour leur interêt, & les autres parce qu'ils me faiſoient cet honneur de croire que j'étois encore utile en ma charge pour le ſervice du Roi ; toutefois plus j'allois en avant, & conſiderois les choſes qui ſe paſſoient en ce Royaume & à la Cour, & celles qui ſe préparoient, cette envie m'augmentoit davantage.

Ce qui me mût au ſecond voyage que je fis à Paris pour la paix, d'en parler à Monſieur de Villequier, & le prier de de me conſeiller & ſecourir en cette occaſion vers la Reine Mere du Roi, auprès de laquelle ſes longs ſervices lui avoient acquis

acquis autorité & creance, en quoi je le trouvai de ſa grace très-diſpoſé, & en parlai à ladite Dame, laquelle il trouva très-deſireuſe de me faire tout plaiſir, ſuivant ſa bonté accoûtumée envers ſes creatures, telle que j'eſtimois.

Monſieur de Villequier m'ayant aſſuré de la bonne volonté de ladite Dame, j'en remerciai Sa Majeſté, & la ſuppliai d'en faire naître le fruit, quand elle reverroit le Roi ſon fils : la ſuppliant de croire que je ne prétendois demander autre récompenſe du ſervice que je lui avois fait, & prétendois faire tant que je vivrois, que ladite permiſſion de me décharger de mon Office, & de me retirer en ma maiſon, avec la bonne grace de leurs Majeſtez, & en leur protection.

Mais comme à la Cour on interprete plûtôt en mauvaiſe part qu'en bonne, les actions d'un chacun, & ne peut-on croire qu'un Courtiſan qui a été employé aux affaires publiques, avec honneur & dignité, veüille jamais de ſon bon gré s'en départir, ſinon à deſſein d'obtenir mieux: laquelle ladite Dame Reine, & pluſieurs autres qui oüirent parler de cette mienne déliberation & pourſuite, crûrent incontinent, ou que je ne parlois

à

à bon écient, ou que j'avois quelqu'autre prétention, dont je ne me découvrois, qui fut cauſe que je dis à ladite Dame, que s'il plaiſoit à leurs Majeſtez m'octroyant ma Requête être encore quelquefois ſervies de moi à la Cour; je recevrois à grand honneur qu'il lui plût m'accorder, qu'étant à leur ſuite j'entraſſe en leur Conſeil d'Etat, & en celui de leurs affaires; ſinon, ainſi que faiſoit mon mon grand-pere en celles du Roi François I. au moins comme je faiſois tous les jours: de quoi madite Dame me promit d'en faire requête à Sa Majeſté.

Elle en parla à Sa Majeſté à Mante, où leurs Majeſtez ſe virent la premiere fois après que la paix fut accordée; toutefois elle me dit qu'elle n'avoit pû obtenir du Roi qu'il me permît de me décharger de l'exercice de mondit office, ſans m'en dire autre raiſon: & parce qu'elle s'en retourna de là à Paris querir Meſſieurs le Cardinal de Bourbon & Duc de Guiſe, elle me promit qu'elle en parleroit derechef, lorſque ſa Majeſté ſeroit à Chartres.

Ce qu'elle fit d'elle-même, & ſans en être par moi ſollicitée, ainſi qu'elle me fit l'honneur de me dire, & qu'elle avoit tant preſſé le Roi qu'il m'avoit accordé

ma requête, dont je fus très-joyeux.

Et fus dès le ſoir trouver ſa Majeſté pour l'en remercier, & lui faire entendre les raiſons qui me mouvoient à faire ladite pourſuite. Ce fut le ſoir même que j'ai dit ci-deſſus que je la fus trouver pour lui parler de la venuë du beau-frere du Maire d'Angoulême.

Soudain que ſa Majeſté m'apperçût dans ſa chambre, elle m'appella, & ſans me donner loiſir de parler à elle, commença à me dire la priere que la Reine ſa Mere lui avoit faite pour moi, comme elle lui avoit répondu à la fin, qu'elle deſiroit tant faire pour moi, & même en ſa conſideration, qu'elle condeſcendroit & accorderoit toûjours très-volontiers tout ce que je deſirois, tant en cette occaſion qu'en toutes autres : mais auſſi qu'il falloit que j'euſſe égard à ſon ſervice, qu'elle avoit à preſent plus grand beſoin de ma preſence en ma charge, qu'elle n'eut jamais, & même en ſes Etats qu'elle alloit tenir, où l'on traiteroit des affaires très-importantes à ſa perſonne & à ſon Etat, me donnant courage par ſes paroles, pleines de très-grande confiance & affection, de continuer à la ſervir audit Etat ; ſur quoi je lui repreſentai les raiſons qui me contraignoient

traignoient à faire ladite pourſuite, ſuppliant ſa Majeſté de ne croire que ce fût en intention de quitter ſon ſervice, ni de demeurer inutile, & même en l'aſſemblée des Etats, en laquelle je lui promettois me trouver, & la ſervir de mon pouvoir ; que j'étois de ceux qui ſervoient de cœur & d'affection ſa Majeſté, comme j'y étois très-obligé ; & partant que je voulois mourir à ſes pieds, ſi telle étoit ſa volonté, pourvû que je fuſſe déchargé du faix trop peſant de l'exercice de ma charge qui commençoit à m'être inſupportable. Et voyant que je ne pouvois obtenir que ſa Majeſté m'en déchargeât entierement, comme ladite Dame Reine m'avoit dit qu'il lui avoit accordé, je m'aviſai au moins de la ſupplier me permettre que je m'en déchargeaſſe d'une bonne partie ſur le ſieur de l'Aubeſpine Secretaire de ladite Dame, auquel ſa Majeſté avoit déja en ma faveur accordé & fait expedier la ſurvivance d'icelui, & que nous pûſſions enſemble, étans à la Cour, expedier & ſigner ſes commandemens, afin que je fuſſe ſoulagé : ce que ſa Majeſté m'accorda très-volontiers, me commandant d'en faire expedier telles lettres que je connoîtrois être neceſſaire, comme je fis

incontinent, & lui en preſentai la minute afin qu'il lui plût de la voir, & la conſiderer à part, pour la faire après changer ainſi qu'il lui plairoit : ſadite Majeſté retint & garda trois jours ladite minute, avant que de me la rendre, puis me dit qu'elle l'avoit trouvée très-bien de la ſorte, & que j'euſſe à la faire mettre en forme & expedier. Et parce que la grace que le Roi m'avoit faite fut incontinent divulguée & ſçûë d'un chacun, le ſieur de Beaulieu Ruzé, qui prétendoit toûjours d'être fait quelque jour Secretaire d'Etat, s'en plaignit à ſa Majeſté, ainſi qu'il lui plût me dire elle-même, & qu'elle avoit très-volontiers permis audit Ruzé de ſe retirer en ſa maiſon, & de ſe défaire de tous ſes offices, ſur l'inſtance qu'il lui en avoit faite, fondée ſur le mécontentement qu'il avoit de ce que ſa Majeſté m'avoit accordé, encore qu'elle lui eût fait cet honneur de lui remontrer & faire entendre qu'il n'avoit aucune cauſe de ce faire : d'autant qu'elle ne créoit un office nouveau, comme il s'étoit perſuadé, mais me donnoit moyen ſeulement de me ſoulager, me faiſant ſa Majeſté paroître ſe ſoucier fort peu de la retraite dudit Ruzé, puis qu'il s'étoit ſi legerement & mal à propos débandé. Au-

Audit tems le Roi me fit encore une autre faveur, par laquelle il lui plût me témoigner ſa bonne volonté, & le ſoin qu'il avoit de moi & des miens. Ce fut ſur l'inſtance très-grande que la Reine ſa Mere lui faiſoit en faveur de Madame de Nemours & de Monſieur ſon fils, pour le Gouvernement de Lyon, duquel on requeroit ſa Majeſté qu'il lui plût rafraîchir la promeſſe autrefois faite audit ſieur de Nemours : à quoi ſadite Majeſté ne ſe voulut engager, ſe ſouvenant de ce qu'elle en avoit accordé à feu Monſieur de Mandelot & à moi pour mon fils, en le mariant avec la fille aînée dudit ſieur de Mandelot, ſans en avoir au préalable, mon avis & conſentement. Pour cette cauſe non ſeulement elle m'en parla en la preſence de ladite Reine ſa Mere, où je leur dis que ſi leurs Majeſtez connoiſſoient que ce fût choſe qui leur tournât à ſervice, que d'aſſurer mondit ſieur de Nemours dudit Gouvernement, que pour ce qui me concernoit particulierement & mondit fils auſſi, je me remettois à elles d'en diſpoſer à leur diſcretion & volonté, les ſuppliant ſeulement d'avoir égard aux merites & ſervices dudit ſieur de Mandelot, & au beſoin que leurs affaires avoient, qu'il

n'eût occaſion de ſe plaindre : mais auſſi ſa Majeſté voulut que je viſſe à part, & même reformaſſe ſelon mon avis le brevet qu'on lui en demandoit, afin qu'il ne fût rien écrit, ni ordonné par icelui, qui obligeât ſa Majeſté à autre choſe, qu'à ce qu'elle avoit promis par le premier ſuſdit brevet, qui avoit autrefois été depêché par elle pour cet effet, du conſentement même dudit ſieur de Mandelot, ainſi que je fis, ſans que perſonne en ſçût rien que ſa Majeſté, de laquelle je pris congé deux jours après pour me venir rafraîchir en ma maiſon, après lui avoir promis de me rendre à Blois devant l'ouverture deſdits Etats, ſuivant ſon commandement. Et faut que je diſe que je ne m'étois jamais départi d'auprès de ſa Majeſté & de la Cour, avec tant d'aſſurance de la bonne grace, ſatisfaction & protection d'icelle, que je fis lors : ce fut le vingt-trois du mois d'Août 1588.

Et néanmoins le huitiéme du mois de Septembre enſuivant, le jour de la Notre-Dame étant en ma maiſon de Villeroi, je reçûs au matin par Benoiſe la lettre & le commandement de ſa Majeſté, par laquelle elle me déchargeoit de mon office, & de ſon ſervice ; & toutefois

fois me promettoit de me faire plaiſir en autre choſe ; j'appris dudit Benoiſe qu'il avoit porté pareille depêche à Meſſieurs le Chancelier, de Belliévre, Bruſlart & Pinart, & qu'ils avoient déja quitté la Cour ſans voir le Roi, ni prendre congé de lui.

Je laiſſe à penſer à mes amis, ſi j'eus occaſion ou non, de m'émerveiller d'un tel changement & inopiné commandement, lequel néanmoins je reçûs avec la reverence que je devois, fortifié & conſolé de la ſincerité de mes comportemens : je m'enquis ſeulement dudit Benoiſe, ſi le Roi ne prétendoit point de faire difference de ceux qui avoient bien verſé & ſervi, d'avec les autres, & lui dis, que s'il lui plaiſoit de ſuivre ce chemin-là, qu'il feroit beaucoup pour ſon ſervice, & pour les gens de bien.

Et m'ayant demandé réponſe, je l'écrivis, & la lui baillai ſur le champ, telle que la devoit faire un ſerviteur très-fidelle & obéïſſant à ſon maître ; ajoûtant ſeulement de bouche, que s'il eût plû à ſa Majeſté me laiſſer ſortir de la Cour, par la porte à laquelle j'avois tant heurté devant que d'en partir, ſans me faire ſauter par les fenêtres, qu'elle eût mis mon eſprit en grand repos,

comme j'eſperois, moyennant la grace de Dieu & le congé qu'elle me donnoit, d'y mettre le corps.

J'avois fait venir de Lyon en ces quartiers mondit fils exprès, parce que Monſieur le Duc de Mayenne ayant à dreſſer une armée pour ſervir en Dauphiné contre les Huguenots, il ſembloit que ceux de ſon âge ne ſe pouvoient bonnement excuſer étant voiſins dudit païs; ce que je ne voulois qu'il fiſt, ſans que le Roi lui commandât pour ma décharge & pour la ſienne, à cauſe du lieu que je tenois au ſervice de Sa Majeſté, m'étant toûjours étudié de la ſervir fidellement; mais auſſi de ne lui donner aucune cauſe de ſuſpicion de mes actions, & de tout ce qui dépendoit de moi: ce que je dirai en paſſant m'avoir mû dès le commencement à nourrir mondit fils près de Meſſieurs de Longueville, Princes que je reconnoiſſois, & par l'exemple de feu Monſieur leur pere, & par l'inſtruction que leur donnoit Madame leur mere, ne viſer qu'au pur ſervice du Roi, & avoir leur grandeur attachée à la proſperité des affaires de Sa Majeſté; à quoi ladite Dame ſçait & témoignera toûjours le devoir que j'ai fait de la conforter, toute & quantefois qu'il s'eſt preſenté occaſion de ce faire. J'a-

J'avois donc envoyé mondit fils devers Sa Majeſté pour recevoir ſes commandemens ſur l'occaſion ſuſdite, lequel arriva à Blois le jour même, ou le lendemain que les commandemens de nos congez furent portez à Meſſieurs du Conſeil, & envoyez devers moi, & furent ſçûs d'un chacun; toutefois il ne laiſſa de ſe preſenter à Sa Majeſté avec la lettre que je lui écrivois, laquelle il reçût très-benignement; lui diſant, ainſi qu'il me rapporta, qu'il étoit fils d'un pere qui l'avoit ſi bien ſervi, qu'il n'avoit qu'à imiter ſon exemple, & ſuivre le chemin qu'il lui avoit montré, pour acquerir honneur en ſa profeſſion, & ſa bonne grace & protection en toutes choſes.

Qu'il deſiroit qu'il le ſervît en ladite armée en Dauphiné avec ſa compagnie de Gendarmes, & quelques autres forces dont Monſieur de Mandelot avoit projetté de lui donner la conduite, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, laquelle écrivit par lui une lettre de ſa main audit ſieur de Mandelot, pour l'aſſurer de la continuation de ſa bonne volonté.

Ces bons propos qui me furent rapportez par mondit fils, certainement me conſolerent grandement, entendant par

iceux que le Roi n'avoit conçû mauvaiſe opinion de moi, ayant dit que je l'avois très-bien & fidellement ſervi. C'étoit le fruit auſſi que j'avois toute ma vie deſiré moiſſonner de tous mes labeurs & ſervices, duquel à la verité je craignois que le chemin que l'on avoit tenu à me donner congé, m'eût aucunement privé, ſinon à l'endroit des gens de bien, qui avoient eu connoiſſance de mes déportemens; au moins en l'opinion commune du vulgaire qui a accoûtumé de juger des actions des hommes, plutôt par le ſuccès de leurs fortunes, que par la verité & juſtice d'icelles.

Ce langage donc m'ayant grandement conforté, me donna encore la hardieſſe d'envoyer un de mes gens devers le Roi, pour lui remontrer la perte que je faiſois par la privation de mon office, qui m'avoit été mis en conſideration, en partageant les biens de feu Monſieur de l'Aubeſpine mon beau-pere, duquel je le tenois, & le peu de bien qui me demeuroit après avoir ſi longuement ſervi le feu Roi ſon frere & lui audit office avec beaucoup d'honneur, n'ayant acquis pour toutes choſes, que trois ou quatre mille liv. de rente de revenu en fonds de terre que je pourrois lors dire miens, quand j'aurois

j'aurois payé mes dettes, qui n'étoient pas petites ; comme il me ſeroit facile de montrer en répondant de toutes mes actions, où & quand il plairot à Sa Majeſté l'ordonner, comme j'étois prêt de ce faire ; la ſuppliant à cette cauſe d'y avoir égard ; & m'ordonner quelque récompenſe ; & en attendant icelle de continuer de me faire payer les gages & penſions dont je joüiſſois, pour m'aider à vivre en ma maiſon, & donner moyen à mondit fils de lui faire ſervice en la profeſſion en laquelle je l'avois nourri & acheminé par ſon commandement, & ſur la promeſſe qu'il lui a plû me faire quelquefois de l'y proteger : je ſuppliois auſſi Sa Majeſté, puis qu'elle avoit aviſé & reſolu d'employer à l'exercice de mon Office, des perſonnes nouvelles & de moindre étoffe & qualité, ce ſembloit, que n'étoient celles qui avoient ſervi, il lui plût au moins choiſir & prendre pour ce faire, quelqu'un de ceux que j'avois nourris, qui s'étoient rendus dignes & capables de ce faire, lui faiſant ſervice auprès de moi, comme je reconnoiſſois qu'étoit en fidelité & ſuffiſance Paſquier mon Commis, que j'avois rendu porteur de ma lettre, lui remontrant qu'en ce faiſant, il donneroit à entendre à tout

le monde, m'avoir éloigné de ſon ſervice pour faute que j'euſſe fait, ni pour défiance que ſa Majeſté eût de ma loyauté, qui étoit la plus digne & chere récompenſe, que je lui demandois de tous mes ſervices; j'en écrivis autant à la Reine mere du Roi, la ſuppliant d'intercéder pour moi envers ſa Majeſté.

La réponſe que le Roi fit à ma ſuſdite depêche, m'ôta toute eſperance d'attendre & recevoir de lui à l'avenir aucune récompenſe & gratification, & qui plus eſt, me donna aſſez le ſujet de croire qu'elle n'étoit demeurée ſi ſatisfaite de mes ſervices ni de ma fidelité, que ma conſcience; les traitemens que j'avois reçû de lui en toutes choſes, & même à mon partement de la Cour, & les derniers propos qu'il avoit tenus à mondit fils, m'avoient donné occaſion de croire, encore que ladite Dame Reine ſa mere m'aſſurât du contraire par la réponſe qu'elle me faiſoit par ledit Paſquier: de quoi certainement j'étois très-affligé, & allois examinant toutes mes actions paſſées; & conferant avec un chacun pour découvrir les cauſes dudit mécontentement: les uns diſoient, que le Roi s'étoit laiſſé entendre, que j'avois trop d'autorité & de credit en ma charge;

ge; les autres, qu'il trouvoit mauvais que ſes Secretaires ouvriſſent ſes pacquets ailleurs qu'en ſa preſence,& qu'ils écriviſſent des lettres particulieres aux Gouverneurs des Provinces, à ſes Ambaſſadeurs & autres qui le ſervoient, & en reçûſſent auſſi d'eux concernant ſes affaires. Aucuns diſent que Sa Majeſté avoit découvert que quelques-uns de mes gens, & même ledit Paſquier, donnoient avis à ceux de la Ligue des affaires de ſa Majeſté qui paſſoient par mes mains, & même que je m'entendois avec eux.

Pluſieurs me taxoient auſſi de ce pouvoir accordé à feu Monſieur de Guiſe, & de la negociation de la paix, en laquelle on diſoit même, que la Reine Mere du Roi étoit entrée en jalouſie de moi : & ceux qui eſtimoient être plus clairvoyans, diſoient, que le Roi avoit ainſi éloigné de lui ſes vieux ſerviteurs & miniſtres, pour le ſeul reſpect de ladite Dame Reine Mere du Roi, avec laquelle ils avoient trop grande communication. Comme ſi ſa Majeſté n'eût eu volonté de ſe confier à l'avenir celle part de ſes affaires, qu'elle lui avoit differée juſques alors; & fut telle opinion fortifiée par les déportemens de ceux que ſa Majeſté

appella

appella au maniement de ſes affaires, leſquels ne recherchoient aucunement ladite Dame, & ne l'honoroient & courtiſoient comme nous avions accoûtumé de faire.

Et combien que les choſes qui ſont avenuës depuis, ayent vuidé cette queſtion, & aſſez éclairci un chacun de la verité, & cauſe certaine de nos éloignemens, & que toutes les autres raiſons ſuſdites n'étoient que couleurs miſes en avant pour ébloüir les yeux de ceux qui s'y ſont arrêtez.

Toutefois je répondrai ſuccinctement à celles que l'on a publié avoir été cauſe de ma condamnation & diſgrace, plus pour repreſenter la verité des choſes, à ceux qui pourroient voir quelque jour le preſent Memoire, que pour beſoin que j'eſtime qu'il en ſoit.

Donc pour répondre à la premiere raiſon, par laquelle l'on diſoit que le Roi reconnoiſſoit que j'avois trop d'autorité & de crédit en ma charge; je dirai que je me ſuis toûjours mocqué d'icelle quand l'on m'en a parlé, n'ayant pû croire que Sa Majeſté ait conçû telle opinion de moi, & ſur ce fondé la reſolution qu'elle a priſe de m'éloigner d'elle, vû que l'autorité que j'avois, procedoit

doit entierement de celle qu'elle me donnoit du fardeau qu'elle me faiſoit porter, & de la confiance qu'elle faiſoit paroître avoir en moi. Choſe qui lui étoit très-facile de retrancher toutes les fois qu'elle eût voulu, ſans me chaſſer, joint que je lui avois mis en main quelques jours devant le moyen d'y pourvoir plus doucement, lorſque je l'avois ſupplié me décharger de l'exercice de ma charge. Davantage, j'avois devant cela ſouvent ſupplié Sa Majeſté de ne me charger de tant d'envie comme je ſçavois que j'en portois, pour executer les commandemens dont elle m'honoroit ordinairement en ſes affaires, leſquels elle me défendoit de communiquer à autres, quels qu'ils fuſſent. Mais tous ceux qui connoîtront en quoi conſiſte, & combien importe la charge des Secretaires d'Etat, ne trouveront étrange, ſi en faiſant bien leur devoir, ils acquierent de l'autorité, de l'honneur, & de la creance, non ſeulement auprès du Roi, & à la Cour, mais auſſi par toutes les Provinces du Royaume, & hors icelui: s'ils ſont gens de bien, le Roi ne ſe peut trop fier en eux; il faut qu'ils écrivent & faſſent toutes les dépêches que les autres propoſent, & ordonnent, & qu'ils tien-

nent

nent Regiſtres & Memoires des précedentes pour en ſervir le Roi, & ceux qui l'aſſiſtent aux occaſions qui ſe preſentent. Ce que tous autres ne peuvent ſi bien faire qu'eux : ç'a toûjours été auſſi ſur la vigilance, diligence, capacité & fidelité d'iceux, que les plus ſages Princes ſe ſont repoſez, & repoſeront, quoi que l'on faſſe, de la principale direction & conduite de leurs affaires. Et eſt certain que le maître qui n'en uſera ainſi, s'en trouvera très-mal, ſes affaires ſeront faites par pieces, & à bâtons rompus; joint qu'il lui ſera toûjours beaucoup plus facile de corriger & châtier un Secretaire qui verſera mal en ſa Charge, qu'un autre de plus grande qualité ; c'eſt auſſi en châtiant par juſtice les méchans, & faiſant difference d'iceux d'avec les bons, qu'il faut corriger les abus & fautes des charges. Il n'y a rien qui oblige tant un homme de bien à ſe crucifier pour ſervir ſon Maître, que quand il voit qu'il ſe fie en lui, & qu'il fait diſtinction de ſon ſervice d'avec celui de ceux qui verſent mal. Sa Majeſté ne ſe peut trop fier en ſes Secretaires qui la ſervent bien & fidellement, & ne peut auſſi châtier trop ſeverement & exemplairement ceux qui en uſent autrement. Plût à Dieu que le

Roi

Roi eût voulu ſuivre ce chemin en notre endroit, il eût fait beaucoup pour l'honneur & contentement de ceux que l'on eût trouvé avoir bien vécu; mais il eût fait encore davantage pour ſon ſervice: car tout ainſi que le benefice bien colloqué & employé honore le Prince, encourage & récompenſe tout d'un coup pluſieurs perſonnes; auſſi la correction des méchans a pareille vertu & efficace. Et n'y a rien qui faſſe tant reverer, craindre, & aimer un Prince, que l'uſage de cette juſtice, par laquelle les Rois regnent, & ne regneront jamais heureuſement ſans icelle, quoi qu'ils faſſent. Mais conſiderons ſi avec toute la faveur, autorité & confiance que le Roi me communiquoit, j'euſſe pû acquerir quelque réputation & creance entre ſes ſerviteurs; ſi je l'euſſe ſervie infidellement & négligemment. J'en appelle à témoins tous ceux qui avoient correſpondance avec moi, & ſuis content de recevoir telle punition que l'on voudra, s'il s'en trouve un ſeul qui puiſſe prouver que je lui aye jamais dit, conſeillé ni écrit choſe qui fût tant peu que ce ſoit contraire, je ne dirai pas aux affaires & ſervice de Sa Majeſté, mais ſeulement à ſes volontez & commandemens, qui m'ont toûjours

toûjours ſervi de loi & de regle en toutes choſes. Davantage, en quoi ai-je abuſé de ladite autorité ? Me ſuis-je aggrandi avec les miens au dommage de quelqu'un ? J'ai exercé vingt & un an & plus une même charge, aimé, honoré & favoriſé en icelle de la bonne grace de mes Maîtres, autant & plus dès la premiere année qu'en la derniere. J'ai vû aſſeoir au Conſeil du Roi, & paſſer devant moi pluſieurs perſonnes qui étoient venuës à la Cour, & au ſervice de Sa Majeſté, long-tems après moi, & ai long-tems refuſé tel honneur, commandé par le Roi de l'accepter, & depuis en avoir été honoré. A-t-on vû que j'aye pris ma place, & me ſois aſſis au Conſeil de Sa Majeſté, lors qu'elle s'y eſt trouvée, encore que tous ceux qui étoient venus après moi, le fiſſent. J'étois content de quitter les honneurs, les Charges, & même quelquefois les bienfaits aux autres, & être leur ſolliciteur & facteur en la pourſuite d'iceux, pour faire que mon Maître fût mieux ſervi, aimé & obéï d'un chacun. Ce m'étoit aſſez de bien ſervir & de connoître que Sa Majeſté ſe confioit en moi & me tenoit pour homme de bien.

Certainement les Secretaires ouvroient

vroient les pacquets des affaires du Roi, ſoudain qu'ils les recevoient; leurs peres & eux en avoient ainſi uſé durant les regnes du feu Roi Charles & du Roi qui eſt à preſent, & principalement depuis huit ou dix ans, ſans que l'on leur ait jamais fait paroître le trouver mauvais; ils euſſent volontiers pris telle regle que l'on leur eût preſcrite pour ce regard; mais qui plus eſt, il ſembloit que l'on voulût, voire qu'il fût neceſſaire, qu'ils en uſaſſent ainſi, parce que le Roi ne leur permettoit de les lui porter à toutes heures, & que la plus grande peine qu'ils avoient, ſoit que le Roi fût preſent ou abſent, étoit de lui lire ou faire voir les dépêches, d'autant que par faute de ce faire à point nommé, ils ne pouvoient, comme il étoit neceſſaire, faire promptement réponſe à ceux qui écrivoient, leſquels ſe prenoient ordinairement à eux deſdites longueurs, & les affaires de ſadite Majeſté en pâtiſſoient; de ſorte qu'ils étoient contraints quelquefois d'extraire deſdites dépêches, ce qui étoit le plus important; ſoit pour l'envoyer à ſadite Majeſté par écrit quand elle étoit dehors, ou ne pouvoient parler à elle, comme il avenoit trop ſouvent; ſoit pour lui en faire rapport, &

tirer d'elle plus facilement ſa volonté, afin d'y ſatisfaire.

Je dirai que les affaires d'Etat requierent que ceux qui les conduiſent, voyent les dépêches à meſure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telle choſe, que ſi vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages & inconveniens incroyables, & on perd des occaſions qui ne ſe peuvent après recouvrer : de ſorte qu'il faut ou que le Roi permette que l'on les lui porte, & repreſente à toutes heures, ou qu'il donne charge à quelqu'un de prendre ce ſoin, ou bien qu'il s'en fût confié & repoſé ſur ſeſdits Secretaires : ſinon qu'il faſſe état d'être très-mal ſervi, & de ne ſe prendre qu'à lui-même du mal qui en ſuccedera. Quel plus grand contentement peuvent recevoir les Secretaires, que quand leur Maître voit tous les jours ſes affaires, & leur ordonne ce qu'ils ont à faire? c'eſt leur décharge & leur honneur. Car il voit & conſidere mieux le devoir qu'ils font en leurs charges, & peuvent mieux ſatisfaire à ceux qui s'adreſſent à eux, & leur correſpondre : ſans quoi il eſt du tout impoſſible que les affaires du Roi cheminent comme il appartient ; & c'eſt pourquoi j'ai trouvé bien étrange, ce

que

que l'on a publié que ſadite Majeſté avoit trouvé mauvais de ce que leſdits Secretaires accompagnoient de leurs lettres celles que ſa Majeſté écrivoit.

Si ſa Majeſté s'étoit enquiſe & bien informée de tous ceux qui l'ont ſervie dedans & dehors le Royaume depuis ſon regne; ſi c'eſt choſe qui ait prejudicié à ſes affaires, ou non, je ſuis certain qu'elle ne blâmeroit ceux qui ont pris la peine de ce faire, je penſe être un de ceux qui en écrit autant, & eſt certain que c'étoit ce qui m'empêchoit & travailloit le plus en ma charge, & en quoi je cuide auſſi avoir mieux ſervi le Roi, voulant que ſi parmi une milliace de lettres que j'ai écrites, il s'en trouve une qui ait été contraire au ſervice & aux volontez de ſa Majeſté, en être repris & puni griévement. Nous écrivons ce que nous connoiſſons être l'intention de ſa Majeſté, & neceſſaire que ſes Miniſtres ſçachent pour bien ſervir & accomplir ſes commandemens, à laquelle nous ne cachions rien de tout ce que l'on nous écrivoit, & bien ſouvent c'étoit choſe qu'on ne lui oſoit écrire à elle-même, pour divers reſpects, leſquels quoi qu'elle faſſe, elle n'ôtera jamais entierement de l'eſprit de ceux qui ſervent; car la Cour & les affaires

affaires en engendrent tous les jours de nouveaux.

Et tels que ſi on ne leur ouvre le chemin de ſe ſatisfaire & contenter en cela, le Roi doit faire état qu'il ne ſera ſervi qu'à demi, dont j'appelle à témoins tous ceux qui manient ſes affaires, & ſont employez à ſon ſervice dedans & dehors le Royaume; Sadite Majeſté devroit pour ſon propre bien chercher plutôt à confirmer & eſtreindre la correſpondance & confiance entre ſes Miniſtres & Officiers, que de les blâmer; ce ne ſeroit leur faire tort, ce ſeroit leur faire juſtice.

Quant à l'intelligence que l'on a voulu dire que mes gens avoient avec ceux de la ligue, je jure & proteſte devant Dieu, être choſe dont je ne me ſuis jamais apperçû, & à laquelle toutefois j'ai eu les yeux ouverts autant que nul autre de ma profeſſion, & crois veritablement que cela n'étoit point. Mais ſi l'on en avoit quelque opinion fauſſe ou vraye, pourquoi ne m'en avertiſſoit-on? On eût vû comme j'y euſſe pourvû, & ſi j'y euſſe connivé, j'euſſe porté patiemment la peine que l'on m'en eût impoſée; il n'y a celui qui ne ſoit ſujet à être trahi ou trompé, & même en ce miſerable ſiecle, que le vice & la corruption regnent

gnent par tout : & eſt certain que ſouvent nous nous appercevons les derniers des tromperies qui nous concernent. Quoi que ce ſoit, je repeterai encore une fois ne m'être jamais apperçû que Paſquier, ni aucun de ceux qui ſervoient le Roi auprès de moi, m'ayent fait ce tort : proteſtant que ſi je m'en fuſſe apperçû, j'y euſſe pourvû très vivement. Davantage, je dirai qu'il étoit aſſez difficile de découvrir tout ce que j'y faiſois, pource que j'écrivois de ma main les choſes plus importantes, & ne les commettois toutes à un ſeul, même je ne les faiſois écrire en un Regiſtre pour cette occaſion, comme d'autres faiſoient; je me contentois de garder & reſerver mes minutes, deſquelles je ſerai toûjours prêt de répondre.

Et quant à la fidelité, plût à Dieu d'être condamné d'en rendre compte à peine de ma vie en la preſence de mes accuſateurs : je ſuis certain que je les ferois rougir de honte, & paroître tels qu'ils ſont; ils diroient que Salcede m'a accuſé, & que la plus grande partie de ce qu'il a dit, a été confirmé par les évenemens ſurvenus depuis, qui ſont témoins irreprochables : je l'avouë pour ce qui concerne les autres, mais que je ſois pour cela

cela convaincu, je le nie; j'ai répondu par ci-devant à ce point, de façon que je n'en dirai autre choſe. Mais combien ai-je écrit de lettres; à combien de perſonnes ai-je parlé; combien ai-je d'amis & parens à qui je me ſuis communiqué, & découvert ce que j'avois ſur le cœur, & jugeois devoir avenir les remuemens de ceux de la ligue? J'oſe me promettre qu'il n'y en aura un ſeul qui m'accuſe de les avoir jamais approuvez, mais au contraire qu'il s'en trouvera pluſieurs qui diront que je les ai traverſez, voire perſecutez pour cette ſeule occaſion : car, grace à Dieu, pour mon particulier je n'eus jamais diſpute avec perſonne, qu'avec ledit ſieur Duc d'Eſpernon.

Ils diront auſſi que feu Monſieur de Guiſe me faiſoit cet honneur, que d'eſtimer & rechercher mon amitié, ſe loüer de moi, & même en faire état : tels argumens ſont-ils ſuffiſans pour me condamner, & que ſçait-on s'il en uſoit ainſi pour me nuire? Veritablement je ne le crois pas; mais je dis qu'il y avoit peut-être plus grande occaſion d'en ſoupçonner quelque choſe, que de m'accuſer pour ſa facon de proceder en mon endroit : à-t-on jamais vû qu'il ait failli

à

à careſſer tous ceux qu'il a eſtimez que le Roi aimoit & favoriſoit ? Que l'on ſe repreſente ſes comportemens. Il avoit telle envie d'acquerir les bonnes graces du Roi, & pouſſer la grandeur de ſa fortune par cette voye-là, qu'il honoroit le plus petit ſerviteur que Sa Majeſté eût, qu'il connoiſſoit avoir quelque part auprès d'elle ; mais combien y a-t-il maintenant auprès de Sa Majeſté de perſonnes qui ont ſuivi la ligue ? Pourquoi ne cottent-ils quelque choſe particuliere de l'intelligence que j'avois avec ledit Duc de Guiſe, lors qu'ils ſçavoient tous ſes ſecrets ? Je ne les prie point de s'en taire, ni de m'épargner, mais ſeulement de ne me ſervir à couvert ni en derriere, pour faire les bons courtiſans. J'offre de me repreſenter & rendre où l'on voudra, pour répondre à tout ce qu'ils propoſeront ; je ne demande point de grace & de faveur pour ce regard, je ne demande que juſtice, & que l'on trouve bon que la verité ſoit approfondie & connuë ; je me départirai volontiers de la pourſuite de la recompenſe de tous mes ſervices, & que l'on m'accorde ladite grace. Je voulois, ce dit-on, établir Monſieur de Guiſe à la Cour pour en tirer ſupport ; & toutefois il eſt certain

que j'avois demandé mon congé, & avois plus grande envie d'en ſortir que d'y demeurer. Etoit-ce pour plumer l'oye du Roi avec lui, que je cherchois tel ſupport ? Quel beſoin avois-je de lui pour ce faire ? Ceux qui s'étoient enrichis, l'avoient fait ſans ſon aſſiſtance, j'en pouvois donc bien faire autant, ſi j'euſſe voulu ſans icelle ; davantage, chacun ſçait que je tirois du Roi des bienfaits & des faveurs aſſez pour m'enrichir, ſi je l'euſſe voulu faire, ſans avoir beſoin d'un entremetteur ou mediateur entre Sa Majeſté & moi pour cet effet : car de ſa grace, elle ne me refuſoit choſe quelconque que je lui demandaſſe : j'euſſe auſſi été très-mal aviſé, ce me ſemble, d'aider à rendre Monſieur de Guiſe ſi puiſſant à la Cour, que j'euſſe été contraint avec les autres de dépendre de lui, & aller à ſon lever, au lieu que je devois être recherché de lui, & qu'il avoit beſoin de moi, comme tous les ſerviteurs du Roi, pour ſe maintenir en Cour : davantage, étois-je ſi ignorant ou groſſier que je ne connuſſe quelque choſe de la jalouſie que Sa Majeſté avoit dudit Duc de Guiſe ? Ne m'en avoit-elle jamais parlé ? Ce ſont ſimplicitez ou malices trop grandes que d'en douter : mais

ils

ils ont dit que je voulois autoriſer ledit Duc de Guiſe, pour me vanger de Monſieur d'Eſpernon, & me fortifier contre lui; voilà encore une plus grande âneſie; ceux qui craignoient ſa puiſſance, étoient-ils pas aſſurez ou vangez de lui par ſon éloignement, ſans faire autre choſe? J'étois trop ſçavant courtiſan pour choiſir cette voye-là, quand j'euſſe voulu en trouver quelqu'une pour nuire audit Duc; car tant s'en faut que j'aye jamais crû que l'inimitié de Monſieur de Guiſe ait nui audit Duc d'Eſpernon auprès du Roi, que je tiens pour certain qu'elle lui a long-tems ſervi de protection. Ledit ſieur d'Eſpernon avoit à la Cour des ennemis & envieux plus dangereux & puiſſans que led. Duc & moi enſemble, je les connoiſſois bien, je jure avoir plutôt détourné que procuré le mal, que j'ai connu que l'on lui vouloit faire: auſſi ma fortune n'avoit rien de commun avec la ſienne, il voloit d'une autre aîle.

J'ai toûjours conſeillé l'union des Catholiques avec le Roi, comme j'ai cidevant dit; c'eſt ce qui a mû les Huguenots & leurs adherans, de dire que j'étois de la Ligue, & que je la favoriſois au préjudice du ſervice du Roi, aux Edits duquel s'ils euſſent voulu obéir, com-

me j'ai ſouvent été cauſe qu'ils en ont été recherchez & admonêtez, ils euſſent bien-tôt éprouvé & connu le contraire, j'euſſe été leur couſin : car ils euſſent en ce faiſant ſappé la Ligue par ſon fondement, été cauſe de la reſtauration de ce pauvre Royaume, que leur obſtination a renverſé les pieds contremont.

Mais je m'étonne & me plains grandement de ceux qui ont eu opinion, ou fait paroître l'avoir, que j'euſſe été penſionnaire de Monſieur le Duc de Guiſe. Pericard ſon Secretaire m'a dit qu'il en a été enquis & interrogé après ſa mort, & menacé de la corde, parce qu'il diſoit que cela n'étoit point. J'ai reçû beaucoup de mal & d'ennui de toutes mes fortunes ; mais j'avouë que je n'ai point ſenti de coup qui eût plus étourdi & émû ma patience, que cettui-là, ayant par icelui reconnu la mauvaiſe volonté que l'on me portoit, la ſincerité de ma conſcience m'empêchoit de le reconnoître, & j'euſſe été très-mal aviſé de m'adreſſer à Monſieur le Duc de Guiſe pour avoir du bien ; il m'étoit plus facile d'en tirer du Roi, qui ne me refuſa oncques choſes que je lui aye demandée, comme j'ai déja dit : & quand j'euſſe voulu être

ſi

ſi méchant que de m'enrichir aux dépens du Royaume, je ſuis aſſuré que la meilleure bourſe de la Chrétienté ne m'eût point été fermée. Et c'eſt pourquoi les Anglois & les Huguenots, qui ſont plus ruſez que les autres, ont bien mieux rencontré: car ils ont publié que je prenois des penſions & des preſens du Roi d'Eſpa gne, & l'ont autrefois voulu faire croire à feu Monſieur frere du Roi & à d'autres; je ne répondrai qu'une ſeule choſe à cette calomnie, c'eſt que ſi j'euſſe voulu être traître, & vendre ma conſcience, je l'euſſe fait pour peu. Je ſuis prêt à rendre compte de tout le bien que j'ai: je n'ai été ni joüeur de dez, de cartes, ni faiſeur de feſtins, ni trop ſomptueux & magnifique en toutes mes actions: j'ai ſeulement vécu honnêtement, comme il me ſembloit que le requeroit la charge que j'avois, & l'honneur que me faiſoit le Roi: j'ai toûjours été, comme je le ſuis encore, fils de famille, & partant ſans tirer aucune commodité de notre maiſon, j'ai vécu de mon travail; s'il y a quelqu'un qui ſe plaigne de moi, que j'aye exigé de lui argent, ou autre choſe, ou lui aye fait tort ou injure, je ſuis prêt de lui en faire raiſon, & d'en répondre où l'on l'ordonnera. Les plus grandes dépen-

ſes que j'aye faites, ont été à faire inſtruire le fils unique que Dieu m'a donné, & à lui donner moyen de paroître entre les gens d'honneur, & faire ſervice au Roi. Si ceux qui entreprennent en ce Royaume de ſuivre le chemin que je lui ai fait prendre par la permiſſion & le commandement du Roi, ne dépendent du commencement pour récompenſer aucunement les autres défauts qui ſont en eux ; ils ne peuvent être aimez ni ſuivis, & même en ce tems que le profit & l'argent commandent plus aux hommes que l'honneur. J'ai veritablement bâti une baſſe-cour en la Maiſon ancienne de mes peres, & y ai employé plus d'argent que je ne devois : mais je ſuis prêt à montrer qu'il eſt venu de la liberalité du Roi, & non d'autre, comme tout le reſte que j'ai eu, qui n'eſt pas grand choſe, car pour tout, j'ai acquis en vingt & un an que j'ai exercé mon Office, près de quatre mille livres de rente en fonds de terre, que je pourrai dire miennes, quand j'aurai payé 30000. écus que je dois, comme je puis à mon grand regret prouver trop facilement; & me ſoûmets à tout perdre, ſi je ne le fais, où & quand l'on voudra, & outre cela que j'ai engagé ou vendu une bonne partie du bien de ma femme.

Voilà les treſors que j'ai tirez d'Eſpagne, & de Monſieur de Guiſe: eſt-ce ce que j'ai gagné à être traître? Quoi donc? j'ai refuſé autrefois penſion de deux mille écus par an, qui me fut offerte de la part du Roi de Navarre, après la paix, de l'an mille cinq cens ſoixante & dix-ſept, par un Chevalier d'honneur, comme je puis encore montrer par écrit; je n'ai jamais reçû aucun preſent d'Angleterre, & partant j'en dois avoir tiré & reçû d'Eſpagne, ou d'ailleurs: cette conſequence n'eſt pas bonne. Je veux croire auſſi que ceux qui en uſent, & les autres qui me condamnent ſans m'ouïr, jugent de la conſcience d'autrui par la leur. Qu'ils ſe preſentent, & que l'on nous commande de répondre de nos actions; j'offre de comparoître où l'on voudra pour cet effet; & ne demande point de grace, ni de pardon de ma déloyauté, ſi elle eſt verifiée; je ne leur ſouhaite auſſi autre mal, ſinon que mon innocence ſoit connuë telle qu'elle eſt; car je ne pretens m'armer & défendre de recrimination, leurs fautes ne me touchent point, mon but eſt de me défendre, & non d'aſſaillir: pourquoi doit-on plus volontiers expoſer ſa vie, que pour ſauver ſon honneur?

Il n'y a grand ni petit en ce Royaume, qui puiſſe dire m'avoir jamais donné un écu ; & ſi il y en a bien peu qui n'ayent paſſé par mes mains ; j'ai auſſi ſervi des maîtres qui me faiſoient aſſez de bien, ſans en aller chercher ailleurs: celui qui prend s'engage, ce que ne doivent faire ceux qui ſont conſtituez aux charges publiques, pour quelque cauſe que ce ſoit.

Et parce que j'ai aſſez éclairci un chacun de la verité, de tout ce qui s'eſt paſſé en la negociation de la paix derniere, & de l'octroi & expedition du pouvoir dudit Duc de Guiſe pour ma juſtification en cet endroit, je me contenterai de dire ſur ce, premierement :

Que s'il ſe trouve que j'aye écrit choſe que je ne puiſſe prouver, je ſuis content de porter tout le reproche du mal qui s'en eſt enſuivi. Secondement, j'ai très-grand regret de quoi le Roi n'a uſé autrement du bien & avantage qu'il pouvoit recevoir pour lui, & pour ſon Royaume de ladite paix, & même dudit pouvoir ; il a perdu, par ce qu'il a fait, la creance que l'obſervation de ſa foi & parole lui avoit encore conſervée, non ſeulement entre ſes peuples & ſujets, mais auſſi par tout le monde ; je lui ai ſouvent

ſouvent oüi dire, qu'il vouloit plutôt perdre la vie, qu'un tel treſor; lequel je ſuis aſſuré qu'il eût gardé très-cherement, s'il eût reconnu & crû pouvoir, ſans y faire brêche, conſerver ſon autorité & puiſſance. Voilà l'écuëil contre lequel il a fait naufrage; voilà la cauſe de ces travaux, & de nos maux; je ne veux accuſer ni excuſer perſonne; je prie Dieu qu'il donne paix aux trépaſſez, & conſerve les vivans: mais je dis qu'il y avoit pluſieurs bons moyens d'arrêter le cours des deſſeins dudit ſieur Duc de Guiſe, & de Monſieur le Cardinal ſon frere, étant deſagréables à Sa Majeſté, comme ils étoient, ſans uſer de celui qui a été pratiqué; j'en ai dit quelque choſe ci-devant, & n'en dirai davantage à preſent, ne voulant augmenter le regret & la douleur que nous devons reſſentir des maux que nous en recevons.

Que le Roi nous ait éloignez de lui pour le reſpect de la Reine ſa Mere, c'eſt choſe que je ne croirai jamais: car il lui avoit trop grande obligation, & lui étoit ſon conſeil & aſſiſtance trop neceſſaire; les Huguenots ont voulu dire qu'elle avoit des deſſeins à part en faveur de Monſieur de Lorraine & Meſſieurs ſes enfans, pour la reverence qu'ils lui por-

toient, & pour lui être ſi proches qu'ils étoient ; mais qu'elle eût voulu pour cela nuire au Roi & à ſes affaires ; ceux qui l'ont bien connu, n'ont jamais eu telle opinion ; oüi bien qu'elle eût bien voulu que le Roi ſe fût ſervi d'eux, & les eût avancez plutôt que d'autres. Mais où ſont ceux que leſdits Huguenots n'ont accuſez quand ils ne les ont favoriſez & ſervis ? Qu'ont-ils dit autrefois du Roi même, devant & depuis qu'il eſt Roi, & qu'ils n'eſtiment vrais François que ceux qui approuvent leurs actions ? Ils blâment les Catholiques qui ſe défient d'eux ; & ils ne ſe fient aucunement aux Catholiques, dont j'appelle à témoin Monſieur de Montmorency, & tous les autres qui ſe ſont mêlez avec eux ; ils appellent rebelles ceux qui combattent pour leur Religion ; & il y a trente ans & plus qu'ils font la guerre au Roi & au Royaume ; ſous ce prétexte, quelles villes n'ont-ils pillées ? quelles Egliſes n'ont-ils abbatuës ? combien de fois ont-ils combattu contre le Roi même ; mis la diſcorde en la maiſon Royale ; logé les Anglois & autres Etrangers en ce Royaume ? enfin quels maux n'ont-ils faits depuis ce tems-là ? Il ne faut que lire les Edits de paix que l'on a faits avec eux, l'on

l'on verra de quelle eau ils ont eu beſoin d'être lavez. Et toutefois aujourd'hui le Roi n'eut & n'aura jamais (ainſi qu'ils diſent) de meilleurs ſerviteurs & ſujets qu'eux : cela veut dire, pourvû qu'il ſe ſerve d'eux ; qu'il faſſe leurs affaires, & qu'il trouve bon, ou ſouffre que le Roi de Navarre tienne la place du Royaume, que l'on dit que feu Monſieur de Guiſe vouloit occuper, & qu'il leur ſoit loiſible, cependant que Sa Majeſté & les Catholiques qui ont pris les armes s'entrebattront, de s'emparer des villes & deniers du Roi, s'établir & fortifier, le tout pour le ſervice de Sa Majeſté, & le bien general du Royaume. C'eſt être Eſpagnol ou Guiſard, que de n'approuver ou endurer toutes leurs actions : de ne pouvoir compâtir avec ceux qui veulent nous troubler en notre Religion, nous aſtraindre à leurs volontez, & nous donner la loi, comme ils feront à la fin ſi nos diviſions continuent encore longuement.

Or ſi tant eſt que nous ayons été éloignez de ladite Cour, pour le reſpect de ladite Dame Reine mere du Roi, comme l'on a dit, certainement nous avons moindre cauſe de nous en plaindre pour notre particulier, que pour le Roi & le public.

Entr'autres Princes & Seigneurs qui me firent cet honneur, que de m'envoyer viſiter & offrir amitié après mon banniſſement de la Cour, feu Monſieur de Guiſe y envoya deux ou trois fois, de quoi je le remerciai bien humblement; le ſuppliant par ma réponſe, que s'il avoit envie de me faire plaiſir, il lui plût faire tant pour moi, que d'éclaircir Sa Majeſté, de la façon par laquelle je m'étois conduit en ſon endroit, en guerre & en paix; ne deſirant autre récompenſe de mes ſervices, ſinon que ſa Majeſté connût au vrai comme je l'avois ſervie. Voilà toute l'intelligence que j'ai euë avec ledit Duc depuis mon département de la Cour.

Pluſieurs de mes amis qui étoient députez aux Etats, & autres, voulurent ſçavoir de moi ſi j'avois agréable que leſdits Etats fiſſent inſtance & ſupplication au Roi, pour me rappeller à ſon ſervice; mais je les ſuppliai de ne le faire pas, parce que je ne voulois que pour l'amour de moi, ils fiſſent choſe qui déplût à Sa Majeſté: joint que je m'eſtimois très-heureux de joüir du repos de ma maiſon, & auſſi que je ne voulois entrer à la Cour, ni aux affaires, contre le gré & la volonté de Sa Majeſté: ſi nonobſtant

obſtant ma réponſe, quelqu'un d'eux eût eu opinion d'en parler, je n'en dois, ce me ſemble, être blâmé, comme j'ai entendu avoir été aſſez legerement pour ce regard.

Dieu voulut audit tems appeller à ſoi feu Monſieur de Mandelot, de quoi je reçûs tel déplaiſir, que chacun peut s'imaginer, perdant un ſi fidele ami, & ſur la vertu duquel j'avois fondé le reſte de toutes mes eſperances & reſſources de ma miſerable fortune.

Je pris la hardieſſe d'écrire une lettre au Roi, pour ſupplier ſa Majeſté d'avoir compaſſion de la famille dudit feu ſieur de Mandelot, & de la mienne, qu'elle avoit jointe & unie enſemble pour ſon ſervice, afin de faire joüir mon fils de l'effet de ſa promeſſe, touchant le Gouvernement de Lionnois, ſur laquelle avoit été bâti principalement ledit mariage.

S'enſuit la teneur de la promeſſe écrite de la propre main de ſa Majeſté.

AVenant que le mariage du fils du ſieur de Villeroi s'effectuë avec la fille aînée du ſieur de Mandelot; j'accorde en conſideration des ſervices de l'un & de l'autre, que le fils du ſieur de Villeroi ſoit pourvû

pourvû du Gouvernement de Lionnois, Forêts & Beaujolois, à la ſurvivance dudit feu ſieur de Mandelot, pour l'exercer après ſa mort, dont je veux que les expeditions & proviſions ſoient faites qui lui ſeront neceſſaires par l'un de mes Secretaires d'Etat, Brûlart ou Pinart, après l'accompliſſement dudit mariage, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre rolle, brevet, commandement, ou décharge, que la preſente écrite de ma main, nonobſtant tous autres Brevets de reſerve, ou promeſſe dudit Gouvernement expediez au contraire. Fait à Paris le 2. jour de Juillet 1586.

Signé, HENRY.

Depuis, ladite reſignation, à condition de ſurvivance, nous fut accordée & confirmée ſur le rolle de Monſieur Brûlart le 11. Mars 1588. & la proviſion d'icelle expediée en forme, & ſeellé ſur icelui.

Veritablement je ne m'attendois pas que le ſieur de Mandelot dût ſi-tôt faillir au Roi, à la ville de Lion, & à ſes amis; mais que vivant il dreſſeroit mondit fils de ſa main, & le rendroit capable de faire ſervice à ſadite Majeſté en ladite charge, de laquelle pour ſon âge & inexperience il étoit indigne.

Je ne reçûs point de réponſe du Roi à mes

mes lettrés ; mais quand il fut aſſuré du trépas du ſieur de Mandelot, non ſeulement il donna le Gouvernement dudit païs à Monſieur le Duc de Nemours, mais auſſi il priva mondit fils de la Lieutenance generale d'icelui, pour en pourvoir le ſieur de Guadagne ; il lui refuſa pareillement le Bailliage de Mâcon, qu'il avoit donné audit feu ſieur de Mandelot ſix mois devant, à ma requête & conſideration.

Davantage, ſa Majeſté voulut tant défavoriſer la maiſon dudit ſieur de Mandelot, & la mienne, que de donner au ſieur du Perrat, demeurant en ladite ville de Lion, l'Abbaye de la Grace, de laquelle ledit ſieur de Mandelot, depuis la mort de défunt ſon frere, qui étoit Religieux & titulaire d'icelle, avenuë quelque tems auparavant, n'avoit encore retiré les Bulles & proviſions Apoſtoliques ; jaçoit que ladite Abbaye ne fût vacante par le trépas dudit ſieur de Mandelot, à qui ſa Majeſté en avoit envoyé par un ſien parent toutes les expeditions neceſſaires.

Depuis Madame de Mandelot ayant envoyé vers ſa Majeſté le ſieur de la Grange, pour la ſupplier d'avoir compaſſion d'elle & de ſa maiſon, & lui remontrer

les

les dettes d'icelle, il n'en rapporta que du mépris & de l'indignation : bien lui fut-il dit, que l'on pourroit avec le tems faire quelque choſe pour ladite Dame & ſes filles, en conſideration des ſervices du feu ſieur de Mandelot : mais qu'il ne falloit pas qu'il s'attendît que l'on fiſt rien pour mon fils ni pour moi.

Sur ces entrefaites la mort de feu Monſieur de Guiſe & de Monſieur le Cardinal ſon frere ſont avenuës, avec l'empriſonnement de Monſieur le Cardinal de Bourbon, & de Meſſieurs les Princes de Joinville, Ducs de Nemours & d'Elbœuf, de Monſieur l'Archevêque de Lion, & autres qui ont été arrêtez avec eux.

Soudain que j'en fus averti, j'envoyai querir les Officiers & habitans de la ville de Corbeil, dont je ſuis le Capitaine, leſquels j'admonêtai de leur devoir & fidelité, & de ne s'embroüiller avec ceux qui entreprendroient à l'occaſion de ladite mort de remuer ménage, ce qui me penſa coûter bien cher ; parce que ceux de Paris en furent incontinent avertis, qui entrerent en tel ſoupçon de moi, que ma maiſon de Paris faillit d'en être pillée, comme furent les villages de celle de Villeroi, par les premieres troupes qui ſortirent de Paris ; &

quand

quand je vis que les habitans dudit Corbeil prenoient le parti de ceux de Paris, je ne voulus que celui que j'avois mis dedans le Château qui n'étoit tenable contre ladite ville y demeurât avec eux, ni fiſt le ſerment qu'ils faiſoient, & aimai mieux quitter la place, en laquelle je n'ai pû entrer depuis, que de tremper en ce qu'ils faiſoient, eſperant que moi & les miens ſerions à la fin honorez de quelque commandement de ſa Majeſté. Ces mêmes raiſons furent cauſe que mon pere s'abſtint de s'engager & obliger en la ville de Paris; mais qu'il reſolut de ſortir d'icelle avec la fiévre quarte, & ſe retirer en ſa maiſon d'Alincour, laiſſant les biens qu'il a en ladite ville, qui ſont les principaux de notre maiſon, à la merci & diſcretion du tems.

J'écrivis auſſi à mes amis qui ſont à la Cour, de ſçavoir du Roi ce qu'il lui plaiſoit faire de nous, & l'aſsûrer de notre fidelité: à quoi il ne fit autre réponſe, ſinon que l'on y aviſeroit; ce qui me mit en très-grande peine, & encore plus quand je vis que le Roi non ſeulement ne nous avoit fait cet honneur que de nous écrire, ni nous honorer d'un ſeul commandement depuis la mort dudit Duc de Guiſe; je ne dis pas encore pour nos perſonnes,

ſonnes, mais pour les charges que nous avions, combien qu'alors l'on n'en fût pas chiche; mais que l'on avoit commandé au ſieur de Varicarville de ſe jetter dans Meulan qui étoit de la charge de mon pere, & que l'on avoit fait ſçavoir à ceux de Mante de ſe défier de lui, & auſſi que l'on avoit caſſé la Compagnie des gendarmes de mondit fils, laquelle Monſieur le Cardinal de Gondy m'écrivit quelque tems après avoir été remiſe ſur l'Etat pour ſervir en Dauphiné à la requête de Monſieur le Duc de Rets ſon frere.

Je reçûs encore au même tems une lettre de ſa Majeſté, par laquelle elle me mandoit d'ordonner à mondit fils de ſe retirer de ladite ville de Lion & me venir trouver; non parce que ſa Majeſté, ainſi que le portoit ladite lettre, l'eſtimât autre que ſon ſerviteur; mais pource que ſon ſejour en icelle ville, en ce tems plein de ſuſpicions, ne pouvoit empêcher d'en faire divers diſcours, autrement qu'à l'avantage de ſon affection.

Veritablement ladite lettre m'étonna, voyant que non ſeulement l'on ne ſe vouloit ſervir de moi, mais auſſi que l'on ne vouloit que nous demeuraſſions aux villes qui obeïſſoient à ſa Majeſté, & même

me en celle de Lion, laquelle je ſçavois n'être demeurée en ſon obeïſſance les troubles paſſez, que par le bon devoir de feu Monſieur de Mandelot, excité & fortifié du mien, en la conſideration du mariage de mondit fils; toutefois j'écrivis auſſi-tôt à mondit fils d'obeïr à ladite lettre.

Mais bien-tôt après je ſçûs que ceux de ladite ville de Lion avoient pris reſolution d'entrer en l'union des Catholiques, & que mondit fils en étant par eux requis avoit fait le ſemblable, ne les ayant voulu éconduire & abandonner, en conſideration de l'affection que feu Monſieur de Mandelot leur avoit portée, & de l'honneur qu'il avoit auſſi fait à ſa memoire.

Je ſçai bien que peu de perſonnes croiront que mondit fils aye franchy ce ſaut contre ma volonté; ſi eſt-ce que c'eſt choſe très-veritable, & prie Dieu qu'il me puniſſe rigoureuſement s'il eſt autrement; & faut que je diſe que ſi devant & depuis ladite declaration, j'euſſe pû être aſsûré de la protection du Roi, j'euſſe plûtôt choiſi & ſouffert la perte de tous mes biens, voire la priſon, & la mort même, que d'en chercher un autre, quand j'euſſe dû abandonner pere & fils, & tous

mes

mes parens & amis enſemble: choſe pourquoi j'envoyai demander un paſſe-port au Roi pour ſortir du Royaume, ſi-tôt que je connus qu'il ne ſe vouloit point ſervir de nous, & m'en fuſſe allé ſi je l'euſſe reçû plûtôt; mais il me le fit ſeulement rendre à Paris le 2. du mois de Mars, par un des gens du ſieur de Hautefort.

Or voyant que non ſeulement le Roi ne vouloit point oüir parler de moi à la Cour ni ailleurs, mais auſſi que mes ennemis avoient eû tant de pouvoir auprès de lui, que de lui imprimer en l'ame que j'étois un traître; de ſorte qu'il ne nous étoit point loiſible de demeurer és villes qui lui rendoient obéïſſance, & que l'on ne m'envoyoit le paſſe-port que j'avois demandé pour ſortir hors du Royaume.

Voyant d'ailleurs que Meſſieurs de Paris parloient de faire ſaiſir les biens de ceux qui n'entreroient en l'Union des Catholiques, & que tous les nôtres étoient en ladite ville, ou aux environs en leur main; je reſolus avec mon pere, pouſſé d'un très-ardent deſir que nous avions toûjours eu, de ſervir de tout notre pouvoir à la conſervation de notre Religion, & au bien public du Royaume, de nous tranſporter

tranſporter en ladite ville de Paris, où nous arrivâmes le 18. jour de Mars, & pareillement d'entrer en l'Union & conſeil deſdits Catholiques; où ils nous avoient choiſis & enrollez en l'établiſſement d'icelui, ayant été recherchez & vivement pourſuivis & ſollicitez de ce faire, tant par Monſieur le Duc de Mayenne, que par leſdits ſieurs de ladite ville, & autres dudit parti.

Je ſupplie tous ceux qui liront le preſent Memoire, de ne croire que ce ſoit choſe que nous ayons faite pour nuire à perſonne, ni pour en rechercher vengeance ou avantage aucun au dommage d'autrui ou du public: je prie Dieu me faire ſuccomber miſerablement ſi notre volonté a été telle, ains ſeulement de couvrir de tout notre pouvoir, & en gens de bien, l'Egliſe Catholique, & tout le Royaume, au danger extrême auquel l'un & l'autre ſe trouvent, & nous conſerver avec le general des Catholiques, qui ſont arrivez à la veille de devenir la proye des heretiques, ſi Dieu n'y met la main, & ne les aſſiſte, comme j'eſpere qu'il fera, & l'en ſupplie de tout mon cœur, en terminant au plûtôt cette malheureuſe guerre & diviſion qui eſt entr'eux en une bonne ſorte, ou autre à ſa gloire & au

ſalut

ſalut public dudit Royaume, pour leſquels j'expoſerai ma vie très-volontiers, comme j'ai toûjours fait très-fidelement, où j'ai été employé, dont j'offre derechef pour la fin & concluſion du preſent écrit, de reſoudre à peine de ma vie, ſi particulierement que l'on voudra, ou quand il me ſera ordonné.

Fait à Villeroi le 8. jour d'Avril mil cinq cens quatre-vingt neuf.

Signé, DE NEUFVILLE.

APOLOGIE ET DISCOURS De Monſieur de Villeroi.

Pour montrer la peine qu'il a pris de faire la paix entre le Roi & Monſieur de Mayenne, & de ſa continuelle pourſuitte à la pacification de nos miſerables troubles.

A M. DE BELLIEVRE.

MONSIEUR,

Je vous envoye le Memoire que vous m'avez demandé, il contient les clauſes qui

qui me contraignirent du tems du feu Roi, que Dieu abſolve, de me ſauver à Paris, & me joindre à Monſieur le Duc de Mayenne, lequel je fis dès-lors plus pour moi-même que pour le communiquer à perſonne, ni ſervir à ma juſtification : car encore que la nature nous excuſe, voire que la loi nous permette de défendre notre vie avec impunité ; toutefois comme tout homme de bien doit être moins ſoigneux d'icelle que de ſon honneur, & que je ſçai que le commun, lequel s'arrête plus à ce qui apparoît, qu'à ce qui eſt, fait ſouvent tel jugement de notre devoir & merite, qui eſt le contentement que nos Superieurs montrent avoir de nous ; j'ai depuis cette action toûjours deſiré l'amender, plûtôt en bien faiſant au public, que le juſtifier ou l'excuſer par la publication du preſent Memoire : lequel encore que je vous le preſente maintenant, plus pour vous obeïr & ſatisfaire à notre commune amitié, laquelle comme elle a été fondée ſur la connoiſſance que nous avons de nos deportemens au ſervice de notre Roi, le garantira, s'il vous plaît, en votre endroit de ſoupçon, auquel il pourroit tomber envers un autre, qui ne m'auroit éprouvé comme vous, qu'il fût accompagné

compagné d'artifice ou déguiſement: car c'eſt un peril, comme vous ſçavez, qui ſuit l'adverſité autant & plus que l'envie fait la felicité, laquelle auſſi un malheureux doit fuïr tant qu'il peut; je dis auſſi parce qu'il eſt impoſſible qu'il s'en garantiſſe entierement, tant eſt grande la malice des hommes, & ſont nos fins & opinions diverſes; de ſorte que ſouvent s'il nous avient que nous voulant purger d'une choſe par une autre, comme nous donnons nouvelle matiere de parler de nous, nous empirons notre marché au lieu de l'amender; ſpecialement quand ce que nous entreprenons & faiſons ne plaît à un chacun, ou ne nous ſuccede heureuſement, même au gré de nos Maîtres, d'autant que leur opinion ou jugement, ſoit par autorité & flaterie, a communément plus de vogue & creance que la verité; choſe que je puis dire avoir éprouvée depuis ma diſgrace, en la continuelle pourſuitte que j'ai faite de nos miſerables troubles: car encore que j'y aye procedé avec toute l'affection, ſincerité & candeur qu'un homme qui craint Dieu & aime ſon païs, peut faire: neanmoins, ſoit que mon entrepriſe aye déplû à quelques-uns, ou qu'elle n'aye eu bonne iſſuë, j'en ai ſouvent eté long-tems haï

haï & blâmé de part & d'autre, juſques à m'avoir taxé d'ingratitude envers ma patrie, par un écrit compoſé & publié par un perſonnage qui me connoiſſoit très-mal, encore qu'il fût mon voiſin, & m'eût quelque obligation. C'eſt pourquoi, Monſieur, j'ai eſtimé qu'ayant à vous contenter du premier écrit, j'y devois encore joindre ce ſecond, par lequel je pretens vous rendre compte de toute cette pourſuite : car je confeſſe m'y être embarqué après les conſiderations publiques, exprès pour effacer l'opinion qu'aucuns avoient conçûë & publiée de ma retraite auprès dudit Duc, & pour contenter mes amis & moi-même, au moyen de quoi je vous ſupplie prendre la peine de lire après l'autre : il eſt veritable, comme je le puis facilement prouver par écrit, ou par bons témoins ; ſi je voulois auſſi mentir, ce ne ſeroit en choſes qui ont été ſi publiques, & dont la memoire eſt ſi recente, ni en parlant à vous, étant clair-voyant, & vous honorant plus que tout autre.

Monſieur, je commencerai donc par vous faire entendre choſe que vous avez peut-être experimentée comme moi : c'eſt qu'en mon adverſité j'ai certainement trouvé & reçû plus d'aſſiſtance de ceux

auſquels j'avois moins fait de plaiſir & ſervice en proſperité, que des autres; ſoit que l'envie de ceux qui nous approchent & connoiſſent le plus, ſoit communément plus grande que celle de autres, ou qu'ils eſtiment avoir plus grande occaſion de craindre de ſe faire prejudice en parlant pour leur ami, que ne doivent avoir ceux qui nous ſont moins tenus, ou bien qu'il y ait veritablement des perſonnes qui ayent l'ame au prix des autres ſi bonne & genereuſe, qu'ils s'étudient à bien faire, à quiconque en a beſoin, comme il a plû au Roi qui eſt à preſent,& à feu Monſieur de Châtillon en uſer en mon endroit; lors qu'étant le feu Roi arrivé à Eſtampes, venant devers Paris, après la bataille de Senlis, ils ſupplierent ſa Majeſté à la pourſuite de Bigot, qui ſert maintenant de Secretaire à Monſieur de Guiſe, de me permettre de demeurer en ſureté dans ma maiſon, comme j'en avois envoyé charge audit Bigot, que je ſerois avec mon pere & mon fils, ſi elle l'avoit agreable & nous y vouloit proteger, contre ceux qui diſoient avoir conjuré notre ruine & celle de notre maiſon, en quoi toutefois ils furent éconduits; de ſorte que nous fûmes contraints après la priſe du

Pont

Pont de Poiſſy (car nous étions à Alincourt) de nous retirer tous à Paris auprès du Duc de Mayenne, où peu de jours après ſurvint la nouvelle de la mort du feu Roi, à la ſuitte duquel ledit Bigot étoit demeuré, dont ſe reſſouvenant le ſieur de Châtillon, il l'envoya querir & le fit parler à ſa Majeſté, laquelle lui commanda de me voir, & me venir trouver avec une lettre de ſa main, pour me dire qu'elle deſiroit parler à moi; partant que j'euſſe le lendemain à me rendre dedans le Parc de Boulogne, où elle ſe trouveroit; (car l'armée de ſa Majeſté étoit encore à ſaint Clou) diſant qu'elle ſe vouloit ſervir de moi pour faire la paix, à laquelle elle étoit très-diſpoſée, & de faire pour y parvenir tout ce qui y ſeroit raiſonnable & utile, même de contenter Monſieur de Mayenne. Je fus très-aiſe de cette ouverture, de laquelle j'avertis le jour même ledit Duc de Mayenne, le priant me permettre de voir ſa Majeſté, afin d'entendre plus particulierement ſon intention; mais il me refuſa, diſant que chacun entreroit en ombrage de cette mienne vûë, & qu'elle ne pourroit être ſi ſecrete qu'elle ne fût ſçûë, & partant à lui encore prejudiciable, toutes choſes étant encore ſi mûës comme elles

étoient à cauſe de la mort du feu Roi, laquelle il eſperoit apporter un grand changement aux affaires en ſa faveur, pour être ſa Majeſté de contraire Religion. De fait il eut opinion qu'elle deſiroit parler à moi, plus pour faire connoître aux Catholiques de ſon armée, vouloir traitter, & par ce moyen les garder de ſe débander, que pour envie qu'elle eût de faire autre choſe. De ſorte qu'il me fut permis ſeulement faire ſçavoir à ſa Majeſté par ledit Bigot, que s'il lui plaiſoit envoyer quelqu'un des ſiens vers moi juſques en cette ville de Paris, je le recevrois & mettrois peine d'obeïr à ce qu'il me manderoit; ajoûtant que ledit Duc m'avoit dit qu'il n'auroit aucune querelle particuliere avec ſadite Majeſté, laquelle il honoroit grandement, & d'autant plus il avoit ſçû qu'elle n'avoit approuvé la mort de Meſſieurs ſes freres.

Sur ce étant parti, ledit Bigot ramena deux jours après le ſieur de la Marſilliere Secretaire de ſa Majeſté, que je reçûs en ma maiſon; mais ledit Duc ne voulut jamais parler à lui, comme je deſirois qu'il fiſt; d'autant qu'il avoit expreſſe charge de l'aſſûrer de la bonne volonté de ſa Majeſté à la paix, lui repreſentant combien elle étoit neceſſaire, que ſa Majeſté

Majeſté eſtimoit qu'il ne tiendroit à lui qu'il n'eût très-bonne part auprès d'elle, lui remontrant auſſi que tous les Princes & Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentils-hommes & autres, outre ce qui s'étoit trouvé en grand nombre en l'armée du feu Roi à ſa mort, avoient déja promis & juré à ſa Majeſté toute loyauté & obeïſſance, étant demeurez contens d'elle pour le fait de la Religion, moyennant une promeſſe qui leur avoit été faite, de laquelle il me dit la ſubſtance, & dont il m'en envoya depuis le double, que nous n'avions encore vû; ajoûtant que ſi les choſes ſe pouvoient accompagner, l'on pourroit auſſi donner moyen d'adoucir les eſprits deſdits Catholiques, leſquels ils diſoient grandement être irritez contre la perſonne dudit Duc, à cauſe de la mort du feu Roi leur Seigneur ſouverain, laquelle ils lui imputoient, qu'ils avoient tous proteſté de pourſuivre la vengeance & punition juſques au bout: en quoi ſa Majeſté s'étoit auſſi engagée ſi avant avec eux, qu'elle ne s'en pouvoit départir, que pour une utilité telle que pouvoit être la pacification du Royaume, laquelle pourtant ſa Majeſté déſiroit que ledit Duc voulût embraſſer, afin d'avoir occaſion d'oublier le paſſé, de traiter

& vivre avec lui ci-après, comme ſa qualité le requeroit; ce qu'au défaut dudit ſieur de Marſilliere je fis entendre audit Duc : mais il me donna charge de lui répondre, que ſa Religion & le reſpect qu'il portoit à Monſieur le Cardinal de Bourbon, lequel il avoit reconnu pour ſon Roi comme celui à qui de droit la Couronne appartenoit, ne lui permettoit d'entendre à cette ouverture : que Meſſieurs ſes freres avoient pris les armes du tems du feu Roi, comme ils diſoient avoir fait exprès, pour empêcher que le Sceptre François tombât entre les mains d'un Prince de contraire Religion, dont le Royaume avoit été menacé par la mort de feu Monſieur le Duc d'Alençon : à preſent que l'occaſion de s'y oppoſer étoit plus urgente & neceſſaire que j'amais, il ne vouloit faire ce tort à la memoire de Meſſieurs ſes freres, à ſa conſcience, ni à la fidelité qu'il devoit audit ſieur Cardinal d'y manquer; joint qu'il avoit engagé ſa foy, & donné ſa vie à la cauſe publique, par le ſerment qu'il avoit fait, recevant la charge dont il avoit été honoré; de ſorte qu'encore qu'il eût un très-grand deſir d'abreger la guerre pour obvier aux maux qu'il prevoyoit qu'elle apportetoit: toutefois c'étoit choſe qu'il ne pouvoit entreprendre

entreprendre ſeul, & ſur tout que ledit ſieur Cardinal ne fût libre, afin de ſe conduire par ſon commandement : que ſi la mort du feu Roi lui avoit acquis tant d'ennemis, comme diſoit ledit ſieur de la Marſilliere, elle lui avoit d'ailleurs apporté une telle conſolation du ſang de ſes freres, qu'il en porteroit plus patiemment toutes ſortes de perils, partant qu'elle avoit plus à loüer Dieu que de ſe mettre en peine de ce qui étoit avenu, qu'il ne vouloit entreprendre de donner conſeil à ſa Majeſté, ayant les armes en main contre elle : mais qu'elle devoit conſiderer que difficilement il les pouvoit poſer, & n'entendre à aucune negociation, tant que ledit ſieur Cardinal ſeroit priſonnier, & qu'elle perſevereroit en ſa Religion.

Ledit ſieur de la Marſilliere, comme très-aviſé & affectionné ſerviteur de ſa Majeſté, me repliqua pluſieurs raiſons, principalement ſur la reconnoiſſance & liberté dudit ſeigneur Cardinal & la religion de ſadite Majeſté, leſquelles avec tout ce qui ſe paſſa entre lui & moi, je ne vous repreſenterai, d'autant que ledit Duc de Mayenne voulut que les choſes demeuraſſent aux termes ſuſdits : toutefois ſa Majeſté ayant oüi ledit ſieur de la

Marſilliere,eut opinion qu'on ne lui avoit parlé librement à cauſe de ſa Religion; de ſorte que ledit Bigot fut encore renvoyé avec un trompette de ſa Majeſté, & une lettre de Monſieur de Liencour, premier Ecuyer, par laquelle il me mandoit qu'il étoit neceſſaire qu'il parlât à moi pour choſe qui importoit grandement, laquelle il ne me pouvoit écrire ni faire ſçavoir par un autre, partant il me convioit d'aller juſques à Liencour. Le Roi étoit lors du côté de Clermont en Beauvoiſis, où il ſe devoit trouver auſſitôt que moi, moyennant ledit trompette & un paſſeport pour ma ſureté: ledit Bigot me dit que cette recherche procedoit encore du commandement de ſa Majeſté, laquelle depuis le retour dudit Marſilliere avoit montré avoir plus grande envie de parler à moi que devant, dont j'avertis ledit Duc, le ſuppliant très-inſtamment me permettre ce voyage; toutefois je ne le pûs oncques vaincre, ni l'entreprendre ſans ſa perſonne, étant où étoit mon fils, quaſi deſeſperé & deploré de l'arquebuſade qu'il avoit reçû au ſiege de Pontoiſe: de façon que je fus contraint de m'excuſer derechef devers ſa Majeſté; & parce que je voyois que ledit Duc faiſoit état de partir de Paris,

& de s'approcher de ſadite Majeſté, j'écrivis audit ſieur de Liencour, que j'eſtimois que nous ſerions bien-tôt ſi près les uns des autres, que je pourrois alors avoir congé & moyen de le voir, dont j'avois très-grand deſir, & de me retirer, en le remerciant du ſoin qu'il montroit avoir de moi.

Monſieur le Preſident Janin étoit nouvellement arrivé à Paris, venant de Lorraine, lequel avoit vû le Commandeur Moreau qui revenoit d'Eſpagne, & avoit rapporté audit Duc qu'il devoit être bientôt ſecouru de grandes & fortes levées en Allemagne, Suiſſe, aux Païs-bas & en Lorraine, & de grandes ſommes de deniers du côté d'Eſpagne, partant que rien ne lui manqueroit: ce qui avoit tellement enflé les eſperances dudit Duc, qu'il me pria de faire qu'on ne m'envoyât plus de meſſagers de la part de ſa Majeſté, d'autant que pluſieurs commençoient à en murmurer, & même Dom Barnardin de Mendoze Ambaſſadeut du Roi d'Eſpagne, lequel avoit eu le vent du voyage dudit ſieur de la Marſilliere & de l'arrivée dudit trompette; deſlors je connus que ledit Duc n'avoit pas grande envie de la paix.

Davantage ledit Dom Bernardin de Mendoze eſtimant que je pouvois être inſ-

trument fort propre pour ſervir aux deſſeins de ſon Roi, me les découvrit & communiqua deſlors plus clairement qu'il n'avoit encore fait audit Duc, ni à autre, avec deſſein de m'y engager: mais comme ils tendoient à uſurper le Royaume, j'en demeurai ſi ſcandaliſé, que l'ayant fait entendre audit Duc, je le ſuppliai en la preſence dudit ſieur Janin, de me donner congé de mê retirer en ma Maiſon, s'il ne s'y vouloit oppoſer, lui declarant que je ne voulois avoir part en une entrepriſe ſi injuſte & ſi impoſſible qu'étoit celle dudit Roi, laquelle deshonoreroit tous ceux qui s'en mêleroient, & ſeroit cauſe de détruire la Religion & le Royaume, ajoûtant que puis que le Roi avoit tel deſſein, il ne devoit auſſi eſperer de faire fortune par ſon moyen, & qu'il acquerroit plus de gloire, de grandeur & de contentement en aidant au repos du Royaume, ſous l'obeïſſance d'un Prince François, qu'il ne feroit en favoriſant un deſſein étranger, lequel lui feroit enfin perdre la reputation & ſes amis, & peut-être perdre les biens & la vie.

Monſieur de Lorraine s'étoit nouvellement ſaiſi de Monſieur de Verdun, voyant que chacun aſpiroit à l'uſurpation ou ſeparation du Royaume, ce qui augmentoit

mon

mon dépit de mécontentement avec plainte : toutefois ledit Duc m'aſsûra par ſerment, qu'il ne conſentiroit jamais ni à l'un ni à l'autre : & au reſte qu'il ſçavoit mieux que ledit Dom Bernardin, que le Roi d'Eſpagne n'avoit autre intention que de voir regner en ce Royaume un Catholique, de l'amitié duquel il pût être aſsûré, comme ledit Preſident Janin lui avoit rapporté que lui avoit confirmé ledit Moreau ; ſur quoi il obtint de moi que jene ceſſerois que je n'euſſe vû ledit Moreau, & ſçûs de lui la verité du deſſein de ſon Roi, auquel je condeſcendis plus volontiers, d'autant que j'eſperois, l'accompagnant au voyage qu'il vouloit faire, de voir par ce moyen ledit ſieur de Liencour comme je lui avois écrit.

J'avois neanmoins ſçû que ſa Majeſté avoit été mal ſatisfaite de la réponſe que je lui avois faite, & qu'aucuns m'avoient pour cela dépeint pour un bon Eſpagnol ennemi du bien & repos de la France, & en particulier de la perſonne de ſa Majeſté, à quoi avoit ſervi à la perſuader l'opinion qu'on leur avoit dit de leur reconciliation, comme j'ai depuis appris d'elle-même, & ſçû tout le conte qu'elle avoit découvert des lettres par interceptes que ledit Dom Bernardin faiſoit de moi à ſon maître.

Après la mort du feu Roi, ledit Duc fut conſeillé & ſollicité d'aucuns de ſe faire élire & declarer Roi de France par les Catholiques auſquels il commandoit, lui remontrant qu'il ne devoit perdre cette occaſion, de remettre en ſa maiſon la Couronne qui en avoit été ôtée, & étant déjà reconnu & obéi des principales Villes du Royaume, & d'un grand nombre de Nobleſſe, comme il étoit, ayant à faire à un Prince de contraire Religion, auquel la ſucceſſion pouvoit être juſtement debattuë : lequel ne ſeroit jamais bien obéi, ni aimé des Catholiques du Royaume : que ſi à ce commencement ceux qui avoient ſervi le feu Roi, faiſoient contenance de le ſuivre, c'étoit à cauſe du regret qu'ils avoient encore tout recent de la mort du feu Roi, plûtôt que pour affection ou inclination qu'ils euſſent ; mais comme les Catholiques & Huguenots étoient incompatibles, ils n'auroient gueres vécu enſemble, que la memoire des haines & injures paſſées durant nos guerres ſe renouvelleroit, laquelle leur feroit bien-tôt oublier cette paction : que le principal étoit que lors ils trouvaſſent une Royauté formée & établie, à laquelle ils puſſent avoir recours, d'autant que les François étoient tous accoûtumez

accoûtumez à la Monarchie, que tous autres gouvernemens leur étoient odieux; & qu'on ne les contentoit pas, leur donnant pour Roi Monſieur le Cardinal de Bourbon, comme aucuns propoſoient, à cauſe qu'il étoit priſonnier, & Eccleſiaſtique; qu'ils vouloient joüir de leur Roi, qui fût belliqueux, & allât à la guerre comme eux, & non en ſervir un par imagination, qui ne pût voir leurs actions, les reconnoître, ni leur bien faire; que ledit Duc ſeroit accuſé lâche de courage, s'il mépriſoit cette occaſion: qu'il n'y avoit que les ſimples & puſillanimes qui attribuoient ce refus à bonté & équité, pour être cette entrepriſe digne d'un cœur genereux, tant pour le merite de la choſe, que de la commodité qu'il avoit d'y parvenir; c'étoit faire les affaires du Roi de Navarre, que de reconnoître ledit ſieur Cardinal ſon oncle: car c'étoit enfin confeſſer la Couronne appartenir à la maiſon de Bourbon, lequel toutefois l'on pouvoit débattre. Que de s'amuſer à défendre le droit de l'oncle contre le neveu, c'étoit un ſujet bien fragile, à cauſe de l'âge & de la perſonne dudit Cardinal, qui étoit au pouvoir d'un neveu; qu'avenant ſa mort, il ne reſtoit plus que le pretex-

te

te & titre de Religion contre le Roi, lequel ceſſeroit quand il voudroit aller à la Meſſe, comme il ne falloit point douter qu'il ne fiſt enfin, ſi autrement il ne pouvoit faire ſes affaires; qu'auſſi diroit-on que ledit Duc avoit mis le Cardinal en jeu exprès, pour ſous ſon nom couvrir ſon ambition, & peut-être avancer ſes jours: car peu de gens croyoient qu'il l'eût fait par affection ni juſtice. Ce pauvre Prince tenu priſonnier étant demi mort au monde, & la juſtice peu conſiderable, quand il étoit queſtion de regner: de ſorte qu'en ſuivant tel chemin, il ne ſeroit exempt de calomnie & de blâme, & ſi perdroit ſa part d'une très-belle & glorieuſe fortune, laquelle il ne recouvriroit jamais: car quand bien ledit ſieur Cardinal mourroit, & que ledit Roi perſiſteroit en ſa Religion, il reſteroit toûjours d'autres Princes de ſa même Maiſon, faiſant profeſſion de la Religion Catholique, auſquels ledit Duc ſeroit d'autant plus obligé de conſerver leur droit par ces mêmes raiſons qu'on lui repreſentoit; pour ledit ſieur Cardinal, qu'il n'auroit le jeu ſi beau qu'il avoit maintenant à cauſe de la diverſité de la Religion du Roi, & même de la priſon de Monſieur de Guiſe ſon neveu,

neveu, qui pourroit avec le tems être délivré & après lui envier cette grandeur, qu'il ne falloit douter qu'il ne fût assisté du Pape & du Roi d'Espagne, après ce coup ; car comme il seroit sans remede, il seroit toûjours plus aisé de le favoriser, que d'acquiescer au Roi de Navarre, étant pour sa Religion & pour la dispute du Royaume de Navarre ennemi irreconciliable de l'un & de l'autre; qu'étant autorisé de Sa Sainteté, & secouru dudit Roi d'Espagne, tout lui devoit être possible ; car il acqueroit un grand honneur d'épouser cette entreprise, travailler & mourir pour icelle, comme avoient fait ses predecesseurs; qu'il poursuivît donc sa fortune courageusement sans varier, quoi qu'il en pût arriver : car tels desseins vouloient une ame forte & constante, tel qu'il s'étoit montré depuis la mort de Messieurs ses Freres, dont Dieu lui offroit & livroit maintenant le loyer qu'il ne pouvoit mépriser sans faire tort à la memoire des siens, & pareillement à ses enfans ; que quand Messieurs les Ducs de Lorraine & de Savoye n'approuveroient du commencement cette resolution, il lui seroit facile après la leur faire trouver bonne ; qu'au pis aller, il en seroit quitte pour

pour leur faire part de ſa fortune. Auſſi ſeroit-il difficile qu'il mangeât ſeul ce morceau, non plus qu'avoient fait ceux qui avoient autrefois tenu ce chemin, leſquels n'avoient rien épargné ni refuſé pour y parvenir; que c'étoit le principal auſſi d'entrer en jeu, & avoir part au hazard, non comme Procureur ou Lieutenant d'un autre, ainſi que l'on le voudroit rendre; mais comme partie intereſſée, & pour telle reconnuë: car le tems acheveroit après le demeurant, s'il s'en rendoit digne devant Dieu & les hommes: que ſi maintenant il reconnoiſſoit ne pouvoir ni devoir aſpirer à ce grade, au moins devoit-il rompre & aviſer à la reconnoiſſance dudit Cardinal de Bourbon; d'autant que par icelle, non ſeulement il prioit lui & toute ſa maiſon de toute cette fortune; mais auſſi c'étoit le moyen d'en pouvoir à l'avenir diſpoſer en faveur d'un autre Prince que de la maiſon de Bourbon, laquelle étoit ennemie de la ſienne.

A ce conſeil, qui étoit aſſez chatoüilleux, ceux qui y vouloient contredire, n'employerent pour toute raiſon que l'impoſſibilité; car, Monſieur, comme vous ſçavez, qu'en telles matieres, celles qui ſont fondées ſur l'équité, ont ordinai-

ordinairement peu de credit, l'honneur & la juſtice y ſuivent l'utilité, ſinon devant Dieu, au moins devant les hommes. Ledit Duc avoit déja perdu partie de la bonne opinion, que du commencement l'on avoit eûë de lui, autant peut-être par la faute d'autrui, que par la ſienne; tant y a que ſon malheur étoit tel : car ces peuples qui s'étoient perſuadez en prenant les armes, que perſonne ne leur pourroit reſiſter, ayant depuis éprouvé le contraire, & n'agueres vû ledit Duc aux abois avec eux en la ville de Paris, s'en prenoient à lui, de façon qu'on ne lui portoit l'affection & obéïſſance que l'on devoit faire : Partant, ſoit que leſdits peuples fuſſent déja pratiquez, ou qu'ils en parlaſſent par experience ou jugement, ils diſoient ſur cette occaſion aſſez communément & ouvertement, qu'il n'étoit puiſſant aſſez pour conſerver la Religion, & ſoûtenir cette guerre. Sur cela aucuns vouloient que l'on élevât le Roi d'Eſpagne, & que l'on ſe jettât du tout entre ſes bras: les autres, que l'on prît Monſieur le Duc de Lorraine, ou l'un de Meſſieurs ſes enfans comme Chef de la Maiſon, ſe perſuadant que ledit Roi d'Eſpagne l'approuveroit, & même y engageroit ſa fille.

de lui : ſeulement aucuns de ſes domeſtiques, ou leurs parens & amis en petit nombre parloient pour lui, & comme il ne pouvoit ſe faire élire que par le Parlement, ou par le Conſeil general de l'Union qui n'étoit lors en ſa force, ou le corps des Villes; combien que telles compagnies fuſſent remplies de perſonnes de differentes humeurs & opinions, non encore bien pratiquées, inſtruites ni reſoluës de ce qu'elles devoient faire & deſirer en cette occaſion, s'accordoient toutefois à ne vouloir reconnoître led. Roi de Navarre, à cauſe de ſa Religion, ni élire ledit Duc de Mayenne pour Roi, pour les raiſons ſuſdites. Sur cela étoit fondée principalement l'impoſſibilité du deſſein dudit Duc; à quoi led. Dom Bernardin de Mendoze au nom du Roi ſon maître, & les ſerviteurs des autres Princes qui aſpiroient à ce grade, ne s'endormoient pas ; ce qui étoit mieux connu dudit Duc, que de ceux qui lui en parloient; partant ils prirent conſeil, & reſolurent d'en donner le titre à un autre, & mettre peine d'en maintenir & conſerver l'effet, puis qu'ils ne pouvoient avoir l'autre pour lui; & comme ledit ſieur Cardinal étoit plus propre que tous autres, pour ſervir à ce deſſein, tant

pour

pour la qualité de ſon âge, qu'à cauſe de ſon abſence, joint que ſes prétentions étoient plus plauſibles; il s'arrêta à lui, le reconnut le premier, & le fit propoſer, reconnoître & proclamer au Parlement, au Conſeil de l'Union, & par ceux de la Ville, par l'avis dudit Dom Bernardin, lequel en fit grande inſtance; aucuns ont dit par affection, comme celui qui ſe vantoit être iſſu d'une fille de la maiſon de Bourbon, mariée à celle de Mendoze en Eſpagne, mais plus à mon avis pour donner tems & moyen à ſon Roi, & dreſſer ſes pratiques en ce Royaume, & aſſembler & faire venir ſes forces & deniers pour mieux executer ſon deſſein; jugeant bien que ledit Cardinal ne la feroit pas longue, que ſon nom ſeroit plus propre pour ſervir de planche à ſon maître que celui d'un autre, principalement dudit Duc de Mayenne, l'ambition & autorité duquel il redoutoit. Et d'autant que cette opinion par laquelle la Couronne étoit ajugée & conſervée à la maiſon, à laquelle de droit elle appartenoit, juſtifioit mieux la cauſe publique, & rendroit nos diviſions & guerres civiles moins dangereuſes, elle fut incontinent embraſſée d'un chacun; & veritablement à propos

pour

pour le ſalut du Royaume, puis qu'il n'y avoit moyen de perſuader lors à ce peuple d'envoyer vers Sa Majeſté traiter avec elle, ni de la connoître : car ſi ledit Duc eût pris dès-lors reſolution de contenter le Roi Catholique, & tout autre Prince, il ne falloit que ſurſeoir la déclaration de reconnoître ledit Cardinal, comme il pouvoit faire facilement, ſous prétexte de ſa captivité, & d'aſſembler ceux du parti pour en ordonner : car par ce moyen il en eût diſpoſé quaſi comme il eût voulu, tant étoit grande la haine dudit Roi, fondée ſur la Religion, & bonne opinion que la Commune avoit de la probité, pieté, forces & moyens dudit Roi d'Eſpagne, & de ſes Miniſtres & ſerviteurs ; de ſorte que ceux qui furent cauſe de cette reſolution, ne firent pas petit ſervice au Royaume. Ledit Duc de Mayenne partit de Paris avec ſon armée le premier jour de Novembre, paſſa par Noiſy, Mante, Vernon, & Trepagny, alla aſſieger la Ville de Gournay, dans laquelle commandoit le ſieur de Rudempré avec ſon Regiment de gens de pied ; là ſurvint le Commandeur Moreau lequel étoit parti d'Eſpagne devant la mort du Roi, partant il ne ſçavoit certainement quel conſeil prendroit ſon maître

maître après cette nouvelle : car si sa Majesté eût vécu, c'étoit bien son intention de secourir Monsieur de Mayenne d'hommes & d'argent, mais sous main, & sans engager son nom & ses bandes, comme déja il avoit commencé, lors qu'il avoit envoyé en France le Comte de Collate avec son Regiment de Lansquenets qu'il avoit équipez à son service, & promis faire service audit Duc, encore qu'il fût payé de ses deniers. Cela fut cause qu'à l'abord ledit Moreau ne me parla qu'en termes generaux de l'intention de son Maître, comme il avoit fait audit President Janin en Lorraine : & néanmoins comme il étoit de son naturel assez prompt & impatient, aussi qu'il estimoit avoir si bon jeu qu'il ne se devoit plus contraindre, il ne tarda gueres à me donner trop d'occasion de croire qu'il n'avoit pas moins de fureur pour son maître, que ledit Dom Bernardin : car il ne parloit pas de faire un Roi de France de sa main, qui fût grand & puissant assez par soi-même & sans secours d'autrui, en bannir du tout l'Heretique & ses adherans, & plusieurs autres comptes semblables, par lesquels l'on découvroit que la mort du Roi lui avoit aiguisé l'appetit.

Le

Le Roi étoit retiré du côté de Dieppe avec les forces qu'il avoit, où le Duc s'achemina incontinent après la prise de Gournai qui ne dura que deux jours, reprit en passant Neuf-Chastel ; & après avoir joint Monsieur le Marquis du Pont & Monsieur le Duc d'Aumale, se vint presenter devant la ville de Dieppe, du côté du Pollet avec son armée, qui étoit composée de quatre cens chevaux François, Reistres & Wallons, six mille Suisses, trois mille Lansquenets, & de cinq à six cens hommes de pied François. Quelques jours après j'obtins permission dudit Duc de voir Monsieur de Liencour, dont je l'avertis ; mais il me répondit que la recherche qu'il en avoit faite auparavant n'étoit pas venuë de lui, partant qu'il sçauroit & me manderoit si l'on l'auroit encore agréable ; toutefois je n'eus depuis aucune nouvelle de lui, dont j'appris que de cela avoit été causée l'impression susdite que Sa Majesté avoit conçûë de moi, & perdis cette occasion à mon très-grand regret, par laquelle j'esperois jetter les fondemens d'une bonne negociation, pour abreger nos miseres.

Mais il s'en presenta une autre bien vîte après, par la prise du sieur Berlin, l'un

l'un des Maréchaux de Camp de l'armée dudit Duc, avenuë au combat d'Arques, auquel Dieu favorisa miraculeusement Sa Majesté : car encore que le logement de son armée fût tenu avantageux, & le chemin pour y aller très-difficile & perilleux, toutefois comme les forces dudit Duc étoient sans comparaison plus grandes que celles de Sa Majesté, si elles eussent aussi bien assailli comme les autres se défendoient, sadite Majesté eût couru grand fortune. Ledit sieur de Berlin y demeura donc prisonnier à la tête de l'armée, lequel étant délivré sur sa foi, vint trouver ledit Duc au Pont d'Aunay, où il s'étoit retiré, à cause que son armée s'étoit débandée depuis son département de devant la ville de Dieppe, pour recueïllir quelques gens & deniers qu'il esperoit tirer du Païs-Bas, par le moyen dudit Moreau.

Ledit sieur de Berlin lui dit, que Sa Majesté l'avoit envoyé exprès pour lui demander la paix, de laquelle elle avoit telle envie, que sans avoir égard à sa dignité ni consideration quelconque, elle avoit bien voulu le rechercher maintenant ; que l'on ne pouvoit dire que ce fût par necessité qu'elle le fist, puis qu'il s'étoit

s'étoit reculé d'elle, mais pour la compaſſion qu'elle avoit du public & du Royaume; ledit ſieur de Belin lui dit auſſi, comme les Catholiques qui étoient avec Sa Majeſté, le prioient de faire ſemondre ſadite Majeſté, de quitter ſa Religion, & embraſſer la Catholique; & ce faiſant, ne laiſſer de traiter avec elle, & la reconnoître, ſe promettant par ce moyen d'avoir la paix à la gloire de Dieu, ou bien qu'il en réüſſiroit un très-grand bien & avantage pour la défenſe de notre Religion, qui apporteroit audit Duc très-grand honneur.

Cette propoſition fut miſe en délibération, & dès-lors fort débattuë près dudit Duc : car les uns vouloient que le conſeil deſdits Catholiques fût ſuivi, & les autres y reſiſtoient. Ceux-là diſoient que telle recherche ne pouvoit être que très-utile à la Religion & au Royaume, très-honnorable à ceux qui la feroient, & même agréable à Monſieur le Cardinal de Bourbon, étant en priſon, & quaſi hors d'eſperance d'en ſortir, comme il étoit : car il aviendroit d'icelle, que le Roi changeroit de Religion ou non; s'il faiſoit le premier, Dieu en ſeroit glorifié, la Religion reſtaurée, & le Royaume mis en paix, au grand hon-

neur & avantage de Monſieur de Mayenne & de ſon parti, parce qu'il ſeroit reconnu auteur de tel changement, & qu'il obtiendroit pour la grandeur de ſa maiſon, la ſureté de notre Religion, & de tous ſes partiſans ; que telles conditions qu'il voudroit demander, il les auroit, & aſſureroit auſſi la vie dudit ſieur Cardinal, laquelle couroit fortune en ce débat, & peut-être ſeroit cauſe de ſa liberté, laquelle il ne falloit eſperer, puiſque notre armée ne s'y étoit acheminée & employée au départir de Paris, & qu'il avoit été délivré par Monſieur de Chavigny au Roi ſon neveu, lequel l'avoit envoyé à Fontenay en Poitou, en la garde de ceux de la Religion ; ſeroit cauſe de la délivrance de Meſſieurs de Guiſe & d'Elbœuf, dont il ſeroit loüé & fortifié, & que c'étoit tout ce qu'il lui reſtoit à faire éterniſer d'une gloire immortelle, la pourſuite qu'il avoit faite ſi heureuſement de la mort de Meſſieurs ſes freres : & que ſi Sa Majeſté refuſoit d'embraſſer la Religion après ſon offre, non ſeulement il juſtifieroit ſa cauſe devant Dieu & les hommes, dedans & dehors ce Royaume avec la memoire de ſeſdits freres, & les armes paſſées ; mais auſſi apporteroit une telle diviſion entre

entre Sa Majeſté & les Catholiques qui l'aſſiſtoient, que ſon parti en ſeroit très-fortifié, que c'étoit le but auquel il devoit tendre, le préferant à toute autre choſe : les autres remontroient qu'étant notre guerre fondée ſur la Religion plus que ſur le droit de la Couronne, ledit Duc ne pouvoit en ſaine conſcience, ni ne devoit par raiſon s'engager à tel offre ſans la permiſſion du Pape, le conſentement des Prelats, Villes & Communautez du parti, même des Princes étrangers qui l'avoient aſſiſté juſques alors, d'autant que c'étoit un coup de partie que chacun trouveroit mauvais qu'il entreprît de joüer ſans eux, leſquels encore qu'ils l'euſſent élû chef du parti; n'auroient toutefois entendu ni eſperé qu'il diſposât du general ſans les appeller; & quand mû de l'utilité publique il s'en diſpenſeroit, il ne ſeroit ſuivi des autres : de façon qu'au lieu de pacifier le Royaume, il le troubleroit & diviſeroit par avanture plus qu'il n'étoit : quoi avenant, ſes moyens ne ſauveroient le public, ains demeureroit mépriſé de tous; ce qui leur donnoit connoiſſance de ſoupçonner que ce conſeil des Catholiques apporté par ledit Sr Belin étoit artificieux, & mis en avant du conſente-

ment de Sa Majeſté, exprès pour faire perdre audit Duc ſes amis dedans & dehors le Royaume, & ſur tout le Roi d'Eſpagne, lequel ils n'étoient d'avis qu'il mécontentât aucunement, comme celui ſeul duquel dépendoit ſon principal appui; mêmement pour choſe ſi incertaine qu'ils eſtimoient qu'étoit le fruit de cette ouverture, pour avoir les Catholiques qui étoient auprès de Sa Majeſté, fait preuve depuis la mort du feu Roi, avoir peu de ſoin de leur Religion, pour maintenant eſperer qu'ils fiſſent mieux à l'avenir : que leur devoir étoit de ſommer & preſſer eux-mêmes le Roi de ſe faire Catholique, & l'honneur de Sa Majeſté; qu'elle ſe reſolût à leur requête plutôt qu'à la poſtulation de ceux qui lui faiſoient la guerre, & ſe contentât qu'après ſa converſion faite comme il convient, elle fût reconnuë d'eux : ils remontroient auſſi le peril que couroit la Religion en cas de diſſimulation en ſa converſion, concluant qu'ils trouvoient cette ouverture ſi dangereuſe, tant pour ledit Duc, que pour le parti, que non ſeulement il la falloit rejetter, mais auſſi celer à un chacun, pour obvier aux défiances & diviſions qu'elle engendreroit ſi elle étoit découverte & communiquée,

niquée : les premiers repliquoient que la guerre étoit pour aucuns, bien plus ambitieux que religieux, comme l'on commençoit à découvrir, & même de la part des Eſpagnols, leſquels au lieu de ſecourir ledit Duc des Forces qu'ils avoient fait approcher de la frontiere, ſous la conduite du ſieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, avec leſquelles il eût pû du tout renfermer ſadite Majeſté dedans Dieppe, comme il leur avoit remontré; & ce faiſant, gagner un grand avantage ſur lui, auroient voulu ſurprendre la ville de Cambray ſur Balagny qui avoit envoyé ſes forces, & s'étoit lui-même acheminé au ſecours & ſervice dudit Duc, & de la cauſe, que leur but étoit d'uſurper l'Etat, & le diſſiper; quoi étant, ſes armes & ſes aſſiſtances ſerviroient plus à nous deſunir & détruire qu'à autre choſe; que l'on devoit bien porter honneur & reſpect au Pape, & partant ne rien conclure avec Sa Majeſté, ſans ſon avis & permiſſion; d'autant qu'il étoit beſoin que Sa Sainteté mît la main à la converſion de Sa Majeſté, pour la rendre parfaite; qu'il en falloit auſſi communiquer aux Prélats, Seigneurs, Villes & Communautez du parti, afin de ne rien faire ſans

eux, pour les raiſons repreſentées; mais que ledit Duc ayant plus de connoiſſance des affaires que perſonne, ne devoit faire difficulté d'ébaucher ce remede à nos maux s'il jugeoit qu'il fût à propos, pour n'en perdre l'occaſion, & après le pourſuivre & parachever, par l'avis & conſentement des autres envers leſquels ils ne pouvoient prendre creance, ſi veritablement & par effet ils n'en recherchoient le bien & avantage de la Religion & du Royaume, leſquels couroient plus grand peril, la guerre durant, ſi elle n'étoit mieux juſtifiée & conduite, que d'un bon accord fait avec Sa Majeſté convertie quand même il y auroit du déguiſement; d'autant que l'ambition & la confuſion qui étoit audit parti, rendoient les armes d'icelui malheureuſes, & que l'on pouvoit par ledit accord brider tellement Sa Majeſté, qu'il ne ſeroit après en ſon pouvoir de nuire à la Religion, ni à ceux du parti, quand même elle en auroit volonté. Rejettant ce conſeil, c'étoit non ſeulement affermir au ſervice de Sa Majeſté leſdits Catholiques qui étoient avec elle, mais auſſi lui en donner des nôtres, leſquels connoiſſant comme pluſieurs commençoient déja de faire, la malice des Eſpagnols,

pagnols & leur but, compoſeroient avec elle, & l'iroient trouver & ſervir : que ledit Duc pouvoit facilement ſe conduire en ce moyen ſans ſe faire tort ni offenſer perſonne ; & que tant s'en faut qu'il dût craindre que leſdits Eſpagnols fiſſent bande à part, & l'abandonnaſſent comme l'on diſoit ; qu'au contraire, quand ils verroient que lui & le parti ſe pourroient paſſer d'eux, ils en feroient plus de compte, & rechercheroient davantage ſon amitié, comme gens mépriſans ordinairement ceux qui ont beſoin d'eux ; à quoi ils ſe reduiroient tellement avec le parti, s'il refuſoit cette occaſion, qu'il ſeroit après contraint de ſervir tout à leur deſſein, voire devenir eſclave d'iceux ; que néanmoins ils n'étoient d'avis de les mépriſer ni offenſer, ſi faire ſe pouvoit, tant pour l'aſſiſtance que l'on en avoit reçûë, qu'étoit encore leur amitié & aſſociation utile & avantageuſe au public & au particulier dudit Duc ; mais bien de ne laiſſer de faire pour eux ce que l'on jugeoit être honnête, juſte & utile à la cauſe, comme ils concluoient qu'étoit ladite ouverture, laquelle pourtant ils ſupplioient ledit Duc d'embraſſer, & non la rejetter comme les autres lui conſeilloient.

Néanmoins l'avis des autres fut ſuivi, car ledit ſieur de Belin fut renvoyé avec une réponſe conçûë en termes generaux, de l'affection dudit Duc à la paix du Royaume, pour laquelle il diſoit qu'il étoit prêt de l'employer quand il connoîtroit par icelle pouvoir conſerver & aſſurer la Religion qui étoit ſon principal but, de quoi ledit ſieur de Belin eut charge d'aſſurer leſdits Catholiques, ſans toutefois engager ledit Duc plus avant envers Sa Majeſté.

Ledit Duc de Mayenne alla de là à Amiens, où il fut reçû très-magnifiquement, toute la ville ſortit en armes au devant de lui, l'artillerie le ſalüa & lui fut preſenté un poîle qu'il refuſa; mais étant conduit en la grande Egliſe, il s'agenoüilla ſur le marche-pied qui lui avoit été préparé. Il étoit en grand ſouci de la ville de Paris, où il avoit ſçû que Sa Majeſté s'étoit acheminée au partir de Dieppe; toutefois il fut ſi preſſé des Habitans dudit Amiens d'y demeurer juſques à l'élection de leur majeur, qui ſe devoit faire le jour de ſaint Simon & ſaint Jude, le vingt-huitiéme Octobre, qu'il s'y accorda; mais il fit cependant avancer ſon armée du côté du Pont de ſainte Maixance, afin de s'approcher

de

de ladite ville de Paris, dont il ſçût la priſe des Fauxbourgs bien-tôt après, ce qui le hâta d'aller; & ſi l'on eût mieux rompu, ou tant ſoit peu défendu ledit Pont de ſainte Maixance, je crois qu'il ne fût jamais arrivé à tems dans ladite ville de Paris pour la ſecourir, tant les habitans étoient effrayez, preſſez de Sa Majeſté, de ſorte que ledit Duc y arriva fort à propos. Le lendemain Sa Majeſté quitta leſdits Fauxbourgs, & ledit ſieur de Belin revint encore trouver ledit Duc, qui derechef lui parla de la paix, mais il avança auſſi peu que la premiere fois, encore qu'aucuns ayent depuis ſoupçonné qu'il lui fût dès-lors donné charge d'aſſurer Sa Majeſté en ſecret; que ſi elle vouloit être Catholique, ledit Duc ſe diſpoſeroit avec ceux de ſon parti de la contenter, choſe, ſi ainſi eſt, qui ne me fut communiquée, encore que chacun ſçût aſſez que je favoriſois ce conſeil ſur tous autres. Il ne ſortit aucun fruit de ce propos, car Sa Majeſté alla après à Vendôme, au Maine & en Normandie, gagnant & forçant tous les jours quelques places: ledit Duc demeura en ladite ville de Paris.

Le ſieur Jean-Baptiſte de Taſſis du

conſeil du Roi d'Eſpagne au Païs-Bas, arriva quelque tems après, accompagné dudit Commandeur Moreau : dès-lors ils voulurent engager ledit Duc à traiter avec leur Maître, aſſiſtez dudit Dom Bernardin de Mendoze, & demandoient qu'il fût declaré Protecteur du parti Catholique en ce Royaume, avec des autoritez, puiſſanees Royales & ſouveraines qu'ils bâtiſſoient, marques & titres de ladite protection & reconaoiſſance, comme ils diſoient de l'obligation que nous lui avions, & du beſoin que nous avions de ſon aſſiſtance, comme de pourvoir aux principales charges & dignitez du Royaume, Eccleſiaſtiques & Seculieres, tout ainſi que fait le Roi au Royaume de Naples & de Sicile par deſſus ſes Vice-Rois qu'il y envoye.

Je fus appellé à ce Conſeil, où je fus très-empêché, encore que ledit Duc m'eût promis, qu'il n'accorderoit rien contre les loix du Royaume ; car il me ſembloit que c'étoit faire tort à notre honneur ſeulement de prêter l'oreille à telles demandes, leſquelles ils pourſuivoient avec tant d'ardeur (comme ils nous euſſent très-honorez de nous recevoir pour eſclaves) que c'étoit choſe indigne de la nation Françoiſe d'y entendre

dre, & même de la fidelité, que le parti avoit jurée à Monſieur le Cardinal de Bourbon, duquel ils faiſoient bien lors paroître qu'ils faiſoient peu d'état, & à quelle fin ils avoient favoriſé ſa reconnoiſſance. Leſdits Eſpagnols preſſoient tellement cette reſolution, qu'ils ne vouloient donner loiſir audit Duc d'attendre que Monſieur le Cardinal Cajetan envoyé Legat en France par le Pape Sixte cinquiéme, fut arrivé pour lui en communiquer, encore que Sa Sainteté l'eût depêché exprès à ſa pourſuite, & qu'il fût déja bien avant dans le Royaume: & fut cela à mon avis pour s'aſſurer de ſon affection particuliere au ſervice de leur Maître, comme celui duquel les parens tenoient déja de la volonté du ſaint Pere, lequel auſſi l'on diſoit commencer à reconnoître leur malice & ambition, & avoir compaſſion de la France. Monſieur l'Archevêque de Lyon revint lors de priſon, & ce à propos: car il fortifia & autoriſa grandement ceux qui contrediſoient auſdits Eſpagnols, auſquels veritablement ledit Duc fit paroître par effet, n'avoir envie d'accorder leurs demandes: toutefois ils ne laiſſerent d'en faire inſtance & pourſuites, aſſiſtez & fortifiez de leurs Parti-

ſans qui n'étoient en petit nombre.

Monſieur, je fus trouver en ce tems-là Monſieur le Cardinal de Gondy à Noyſi, avec Monſieur de Videville, & le ſieur Zamet, où vous prîtes la peine de vous rendre à ma priere, il vous en ſouviendra; ce fut pour vous dire la peine en laquelle je me trouvois de la pourſuite deſdits Eſpagnols, du peu d'affection que je reconnoiſſois que ledit Duc avoit à la paix, & la crainte que j'avois qu'à l'arrivée dudit Legat, il prît quelque reſolution, & remplît tout le Royaume de feu & ſang pour jamais: & ſur ce, je ſuppliai ledit ſieur Cardinal de venir juſques à Paris, pour aſſiſter les gens de bien envers ledit ſieur Legat, afin de le diſpoſer de rechercher les moyens de pacifier ce Royaume, comme choſe que je reconnoiſſois ne pouvoir avoir lieu, que par l'entremiſe & autorité de Sa Sainteté, pour être le parti trop fort de ceux qui ſous pretexte de pieté, vouloient détruire ou envahir le Royaume. Vous nous aidâtes auſſi à faire entreprendre ce voyage audit ſieur Cardinal, encore qu'il fût très-affectionné au bien de ce Royaume, comme il s'eſt montré en toutes occaſions: de ſorte qu'il ſe rendit à Paris après l'arrivée

vée dudit Cajetan qui y fut reçû, ledit Duc abſent, car il étoit au ſiege de Pontoiſe, duquel il vint à bout plutôt qu'il n'eſperoit.

Mais ledit Cajetan fit peu de compte des bons conſeils & avis dudit ſieur Cardinal de Gondy, des miſeres de la France, ni des remontrances des gens de bien: car au lieu de faire l'office de Pere commun, comme l'on eſperoit & croyoit certainement que c'étoit l'intention de ſa Beatitude qu'il fiſt; il embraſſa & favoriſa ouvertement les turbulens & ſous main le deſſein deſdits Eſpagnols, au grand préjudice de la Religion & de la France.

Nous voyans donc deçûs & privez de ce remede contre raiſon & notre attente, je me reſolus de me retirer en ma maiſon; mais avant que partir, je voulois mettre & laiſſer par écrit audit Duc les conſeils que je lui avois donnez pour me décharger, de les lui envoyer au ſiege de Pontoiſe, parce que je ſçavois que ledit Taſſis l'avoit ſuivi, qui le preſſoit encore de lui permettre de faire pour ſon Roi, ſinon tout au moins une partie de ſes demandes, diſant le vouloir aller trouver & l'en reſoudre. Je ſçûs auſſi que ledit Duc avoit déliberé d'envoyer

avec

avec lui en Eſpagne l'un des ſiens, de ſorte que je craignois qu'il s'engageât, encore qu'il nous eût promis le contraire : il fit faire ce voyage à Roſſieux, dont je fus très-marri, car c'étoit celui de tous ſes ſerviteurs qui le ſollicitoit le plus de contenter leſdits Eſpagnols.

Ledit Duc m'écrivit avoir pris en bonne part mon écrit qui tendoit à la perſuader au conſeil que les Catholiques qui aſſiſtoient Sa Majeſté, lui avoient donné par ledit ſieur de Belin, c'eſt à ſçavoir de ſommer ſa Majeſté d'être Catholique, & en ce faiſant, l'aſſûrer de la reconnoître; j'ajoûtois auſſi qu'à ſon refus il devoit mettre peine de retirer un Prince du ſang Catholique, pour être notre Chef en l'abſence de Monſieur le Cardinal de Bourbon, afin de couper broche à toutes les pratiques que l'on faiſoit contre l'Etat; néanmoins ledit Duc prit autre conſeil, pour autres raiſons cideſſus dites, leſquelles aucuns lui faiſoient encore plus preignantes & conſiderables que devant, à cauſe des voyages en Eſpagne deſdits Taſſis & Roſſieux, & de la jalouſie que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne commençoient à faire paroître avoir de lui, & de ceux qui l'aſſiſtoient, pour avoir contredit leurs demandes

mandes qu'aucuns de la ville de Paris favoriſoient ſi ouvertement, qu'ils lui diſoient, que ledit Duc étoit ſeul qui s'y oppoſoit, avec quelques-uns qui étoient auprès de lui, & que la ville & tout le parti ne demandoient autre choſe que de contenter ſa Majeſté Catholique : ce qui fut cauſe que les Miniſtres du Roi commençoient à s'adreſſer à ces gens-là pour deſautoriſer ledit Duc, & faire leurs beſognes ſans lui, comme ils leur diſoient qu'il leur étoit facile de faire ; en quoi les uns & les autres ſe conduiſoient ſi impudemment & inſolemment, que chacun s'en appercevoit, même que la partie étoit favoriſée dudit Legat, auquel néanmoins je fis voir l'écrit que j'avois envoyé audit ſieur Duc, ſur l'inſtance qu'il m'en fit ; car il fut incontinent divulgué & aſſez bien reçû ; toutefois en la ville il ſe contenta d'en voir copie ſans en faire autre compte, auſſi ne pouvoit-il ſervir au ſien.

Voyant donc que ledit Legat nous étoit ſi contraire, je dis audit ſieur Cardinal de Gondy, lequel je viſitois ſouvent, que je m'en voulois aller, & de fait je ne voulus accepter une proviſion de Conſeiller dudit Duc, qui me fut lors envoyée, ni faire le ſerment d'icelui,

lui, que Monſieur de Lion, lequel avoit accepté la garde des Seaux, faiſoit prêter à tous ceux que ledit Duc avoit choiſis & retenus du Conſeil general de l'Union, lequel il avoit été conſeillé de ſupprimer; & fuſſe parti à l'heure-même ſans la priſe de Monſieur le Preſident de Blanmeſnil, lequel je ne voulois abandonner en cette néceſſité, qui étoit certes très-perilleuſe. Dieu me fit cette grace que ſi je n'eus le credit de garantir ſa bourſe, je ne fus du tout inutile à ſa vie, laquelle étoit fort menacée de pluſieurs, qui avoient lors plus de puiſſance & autorité en ladite ville, que n'avoit la juſtice ni mes continuelles ſollicitations & ſupplications, leſquelles durerent deux ou trois mois, que ſi ledit Preſident n'eût mis la main à la bourſe, & payé ſept ou huit mille écus qui tournerent au profit d'un particulier, & comme il ſe reſolut de faire à la fin, il n'en fût pas ſorti autrement.

Quelques jours devant je reçûs une lettre de Monſieur le Preſident Janin, écrite de Maigny, par laquelle il me prioit, ſi l'occaſion s'en offroit, & que j'en euſſe les moyens, de jetter les fondemens d'une negociation pour la paix publique, d'autant qu'il reconnoiſſoit ledit

dit Duc plus disposé d'y entendre qu'il n'avoit encore été : cette lettre me réjoüit, étant dudit Presidént, qui étoit à la suite dudit Duc, auquel il se confioit grandement, & qui étoit homme de bien & clairvoyant.

J'en fis part incontinent audit Cardinal de Gondy, & resolûmes que je me retirerois en ma maison, que Sa Majesté m'envoyeroit un Passe-port, & me donneroit moyen de parler à elle pour attacher cette negociation, comme de moi-même, & la poursuivrois après selon que les occasions s'en presenteroient.

Sur cela ledit Cardinal partit de Paris, très-mal édifié dudit Cajetan, & se retira à Noysi ; mais voyant que je n'avois aucunes nouvelles de lui, & que d'ailleurs toutes choses s'alteroient tous les jours davantage en ladite ville de Paris, que les Flamans étoient arrivez en l'armée dudit Duc de Mayenne, sous la charge du Comte d'Aiguemont, que l'on ne parloit que d'aller secourir la ville de Dreux assiegée par le Roi, & donner une bataille, & que le marché de la délivrance dudit Président Blanmesnil étoit accordé & signé, ce qui m'avoit si long-tems arrêté en la ville de Paris: je pris congé d'un chacun pour me retirer

rer en ma maiſon, de quoi le Commandeur Moreau fut très-aiſe : car il eſtimoit que ma perſonne portoit malheur aux affaires de ſon Maître, & avoit été ſi effronté que de le publier par la ville ; & ſoupçonnoit même ledit Cardinal Cajetan, qu'il avoit vû les articles de la paix ſignées de ma main & accordées du conſentement de Meſdames de Nemours & de Mayenne, deſquelles il n'étoit lors gueres mieux édifié que de moi, parce qu'elles n'approuvoient leur deſſein. Mais comme je voulus monter à cheval le quinziéme du mois de Mars de grand matin, Monſieur de Lion, duquel j'avois pris congé le ſoir de devant, m'envoya prier de le voir encore devant que partir, avec lequel je trouvai le ſieur du Tremblay, qui lui avoit apporté le premier avis de la perte de la bataille d'Yvry, comme celui qui pour être priſonnier ſur ſa foi, avoit vû joüer les jeux, ſans s'en mêler, & partant eu moyen d'apporter la nouvelle le premier : & néanmoins il parloit incertainement de la perſonne dudit Duc de Mayenne, pour être parti, comme il diſoit, avant l'entiere défaite de l'armée.

Cette nouvelle m'arrêta tout court, car je ne voulois qu'il fût dit que j'euſſe abandonné

abandonné le parti à cauſe de cette perte, comme peut-être on eût fait de part & d'autre, ſans avoir égard à ma premiere reſolution : je voulois voir auſſi ſi elle n'apporteroit point quelque changement aux affaires publiques, comme de nous donner envie de faire la paix, & chercher quelque remede à nos maux, autre que celui duquel nous avions uſé juſques alors ; je voyois auſſi mon fils engagé à Pontoiſe, dont ledit Duc lui avoit de nouveau rendu la charge après l'avoir repriſe, & me ſembloit ne pouvoir honnêtement laiſſer ledit Duc, le parti, ni les miens en cette neceſſité, laquelle chacun eſtimoit veritablement devoir éclorre d'autres effets qu'elle ne fit, comme à mon avis il fût avenu, ſi les choſes euſſent autrement été conduites qu'elles ne furent.

Ledit Duc arriva tôt après à ſaint Denis, peu accompagné ; je le fus trouver avec les autres, & comme il ne parloit que de chercher les moyens d'avoir ſa revanche, d'y engager & encourager un chacun; je m'abſtins auſſi de lui parler de ma retraite, ni d'entreprendre la paix, pource qu'il ne l'eût eu agreable, & qu'il l'eût peut-être atribué à lâcheté ; mais j'en dis mon avis au ſieur de .....

..... &

..... & entre tous audit Preſident Janin, lequel m'aſsûra que ſans cette diſgrace, ledit Duc ſe fût diſpoſé à la paix ; mais qu'il n'y avoit ordre après ce coup de lui perſuader, ni ſeulement de lui en parler, qu'il le falloit laiſſer ſe douloir, & abattre le vent des eſperances qu'on lui donnoit par un nouveau ſecours, me promettant qu'il ne perdroit l'occaſion d'y ſervir, quand il reconnoîtroit le pouvoir faire avec l'honneur dudit Duc, & la ſureté de la Religion & du parti. Ledit Duc ſe retira à Soiſſons, & laiſſa à Paris Monſieur de Nemours pour y commander, aſſiſté dudit ſieur de Lion ; il y laiſſa auſſi ſa mere, ſa ſœur, & ſa femme avec ſes enfans, & pria ledit Cardinal Cajetan d'y demeurer pour aſsûrer leſdits habitans, auſquels il promit de les ſecourir bien-tôt, quatre ou cinq jours après ſon partement. Monſieur le Cardinal de Gondi m'envoya un paſſe-port du Roi, pour aller à Noiſi & à Mante, où étoit ſa Majeſté, car la Ville lui avoit été renduë par les habitans : après cette victoire, je retournai à Paris pour huit jours, durant leſquels ledit Cardinal me conjura de l'aller trouver, à quoi je me reſolus, pour ſçavoir de lui à quelle fin il m'avoit envoyé ledit paſſe-port, & quel

moyen

moyen il y avoit de ſervir au public. Il me dit que ledit paſſe-port avoit été accordé ſur l'inſtance qu'il en avoit fait faire par le ſieur de la Verriere ſon Couſin, devant la bataille, ſuivant la reſolution que nous en avions priſe enſemble ſur la lettre dudit Preſident Janin, dont j'ai fait mention ci-devant : & encore qu'il n'eût été expedié que depuis ladite bataille, il avoit eſtimé être à propos de le recevoir & me l'envoyer, parce qu'il étoit après ce coup plus neceſſaire que devant, de bâtir un bon accord pour ſauver la Religion & garantir la ville de Paris, laquelle couroit grande fortune; partant il étoit d'avis que je viſſe ſa Majeſté, & lui fiſſe ouverture de ladite paix, nonobſtant ce qui étoit avenu depuis ; diſant qu'elle s'y attendoit, & que mon logis déja étoit marqué en ladite ville de Mante ; mais je m'en excuſai ſur ledit changement, lequel je lui dis avoir plûtôt refroidi que rechauffé ledit Duc de Mayenne d'entendre à la paix, comme j'avois appris dudit ſieur Preſident Janin : partant je craignois, allant trouver ſa Majeſté, non ſeulement me faire mocquer de moi ; mais auſſi nuire plus aux affaires publiques que je n'y ſervirois. Toutefois ſur l'inſtance que m'en fit ledit

ſieur

ſieur Cardinal, je lui promis de voir le ſieur du Pleſſis Mornai, comme mon voiſin & ami, avec lequel je pourrois conferer des affaires publiques & des miennes particulieres, ſans prejudicier à perſonne, tout ainſi que j'avois fait, par la permiſſion dudit Duc de Mayenne, avec le ſieur de Bui ſon frere, qui lors commandoit à Pontoiſe pour le ſervice du Roi.

Donc je fus trouver ledit ſieur du Pleſſis près ladite ville de Mante, auquel je fis le diſcours de tous les ſuſdits propos de la paix, qui s'étoient paſſez entre ledit Cardinal de Gondy & moi, à laquelle je lui dis que j'avois reconnu ledit Duc avoir eu plus grande inclination, depuis avoir découvert les intentions des Miniſtres du Roi d'Eſpagne, qu'auparavant: de ſorte que j'eſtimois que l'on en eût pû tirer quelque fruit devant la bataille, comme il m'avoit été mandé & aſsûré par un de ſes principaux ſerviteurs, dont j'avois averti ledit ſieur Cardinal de Gondy, lequel ſur cela avoit deſiré que je viſſe ſa Majeſté pour l'en avertir: à quoi je m'étois diſpoſé, pour le deſir que j'avois toujours eu de ſervir à un ſi bon œuvre, lui diſant en ce propos la deliberation en laquelle m'avoit ſurpris la nouvelle de la bataille; mais depuis que

j'avois

j'avois reconnu ledit Duc refroidi en ladite paix, & reſolu de recouvrer ce qu'il avoit perdu, dont je prevoyois que les Eſpagnols feroient très-bien leur profit; comme ceux qui avoient bien reconnu que ledit Duc, ni le general du parti, n'avoient pas grande envie de s'embarquer avec eux, qu'ils ſe ſerviroient de cette neceſſité, en nous faiſant acheter cherement leurs diſcours: à quoi il étoit au pouvoir de ſa Majeſté de remedier, en bien uſant de la victioire que Dieu lui avoit donnée, comme elle feroit ſi elle aviſoit à contenter les Catholiques au fait de la Religion; ſans quoi je tenois pour certain que la guerre dureroit encore long-tems, & que ſa Majeſté auroit quaſi auſſi-tôt la fin du Royaume que dudit Duc de Mayenne & ſon parti, d'autant que les Villes & la Nobleſſe qui en étoient, ne s'accorderoient jamais avec ſa Majeſté, tant qu'elle ſeroit de contraire Religion, & à lui difficile de les y forcer, étant aſſiſtez du Pape & du Roi d'Eſpagne, comme ils étoient; & ſur tout du dernier, lequel il ſçavoit avoir deliberé d'abandonner ſes propres affaires pour ſoûtenir le parti contre ſa Majeſté. Que ſi le Roi avoit autrefois reſiſté à la France, lors qu'elle étoit floriſſante

ſante & vive, à plus forte raiſon la pourroit-il endommager maintenant qu'elle étoit à demi détruite & diviſée par tout comme elle étoit, qu'il ne devoit croire que la bonne fortune de ſa Majeſté ébranlât les Villes ni la Nobleſſe du parti, qu'elle n'eût pourvû au ſuſdit point de Religion, ains plûtôt que le peril les rendroit plus conſtans & opiniâtres; mais s'il plaiſoit à ſadite Majeſté ſatisfaire à ce point, comme ce changement ſeroit du tout interpreté à la pieté & bonté ſans plus craindre qu'il fût à aucune neceſſité, je me laiſſois aſsûrer que chacun accourroit à elle, la reconnoître, & obeïroit à l'envi l'un de l'autre, ſoit que ledit Duc ſe reſolût ou non; que pour mon regard je deteſtois le deſſein des Eſpagnols, encore qu'ils me l'euſſent découvert & confié des premiers, que je m'étois retiré vers ledit Duc du tems du feu Roi par neceſſité; mais que je m'étois depuis entretenu pour le reſpect de ma Religion, & pour m'être promis de ſervir quelque jour au repos du Royaume, à l'honneur de Dieu; que ſi Dieu nous vouloit tant punir, que de nous priver de cette eſperance-là, comme il aviendroit, ſi ledit Duc par neceſſité ou autrement ſe jettoit entre les bras des Eſpagnols, & ſe domoit à eux; j'avois

j'avois deliberé me retirer de la preſſe, & ne participer jamais à ce deſſein, s'il plaiſoit à ſadite Majeſté me prendre en ſa protection: choſe que je ferois encore plus volontiers, ſi ſa Majeſté pourvoyant à la ſûreté de la Religion, vouloit vaincre, comme il me ſembloit qu'elle pouvoit facilement & utilement faire, ledit Duc & ſes partiſans par bonté & prudence, comme elle avoit fait par les armes, à quoi j'exhortois ledit ſieur du Pleſſis d'employer le credit qu'il avoit auprès de ſa Majeſté, laquelle j'euſſe volontiers pris la hardieſſe de l'en requerir & ſupplier moi-même, j'euſſe eſtimé qu'elle l'eût pris en bonne part, & n'euſſe eu crainte de déplaire audit ſieur Duc; mais qu'il me ſuffiſoit de lui avoir repreſenté, ſçachant qu'il étoit ſi affectionné à ſa Majeſté, & d'ailleurs tellement mon ami, à cauſe de notre voiſinage, & de l'aſſiſtance qu'il avoit tiré du nôtre, du tems que j'étois en Cour, qu'il ſatisferoit à tout ce qui étoit neceſſaire pour ce regard, l'aſſûrant pour fin que ſi ledit Duc refuſoit d'entendre à la paix, je l'abandonnerois pour vivre privément en ma maiſon, ſuivant ma premiere deliberation priſe devant la bataille.

Ledit ſieur du Pleſſis fit contenance de

bien prendre mes raiſons & mon intention, & me dit que ſa Majeſté avoit encore plus de bonté que de generoſité, ne demandant à ſes ſujets que l'obeïſſance qu'ils lui devoient; que la Couronne lui appartenoit, tant par droit que par merites, qu'il s'y falloit arrêter comme Prince très-vertueux & parfait, dont il avoit rendu tant de preuves, que perſonne n'en pouvoit douter: davantage qu'il étoit Prince de foi, très-grand obſervateur de ſa parole, à laquelle il vouloit moins manquer qu'à ſoi-même; que c'étoit un fondement très-ſolide, ſur lequel on pouvoit bâtir une bonne paix & reconciliation, à laquelle l'on le trouveroit toûjours très-diſpoſé; qu'il n'étoit aucunement vindicatif; qu'au combat il étoit ardent & courageux, mais hors d'icelui il étoit encore plus gracieux, comme il apparoiſſoit qu'il faiſoit aux priſonniers de la bataille, leſquels étoient de lui fort careſſez: que Dieu l'avoit toûjours aſſiſté, lui attribuant toutes ſes proſperitez, leſquelles ſont encore plus avoüées de ceux qui l'ont toûjours ſervi, que des autres, principalement depuis la Ligue, la rage de laquelle étoit tombée ſur lui contre toute juſtice, parce que lors il ne penſoit qu'à vivre en patience, & rendre

rendre obeïſſance au feu Roi, ſous la protection de ſes Edits, au lieu de l'accabler, comme les auteurs d'icelle l'avoient projetté, l'auroient remplie & comblée de gloire: que quand il ſe reſſouvenoit d'avoir vû huit ou dix armées toutes employées contre lui & ſes amis, & delaiſſé & abandonné quaſi de tout le monde, il n'avoit pû toutefois gagner ſur lui aucun avantage digne de memoire, ni ſeulement d'ébranler ſa foi envers Dieu, ni ſa vertu & conſtance en aucune choſe; qu'il avoit deſlors jugé que Dieu avoit entrepris ſa défenſe & protection, & l'avoit reſervé exprès pour faire trophée de ſa juſtice divine, & rétablir le Royaume en ſon entiere ſplendeur & puiſſance: que ſi jamais Prince fut auſſi propre de ce faire, il l'étoit; car s'il aimoit les armes, il favoriſoit encore plus la juſtice, & étoit ennemi du vice, honorant & reſpectant les gens de bien & de vertu: qu'il lui aſsûroit que ſi ledit Duc lui demandoit la paix, & ſe rangeoit à la raiſon, il la leur accorderoit très-liberalement, & demeureroit content de lui & de ſes actions, comme l'étoient les Catholiques qui l'aſſiſtoient; & même de la declaration qu'il leur avoit faite ſur la Religion, qu'étant comme ils étoient en

très-grand nombre, compoſé des principaux Princes & Officiers de la Couronne, Seigneurs & Gentils-hommes du Royaume, l'on pourroit dire qu'ils faiſoient la principale & plus conſiderable partie des Catholiques d'icelle; de ſorte que ledit Duc ni les ſiens ne pouvoient uſer de ce nom, ni apporter de ſcrupule & difficulté, & ce dont les aùtres étoient demeurez très-contens & ſatisfaits, ſans lui faire tort, & donner occaſion à un chacun de ſe défier de ſa volonté; qu'il ne doutoit point que les Eſpagnols ne fiſſent leur profit s'ils pouvoient de la mauvaiſe fortune dudit Duc, comme il lui avoit remontré; ce qu'il ne trouvoit étrange d'eux, étant comme ils étoient nos anciens ennemis, mais que le blâme & le dommage en demeuroit audit Duc & autres François, s'aſsûrant à eux: qu'il eſperoit que Dieu acheveroit de renverſer leurs deſſeins comme il avoit commencé: quand le Roi d'Eſpagne n'auroit que vingt-cinq ans, & ſeroit trois fois plus puiſſant & mieux aſſiſté en ce Royaume, il y ſuccomberoit, l'entreprenant contre un Prince ſi genereux & bien fondé en juſtice, nourri au travail, & bien aſſiſté dedans & dehors le Royaume comme étoit ſa Majeſté, laquelle faiſoit auſſi peu

de

de compte des rodomontades & forces Eſpagnoles, & que ce ne ſeroit jamais par crainte que ſes ſujets obtiendroient la paix de lui, mais par ſoûmiſſion, émûë de la compaſſion qu'il avoit du peuple : qu'il connoiſſoit mon intention à la paix, m'exhortoit d'y perſeverer, & comme mon ami me ſeparer dudit Duc & de ſon parti, comme d'un très-mauvais garand & appui : que ſa Majeſté me donneroit, pour ce faire toutes les proviſions, & aſſûrances qui me ſeroient neceſſaires ; mais il falloit que mon fils en fiſt de même, remettant au pouvoir de ſa Majeſté la ville de Pontoiſe à laquelle il commandoit, diſant que ma retraite ne pouvoit être autrement que très-ſuſpecte & mal reçûë : que puis que je n'avois aucune charge dudit Duc de Mayenne de parler de la paix, j'avois bien fait de ne me preſenter devant ſa Majeſté, mais qu'il étoit d'avis que je viſſe ledit Duc : plûtôt pour l'aſsûrer de la volonté de ſa Majeſté, & ſçavoir quelle étoit la ſienne, pour ſur cela me reſoudre, ne pouvant croire que Dieu eût fait tant de graces au Roi pour les laiſſer imparfaites, de ſorte qu'il eſperoit que ceux qui s'opiniâtreroient lui faire la guerre, accroîtroient plûtôt leur honte qu'ils ne recou-

vreroient leur perte, & qu'il ne falloit plus qu'ôter la pierre au lait à ceux de Paris pour les ranger à leur devoir par force, s'ils n'y vouloient entendre d'amitié: quoi ſuccedant, qui douteroit que les autres Villes du Royaume ne ſe vinſſent jetter aux pieds de ſa Majeſté? Qu'il ne pouvoit conſeiller audit Duc, d'attendre juſques-là à ſe reſoudre, parce qu'il ne feroit ſon devoir ni ſon profit, comme il me conſeilloit de lui remontrer, m'aſsûrant au reſte que ſi je revenois avec charge dudit Duc de parler de la paix, je ſerois très-bien venu, & que ſa Majeſté, auprès de laquelle il m'aſſiſteroit, me verroit bien volontiers, mais il me prioit de me hâter.

Monſieur, je remerciai ledit ſieur du Pleſſis de ſa bonne volonté, & lui dis que j'étois ſi affectionné à ma patrie, que je tenois pour perduë, ſi la guerre duroit, que je ne faudrois d'aller trouver ledit Duc de Mayenne juſques à Soiſſons, où il s'étoit retiré pour lui faire entendre ce qu'il m'avoit dit de la bonne intention de ſa Majeſté à la paix, & le ſupplier de s'y reſoudre, en preferant le ſalut du Royaume à toute autre conſideration, l'aſsûrant que je ferois pour ce regard tout ce qui ſeroit de ma puiſſance, & que ſelon

ſa

ſa réponſe j'irois trouver ſa Majeſté pour lui en rendre compte : où s'il appelloit les Eſpagnols & traitoit avec eux, je me retirerois en ma maiſon, ſans plus le ſuivre ni aſſiſter ; mais que je ne voulois point permettre que mon fils rendît Pontoiſe, parce qu'il me ſembloit y aller trop de ſon honneur, la place lui ayant été franchement baillée en garde par ledit Duc : & ne voyant autre cauſe & changement en la perſonne de Sa Majeſté qui le pût juſtement mouvoir & excuſer de ce faire, que l'avantage de cette derniere victoire que Dieu lui avoit donnée, laquelle obligeoit plutôt mondit fils de perſeverer en la foi qu'il avoit donnée audit Duc, qu'elle ne l'en déchargeroit s'il ne vouloit être accuſé & convaincu de lâcheté ; de laquelle, comme mon ami & Gentilhomme faiſant profeſſion d'honneur, il me devoit plutôt déconſeiller ſi j'y étois diſpoſé, qu'exciter par la conſideration du repos de ma maiſon, duquel je lui declarois vouloir plutôt être privé pour jamais, voire de la vie même, que de conſentir que mondit fils acquît une telle honte, & avois même une telle confiance en la bonté & vertu de Sa Majeſté, que je m'aſſurois qu'elle l'eſtimeroit davantage, faiſant

ſant ce qu'un homme de bien doit faire, que s'il en uſoit autrement ; que s'il falloit que j'achetaſſe à tel prix la ſureté de ma maiſon, j'étois déliberé de quitter plutôt le Royaume que d'y condeſcendre : que je ne doutois point des vertus de Sa Majeſté, & de ſa bonne fortune, ni de la fidelité de ſes ſerviteurs & amis, & pareillement qu'en ôtant à ceux de Paris le lait & le froment, & les paſſages de vivres, Sa Majeſté n'avançât grandement ſes affaires ; mais je priois de croire qu'elle ne reduiroit jamais les habitans d'icelle, ni d'aucune autre ville de la Ligue à la reconnoître de bonne volonté, ſi elle ne donnoit ordre au point de la Religion : le ſuppliant ſur ce de conſiderer combien il falloit de tems pour forcer leſdites Villes l'une après l'autre, étant même aſſiſtez des ſuſdits Eſpagnols, encouragez par le Pape, deſeſperez de la Religion de Sa Majeſté, laquelle pourtant me ſembloit y devoir bien penſer.

Ledit ſieur du Pleſſis fit peu de compte de ces propos, mais il ne me preſſa davantage d'engager mon fils à ma retraite, ſeulement d'avancer mon voyage devers ledit Duc, pour lequel il m'envoya du depuis un Paſſe-port par

la

la voye dudit ſieur de la Verriere, par lequel j'avois été conduit en cette Conference. Ce ne fut ſans me plaindre à bon eſcient audit ſieur de la Verriere, du propos que m'avoit tenu ledit ſieur du Pleſſis concernant mon fils, lui priant de dire au Roi, que je ne deſirerois pas que mondit fils vînt à ſon ſervice indignement ni honteuſement, parce que je ſçavois qu'il faiſoit plus de compte d'un homme de bien que de mille poltrons, & qu'au reſte je ſerois ſon très-humble ſerviteur, bien deliberé de faire mon devoir pour la paix, & de n'être jamais Eſpagnol. Je vous aſſure, Monſieur, que ceci me penſa débaucher : car ledit ſieur du Pleſſis me donna occaſion de croire qu'il avoit plus d'envie de retirer ladite ville de Pontoiſe pour ledit ſieur de Buy ſon frere, lequel en étoit Gouverneur auparavant, que d'aider à la paix ni à mon repos particulier : toutefois je me reſolus de m'acquitter encore de ce devoir, & auprès prendre conſeil de mes affaires avec Dieu & mon honneur, comme j'ai declaré audit Cardinal de Gondy, quand je fus de retour à Noiſi, où vint le jour même ledit Cardinal Cajetan, & me ſemble que vous vous y trouvâtes auſſi, pourſuivant votre ac-

coûtumée affection au bien du Royaume, faire quelque office envers ledit Cajetan ; mais ce Prélat tendoit plutôt à diviſer les Catholiques d'avec Sa Majeſté, les exciter, ſolliciter & preſſer de ſuivre l'Egliſe, que de faciliter un bon accord, tant il deſiroit complaire au Roi d'Eſpagne, & le ſervir. Ce fut à Monſieur le Maréchal de Biron à qui il s'adreſſa pour cet effet : fut-il pas bien conſeillé, même ſi fraîchement après cette ſignalée victoire, qui avoit enflé les cœurs & les eſperances des ſerviteurs de Sa Majeſté ? Auſſi fit-il très-mal ſes affaires, dont je m'aſſure qu'il n'étoit pas fort marri, comme celui qui avoit à mon avis fait le voyage plus pour irriter le Pape contre les Catholiques qui ſervoient Sa Majeſté, que pour y profiter, craignant que Sa Sainteté qui commençoit déja à changer d'avis en nos affaires, fiſt trop de compte d'iceux.

Etant à Paris, je fis part aux trois Princeſſes qui y étoient, & à Monſieur de Lion, des bons propos que m'avoit tenus ledit ſieur du Pleſſis ; tous firent démonſtration d'approuver & deſirer que j'allaſſe trouver ledit Duc de Mayenne pour l'en informer. Je partis huit jours après ; le ſieur Zamet vint avec moi, nous le trouvâ-

trouvâmes à Soiſſons très-mal de ſa ſanté, & encore plus affligé de l'eſprit, à cauſe de l'état de ſes affaires; néanmoins comme Prince courageux & aviſé, il n'omit rien à faire pour maintenir ſes partiſans en devoir, & dreſſer une nouvelle armée. Il avoit déja depêché par tout, & avoit envoyé gens exprès à Rome, en Eſpagne, Flandre, Lorraine & Savoye, où vous pouvez penſer qu'il n'avoit rien oublié à remontrer, & permettre de quoi pouvoir ſervir à ſon beſoin, comme ont accoûtumé les Princes qui ſe trouvent en pareille neceſſité; voyant même que Sa Majeſté avoit déja gagné la ville de Mante, laquelle s'étoit renduë d'effroi, & qu'elle avoit attaqué Corbeil & Melun, mal garnies de ce qui étoit neceſſaire pour ſe défendre, le ſuccès de cette derniere bataille ayant ſurpris les plus fins & diligens, & étonné les plus aſſurez.

Ledit Duc ayant oüi mon rapport, que je dorai le plus que je pûs; d'abord il eut grande difficulté de me permettre de commencer cette negociation, tant il craignoit d'un côté offenſer les Eſpagnols, par les partiſans, deſquels il étoit couronné & fort éveillé; & d'autre part que la recherche de ce

traité lui fût imputée à faute de courage ou de moyen de ſe défendre, & partant très-préjudiciable & honteuſe : toutefois le lendemain il changea d'avis, ſoit que ce fût pour donner l'allarme & l'épouvante aux Eſpagnols, & en ce faiſant, avoir le ſecours qu'il leur demandoit, ou préparer un moyen pour au beſoin ſauver la ville de Paris, laquelle perſonne n'eſtimoit pouvoir durer, quand les paſſages des vivres ſeroient bouchez, ou bien endormir Sa Majeſté de l'eſperance d'un accord : car il me permit de retourner vers elle, & me chargea de lui dire de ſa part, que s'il lui plaiſoit donner contentement aux Catholiques ſur le fait de la Religion, il mettroit peine de diſpoſer de ceux qui l'avoient élû & reconnu pour chef de lui rendre obéïſſance, & traiter d'une bonne paix, laquelle il proteſtoit deſirer & affectionner, plus pour garantir le Royaume des calamitez de la guerre, que pour ſe prévaloir ni avantager, comme celui qui n'avoit rien devant les yeux que le bien de la Religion ; & contenter pour ce regard notre ſaint Pere le Pape, lequel il honoroit comme le chef de l'Egliſe, ſa conſcience & ceux qui l'avoient honoré de ſa charge qu'il avoit, que Sa Majeſté ne

ne devoit croire que ſa mauvaiſe fortune ni ſa foibleſſe lui fiſſent tenir ce langage, car je pouvois témoigner quel avoit été ſon deſir en cela : quelques jours avant la bataille il eſperoit auſſi mettre ſus bien-tôt une armée encore mieux que jamais : ſur tout, il me pria de ne dire à perſonne qu'il m'eût donné la charge de parler à Sa Majeſté d'aucune choſe, mais de faire courir le bruit que je me retirois en ma maiſon avec ſa permiſſion, pour n'ébranler ni intimider ſes amis, auſquels il donneroit avis de ma retraite, & ne croire qu'il m'eût envoyé vers Sa Majeſté, ſi d'avanture l'on leur en demandoit quelque choſe, tant de l'armée que d'ailleurs.

Je voulus voir ledit ſieur du Pleſſis, & lui communiquer ce que j'avois fait avec ledit Duc ; & même l'avis qu'il avoit donné de mon voyage à ſes amis, devant que de me preſenter à Sa Majeſté, afin qu'il avisât avec elle, s'il étoit à propos pour ſon ſervice & le public, que que je paſſaſſe outre : car je n'avois envie de ce faire, s'il jugeoit qu'il en dût avenir autrement. Je le vis à Lezigny en Brie, où je fus conduit par le ſieur de la Verriere ; ledit ſieur Zamet y vint avec moi, comme celui qui deſiroit

ſervir

ſervir de tout ſon pouvoir au repos de ce Royaume, ainſi que je puis témoigner qu'il a fait depuis fidelement.

Ledit ſieur du Pleſſis, après m'avoir oüi, fut d'avis que je viſſe Sa Majeſté, laquelle je trouvai logée aux fauxbourgs de la ville de Melun, de laquelle le ſieur de Fontaines avoit compoſé deux jours auparavant. Je dis à Sa Majeſté la charge que m'avoit donné ledit Duc, comment & à quelle condition il m'avoit permis de faire le voyage, & ce qui m'y avoit embarqué : le ſuppliant prendre en bonne part mon affection, & ne perdre maintenant l'occaſion de remettre le Royaume en paix, que Dieu lui avoit mis en la main par ſon travail & ſa valeur, que tout dépendoit du point de la Religion, puis que ledit Duc offroit de la reconnoître, ſi elle ſe vouloit reſoudre d'y pourvoir au contentement des Catholiques, & par conſequent de ſa ſeule volonté : partant elle pouvoit dire qu'il ne tenoit plus qu'à cela qu'elle ne vous rendît tous heureux, & qu'il ne fût bien-tôt le plus grand & glorieux Prince de la Chrétienté, & le mieux obéï en ſon Royaume : que s'il lui plaiſoit maintenant prendre cette reſolution, l'honneur & le gré lui en ſeroient entie-

rement

rement dûs devant Dieu & les hommes, à cauſe de l'avantage que cette victoire derniere lui avoit donné, tellement que perſonne ne pouvoit dire avoir été contraint à ce faire par ſes ennemis. Que Sa Majeſté rendroit en ce faiſant, la victoire auſſi heureuſe à ſes ſujets, à elle-même, voire à toute la Chrétienté qu'elle avoit été triomphante & glorieuſe : car elle engendreroit une paix univerſelle, qui rendroit ſon nom admirable & immortel : que tout ainſi que S. M. avoit donné preuve de ſon courage, elle pouvoit auſſi maintenant faire connoître ſa grandeur, & manifeſter ſa bonté, avec quoi elle pouvoit acquerir plus de Villes en un jour, qu'elle ne feroit peut-être en toute ſa vie à coups de Canon, & par ce moyen éviter le peril des meilleures Villes de ſon Royaume, qui étoit quaſi inévitable ; autrement, que je m'aſſurois que celui de la ville de Melun fait à ſes yeux, l'avoit autant affligé, que la conquête d'icelle l'avoit réjoüi, encore qu'elle fût avenuë très-heureuſement, parce qu'enfin Sa Majeſté perdroit plus à la ruine deſdites villes que perſonne, ſans compter le déplaiſir qu'une ame vrayement Royale, telle que la ſienne, recevroit des déſordres qui s'en enſuivroient

vroient : que ſadite Majeſté conſiderât qu'encore que ſa victoire eût été grande pour étonner leſdites Villes, toutefois aucune ne s'eſt ébranlée du parti ; ce qu'elle devoit croire proceder ſeulement de la force & puiſſance que la Religion a ſur les hommes. Car que pourroit-on eſperer dudit Duc de Mayenne, moins encore deſdits Eſpagnols ? Quel plaiſir & avantage y auroit-il de continuer une guerre ſi malheureuſe qu'étoit la nôtre, & attendre un ſiecle, & peut-être un peril plus cruel, que n'avoit été celui des habitans de Melun ? Que c'étoit donc effets de la Religion qui les roidiſſoient au peril, comme il avoit autrefois éprouvé : au moyen de quoi il étoit très-neceſſaire que Sa Majeſté pourvût à ce point pour chevir deſdits Eſpagnols, & autres Etrangers qui aſpirent ſur ce Royaume, leſquels ſa Majeſté devoit plus craindre que jamais, à cauſe du beſoin que l'on avoit de leur aſſiſtance, qui aveugloit & ſouvent deſeſperoit ceux qui étoient preſſez. Qu'il plût à Sa Majeſté conſiderer combien il lui falloit encore acquerir de Villes devant que d'être Roi paiſible : que toute la guerre ſe faiſoit à ſes dépens, & que ſes ennemis n'avoient gueres à perdre, &

& prou à gagner; que quand il ne demeureroit audit Duc qu'une ville de cent auſquelles il commandoit, encore ſeroit-il mieux partagé, qu'il ne l'avoit été de ſa maiſon : que c'étoit avec prudence & conſideration que le fruit de la victoire ſe recueïlloit & aſſuroit contre l'inconſtance de la fortune. Partant qu'il plût à ſa Majeſté de ne perdre cette occaſion de pratiquer l'une & l'autre vertu, laquelle peut-être elle ne recouvreroit jamais: car quand ſes hôtes viendroient, ledit Duc de Mayenne ne pourroit plus diſpoſer de lui & de ſes amis, comme il pouvoit faire de preſent, d'autant que la neceſſité autoriſoit tous les jours les forces étrangeres, & facilitoit leur deſſein; que j'avois entrepris ce voyage exprès pour lui repreſenter ces raiſons & inconveniens, mû d'un très bon zele, & battu d'une apprehenſion que j'avois du malheur qui ménaçoit ce Royaume, lequel j'eſtimois inévitable ſi Sa Majeſté failloit à ce coup d'y remedier, comme il étoit en ſon pouvoir; que depuis le trépas du feu Roi j'avois ſuivi ledit Duc, plus pour trouver moyen d'aider à pacifier le Royaume, que pour autres conſiderations, comme j'avois déja aſſez témoigné par mes actions, & que je deſirerois

continuer

continuer tant qu'il me demeureroit quelque eſperance d'y pouvoir être utile ; mais auſſi me retirer en ma maiſon quand elle me le défendroit, & y vivre ſous ſa protection, comme ſon très-humble ſujet, ſans plus me mêler d'autre choſe que de prier Dieu pour le repos & ſalut de ſon Royaume, ſi Sa Majeſté l'avoit agréable, comme je l'en ſuppliois.

Sa réponſe fut très-benigne ; elle loüa mon intention, de laquelle néanmoins elle me dit que pluſieurs avoient fait tout autre jugement, me tenant pour un bon Eſpagnol ; mais qu'elle étoit bien-aiſe, & me ſçavoit bon gré de vouloir maintenant faire paroître du contraire ; ce que je ne pouvois pas mieux faire qu'en recherchant & procurant le repos du Royaume, qu'elle avoit été bien-aiſe d'entendre ce que je lui avois dit de la part dudit Duc de Mayenne ; qu'elle tenoit de Dieu premierement, & après des Princes & Officiers de ſa Couronne & de ſa Nobleſſe, la victoire qu'elle avoit gagnée : que Dieu étoit auſſi le protecteur de la Juſtice & des Rois, contre la rebellion & déſobéïſſance de leurs ſujets ; comme avoit toûjours été en ce Royaume, leur vrai & plus ſûr appui, ladite

ladite Nobleſſe, ainſi qu'elle avoit bien éprouvé en cette derniere occaſion, en laquelle elle l'avoit reconnuë invincible, ayant ſon Roi en tête : que le Royaume lui appartenoit, par la grace de Dieu & par ſucceſſion legitime ; que perſonne ne le pouvoit quereller juſtement, & moins encore ſes ſujets lui dénier l'obéïſſance ; qu'elle n'avoit offenſé perſonne, ſeulement elle s'étoit défenduë pour conſerver le ſien, comme elle prétendoit continuer, & eſperoit faire auſſi heureuſement qu'elle avoit commencé, avec la grace de Dieu, & que c'étoit ſa plus grande eſperance : que quand elle ſe reſſouvenoit des miſeres & neceſſitez qu'elle avoit endurées du tems du feu Roi, lorſque chacun avoit conſpiré ſa ruïne ; que les armes ſortoient & marchoient en foule contr'elle & ſes amis, & que l'on la tenoit pour perduë, ſans jamais s'en pouvoir relever, & que Dieu l'avoit tellement favoriſé, que non ſeulement il avoit renverſé le deſſein de ſes ennemis, mais auſſi lui avoit par ce moyen ouvert le chemin de ſa gloire à leur honte & confuſion : elle ne ſe pouvoit laſſer d'admirer ſes divins jugemens, benir ſa bonté, & ſans ceſſe le remercier & invoquer en ſon aide, comme

me elle avoit fait plus ardemment depuis la victoire que devant, d'autant qu'elle reconnoiſſoit en avoir plus grand beſoin, pour être la joüiſſance d'une bonne fortune ſujette à divers accidens, ſouvent autant par notre propre faute, que par celle d'autrui & par ſon accoûtumée inconſtance. Que ſon but étoit d'être Roi de fait comme de droit, & & que celui dudit Duc & de ceux qui l'aſſiſtoient, devoit être de vivre en paix & honneur, ſous l'obéïſſance de celui que Dieu & la Nature leur avoit donné pour tel; de quoi Sa Majeſté étoit prête de les faire joüir ſans avoir égard au paſſé, s'ils vouloient auſſi s'en rendre dignes par leurs actions, aimant trop mieux les gagner par douceur que par la force, pour être ce chemin plus court qu'aucun autre, & plus approchant de ſon naturel, du tout aliené de la violence & vengeance; mais ſi jaloux à l'obſervation de ſa foi à laquelle elle n'avoit jamais manqué, qu'elle vouloit auſſi la maintenir inviolable, comme devoit faire un Prince qui craignoit Dieu, & aimoit ſon honneur: qu'elle ne pouvoit approuver que ledit Duc parlât pour les Catholiques du Royaume, quand elle conſideroit & jettoit les yeux

ſur

ſur ceux qui la ſervoient & avoient combattu avec elle, depuis le décès du feu Roi : leſquels en qualité & en nombre ſurpaſſoient de trop loin les autres de tous états, voire même des Prélats & Eccleſiaſtiques, pouvant dire d'être aſſiſté de beaucoup plus de Catholiques que d'autres, enſeignez à ce faire, autant par la Loi de Dieu, de la Nature, & de la Juſtice de ſa cauſe, comme de l'exemple de leurs Majeurs & de leur propre conſcience.

Que c'étoient les mêmes Princes, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Gentilhommes qui avoient ſuivi & ſervi les autres Rois devant lui, par le conſeil deſquels il s'étoit conduit depuis ſon avenement à la Couronne, & entendoit encore ſe conduire à l'avenir; combien qu'elle me vouloit bien dire (toutefois ſans faire tort à perſonne) qu'un des meilleurs Conſeillers de guerre qu'eût le Roi, c'étoit le Roi de Navarre : que tout ainſi que leſdits ſieurs avec les Officiers de la Cour de Parlement du Royaume, s'étoient contentez de la declaration & promeſſe qu'elle avoit faite après la mort dudit feu Roi, pour la ſûreté & conſervation de la Religion Catholique; que les autres devoient faire le

le ſemblable, ſe confier en la Foi, & ſouffrir que toutes choſes ſe fiſſent dignement à la gloire de Dieu, & au contentement de tous, ſans violence & précipitation. Sur cela ſadite Majeſté me demanda ſi j'avois vû ladite declaration, je lui dis que le ſieur de la Marſilliere me l'avoit envoyée, & que je l'avois fait voir audit Duc de Mayenne, dont il n'étoit ſatisfait, comme croyant en conſcience qu'il ne pouvoit obéïr à un Roi de contraire Religion, ſoit qu'il tînt ce langage par art, ou autrement: à quoi elle me repliqua ſur le champ; qu'elle n'étoit toutefois infidelle ni idolâtre; qu'elle adoroit le ſervice d'un même Dieu, & que la Religion en laquelle elle avoit été nourrie, n'étoit ſi differente de l'autre qu'elle dût être incompatible; qu'enfin en tel changement qui importoit à la conſcience, Dieu y devoit operer, & non les hommes; ſe faire avec le tems inſtruire & non à coups d'épée: que ſi du tems des Rois derniers l'on n'avoit pû gagner ce point ſur lui par force, ni par les appas de la Cour ébranler ſa conſcience, les armes d'Eſpagne, ni de tous ceux qui les favoriſoient y avanceroient encore moins, maintenant que Dieu lui avoit témoi-

gné

gné tant de grace qu'elle n'étoit toutefois opiniâtre, voulant ceder à la verité & au desir de ses sujets, mais qu'il falloit l'instruire & l'avoir autrement qu'à coups de canon. Je lui dis sur cela que la connoissance que l'on avoit qu'il étoit Prince consciencieux, craignant Dieu, & affectionnant sa Religion, étoit ce qui donnoit plus de crainte aux Catholiques de la leur, d'autant qu'ils ne pouvoient persuader que Sa Majesté, laquelle étoit responsable de ses sujets, leur voulût maintenir & laisser vivre en cette Religion, si elle croyoit qu'elle fût abusive; que j'étois un mauvais Theologien pour répondre pertinemment au propos de Sa Majesté; mais j'avois bien oüi dire même à Beze au Colloque de Poissi que nos creances étoient aussi éloignées l'une de l'autre que le Ciel étoit de la terre, mais que je n'approuvois les argumens en cette dispute du sang, ni des armées, même contre sa personne, les cartes étant mêlées, comme elles étoient: ains je croyois certainement que nous aurions plutôt défait l'Eglise de fond en comble avec tels instrumens, que la purger, comme l'on n'avoit que trop éprouvé en la Chrétienté depuis cinquante ans: mais aussi que Sa Majesté depuis cette victoire,

victoire, pour acheminer cette instruction qui devoit preceder sa conversion, sans plus mettre en avant les armes de ses ennemis pour s'en excuser, à cause de leur foiblesse; & si pour ce faire, il lui plaisoit appeller près de soi quelques Prélats & Docteurs de bonne vie, je l'assurois, que non seulement cela réjoüiroit & consoleroit grandement la France, mais aussi lui acquerroit & confirmeroit plus de Villes & de serviteurs que toutes les prosperitez du monde: la suppliant me permettre de lui dire que la ruïne du Royaume ne seroit pas seulement imputée aux factieux, ni aux ennemis, ains à elle, puis qu'il étoit en sa puissance d'y remedier.

Ce propos fut cause que Sa Majesté remit au lendemain matin à faire réponse, & me dit qu'elle en vouloit déliberer avec ses serviteurs, & ne rien faire sans leur avis, me commandant de la suivre à Nangis où elle s'acheminoit.

Sa Majesté me commanda de retourner devers ledit Duc, pour lui dire qu'elle avoit pris en bonne part ce que je lui avois dit; que sa déliberation étoit d'embrasser & cherir tous ses sujets, selon leur merite, & même honorer & traiter ledit Duc, s'il vouloit lui aider à mettre

tre ſon Royaume en repos, comme il pouvoit faire ; qu'encore qu'il eût déja commencé à pourvoir au fait de la Religion au contentement des Catholiques ; toutefois ſi l'on jugeoit être neceſſaire d'y ajoûter quelque choſe, elle étoit prête à ce faire. Ayant pris & conſideré tout ce que je lui avois remontré ſur cela, me dit qu'elle ne pouvoit traiter plus avant avec moi, parce que je n'étois pas aſſez autoriſé dudit Duc, & partant elle deſiroit qu'il lui envoyât des Députez garnis de pouvoirs ſuffiſans pour ce faire ; qu'ils ſeroient les très-bien venus, & qu'elle mettroit peine de leur donner contentement, pour le deſir qu'elle avoit de délivrer ſon peuple d'oppreſſion. Je lui répondis, que la charge que Sa Majeſté me donnoit, me ſembloit très-bien conſiderée & digne de ſa prudence ; car veritablement elle ne pouvoit traiter ces affaires qu'avec gens qui euſſent pouvoir de les conclure, comme il avoit toûjours été pratiqué : mais je la ſuppliois de conſiderer que ledit Duc pour être chef du parti, n'en pouvoit toutefois diſpoſer ſans l'avis & conſentement commun ; principalement en ce qui concerne la Religion & la reconnoiſſance de Sa Majeſté, & partant

il ſeroit neceſſaire qu'il les aſſemblât pour en aviſer & reſoudre avec eux, ſadite Majeſté n'étant apprentive de l'autorité qu'avoit un chef volontaire, ayant ſouvent paſſé par là ; que ledit Duc pouvoit difficilement faire ladite convocation & aſſemblée, la guerre durant & ſans Paſſe-port, à cauſe des dangers des chemins : ſuppliant ſadite Majeſté d'y aviſer & y pourvoir d'heure, s'il lui plaiſoit avancer les affaires ; la remerciant au reſte de la protection qu'elle me promettoit en ma maiſon, en laquelle je me retirerois après que je l'aurois vûë derechef pour recevoir ſes commandemens ſelon ſon intention.

Sadite Majeſté partit de la maiſon tout auſſi-tôt, & me repliqua qu'elle continueroit & ne ceſſeroit pour cela de faire la guerre : qu'elle ne vouloit point auſſi donner leſdits Paſſe-ports, parce qu'elle ne vouloit laiſſer perdre le fruit de ſa victoire, ni donner moyen audit Duc de relever les affaires, & mieux dreſſer ſa faction, comme il pourroit faire avec leſdits Paſſe-ports & ceſſation d'armes, ſe reſſouvenant de la commodité qu'elle avoit autrefois reçûë de choſe ſemblable du tems du feu Roi : & combien que je la ſuppliaſſe très-inſtamment de croire

qu'il

qu'il étoit vrai que ledit Duc ne m'avoit parlé de cette ceſſation d'armes, ni deſdits Paſſe-ports, & que ce que je lui en diſois venoit de moi, pour acheminer & abreger les affaires, comme celui qui connoiſſoit bien qu'il ne ſe pouvoit rien faire autrement, néanmoins elle me dépêcha avec cette réponſe.

Dont je fus parler à Monſieur le Maréchal de Biron, pour l'autorité qu'il avoit auprès de Sa Majeſté, lui repreſentant ce que je lui en avois dit, avec les réponſes, & ce que je prévoyois qu'il en aviendroit, le ſuppliant & conjurant par le ſerment qu'il avoit à l'Etat, de ſervir le public en cette occaſion, laquelle ſe perdant ne ſe recouvreroit peut-être jamais pour les raiſons que je lui dis; & en tout cas me faire tant de bien que de ſe reſſouvenir du devoir auquel je m'étois mis en cette occaſion, comme je faiſois de m'être adreſſé à lui, approchant Sa Majeſté en cette neceſſité, que j'avois oüi faire compte à ceux qui manioient les affaires de Sa Majeſté; qu'en peu de jours elle prendroit Paris, & après demeureroit facilement maîtreſſe de toutes les autres Villes du Royaume, ſans compoſer avec ledit Duc; que je leur avois dit qu'ils s'abuſoient grandement

& qu'on y trouveroit plus à faire qu'à dire ; toutefois ils s'étoient mocquez de mes raiſons, tant ils prenoient plaiſir de ſe flatter en leurs eſperances, & avoient peu d'experience aux affaires du monde, ou étoient ennemis de la paix.

Toutefois après pluſieurs diſputes & conteſtations, ledit Duc prit reſolution d'aſſembler ceux du parti, à cette fin d'écrire par tout, d'envoyer des Députez, ſans néanmoins leur mander que ce fût pour la paix, mais ſeulement pour donner ordre par leurs avis aux affaires de la cauſe : & d'autant qu'il fut averti que les Eſpagnols faiſoient recherche & pratique à part des Gouverneurs des villes de Picardie, il reſolut d'y aller, tant pour y remedier, que pour en s'approchant de la frontiere y ſolliciter lui-même le ſecours que le Prince de Parme lui promettoit.

De quoi j'avertis ledit ſieur de la Verriere, auquel Sa Majeſté m'avoit commandé d'adreſſer mes lettres, enſemble les depêches que ledit Duc avoit faites pour ladite aſſemblée, ſans laquelle il m'avoit dit ne vouloir prendre autre reſolution : j'avertis auſſi ledit ſieur de la Verriere que je ſuivois ledit Duc en

ce

ce voyage, pour voir s'il s'y preſenteroit quelque occaſion de bien faire : toutefois que c'etoit choſe dont j'avois plus de doute que d'eſperance, vû ce qui ſe faiſoit & paſſoit, & les propos que l'on tenoit, & les préparatifs de guerre qui ſe faiſoient, priant ſur cela ledit ſieur de la Verriere, de m'aider à conſerver la parole que Sa Majeſté m'avoit donnée de ſa protection en ma maiſon ; parce que je prévoyois que j'en aurois bien-tôt beſoin, mais qu'il prît garde en ce faiſant, qu'on ne me voulût obliger de faire rendre par mon fils la place qu'il avoit en garde, d'autant que ſon honneur qui m'étoit plus cher que ſa vie, ne me pouvoit encore le permettre d'y conſentir.

Par ſa réponſe, il me manda que l'on approuvoit ladite aſſemblée & mon voyage, mais que l'on en craignoit la longueur ; partant l'on deſiroit que je m'employaſſe à l'avancement & acceleration de l'une & de l'autre, à l'occaſion des accidens qui en pourroient naître, ou bien que ledit Duc de Mayenne voulût ſe contenter d'en conferer ſeulement avec aucuns des principaux de ſon parti, & traiter avec eux ſans faire une ſi grande aſſemblée, & garder plutôt place aux

abſens : au reſte que l'on l'avoit derechef aſſuré de me donner ladite ſauve-garde ; que je me retirerois ſans parler de mon fils, lequel toutefois perſonne ne croyoit que je vouluſſe qu'il prît le parti d'Eſpagne, puiſque je ne voulois y entrer ; la lettre étoit du mois d'Avril : depuis il me confirma le ſemblable par une autre du troiſiéme Mai, leſquelles j'ai reçûës en la ville de Peronne l'onziéme dudit mois, au retour d'un voyage que ledit Duc avoit fait en la ville de Cambray, en laquelle il avoit été traité & reçû ſomptueuſement de Monſieur de Balagny ſept ou huit jours durant. Ce fut là qu'il fit jurer & promettre par écrit aux Gouverneurs & Capitaines deſdites Villes de Picardie de demeurer unis avec lui, de ne traiter à part avec les Etrangers, & ne ſe ſéparer de lui à leur ſollicitation ou d'autres. Je dreſſai la cedule, qui fut ſignée, de quoi j'avertis ledit ſieur de la Verriere par lettres du douziéme Mai, en répondant aux ſiennes précedentes ; y ajoûtant que je ne voyois pas que Monſieur le Duc de Mayenne pût tenir ladite aſſemblée dans la fin d'icelui, comme il s'étoit propoſé à mon retour de Melun, à cauſe de la difficulté des chemins, de l'avis que l'on

l'on avoit donné audit Duc de l'approchement de ſadite Majeſté, & de ſon armée ſur la ville de Paris, dont il étoit ſi tranſporté, qu'il ne penſoit plus qu'à trouver les moyens de la ſecourir; que chacun confeſſoit, comme il m'avoit écrit, que la guerre ruïneroit à la longue le Royaume & la Religion, mais que perſonne ne mettroit la main telle qu'il falloit pour la faire ceſſer; que je ſçavois que ledit ſieur Duc de Mayenne étoit reſolu de tout perdre plutôt que de traiter à part avec Sa Majeſté; partant qu'on n'en fiſt point d'état: mais au contraire de voir tout aller de mal en pis, ſi l'on ne facilitoit ladite aſſemblée, comme l'on pouvoit faire par une ceſſation d'armes quelque tems, laquelle modereroit les cœurs que la guerre nourriſſoit en alteration, & pourroit engendrer une bonne paix: que j'eſtimois bien que Sa Majeſté blâmeroit ce remede comme préjudiciable à ſon ſervice; toutefois je l'aſſurois que s'il étoit rejetté, que le Royaume ſeroit bien-tôt rempli de tant d'Etrangers, que ledit ſieur Duc ne pourroit plus diſpoſer ni de ſoi ni de ſes amis, ce que je lui demandois franchement afin d'en avertir Sa Majeſté, ou d'en uſer comme il verroit être à fai-

re pour le mieux : ajoûtant que j'étois marri de ne pouvoir donner meilleur conſeil ni mieux faire, mais j'étois bien déliberé quand leſdits Etrangers entreroient, de me retirer : je n'eus réponſe à ladite lettre ; de quoi je me plaignis au ſieur d'Alferan, lequel fut pris en une courſe que fit Sa Majeſté vers Laon, où ledit Duc commençoit à recueïllir & mettre enſemble ſes forces, lui diſant que j'avois grand regret de quoi l'on faiſoit ſi peu de compte des avis que je donnois pour le bien du Royaume ; que je l'attribuois à la défiance que l'on avoit de moi, & du peu de connoiſſance qu'on avoit de mon affection au public. Ledit ſieur du Pleſſis avec lequel j'avois negocié par le commandement de Sa Majeſté, dit qu'il regrettoit votre abſence de la Cour, pour votre experience & prudence, & pour la creance que nous avions l'un de l'autre ; d'autant que je voyois que Sa Majeſté alloit perdant une occaſion de pacifier le Royaume, qu'elle ne recouvreroit peut-être jamais, à cauſe de la venuë du Duc de Parme en ce Royaume, dont il ne falloit plus douter, ainſi que j'avois appris de ceux qui avoient accompagné ledit Duc de Mayenne à Condé, où il avoit

vû

vû ledit Duc de Parme; car je n'avois voulu faire ce voyage pour ne me trouver en lieu où tels marchez ſe faiſoient, le priant d'en avertir Sa Majeſté, comme je ſçûs depuis qu'il avoit fait; mais que l'on l'avoit priſe en mauvaiſe part, comme ſi j'euſſe voulu preſcrire à ſadite Majeſté, ceux deſquels elle devoit ſe ſervir, & blâmer & controller les autres, de ſorte qu'au lieu de ſervir au public & à moi-même, je fis tout le rebours, comme il arrive ſouvent aux marchands qui navigent en cette mer des affaires publiques, ayant le vent contraire, comme ont ceux qui ont perdu leurs places de la Cour.

Ce qui engendra contre moi plus d'envie & de mécontentement que je ne meritois, & que le ſervice de Sa Majeſté ne le requeroit: de maniere que quand ſur la certitude de la venuë dudit Duc de Parme, j'envoyai demander à Sa Majeſté le Paſſe port & la ſauve-garde qu'elle m'avoit promis, j'en fus éconduit, & me fut écrit par Monſieur le Maréchal de Biron, du Pleſſis & de Revol, & depuis par Monſieur de la Verriere & par Monſieur de Chemerault, auſquels je m'étois adreſſé, que l'on avoit fait un mauvais rapport de moi

au Roi pour lequel il avoit refuſé leſdits Paſſe-port & ſauve-garde ; joint que l'on ne pouvoit goûter mon intention & ma retraite, laiſſant les miens derriere, ce qu'on diſoit pour mon fils, ou pour mieux dire, pour la place qu'il gardoit. Ce fut au mois de Juin que cette réponſe me fut faite par homme que j'avois envoyé exprès en l'armée de Sa Majeſté pour obtenir leſdits Paſſe-port & ſauve-garde, ajoûtant ledit ſieur de la Verriere que mes amis étoient d'avis, du nombre deſquels il me mandoit que vous étiez, d'amener mon fils au ſervice de Sa Majeſté avec moi, ou plutôt faire rendre audit Duc la place, ou bien promettre à Sa Majeſté pour lui de la mettre entre ſes mains après la reduction de Paris, que ledit ſieur de la Verriere eſtimoit infaillible, diſant qu'on n'auroit jamais autre creance, ſi j'en uſois autrement, que je ne fuſſe participant du conſeil & deſſein des Eſpagnols, & que ma retraite fût autre que ſimulée.

J'avois déja pris congé dudit Duc de Mayenne, lequel j'avois laiſſé en la ville de Laon, & m'étois avancé à Soiſſons, tant j'étois aſſuré deſdits Paſſeport & ſauve garde, ſur la parole que Sa Majeſté m'en avoit donnée, & la

ſincerité de laquelle j'y procedois; quand je reçûs leſdites lettres, dont je demeurai très-étonné & confus, me voyant bien loin du compte que j'avois fait, & mon fils remis en jeu contre ce que ledit ſieur de la Verriere m'avoit ſi ſouvent écrit : l'on m'impoſoit auſſi avoir fait ou écrit certaines choſes, que l'on diſoit ne reſſembler ni correſpondre aux bons propos que j'avois tenus, comme m'écrivoit ledit ſieur du Pleſſis, ſans s'expliquer davantage, dont je fus plus ſcandaliſé que du refus dudit Paſſe-port: car c'étoit une calomnie ou un artifice inventé par mes mal-veillans, leſquels prétendoient par ce moyen de me deſeſperer du tout, ou de me contraindre d'engager en ma retraite l'honneur de mon fils; ce qui me fit rechercher de parler audit ſieur de Chemerault, comme je fis bien-tôt après, au lieu de Villiers-Cotterets, croyant apprendre de lui les fondemens de cette impoſture & rigueur; mais comme celui qui n'en ſçavoit le ſujet, il ne m'en pût rien dire; ce que voyant, je le priai d'aſſurer Sa Majeſté, que je n'avois dit, écrit, ni fait choſe pour laquelle elle me dût refuſer le Paſſe-port qu'elle m'avoit accordé à Melun, lequel je ne recherchois,

pour crainte que j'euſſe de la perte de Paris, ni du ſuccès des affaires de la Ligue, ou autre neceſſité, pource que je ſçavois que ledit Duc devoit être bientôt ſecouru ſi puiſſamment, que l'on porteroit plus d'envie à ceux de ſon parti que l'on n'auroit occaſion d'en avoir compaſſion; & que ſi je m'y voulois engager à bon eſcient, je trouverois non ſeulement qui me donneroit à vivre plus commodément que non pas en ma maiſon, mais auſſi de faire du mal, & nuire à qui mépriſeroit mon ſervice; que mon intention n'étoit & ne ſeroit jamais de conſeiller à mondit fils de faire choſe que je ne voulois pas faire, c'eſt-à-dire, d'être Eſpagnol, mais bien de ne précipiter ſa reſolution aux dépens de ſa réputation, comme l'on vouloit que je lui fiſſe faire, que j'euſſe vû ſadite Majeſté, allant en ma maiſon comme elle m'avoit commandé, & lui avois promis, & lui euſſe dit choſe qui eût peut-être plus ſervi à ſes affaires que la ville de Pontoiſe, ou la retraite honteuſe de mondit fils; parce que je ſçavois que led. Duc n'étoit point encore ſi engagé aux Etrangers, qu'il n'y eût moyen de traiter avec lui ſur la crainte qu'il avoit de perdre Paris, & ſon mécontentement

des

des longueurs & dilations, deſquelles le Duc de Parme uſoit à le ſecourir, dont ſa Majeſté perdoit l'occaſion; je m'aſsûrois qu'elle en auroit un tel regret un jour, qu'elle rechercheroit tous ceux qui en ſeroient cauſe.

J'en écrivis quaſi autant audit ſieur de la Verriere, répondant à ſa derniere lettre, me réjouïſſant & loüant Dieu d'avoir connu par cet échantillon le pouvoir qu'avoient mes mal-veillans de me nuire, devant que de m'être plus avant engagé & mis à leur merci: car je ne pouvois attribuer à ſadite Majeſté, laquelle abonde en bonté, une rigueur ſi grande contre une perſonne qui vouloit s'engager avec ſes ennemis, plus pour s'acquitter envers ſon Prince & ſa patrie, que par neceſſité.

Monſieur le Duc de Mayenne étant à Peronne, eut avis de la mort de feu Monſeigneur le Cardinal de Bourbon; toutefois il crut que ce bruit étoit un artifice de ſes ennemis pour émouvoir les Pariſiens à ſe rendre plûtôt; de ſorte qu'il n'en fit compte, mais étant à Rheims il en eut certitude. Sur cela quelques uns lui propoſoient qu'il devoit rechercher d'embraſſer un Prince de la même maiſon, entre ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion

Religion Catholique, comme un moyen très-propre pour reünir les Catholiques contre ſa Majeſté, & ceux de la Religion, rompre les pratiques & deſſeins des Eſpagnols, qui étoient odieux à tout le monde, avancer ſes affaires particulieres, ſans envie; voire même faire durer la guerre aſſez long-tems pour lui donner loiſir de dreſſer ſa partie en ce Royaume ſelon ſon deſir, dont on lui diſoit les raiſons & moyens qui étoient, ce ſemble, aſſez capables & faciles: toutefois il ne les pût jamais goûter, & répondit ſi froidement à cette ouverture, que les auteurs d'icelle ne s'y vouloient embarquer plus avant, ſe perſuadant pouvoir encore mieux faire ſes affaires avec les forces qu'il attendoit, que par ce moyen. Leſdits ſieurs de Chemerault & de la Verriere m'écrivirent lors chacun une lettre faiſant encore mention de la paix en termes generaux, ſans toutefois m'éclaircir du mécontentement que l'on avoit de moi, & des raiſons pour leſquelles ledit paſſe-port m'avoit été refuſé, & auſſi peu de ladite ceſſation d'armes.

Je leur fis réponſe, & principalement audit ſieur de la Verriere, que la paix ne ſe pouvoit traiter durant la guerre, parce qu'elle empêchoit l'aſſemblée ſuſdite, ſans

ſans laquelle il ne falloit point attendre qu'il ſe fiſt aucune choſe, comme je lui avois ſouvent écrit ; partant que c'étoit peine perduë de plus parler de rechercher l'une & l'autre ; que je ſçavois auſſi la neceſſité de Paris, voire ſa perte quand elle aviendroit, qui rendroit les choſes encore plus irreconciliables qu'elles n'étoient ; d'autant que ledit Duc n'étoit deliberé de ceder à tel accident, duquel toutefois il n'avoit pas encore eu telle crainte qu'ils en avoient d'eſperance en leurs armées ; mais que ſi ſur l'incertitude d'un tel évenement l'on perdoit l'occaſion d'engager ledit Duc, & le parti à ladite paix ; je lui voulois bien dire derechef que l'on y auroit regret, & partant le priois d'avertir ſa Majeſté de ne mépriſer les ouvertures que l'on avoit faites aux ſieurs de Vitri & de Bournonville, par leſquelles l'on avoit fait tenir quelques propos de la paix, & au demeurant ne me laiſſer plus long-tems en ſuſpens dudit paſſe-port pour ma retraite, afin que je n'en importunaſſe plus perſonne, & que je priſſe parti.

Ledit ſieur de Mayenne reçût lors 15. cens Eſpagnols du Regiment commandé par Dom Anthoine de Quiroga qui avoient été mutinez, leſquels étoient en

très-

très-bel équipage, comme ceux qui avoient touché de grandes ſommes de deniers pour r'entrer en ſervice : ils ne demandoient, comme ils diſoient, que d'être logez en lieu où il y eût de l'eau, & qu'ils n'avoient beſoin d'autre choſe, s'enquerans d'une choſe, ſi ſa Majeſté les voyans, les attendroit ; mais ils ne tarderent gueres à nous faire ſentir & paroître qu'ils n'étoient pas ſi ſobres & vaillans, qu'audacieux & bien vêtus.

Lors le ſieur de la Verriere me manda que l'on avoit ſurpris une lettre que j'écrivois à ma femme, par laquelle je l'aſſûrois entr'autres choſes de la venuë dudit Duc de Parme & de ſon armée, lequel diſoit avoir tellement irrité ſa Majeſté contre moi, qu'elle ne m'avoit voulu accorder qu'un paſſeport tel qu'étoit celui qu'il m'envoyoit, par lequel il m'étoit ſeulement permis d'aller à Alincour, ou à Pontoiſe avec mon train ordinaire, & y demeurer tant qu'il plairoit à ſa Majeſté, ledit paſſe-port contreſigné Ruſé, lequel il me conſeilloit d'accepter, & ne laiſſer pour leſdites clauſes, d'abandonner ledit Duc de Mayenne, comme il tenoit Paris pour perdu : il ajoûtoit que cela n'empêcheroit la paix, pourvû qu'elle fût demandée avec ſoûmiſ-

ſion

ſion & humilité : ſa lettre étoit du 17. Juillet.

Je lui renvoyai ledit paſſe-port dès le lendemain, car je ne fus conſeillé de l'accepter ainſi conditionné, puis que ſa Majeſté étoit ſi mal édifiée de moi, & qu'on prenoit en ſi mauvaiſe part tout ce qui en venoit, comme on avoit fait la lettre, par laquelle je lui mandois avoir certainement averti ma femme de la venuë dudit Duc de Parme, parce qu'elle étoit vraye, & que pluſieurs autres que moi l'avoient écrit, mais non peut-être avec regret, comme moi, ainſi que l'on avoit pû connoître par la même lettre que l'on avoit priſe & trouvée ſi mauvaiſe, par laquelle j'avois ajoûté audit avis, qu'une bonne paix ſeroit meilleure que ledit ſecours, duquel neanmoins je n'euſſe été en peine d'avertir madite femme enfermée dans Paris; ſi l'on m'eût envoyé le paſſe-port que j'avois continuellement ſollicité depuis quatre mois, lequel m'avoit été promis par ſa Majeſté: que je ne pouvois que deplorer le malheur de la France, & le mien premier, voyant le public deſeſperer de la paix, & moi contraint de ſuivre cette armée étrangere, pour retourner en ma maiſon ſi j'y voulois jamais demeurer

meurer en ſureté ; puis mes ennemis avoient eu le pouvoir de me faire refuſer ledit paſſe-port. En ce tems il en fut refuſé ou revoqué un à Monſieur l'Archevêque de Lion encore plus mal à propos que le mien pour le bien du public : car ſi dès-lors il fût venu trouver ledit ſieur de Mayenne, comme il avoit propoſé, il eût trouvé les choſes plus diſpoſées à traiter pour la neceſſité de Paris, & du mécontentement que ledit Duc avoit des longueurs du ſecours du Duc de Parme, qu'il ne fit au voyage qui lui fut permis à la fin d'y faire avec Monſieur le Cardinal de Gondy : car ils trouverent ledit Duc de Parme à une journée de Meaux, & Monſieur de Mayenne ſi enragé de ce ſecours, qu'il n'étoit plus capable de la paix.

L'on accuſe quelques-uns de ce refus, dont je ne puis parler qu'incertainement ; mais en verité il ne ſervit qu'à aigrir & animer davantage les Pariſiens & ceux qui leur commandoient, leſquels comme par le retour dudit ſieur de Lion, en ce tems ils euſſent été aſſûrez de la bonté de ſa Majeſté, & ne l'euſſent été de la venuë dudit Duc de Parme, car il étoit encore en Flandres, & Monſieur de Mayenne ſi foible qu'il n'oſoit paſſer la Seine, peut-

peut être qu'ils euſſent été cauſe de ſauver la Ville de peril : & que l'on eût attaché une negociation qui nous eût donné la paix generale : car ledit Duc de Mayenne ne la vouloit perdre, & n'eût permis qu'elle eût compoſé ſans lui, & ſi étoit quaſi deſeſperé de la pouvoir ſecourir par la force, & de la ſauver autrement que par un traité : mais c'eſt grande imprudence de perdre les occaſions de ſervir & ſecourir le public, principalement quand elle dépend de pluſieurs. Car il avient rarement qu'elle ſe recouvre ; parce qu'il faut peu de choſe à faire changer d'avis à une multitude, comme l'on éprouva bien-tôt après en cette occaſion ; car quand leſdits ſieurs Cardinal de Gondi & de Lion arriverent à Meaux ; ils ne ſervirent de rien que de confirmer les habitans de ladite Ville en leur obſtination, à cauſe de l'eſperance qu'on leur avoit donnée de les ſecourir bien-tôt ; joint qu'il n'étoit plus au pouvoir dudit Duc de Mayenne de diſpoſer des affaires ; & auſſi qu'il eût été mal-ſeant de rendre ladite ville de Paris à la vûë du ſecours, après avoir enduré & laiſſé paſſer cinq mois de tems ſans y vouloir entendre.

Lors l'on m'envoya un paſſe-port de ſa Majeſté pour me retirer en ma maiſon

à la requête & pourſuite de mon pere, exprès venu en Cour pour cet effet; mais je ne pouvois plus m'en aider, parce que j'avois promis audit Duc de Mayenne, après tant de refus que l'on m'avoit faits, de ne me retirer que je n'euſſe vû ce qui aviendroit au ſecours de ladite ville de Paris. Davantage, je voulois eſſayer de garantir les maiſons de mes amis qui étoient entre Meaux & Paris, de l'orage de ladite armée étrangere, ſur quoi neanmoins j'eus très-mauvaiſe nouvelle: car toutes celles que j'avois envie de ſauver, furent pillées, juſques à l'Abbaye de Malnouë, qui avoit été très-bien conſervée durant le ſiege, laquelle fut ſaccagée par leſdits étrangers avec grande inſolence & impieté: de ſorte que je perdis dès-lors la bonne opinion que j'avois de la conduite dudit Duc de Parme, laquelle ſoit qu'il le fiſt par art ou autrement, fut ſi confuſe durant ce voyage, que je puis dire avec verité n'avoir jamais vû tant de deſordre en nos armées Françoiſes qu'en celle-là: & faut que je vous diſe une particularité: c'eſt qu'ayant prié ledit ſieur Jean-Baptiſte de Taſſis, nouvellement revenu d'Eſpague, de ſecourir ladite Abbaye, il y mena des gens de guerre, par le commandement dudit Duc de Parme,

Parme, qui acheverent de ſaccager en ma preſence ce que les autres avoient laiſſé, dont je ne pus jamais avoir juſtice, & pillerent auſſi en deux jours toutes les Egliſes, depuis Lagni juſques à Paris, que ſa Majeſté avoit conſervées entieres durant ledit ſiege, ce qui excita pluſieurs clameurs & maledictions du peuple contre ladite armée, de laquelle ils s'attendoient de recevoir tout autre traitement qu'ils nous reprochoient en paſſant par les villages.

L'on diſcouroit diverſement du ſuccès avenu entre ces deux armées, & diſoit-on que ſi ſa Majeſté eût gardé & défendu le paſſage de Claye, dont l'abord étoit très-difficile, à cauſe d'un ruiſſeau qui y paſſe, qui eſt accompagné d'un marais fâcheux, & laiſſé quelque cavalerie à l'entour de Paris, pour empêcher l'entrée des vivres & la ſortie des habitans, elle eût accumulé ledit Duc de Parme, l'eût contraint prendre un autre chemin, ou de combattre en ce paſſage avec deſavantage; quoi faiſant, peut-être que les Pariſiens qui n'en pouvoient plus, euſſent été contraints de compoſer & venir à la raiſon. Ledit Duc de Parme craignoit fort étant à Meaux, lors que l'on lui repreſenta le chemin qu'il falloit qu'il tînt, que ſa Majeſté

Majeſté prît ce conſeil, de ſorte qu'il fut très-aiſe quand il trouva ce paſſage abandonné, encore plus quand il ſçût que ſadite Majeſté avoit levé ſon ſiege, & venoit au devant de lui, & n'avoit laiſſé aucunes forces auprès de Paris; & neanmoins qu'elle lui donna loiſir, les deux armées ſe voyans, de retrancher à la tête de la ſienne au village de Pomponne, où ils étoient logez, car il vit ledit ſiege levé, qui étoit ce qu'il cherchoit, ſans être contraint de combattre. Sur cela il prit Lagni par force, à la vûë de ſa Majeſté, quaſi ſans que ſon armée eût autres alarmes que de petites eſcarmouches qui ſe faiſoient à la tête des deux armées, dont il ſe mocquoit: cette priſe accommoda ſon armée, qui ſouffroit déja aſſez audit Pomponne; auſſi fut-elle cauſe que celle de ſa Majeſté ſe débanda & retira incontinent, laquelle alla preſenter une eſcalade à Paris, qui faillit à réüſſir. Je ne pretends blâmer perſonne, en diſant l'opinion ſuſdite, & ce qui eſt avenu; car je ſçai qu'il eſt plus facile de reprendre que de bien faire en toute choſe, & principalement au fait de la guerre, où ce qui s'entreprend avec plus de conſideration, ſuccede ſouvent le plus mal, autant par la faute de ceux qui obeïſſent, que

des

des chefs; ſoit que les uns executent mal leur charge, ou que les autres rencontrans ce qu'ils n'ont pas prevû, demeurent confus. Sa Majeſté, avec ceux qui la conſeilloient, levant le ſiege, s'attendoit de combatre l'ennemi, & d'un coup mettre fin à leurs affaires : & de fait, ſa Majeſté ſe preſenta d'abord, comme ſi elle eût voulu combattre; & peut-être que ſi lors elle eût enfoncé ledit Duc ſans marchander, qu'elle l'eût bien empêché, car il n'avoit encore commencé ſes trenchées. Mais quand il s'apperçût que ſadite Majeſté ſe logeoit, & ſçût qu'elle n'avoit rien laiſſé devant Paris, il commença à ſe retrancher, & uſer de telle diligence, qu'en 24. heures il eut achevé. Nous vîmes là ce que peuvent l'ordre & l'obeïſſance en une armée : car ledit Duc n'avoit aucuns pionniers, les gens de guerre firent ſeuls cette beſogne, mais les chefs y mettoient les mains comme les moindres, & travailloient par ordonnance : de ſorte qu'il n'y avoit aucun embaraſſement entr'eux, d'autant que les quartiers étoient départis aux compagnies, leſquelles ſe relevoient & rafraîchiſſoient l'une après l'autre par heures, à meſure qu'elles avoient avancé la beſogne qui leur étoit baillée par les ingenieurs

ingenieurs en la preſence dudit Duc de Parme, & des principaux de ſon armée : nos François les vouloient imiter, comme ceux, qui pour être logez à la tête en avoient plus de beſoin, mais ils ne faiſoient rien qu'approcher des autres, & ne travailloient que par acquit & confuſément.

Tant y a que Monſieur de Mayenne arriva à Paris le 18. ou 19. du mois de Septembre, l'armée de ſa Majeſté s'étant retirée au-delà de la riviere d'Oiſe : & combien que les habitans de ladite ville euſſent toutes occaſions de nous recevoir joyeuſement, en conſideration de ladite delivrance, & de la gloire par eux acquiſe en la défenſe de leur ville : toutefois ils étoient ſi combattus de la faim, & des maux qu'ils avoient ſoufferts, qu'ils nous regardoient d'un œil plus pitoyable qu'allegé: ni plus ni moins que ceux qui ſortent d'un peril contre leur eſperance, ſont encore plus étonnez que joyeux, ſentans plus le mal qu'ils ont enduré, qu'ils ne reconnoiſſent le bien qui leur arrive, & ſont ſi troublez d'apprehenſion & de douleur, qu'ils mépriſent leur delivrance. Mais comme tels accidens font leurs effets ſelon la nature & diſpoſition des cœurs où ils agiſſent: nous en voyons

auſſi

auſſi ſortir pluſieurs de cette agonie, tranſportez de rage & d'un deſir effrené de ſe vanger & mal-faire à un chacun, & les autres ſi mattez du paſſé & ſuccès de l'avenir, qu'ils avoient honte de ce que les autres faiſoient gloire, & ne pouvoient nous regarder, ni nous eux ſans ſoûpirer.

Je n'écris point les neceſſitez & extremitez qui furent endurées, parce que je n'en puis parler que par oüi dire, qu'elles ont été publiées par ceux qui les ont vûës & ſupportées; mais je confeſſerai que je n'euſſe jamais crû que ladite Ville eût pû tant pâtir; & ſi j'ai jamais été abuſé en choſe, c'eſt en celle-ci & au jugement que j'en faiſois, me reſſouvenant du peril, auquel on diſoit ordinairement à nos Rois, que ladite Ville étoit quand ſeulement les marchez ſe trouvoient deux fois ſans bleds: mais les maux qui nous arrivent par force, ſe ſupportent plus doucement que ceux que nous eſtimions nous avenir par notre faute, chacun ſe reſolvant d'endurer ce qu'il ne peut éviter; à quoi l'on ajoûte le deſir & le beſoin que l'on a d'en uſer ainſi pour conſerver le bon & éviter le pis, même quand il s'agit de la Religion, laquelle a ſur pluſieurs une puiſſance merveilleu-

ſe ; toutefois j'attribuë bien autant cette patience ou conſtance au naturel commun des Pariſiens, qu'à toute autre choſe, car ils ſont ordinairement plus timides que courageux, & eſclaves de leurs biens & commoditez, & pour cette raiſon ſe diſcordans en ce qui concerne le public, qu'ils s'accommodent plus volontiers au tems, & qu'ils ne regimbent contre le mal. Auſſi voyons-nous que peu de gens ont ordinairement été cauſe des mouvemens & changemens avenus en ladite Ville, laquelle a été plus preſervée de Dieu que des habitans, és perils eſquels elle s'eſt trouvée, & veritablement nous pouvons dire que Dieu y eſt auſſi bien ſervi qu'en lieu du monde.

Je n'y demeurai que deux jours, car j'avois pris congé du Duc de Mayenne pour me retirer en ma maiſon de Villeroi, en laquelle je me rendis le jour même que le Duc de Parme aſſiegea Corbeil : là me vinrent trouver le ſieur de Fleuri mon beau-frere, & l'Abbé de Cheſy, avec la lettre de Monſieur le Cardinal de Gondy, & de Monſieur le Chancelier, par leſquelles ils me prioient, tant en leurs noms que de pluſieurs autres Seigneurs, étant au ſervice de ſa Majeſté, de reprendre les erres de ma premiere pourſuite,

pourſuite, pour le repos du Royaume, & leur donner avis de ce qu'ils doivent faire de leur côté pour y ſervir, diſant qu'il ne falloit ſe rebuter pour les choſes paſſées, ni laiſſer à bien faire au public pour les conſiderations privées ; qu'il y avoit pluſieurs heures au jour, & que les cœurs & les volontez des Princes étoient ſujets au changement comme les occaſions s'en preſentoient. Que chacun de part & d'autre avoit éprouvé la difficulté de vaincre ſon ennemi par la voye des armes, tant les partis étoient puiſſans & bien défendus, partant qu'il falloit en chercher & trouver quelques autres pour ſortir de nos miſeres; qu'ils m'aſſûroient que S. M. étoit maintenant plus diſpoſée d'y entendre que jamais, comme étoient ſes principaux ſerviteurs, partant qu'il n'étoit plus queſtion que d'y faire entendre ledit Duc; en quoi chacun eſtimoit que je le pourrois mieux ſervir que nul autre, tant pour m'y être déja employé, que pour la confiance qu'ils avoient de l'affection que je portois au bien du Royaume, pour lequel à cette cauſe ils me conjuroient d'entreprendre cette charge, en laquelle ils me promettoient de me ſeconder & aſſiſter de tout leur pouvoir, comme ils me promet-

toient que feroient tous les autres bons ſervjteurs de ſa Majeſté, laquelle particulierement me ſçauroit gré du devoir que je ferois, ſans qu'il fût plus au pouvoir de perſonne de me traverſer auprès d'elle, & rejetter ſur moi les fautes des autres, ni attribuer à la neceſſité publique ou privée mes pourſuites, comme cidevant il avoit été fait aſſez imprudemment par gens qui ne me connoiſſoient pas, comme ceux qui s'étoient promis toute autre iſſuë du ſiege de Paris, que celle qui étoit avenuë.

Après avoir informé bien particulierement leſdits ſieurs de Fleuri & de Cheſy du paſſé, tant de ce qui avoit été commencé par moi que par d'autres concernant la paix; je leur dis que la vie me defaudroit plûtôt que la volonté de ſervir à un ſi bon œuvre, reconnoiſſant plus que jamais comme j'avois fait dès le commencement, que ſi la guerre duroit elle ruineroit enfin la Religion Catholique & le Royaume; que je l'avois auſſi predit & remontré à tous ceux qui de part & d'autre avoient pouvoir d'y remedier; mais que j'avois été plûtôt blâmé que crû, comme ſi j'avois été pouſſé à ce devoir pour faire mes affaires particulieres, & non les publiques; que cela m'avoit

voit assez déplû, mais non rebuté ni changé d'opinion ni de volonté de servir au bien, rendu un peu plus circonspect & retenu en cette action que devant, pour de volée ne me laisser transporter à l'avenir à mon affection, ni à la necessité publique comme j'avois fait : joint que j'avois reconnu mes épaules être trop foibles pour porter ce fardeau qui étoit trop pesant, d'autant que les interêts privez avoient maintenant plus de puissance sur les François, que les raisons & considerations publiques: davantage que je n'estimois point que la paix se pût traiter durant la guerre, pource que ledit Duc de Mayenne ne pouvoit ni vouloit y entendre sans ceux du parti, avec lesquels il ne pouvoit communiquer sans les assembler : ce qu'il ne pouvoit bonnement faire durant la guerre à cause des dangers des chemins, comme il avoit éprouvé depuis cinq mois, qu'il les avoit mandez en vain, ainsi que j'avois souvent dit & écrit à Sa Majesté & à ses serviteurs, dont aussi l'on avoit fait peu de compte : & toutefois il étoit manifeste que si la guerre ne cessoit, ledit Duc seroit plutôt contraint de traiter avec les Espagnols que de composer avec Sa Majesté, pource qu'il ne pouvoit plus se

défendre, ni maintenir ſeul ſans eux, & eux ne l'aſſiſteroient plus qu'ils ne fuſſent aſſurez de lui; au moyen de quoi il me ſembloit qu'il falloit faire deux choſes pour bien acheminer les affaires. La premiere, que Sa Majeſté & ledit Duc commiſſent & députaſſent cinq ou ſix perſonnages d'honneur pour traiter enſemble, ſans plus faire manier les affaires res par un ſeul, & en cachette, comme il avoit été pratiqué juſques à preſent; & l'autre, accorder dès-à preſent une ſurſeance d'armes pour certain tems, pour faciliter ladite aſſemblée, afin de commencer à nous adoucir & reconcilier enſemble. Que ſi on trouvoit bon ce chemin, je m'y engagerois volontiers avec les autres, ſi l'on m'en jugeoit digne: ſinon, je ſupplierois ces Meſſieurs d'en être excuſé; parce que je ne pouvois eſperer que les choſes ſuccedaſſent bien, y procedant autrement: que c'étoit l'avis que je pouvois donner à ces Seigneurs qui les avoient envoyez vers moi, lequel je deſirerois qu'ils priſſent en bonne part; & néanmoins je voulus voir ledit Duc de Mayenne, & lui faire entendre ce que leſdits ſieurs de Fleury & de Cheſy m'avoient rapporté devant leur partement, afin de découvrir

vrir ſon inclination pour les en inſtruire.

Suivant cela je fus trouver ledit Duc au ſiége de Corbeil, qui me dit que Monſieur le Chancelier avoit déja mandé à Madame de Nemours ſa mere, par Jean-Baptiſte, que l'on appelloit le Compere, qui ſouloit être premier maître d'Hôtel de la Reine, cela même qu'il m'avoit fait dire par les ſieurs de Fleury & Cheſy, & ſur ce qu'il demandoit que je fuſſe envoyé à Noiſy pour en conferer avec les ſerviteurs de Sa Majeſté, en la preſence de Monſieur le Cardinal de Gondy, aſſurant que ce voyage reüſſiroit au bien du public & de la Religion; à quoi ledit Duc ajoûtoit, qu'il avoit déja promis à ladite Dame de m'y envoyer, me priant de prendre cette peine; mais je lui répondis que je n'y voulois aller ſeul pour n'être ſujet à deſaveu, & me faire mocquer de moi comme j'avois fait; partant qu'il en députât d'autres, ou que je n'irois point. Je m'apperçûs bien que ledit Duc n'approuvoit cette aſſemblée, ſous couleur qu'elle donneroit jalouſie aux Eſpagnols & à leurs adherans, mais qu'il deſiroit que l'on fiſt une ceſſation d'armes: j'appris, auſſi de Monſieur de Rhôſne, qui étant allé n'agueres à Pontoiſe querir de la poudre & des

balles à canon, il avoit dit à mon fils ſur une lettre de Madame de la Roche-Guyon, laquelle avoit aſſez de part auprès du Roi, faiſant mention de la paix, qu'il fiſt mettre en avant par le moyen de ſon pere, une ceſſation d'armes, comme un moyen fort à propos & neceſſaire pour parvenir à ladite paix; de quoi je fis lors peu de compte, eſtimant qu'on ne s'y arrêteroit, car il me ſembloit que ce fait devoit être manié plus ſolemnellement, dont à mon retour je priai leſdits ſieurs de Fleury & de Cheſy, leſquels j'avertis de ce que j'avois appris de Monſieur de Mayenne, & dudit ſieur de Rhoſne, & de faire remontrance à mondit ſieur le Chancelier, afin qu'il tînt la main que les affaires fuſſent traitées par conference entre perſonnes d'autorité, publiquement, & non ſecrettement, pour mieux engager les parties, autrement l'on ne feroit rien de bon.

Deux jours après le département de Villeroi, leſdits ſieurs Fleury & Cheſy après la réponſe ſuſdite, arriva vers moi un homme de mon pere, envoyé exprès pour me faire ſçavoir qu'il avoit vû Sa Majeſté à Magny, laquelle lui avoit dit en la preſence de Monſieur le Maréchal de Biron, être ſi deſireuſe de la paix, qu'elle

qu'elle étoit contente de commencer par une ceſſation d'armes, pour donner relâche à ſes ſujets, & moyen audit Duc de conferer avec ſes partiſans ſans leſquels ils diſoient ne pouvoir rien faire.

Partant qu'il n'étoit plus queſtion que d'y diſpoſer ledit Duc, & mettre la main à l'œuvre, ayant comme il avoit, parole de Sa Majeſté, & ſur ce me commanda d'en parler audit Duc, de l'exhorter d'y entendre, & d'en entreprendre la commiſſion, & à cette fin l'aller trouver à Pontoiſe, où il s'acheminoit, & ſi j'en faiſois difficulté, lui envoyer un Paſſe-port dudit Duc, avec lequel il le viendroit trouver à Paris, ou en l'armée pour lui en faire l'ouverture; m'admonêtant toutefois de ne perdre cette occaſion d'aſſiſter le public en la neceſſité en laquelle il ſe trouvoit, uſant des termes & commandemens de pere; de quoi j'avertis incontinent ledit Duc, qui étoit encore au Siége de Corbeil, lequel me permit incontinent ce voyage, me preſſant de l'entreprendre, & accorder ladite ceſſation d'armes, ſans laquelle il diſoit ne pouvoir aſſembler ceux du parti, & moins traiter ſans eux. Je le ſuppliai encore à ce coup, de ne m'y envoyer ſeul pour les raiſons ſuſdites:

toutefois je ne pûs jamais gagner ce point ſur lui, étant en cela conforté par tous ceux qui le conſeilloient, & même par Meſſieurs de Lion & Janin ; ce qui me déplût grandement, joint qu'il me ſembloit que leurs raiſons leſquelles étoient ſeulement fondées ſur le mécontentement que l'on avoit à Rome, en Eſpagne, & en pluſieurs Villes de ce Royaume, que ledit Duc fiſt traiter publiquement avec Sa Majeſté, étant de contraire Religion, ne meritoient d'être balancées avec le bien que l'on pouvoit eſperer pour la Religion & pour le Royaume, par une publique negociation.

Toutefois je ne pûs rien profiter ; quoi voyant, je me reſolus de voir Monſieur mon pere pour le contenter, & lui en dire mon avis, prenant charge du Duc de traiter & accorder ladite ceſſation d'armes, accompagnée d'un commerce general, & d'un reglement, tant pour le labourage que pour la levée des deniers publics durant icelle. Le Cardinal Cajetan partit en ce tems de Paris pour s'en aller en Italie à cauſe de la mort du Pape Sixte cinquiéme qui nous l'avoit envoyé, & nous laiſſa l'Evêque de Plaiſance creature du Duc de Parme, en qualité

lité de Vice-Legat, dont il exerça la charge, ſans pouvoir valable, & contre les formes du Royaume. Car puiſque le Pape qui avoit delegué ledit Cardinal, étoit decedé, ſon pouvoir ceſſant, comme il faiſoit, il ne pouvoit auſſi ſubdeleguer un autre; joint qu'en ce Royaume nous n'admettons pas volontiers telles delegations; auſſi ſa Commiſſion ne fut preſentée au Parlement, & ſe contenta d'entreprendre cette faute pour s'autoriſer & s'accommoder.

Ledit Cardinal laiſſant à ſon partement entre les gens de qualité une opinion toute contraire à celle qu'ils s'étoient promiſe à ſon arrivée: car il ſe montra durant ſon ſéjour ſi partial pour le ſervice du Roi d'Eſpagne, qu'il mépriſoit les conſeils de ceux qui n'y adheroient, & ne faiſoient compte des autres. L'on a voulu dire que Sa Sainteté n'étoit pas trop ſatisfaite de lui, commençant à connoître que notre guerre panchoit bien autant du côté de l'ambition que de la Religion.

Je partis donc de ma maiſon pour m'en aller à Pontoiſe avec la ſuſdite charge, ſans être retenu des brûlemens & ravages que faiſoient tous les jours les Etrangers, juſques aux portes d'icelle;

& qui étoit rempli de toutes ſortes de perſonnes, juſques à trois ou quatre mille qui s'y étoient retirez avec leurs femmes, enfans, & beſtiaux, pour leur ſureté. Mon pere m'attendoit à Pontoiſe, lequel me confirma de bouche ce qu'il m'avoit écrit, & avertit Sa Majeſté de mon arrivée, enſemble du rapport que je lui avois fait de l'intention dudit Duc, & de la charge que m'avoit donnée ſadite Majeſté, qui lui manda avoir commandé à Monſieur le Maréchal de Biron, & à Meſſieurs de Thurenne & du Pleſſis, de conferer avec moi, & qu'ils ſe trouveroient pour ce faire dès le lendemain à Buy, proche d'Alincour, où arriva ledit ſieur de Fleury, qui me dit de la part de Monſieur le Chancelier, qu'il ſe réjoüiſſoit de ma venuë, & qu'il en eſperoit tout bien, & que Sa Majeſté avoit député leſdits ſieurs pour parler à moi, ayant jugé à propos qu'il n'en fût point, d'autant qu'il en pourroit mieux favoriſer ma negociation auprès de Sa Majeſté laquelle étoit lors à Giſors.

Cette aſſemblée & conference commença donc au lieu de Buy, le quinziéme jour d'Octobre, entre les ſuſdits Seigneurs & moi, le maître de la maiſon y aſſiſtant, & ledit ſieur de Fleury, leur

fut

fut repreſenté tout ce qui s'étoit paſſé en la pourſuite de la paix, & de la bonne volonté que les Chefs avoient d'y entendre, & reconnu qu'il falloit commencer par une ceſſation d'armes pour quelque tems, laquelle fut pour cette cauſe arrêtée de part & d'autre, & fut ce diſcours de la forme & des conditions, & particulierement des qualitez qu'on donneroit aux Chefs, du département & levée des deniers publics, de la liberté & ſureté du commerce, & du labourage, au ſoulagement du pauvre peuple, du renvoi hors du Royaume des forces étrangeres, de la délivrance des priſonniers de guerre, où il fut fait mention de celles de Meſſieurs de Guiſe & d'Elbœuf, & de Madame de Longueville & ſa ſuite, & de la reſtitution & joüiſſance des biens ſaiſis, & de l'ordre qu'on tiendroit pour faire executer & garder ladite ceſſation d'armes, des lieux où elle s'étendoit, du tems qu'elle dureroit; ce qui fut débatu & diſcouru diverſement: mais enfin il fut arrêté que chacun mettroit ſon avis par écrit pour en communiquer plus meurement, & s'en accorder à un autre jour.

Dès le lendemain je leur envoyai par le ſieur de Fleury ce que j'en avois projetté

jetté & écrit, dont depuis je conferai avec eux au lieu de Preaux près Giſors, où ils amenerent Monſieur de Revol: mais d'autant que Sa Majeſté étoit partie dudit Giſors, & que je n'étois marri de ſçavoir l'intention dudit Duc, ſur l'avis que je lui avois donné de notre premiere conference, devant que paſſer outre, nous ne conclûmes ni accordâmes rien, & ſeulement reconnûmes diſcourant ſur chacun article de l'écrit que j'avois dreſſé, par où à peu près nous en devions ſortir, ſi nos Chefs continuoient à vouloir faire ladite ceſſation d'armes.

Soudain que Sa Majeſté fût revenuë audit Giſors, leſdits Seigneurs me renvoyerent querir, & manderent auſſi à mon pere de s'y trouver, leſquels me dirent par la bouche de Monſieur le Maréchal de Biron aſſez ſuccinctement, qu'encore que Sa Majeſté fût avertie que Monſieur le Duc de Parme s'en retournoit avec ſon armée au Païs-Bas, & qu'il étoit en ſi mauvais état, que de longtems il ne pourroit revenir en ce Royaume, de ſorte qu'elle ne pouvoit faillir qu'elle n'en reçût un grand avantage: toutefois que Sa Majeſté avoit tant de pitié de ſon pauvre peuple, & étoit ſi

remplie

remplie de bonté envers ſes ſujets, qu'elle ne vouloit point laiſſer de leur donner la paix, ſi ledit Duc s'y vouloit reſoudre ; mais qu'elle ne pouvoit aucunement goûter ladite ceſſation d'armes qui avoit été propoſée, parce qu'elle lui étoit trop préjudiciable, d'autant que c'étoit accroître ſes ſujets à la déſobéïſſance, & un moyen de rafraîchir les vivres dans les Villes qui en avoient neceſſité, comme celle de Paris; donner tems & loiſir audit Duc de Parme de dreſſer ſes forces, en ce faiſant reculer, plutôt que d'avancer la paix generale, laquelle, ſi on vouloit, pouvoit être auſſi-tôt concluë, & après plus facilement executée & mieux reçûë que non pas ladite ceſſation d'armes. Mais d'autant que j'avois ſouvent dit, que le Duc ne pouvoit traiter ſans l'avis & conſentement de ceux de ſon parti, leſquels il ne pouvoit aſſembler durant la guerre à cauſe des dangers des chemins, ils offroient des Paſſe-ports de Sa Majeſté pour les aller querir, & faire venir ſurément, leſquels ſeroient expediez en la forme qu'ils aviſeroient avec moi, ſi je m'en voulois contenter ; ajoûtant que ce moyen avoit été pratiqué en autre tems, mais que durant nos guerres civiles, l'on n'avoit

jamais

jamais fait ceſſation d'armes generalement : partant que Sa Majeſté ne s'y vouloit point accommoder.

Je lui répondis que l'on m'avoit mandé & fait venir exprès pour traiter ladite ceſſation d'armes ; que ledit Duc m'avoit ſur cela envoyé & donné charge de l'accorder, croyant que Sa Majeſté fût reſoluë comme on lui avoit écrit, mais puiſqu'il étoit autrement & que l'on avoit changé d'avis, & que maintenant ils faiſoient une autre propoſition, je ne pouvois y répondre ſans ſçavoir l'intention dudit Duc, lequel à cette cauſe retournois trouver le lendemain avec la permiſſion de Sa Majeſté & la leur ; & néanmoins qu'il ne falloit laiſſer à faciliter les moyens de faire la paix pour la retraite dudit Duc de Parme & de ſon armée, parce que de long tems elle ne recouvriroit par armes l'avantage qu'elle avoit perdu devant Paris : que c'étoit toûjours à recommencer ; que tant plus la guerre dureroit, plus Sa Majeſté y perdroit, car chacun de part & d'autre la faiſoit à ſes dépens ; & plus le mal eſt inveteré, & plus il eſt difficile à guerir : que j'eſtimois que les Eſpagnols n'en ſeroient aucunement marris, parce qu'ils ne s'y étoient formellement oppoſez quand on leur en avoit parlé.

Je reçûs le ſoir même une lettre dudit Duc, par laquelle il me défendoit d'accorder ladite ceſſation d'armes, d'autant que ledit Duc de Parme ne le trouvoit à propos, que les habitans de Paris en murmuroient, comme diſoit le Prevôt des Marchands, & auſſi que l'Evêque de Plaiſance que ledit Legat avoit laiſſé, ne l'approuvoit : partant il me prioit ſeulement d'obtenir la liberté du commerce & la ſureté du labourage. Par là je reconnus que de part & d'autre l'on ne s'accorderoit que trop à rejetter les moyens d'acheminer & faciliter la paix.

Etant auprès dudit Duc, je lui fis entendre ce que j'avois fait avec la derniere réponſe & ouverture qui m'avoit été faite de la part de Sa Majeſté, laquelle il prit reſolution d'accepter : après pluſieurs diſputes & conſiderations, ſe promettant qu'outre leſdits Paſſe-ports, que l'on promettoit de lui bailler, l'on accorderoit auſſi le commerce & le labourage qui étoit ce à quoi il tendoit le plus.

Donc ledit Duc ayant pris reſolution d'accepter leſdits Paſſe-ports, pour envoyer aux Provinces, & aſſembler le parti, il me pria encore de faire cet office,

ce, m'assurant derechef qu'il ne desiroit rien tant que de faciliter ladite assemblée, pour composer les affaires; il me donna encore charge de faire instance du commerce & du labourage, & d'assurer un chacun de sa bonne volonté à la paix, même me la donna par écrit.

Avec lequel je me resolus de faire encore le voyage, jugeant être necessaire d'avancer ladite assemblée, pour en tout cas lever audit Duc l'excuse de traiter ce qu'il voudroit sur icelle.

Je fus à Mante pour cela, où je trouvai Monsieur le Maréchal de Biron, qui étoit sur son partement pour aller en Angleterre & Allemagne querir le secours qu'il en emmena depuis; & Monsieur le Chancelier qui se trouva en son lieu en la conference, en laquelle nous accordâmes la forme desdits Passe-ports, lesquels ne furent délivrez suivant nos Memoires; mais seulement furent expediez pour deux mois; pour plus avancer ladite assemblée, comme chacun jugeoit être necessaire de faire, afin de prévenir les pratiques, & rechercher des forces étrangeres que l'on faisoit de part & d'autre : toutefois il me fut promis que l'on les prolongeroit, si l'on connoissoit qu'il fût necessaire. Nous fîmes

un

un reglement pour la liberté & ſureté du labourage, qui fut depuis approuvé & publié de part & d'autre ; mais nous ne pûmes convenir dudit commerce general, pour les difficultez que l'on me fit, & reconnûmes que l'on n'avoit envie de nous accommoder : toutefois ils ne voulurent pas m'en éconduire du tout, pour ne nous effaroucher, mais s'excuſoient de n'avoir pouvoir de paſſer outre, & me promirent d'en écrire à Sa Majeſté ; laquelle étoit allée après ledit Duc de Parme qui étoit enfin parti, nonobſtant les remontrances de ceux de Paris, pour s'en retourner en Flandres avec ſon armée, me priant d'attendre ladite réponſe, & cependant envoyer audit Duc de Mayenne leſdits Paſſe-ports, afin de s'en ſervir, comme je fis. De ſorte que je me retirai à Alincour auprès de mon pere, où je reçûs la nouvelle de la priſe de Corbeil, & du ſac de ma maiſon, laquelle durant ledit Siége avoit ſervi de retraite à pluſieurs ſerviteurs de Sa Majeſté ; laquelle il avoit auſſi priſe en ſa protection & honorée d'une ſauve-garde, & étoit encore remplie de pluſieurs ménages ſans jamais avoir fait la guerre, ni refuſé la porte & accès aux ſerviteurs de Sa Majeſté, ni même déſobéi

béï à ſes commandemens ; toutefois l'on y mit une Garniſon qui y demeura ſix ſemaines.

Mon ſéjour audit Alincour, attendant la ſuſdite réponſe, fut cauſe d'une grande faute qui fut faite, ou par malice, ou par ignorance, par ceux auſquels ledit Duc donna charge de dreſſer ou envoyer aux Provinces les lettres pour faire ladite aſſemblée, ſuivant leſdits Paſſe-ports que je lui avois envoyez, car elles portoient mandement d'une convocation des Etats generaux du Royaume, dont je n'avois eu aucune charge de parler, & n'en avoit auſſi été fait aucune mention ; moins auſſi d'une autre clauſe portée par leſdites lettres, par laquelle ledit Duc donnoit occaſion de croire qu'il vouloit aſſembler le parti, plus pour élire un Roi que pour autre choſe.

De quoi je fus le premier averti, & certes par hazard, car ledit Duc ni pas un des ſiens ne m'en manderent rien ; mais étant allé faire un tour à Paris, en attendant leſdites réponſes de Sa Majeſté, pour voir Monſieurde la Chaſtre qui m'y avoit convié, un Gentilhomme ſervant dudit Duc, lequel il avoit depêché en Provence & en Languedoc avec leſdites

dites Lettres, me vint trouver pour ſçavoir de moi comme il en devoit uſer, dont il diſoit avoir été mal inſtruit par ceux qui les lui avoient baillées : auquel je dis que leſdites lettres avoient été mal faites, que je n'avois eu charge de prendre leſdits Paſſe-ports pour l'effet auquel l'on les employoit, & qu'il ne les devoit porter : auſſi que ce n'étoit l'intention de ceux qui les avoient accordez & demandez, & particulierement que c'étoit me faire tort. Que les porteurs d'icelles couroient fortune d'être arrêtez & pris étant découverts, & que je ferois le premier à les condamner quand on les jugeroit. Que ledit Duc recevant leſdits Paſſe-ports, m'avoit expreſſément écrit & aſſuré ſur la remontrance & ſupplication que je lui en avois faite, & qu'il n'écriroit ni manderoit rien aux Provinces en vertu d'iceux qui pût offenſer Sa Majeſté, ni ſes ſerviteurs ; & toutefois je voyois le contraire, dont je lui conſeillois de ſe charger, & lui dis que je m'en plaindrois à Madame de Nemours, de Montpenſier & du Maine, qui étoient en la ville, & ceux qui les aſſiſtoient, comme je fis dès le jour même : j'en fis auſſi une bonne depêche audit Duc, & à Mr le Preſident Janin. Leſ-

Leſdites Dames ordonnerent la retention deſdites lettres; cependant je revins à Pontoiſe & à Alincour, d'où je donnai avis à Mr le Chancelier & à Monſieur le Maréchal de Biron de cette faute, & depuis leur envoyai la réponſe même que Monſieur le Preſident Janin me fit à la plainte & depêche que je lui en avois faite, par laquelle il me mandoit que cela avoit été fait par inadvertance, & non par malice; que l'on y pourvoiroit, & que l'intention dudit Duc étoit très-bonne; qu'il étoit ſeulement neceſſaire que je la viſſe pour faire reformer leſdites lettres en faiſant prolonger leſdits Paſſe-ports, d'autant que le terme d'iceux étoit expiré quaſi devant qu'ils fuſſent reçûs où l'on les avoit envoyez.

Meſdits ſieurs le Chancelier & Maréchal de Biron, me firent réponſe qu'ils avoient trouvé cette depêche très-mauvaiſe, & bien éloignée de l'eſperance que je leur avois donnée de l'intention dudit Duc: mais puiſque ledit Preſident m'avoit r'écrit, qu'il la reformeroit quand il me verroit, qu'ils me conſeilloient d'aller trouver promptement ledit Duc, afin qu'il y fiſt remedier.

Veritablement, Monſieur, cette depêche avoit été mal conſiderée & écri-

te,

te, car jamais il n'avoit été parlé deſdits Etats generaux, & moins d'élire un Roi; c'eſt choſe auſſi que Sa Majeſté ſe fût bien gardée d'accorder, ſi elle ſe fût ſeulement apperçûë que l'on eût tiré à ce but : par le memoire auſſi que ledit Duc me bailla, que j'ai encore, pour accepter leſdits Paſſe-ports, il ne fit aucune mention de tout cela : & pour maintenir & convoquer leſdits Etats, il eût bien fallu plus grand nombre de Paſſe-ports que je n'en pris : car vous ſçavez qu'il faut écrire à tous les Baillifs & Senêchaux du Royaume, & je n'avois levé que vingt ou vingt-cinq Paſſe-ports, tant pour le dedans que pour le dehors, où nous avions accordé qu'ils ſeroient envoyez.

J'arrivai à Soiſſons la veille de Noël, audit an 1591. où je trouvai ledit Duc, auquel je fis ma plainte & remontrance de l'expedition & envoi deſdites lettres, dont il jetta la faute ſur ceux qui les avoient dreſſées, & ſur le peu de loiſir qu'il avoit eu de les conſiderer, à cauſe qu'elles avoient été faites en chemin, & lors qu'il étoit accablé d'affaires avec ledit Duc de Parme, & pour faire la depêche du Preſident Janin qu'il avoit envoyé en Eſpagne, & des continuelles allar-

allarmes que Sa Majeſté leur avoit données juſques à Guiſe. Mais qu'il étoit content de les faire reformer, en m'aſſurant de n'avoir rien promis audit Duc de Parme qui l'obligeât à ruïner le Royaume, ni ſes amis, ſans l'avis deſquels il ſe garderoit bien auſſi de promettre aucune choſe à qui que ce fût, qui importât au general de la cauſe dont il ne ſe départiroit jamais.

Pluſieurs qui étoient auprès de lui, le détournoient de ladite aſſemblée, laquelle il diſoit être fort ſuſpecte aux Eſpagnols, deſquels ils lui remontroient qu'il avoit plus grand beſoin que jamais, & lui devoit être auſſi en particulier plus dommageable qu'utile : d'autant qu'en telle aſſemblée publique, l'on s'étudie ordinairement de diminuer l'autorité & puiſſance de ceux qui commandent : toutefois il paſſa par-deſſus leurs raiſons, & fit dreſſer une forme de lettre, laquelle j'adreſſai au ſieur de Fleury, pour faire voir à Sa Majeſté, lui donnant avis de la diſpoſition en laquelle ledit Duc étoit.

Sa Majeſté fit changer quelques mots auſdites lettres, qui n'importoient à leur ſubſtance, offrant en ce cas qu'on les voulût envoyer ſelon la reformation, de

de rafraîchir & prolonger leſdits Paſſeports pour tel tems qu'il ſeroit aviſé, encore qu'elle n'eût que trop d'occaſion de ſe défier de ladite aſſemblée, ayant ſurpris des lettres qui alloient à Rome qui le confirmoient en ce ſoupçon: néanmoins elle vouloit paſſer par-deſſus tout cela, pour faciliter la paix & ne divertir ledit Duc à y entendre, puis qu'il continuoit à proteſter, qu'il ne pouvoit rien faire ſans ladite aſſemblée.

Ledit ſieur de Fleury eut charge de faire cet office envers Sa Majeſté, laquelle lui commanda de parler lui-même audit Duc ſur ce propos, pour mieux entendre & concevoir ſon intention, dont j'avertis ledit Duc, qui fut conſeillé de pluſieurs de le voir & faire infinis voyages, comme s'il eût été queſtion de conclure la paix; toutefois il le vit en public & parla à lui, dont ledit ſieur de Fleury retourna aſſez ſatisfait.

Monſieur de Nevers étoit lors à Soiſſons, qui m'avoit mandé qu'il deſiroit parler à moi; mais ledit Duc ne le voulut permettre, dont je fus très marri pour le reſpect que j'ai toûjours porté audit Duc de Nevers, & l'eſperance que j'avois de profiter avec lui pour le public.

L'on promit audit ſieur de Fleury, que

l'on lui envoyeroit après ſon partement un Memoire des Paſſe-ports qu'il falloit faire rafraîchir, avec un double de ladite lettre reformée, ſignée & approuvée dudit Duc.

Ledit ſieur de Fleury trouva la Cour partie de Senlis, & ſéparée, de ſorte qu'il ne put executer ſa charge, & fut contraint la ſuivre juſques auprès de la ville de Chartres, laquelle Sa Majeſté alla de là aſſieger : ledit Duc ne laiſſa de lui envoyer leſdites lettres & Memoires par un trompette, exprès pour en avoir réponſe plus ſûrement. Le ſieur de Videville arriva en ce tems-là à Soiſſons, lequel avoit vû Monſieur le Chancelier & Monſieur d'O, & conferé de nouveau du commerce par le commandement dudit Duc, où il n'avoit rien profité, parce qu'ils avoient refuſé de prendre le bled, le vin & le foin, tant ils craignoient accommoder Paris, qui en avoit certainement neceſſité : toutefois ils lui donnerent après eſperance qu'ils pourroient changer d'avis, après en avoir parlé à Sa Majeſté, laquelle ils allerent trouver audit Siége de Chartres.

Ledit Duc ayant oüi ledit ſieur de Fleury ſur le ſoupçon que Sa Majeſté avoit concû de ladite aſſemblée, fondée

dée ſur ce qu'elle apprit par leſdites lettres interceptées, que cela ſeul avoit été cauſe du retardement deſdits Paſſeports, lui répondit que depuis l'avoir vû, il n'avoit changé de volonté, & qu'il deſiroit aider à la paix de tout ſon pouvoir, pourvû qu'elle ſe pût faire avec l'honneur de Dieu & la conſervation de la Religion. Mais que ne le pouvant ſans frapper coup, comme il avoit toûjours dit : il avoit deſiré ladite aſſemblée, de laquelle toutefois il ne pouvoit nier, que pluſieurs du parti n'euſſent pris ombrage comme ceux qui avoient diverſes fins & opinions en la conduite & reſolution des affaires publiques ; qu'il étoit contraint quelquefois, pour contenir chacun en office & conſerver ſon crédit, d'écrire & parler des choſes qui ſe preſentoient diverſement ; toutefois qu'il n'avoit qu'un but, qui étoit celui même qu'il avoit toûjours déclaré, dont il appelloit Dieu à témoin ; que Sa Majeſté n'étoit apprentive des peines & traverſes, auſquelles étoient ſujets ceux qui commandoient à des volontaires, comme celui qui avoit paſſé par là, que certainement l'on n'en diſpoſoit pas comme l'on vouloit ; qu'il deſiroit donc le repos du Royaume, comme à la fin l'on connoî-

troit par effet : mais puiſque ſadite Majeſté prenoit tant de jalouſie de ladite aſſemblée, & faiſoit difficulté de bailler ſes Paſſe-ports pour l'avenir, il ne le vouloit preſſer davantage, & néanmoins mettoit peine de ne laiſſer pas de ce faire ſans cela ; qu'il ne vouloit répondre aux conſeils & opinions de ceux qui s'y trouveroient, non plus qu'aux écrits & lettres d'un chacun ; mais qu'il l'aſſureroit qu'il ne manqueroit jamais à ſon devoir, & que la lettre qu'il avoit écrite à l'Evêque d'Amiens dont on ſe plaignoit, n'étoit du tout ſemblable à la copie qu'il avoit apportée, comme il étoit facile de verifier ſur la minute qu'il repreſenteroit, & même ſur l'original qu'il diſoit être tombé en leurs mains, d'autant qu'il leur conſigneroit le chiffre pour la déchiffrer quand on s'en voudroit éclaircir. Et d'autant que ledit ſieur de Fleury lui avoit fait inſtance d'envoyer à Chartres, où il diſoit ſe devoir faire par le commandement de Sa Majeſté une notable aſſemblée, en laquelle l'on pourroit encore traiter du commerce, & auroit ſupplié donner cette commiſſion à Monſieur de Videville & à moi : il lui répondit, encore qu'il deſirât grandement ſatisfaire au deſir de Sa Majeſté

Majeſté & des Catholiques qui la deſiroient, qu'il ne pouvoit toutefois ouvertement envoyer en ladite aſſemblée, ſans par trop ombrager ceux qui le ſecouroient, leſquels il ne vouloit mécontenter à cauſe du beſoin qu'il en avoit : que toutefois ſi à bon eſcient l'on vouloit traiter dudit commerce pour ladite ville de Paris, comme ſouvent il avoit été propoſé, il nous prioit volontiers ledit ſieur de Videville & moi, d'aller juſques-là ; mais il ne pouvoit donner d'autre charge que de répondre en general de ſa droite intention au bien du Royaume, avec la conſervation de la Religion, parce qu'il ne pouvoit paſſer plus avant ſans ſes amis, ainſi qu'il avoit toujours declaré, & ſur cela congedia ledit ſieur de Fleury par le moyen duquel nous recûmes le paſſe-port bien-tôt après.

Ledit ſieur de Fleury alla à Chartres pour avertir ſa Majeſté & ceux de ſon Conſeil de ce que deſſus, cependant je demeurai en la maiſon oiſif; & afin que je n'omette rien en ce diſcours ſur cette occaſion, j'employerai le tems pour vous rendre compte de la priſe & reduction du Château-Thierry pource que je ſçai qu'il en a été parlé diverſement, & même à mon deſavantage; & vous tous en direz la verité,

comme je ferois de la priſe dudit ſieur de Videville, avenuë comme il s'acheminoit à cette negociation avec le paſſeport de ſa Majeſté, ſi vous n'en aviez été mieux informé qu'un autre, comme celui duquel il fut très-bien ſervi & ſecouru en ſon beſoin.

Vous noterez donc, Monſieur, s'il vous plaît, que je n'étois à la ſuitte dudit Duc lors qu'il inveſtit ladite ville de Château-Thierry, pour m'avoir laiſſé en ladite ville de Soiſſons, dont je ne fuſſe parti pour le venir trouver, ſans l'arrivée dudit ſieur de Fleury, lequel me manda l'y conduire, & le fûmes trouver audit ſiege, ayant d'abord gagné les fauxbourgs de la ville des deux côtez de la riviere, où ſon armée étoit logée avec lui très-commodément, ayant tellement ſurpris ceux de dedans, qu'ils n'avoient pû les brûler ni les debattre long-tems; auſſi étoient-ils mal pourvûs de gens de guerre pour ce faire, & même pour bien défendre la Ville qui a toujours été eſtimée, comme certainement elle eſt, une des plus mauvaiſes places du Royaume: toutefois nous trouvâmes que leſdits aſſiegez s'étoient aſſez gaillardement défendus, ayant pris une piece dedans la batterie dudit Duc qui l'incommodoit grandement.

Chacun

Chacun ſe retira au Château, contre lequel ledit Duc dreſſa ſa batterie, & deux jours après, le Vicomte de Combliſy m'envoya un billet, par lequel il me prioit de parler à lui. Je trouvai la place ſi remplie de femmes & d'enfans, que je connus bien qu'ils ne pouvoient gueres durer; avec cela auſſi il commença deſlors de compoſer, & d'autant qu'il étoit occupé ailleurs, il me laiſſa ſon pere qui me propoſa des conditions que je lui dis qu'on n'accorderoit jamais; car il demandoit que la place lui fût laiſſée en garde comme à lui appartenant, à la charge de n'en plus faire la guerre: encore vouloit-il qu'on lui donnât loiſir d'en avertir ſa Majeſté, à quoi il s'opiniâtra tellement, que je fus contraint de me retirer ſans rien faire, étant mandé dudit Duc, après avoir conteſté plus de deux heures avec lui. En partant, je lui dis que s'il n'étoit preſſé de compoſer, il faiſoit mal d'en parler, parce que cela décourageoit ſes gens, & ſçavoit bien que ledit Duc n'accorderoit jamais ce qu'il demandoit. Je le dis auſſi audit ſieur de Combliſy, lequel me pria d'obtenir un paſſe-port pour faire ſortir ſa mere & ſa femme, avec les autres femmes qui étoient au Château, dont il diſoit être

en plus grand ſouci que de la batterie qui étoit prête à joüer, & n'avoit été retardée que pour ma conſideration : & de fait, Madame Pinart ſe vint jetter à mes pieds toute éplorée, me priant de l'amener avec moi; ce que je n'oſai entreprendre ſans congé dudit Duc, dont je lui fis requête ; mais il m'en refuſa, & fit commencer la batterie, laquelle s'adreſſant à une tour, & au pignon d'une gallerie qui n'avoit été terraſſée, fit bien-tôt jour. Les étrangers étoient logez au pied du Château, & fuſſent entrez dans la ville tôt après, ſi la batterie eût continué: mais ledit Duc la fit ceſſer à ma requête ; & ſur ce que ledit ſieur Pinart & de Combliſy me prierent de faire pour eux telle compoſition que je voudrois, je l'obtins dudit Duc le plus honorablement & avantageuſement qu'il me fut poſſible, tant pour eux & leurs gens de guerre qui les aſſiſtoient, que pour les habitans ; & vous aſsûre qu'elle fut faite au grand regret deſdits étrangers, car ils connoiſſoient très-bien ledit avantage. Mais ledit Duc me vouloit faire ce plaiſir, & fit accompagner lui-même ledit Pinart & ſa ſuitte, quand ils ſortirent, juſques au dehors de l'armée, de laquelle il ne m'eût été poſſible de les garantir autrement,

ment. Voilà la verité de cette compoſition, que je puis prouver par écrit, pour laquelle ledit Pinart & ſon fils ont ſouffert ce que vous ſçavez. Ce qu'on leur pouvoit imputer, étoit d'avoir refuſé les gens de guerre, que l'on diſoit leur avoir été offerts quelques jours devant ledit ſiege: mais ils s'excuſoient ſur la mauvaiſe volonté qu'ils diſoient ſçavoir bien, que ceux qui leur commandoient, leur portoient, leſquels avoient fait auparavant ce qu'ils avoient pû pour les dénicher de la place, & avoient juré de ne leur pardonner en cette occaſion: & quoi que ce ſoit, je vous jure en homme de bien n'avoir eu durant le ſiege aucune intelligence avec ledit ſieur Pinart & ſon fils, que celle que je vous ai repreſentée; & davantage, n'avoir jamais vû perſonne ſi aigre & contraire à la Ligue que le pere, dont il ne ſe pût garder qu'il n'en donnât connoiſſance audit Duc quand il ſortit & l'accompagna: & ſi ceux qui avoient entrepris de défendre la bréche de la ville, euſſent fait leur devoir, je croi certainement que Monſieur du Maine ſe fût retiré ſans le prendre. Voilà à quoi ſont ſujets en ce Royaume ceux qui changent de profeſſion, & ont faute d'amis & de ſupport à la Cour;

car je puis dire que j'ai vû aſſaillir, forcer, & rendre infinies places qui n'avoient été ſi bien défenduës, & dont le peril n'étoit toutefois à beaucoup près ſi grand que celui-ci: mais l'on avoit beſoin de la bourſe du pere, & croi que ledit ſieur de Videville n'eût été quitte de ſa priſe à meilleur compte que les autres, ſi la foi & bonté de ſa Majeſté ne les euſſent garantis de la haine, tant eſt grande l'envie de ce tems, & prend-on plaiſir de courir à un affligé que l'on a vû en proſperité.

Après la délivrance du ſieur de Videville, & le retour de Chartres du ſieur de Fleury, par lequel je reçûs des lettres de Monſieur le Chancelier, & de Monſieur le Maréchal de Biron, n'y ayant trouvé ſa Majeſté, je m'acheminai à Eſtampes ſuivant leur mandement, où ſe trouva ledit ſieur de Videville, & euſſe bien deſiré que Monſieur le Cardinal de Gondy eût pris la peine d'en faire autant, comme je l'en avois ſupplié, afin de nous aider à faciliter les affaires: mais il s'en excuſa, ayant, à mon avis, mauvaiſe opinion du ſuccès de notre negociation. Nous paſſâmes juſques à Dourdan, que ledit ſieur Maréchal tenoit aſſiegé. Ledit Duc m'avoit mandé n'avoir jamais oüi les propos

propos que le ſieur de Roſne avoit tenus audit ſieur de Fleury, leſquels auſſi ledit ſieur de Roſne tournoit en riſée ſuivant ſa coûtume ; de ſorte que ledit Duc me prioit de parler ſeulement du commerce dont il nous avoit donné charge, ſans s'engager plus avant ; ce qui fut cauſe que mon voyage fut du tout inutile : car les ſieurs de Chiverny & de Biron, n'avoient aucune charge ni envie d'accorder ledit commerce, & attendoient de nous tout autre choſe ; partant chacun ſe tint ſur les paroles generales, avec plus de défiances les uns des autres, qu'il n'y en avoit, ce me ſemble, de ſujet ; car ils eſtimoient que nous fiſſions les fins, à cauſe de ce que ledit de Roſne avoit dit au ſieur de Fleury, & nous ne voyant rien de l'eſperance qu'on nous avoit donnée de notre voyage ; au moyen de quoi après nous être aſſemblez deux jours durant, nous nous ſeparâmes, remettant à conſulter, de toutes choſes avec ceux qui nous avoient envoyez. J'avois apporté le chiffre, duquel avoit été écrite la lettre de l'Evêque d'Amiens, de laquelle a été ci-devant parlé, afin de la verifier ; mais leſdits ſieurs n'avoient l'original, de ſorte que cela fut remis à une autre fois, dont l'on ne s'eſt depuis ſou-

venu, non plus que des autres discours que nous eûmes ensemble: ce fut au commencement du mois de Mai, de l'an 1591.

Nous retrouvâmes Monsieur du Maine à Rheims, qui fut plus marri du refus du commerce que de toute autre chose, dont j'avertis ledit sieur de Fleury, & qu'il ne falloit plus s'attendre que ledit Duc fist parler de la paix, que les Deputez de Province qu'ils disoient avoir mandez, les attendant tous les jours, ne fussent venus, d'autant qu'il s'arrêtoit à ne vouloir traiter sans eux, pour les raisons susdites. Et me souvient, Monsieur, que vous prîtes la peine, étant à votre maison, de m'écrire une très-aigre lettre sur ce sujet, ne vous pouvant contenter des difficultez que faisoit ledit Duc de traiter, ou du moins ébaucher les affaires, en attendant son assemblée, pour garantir l'Etat du peril qu'il alloit courre à l'arrivée des armées étrangeres que chacun attendoit, laquelle je fis voir audit Duc, pensant l'ébranler; car c'étoit mon avis qu'on en usât ainsi, mais je n'y gagnai rien, s'excusant toûjours sur ce qu'il ne vouloit donner jalousie ni mécontentement à ses amis dedans ni dehors le Royaume, quoi qu'il en pût avenir.

Le

Le ſieur de Landriano Milanois arriva inopinément en la ville de Rheims, en ce tems-là envoyé par le Pape Gregoire quatorziéme, de la maiſon des Sfondrate, n'aguere au Pontificat, chargé d'offres & d'aſſurances du ſecours, & d'un nouveau mandement de ſa Sainteté, adreſſant aux Catholiques qui aſſiſtoient ſa Majeſté, & ſpecialement aux Eccleſiaſtiques, par lequel ils étoient exhortez & commandez d'abandonner ſa Majeſté, & ſortir des Villes qui la reconnoiſſoient, à peine d'excommunication. Et combien que ledit mandement fût jugé de pluſieurs, très-rigoureux, & arrivé très-mal à propos, à cauſe de la proſperité des affaires de ſa Majeſté, toutefois il fut incontinent publié à la ſollicitation de ceux qui vouloient nourrir la guerre: dont aucuns Eccleſiaſtiques furent ſcandaliſez, encore qu'ils fuſſent très-affectionnez au parti; car ils diſoient que le Pape devoit encourager plûtôt ceux qui reſidoient aux Villes de ſa Majeſté d'y demeurer que d'en ſortir; parce que c'étoit quitter le champ aux heretiques, qui étoit ce qu'ils me mandoient; & ce faiſans, aſtraindre le peuple d'abandonner leurs biens, maiſons, & familles: qu'il étoit à craindre qu'ils éluſſent l'un

plûtôt

plûtôt que l'autre, car il s'en verroit peu en ce tems qui vouluſſent mourir de faim pour obéïr à ſa Sainteté; les Eccleſiaſtiques mêmes ne le feroient pas: de ſorte que ledit mandement confirmoit plûtôt les Catholiques auprès de ſa Majeſté, qu'il ne les étrangeoit, au mépris du ſaint Siege, comme il étoit avenu des precedens; & d'autant plus que les affaires de ſa Majeſté étoient en meilleur état qu'auparavant: Que c'étoit très-mal fait de deſeſperer chacun de la paix, les affaires du parti étant ſi découſuës qu'elles étoient, & devant que l'on vît les moyens de les redreſſer; bien aſſurez que nos maux étoient ſi enracinez, qu'ils ne pouvoient plus être guéris par charmes ou paroles, ni crainte de l'indignation de ſa Sainteté: de ſorte que les Huguenots & les étrangers qui avoient conjuré la ruine de la Religion, profiteroient ſous ombre du deſeſpoir qu'apporteroit ledit mandement, duquel, ſi on les eût crûs, l'on eût ſurſis la publication après la victoire. Mais ledit Landriano avoit charge expreſſe de le fulminer, dont il ne voulut rien rabattre, tant il étoit mal informé de nos affaires, & ſe comporta en l'execution de ſa commiſſion à la mode de Rome, où il leur ſemble

ble que toutes choſes doivent paſſer par leur cenſure & jugement, encore que ſouvent ils ſe fondent plus ſur le vraiſemblable que ſur le profitable. Ils s'étoient perſuadez que la France tomberoit au ſeul bruit de la levée & venuë des forces que ſa Sainteté avoit reſolu d'envoyer en ce Royaume contre ſa Majeſté, & avoit fait ledit Landriano exprès commandement, comme ſi la crainte & apprehenſion deſdites forces euſſent dû l'autoriſer, & rendre les affaires ſelon leur deſir: mais l'évenement leur apprit bien tôt que la France ne veut pas être maniée de cette façon.

J'avertis ledit ſieur de Fleury de tout ceci, afin qu'il ſçût que nos folies alloient ruinant toutes choſes; ce fut lors que le pauvre Marquis de Maignelai ſervit d'exemple & d'enſeignement à pluſieurs, & qu'il fut mené devant la ville de la Fere, laquelle il avoit acquiſe au parti, au hazard de ſa vie ſur un ſoupçon que l'on avoit de lui, qu'il traitoit avec ſa Majeſté & Monſieur de Longueville; ce fut le Vice-Senéchal de Montelimar nommé Collas, qui fit ce bel exploit de guerre, auquel ledit Marquis ſe fioit plus qu'à perſonne de la Ligue. Il étoit accompagné du Lieutenant des Gardes dudit Duc, mais

mais veritablement les Capitaines dud. Marquis, & le peuple de ladite ville furent cauſe de ſon malheur plus que tous autres, tant ſes fautes avoient attiré ſur lui l'ire de Dieu: car ceux-là étoient ſes creatures qu'il avoit élevées de peu, & preferées à d'autres; & ceux-ci avoient été maltraitez de lui depuis la priſe de ladite ville: de ſorte que les uns par malice, & les autres par animoſité conjurerent ſa mort; & pour ce faire, augmenterent tellement le ſoupçon que ledit Marquis avoit commencé à donner de lui audit Duc, par mécontentement, de la frequentation de lui & des ſiens avec ceux du parti contraire, que ledit Duc laiſſa aller à y remedier par l'envie dudit Vice-Senéchal, accompagné dudit Lieutenant des Gardes, auquel il donna charge, étant en ladite ville, de faire tout ce qu'ils jugeroient être neceſſaire pour la conſerver, & neanmoins je croi certainement que ledit Marquis, comme jeune & mal aviſé, vouloit plûtôt faire peur de lui audit Duc, afin de l'exciter de l'honorer de plus grande charge, que prendre le parti de ſa Majeſté; joint que ledit Duc lui avoit promis de conferer avec ledit ſieur de Longueville: auſſi n'a-t'on depuis ſa mort pû rien faire prou-

ver

ver contre lui qui ait pû condamner ſa memoire d'infidelité, ni excuſer les autres de ce marché, quelque diligence qu'on y aïe faite : dont je parle comme celui qui a vû les depoſitions mêmes, & les informations qu'ils ont produites, leſquelles condamnent plûtôt les auteurs, qu'elles ne les déchargent. Mais l'heure dudit Marquis étoit arrivée : j'étois avec ledit Duc quand il en recût la nouvelle, de laquelle je lui vis tomber les larmes des yeux ; & s'il n'eût depuis donné la charge de la place audit Vice-Sénéchal comme il fit, ou du moins qu'il n'eût mieux juſtifié en la juſtice l'acte qu'il avois commis, il eût beaucoup fait pour ſa reputation.

Son excuſe étoit qu'il ne pouvoit aucunement ſe conſerver ; je croi qu'il s'en eſt repenti depuis aſſez de fois, tant pour le reſpect dudit Marquis, & pour la conſequence d'un tel acte, que pour s'être depuis ledit Vice Sénéchal montré plus affectionné auſdits Eſpagnols qu'à lui : il ne faillit pas auſſi de ſe défaire bien-tôt des Capitaines dudit Marquis qui l'avoient trahi, ne ſe pouvant fier en eux après un tel forfait, qui eſt le juſte payement qui eſt dû à telles perſonnes.

Ledit Duc partant de Rheims, alla ten-

ter

ter une entrepriſe ſur Compiegne, qui ne reüſſit pas : ce fut en la ville de la Fere, où il établit ledit Vice-Senéchal ; de là il arriva à Amiens, où arriva Dom Diego d'Ibarra, pour reſider auprès de lui de la part du Roi d'Eſpagne. D'Amiens il fut contraint de courir à Roüen à cauſe de l'intelligence qui étoit entre le Comte de Tavanes qui y commandoit, & de Monſieur de Villars Gouverneur du Havre, auquel il donna la charge du premier qu'il retira, & l'emmena avec lui fort à propos pour conſerver ladite ville, comme il apparut depuis par les évenemens : cela fait, il donna juſques à Pontoiſe pour executer une autre entrepriſe ſur Mante, qu'il faillit auſſi, & reprit le chemin de Beauvais, Amiens, & Peronne, pour gagner Ham ; d'autant que ſa Majeſté avoit aſſiegé Noyon, laquelle elle prit en peu de tems à la vûë dudit Duc, & des forces étrangeres que ledit Duc de Parme lui avoit laiſſées, leſquelles étoient commandées par le Prince d'Aſcoli, aſſiſté dudit Diego d'Ibarra, faiſant peu de compte des commandemens dudit Duc, lequel je ſuivis en tout ce voyage, attendant le retour d'Eſpagne du Preſident Janin en cette belle aſſemblée, ſans laquelle ledit Duc proteſtoit toûjours ne pouvoir

pouvoir prendre parti. Or ledit Preſident Janin arriva en la ville de Ham, où l'on ſçût en même tems la nouvelle de la ſortie & évaſion du Château de Tours de Monſieur le Duc de Guiſe, avenuë au jour de Notre-Dame du mois d'Août, s'étant fait décendre & devaller avec une corde par deux de ſes gens, de la fenêtre du grenier en bas, comme chacun dînoit en la ville & au Château, & fut recueilli par le Trompette de Monſieur de la Chaſtre, qui l'attendoit hors le fauxbourg, d'où il fut conduit à Bourges. Cette nouvelle réjoüit grandement les étrangers, leſquels en verité montroient être très-mal ſatisfaits dudit Duc du Maine, partant lui deſiroient moins d'autorité.

Le Preſident Janin avoit été envoyé en Eſpagne pour découvrir au vrai l'intention du Roi Catholique ſur les affaires de France, que Jean-Baptiſte de Taſſis & Roſſieux avoient celé audit Duc, comme je vous ai ci-devant dit. Ledit Duc ſe perſuadant toujours que quand le Roi auroit été bien informé de la verité des affaires, que non ſeulement il ne s'embaraſſeroit en la conquête du Royaume, pour lui ni pour ſa fille, comme aucuns diſoient qu'il vouloit faire; mais auſſi qu'ayant

qu'ayant égard au pouvoir qu'il auroit au parti, & à ſes travaux & merites, il ſe reſoudroit à le favoriſer plûtôt que nul autre: & encore que ledit Preſident ne ſe promît pas d'en rapporter contentement, comme celui qui connoiſſoit bien la diſpoſition des choſes: neanmoins preſſé, voire forcé qu'il fut d'entreprendre ce voyage, il s'y reſolut volontiers, eſperant qu'il diſſuaderoit le Roi Catholique du deſſein ſuſdit, ou bien qu'à ſon retour l'on traiteroit: & croi à la verité que l'intention dudit Preſident étoit très-bonne, & partant que le voyage étoit très-neceſſaire; toutefois il ne ſervit ni à l'un ni à l'autre effet, tant il étoit difficile d'effacer des cœurs des Princes, les conceptions qu'ils affectionnoient. Car encore que ledit Preſident ſe fût étudié de repreſenter au Roi de très-grandes oppoſitions & difficultez qu'il rencontreroit à ſon deſſein, tant de la part de ſa Majeſté que du parti même duquel il vouloit s'aider, voire de toute la Chrétienté; & ſur ce fit la choſe comme impoſſible, en lui repreſentant & faiſant après conſiderer les autres moyens qu'il avoit d'aſſûrer la Religion en ce Royaume, & le recompenſer de ſes peines & frais avec beaucoup moins de peril & dépens, & trop

trop plus de gloire & d'avantage pour lui, & pour le parti : neanmoins au lieu de profiter, il s'apperçût qu'on ſe défioit de lui, comme s'il eût propoſé telles difficultez, exprès pour favoriſer ledit Duc, & non pour être veritables & bien fondées. Quoi voyant, je lui ai ouï dire, qu'il fut contraint pour ne rompre & perdre du tout ledit Duc avec le Roi, ou revenir ſans reſolution, de ſe laiſſer entendre à ſes Miniſtres, & nonobſtant ſes raiſons ils vouloient traiter de leurs deſſeins : il étoit donc neceſſaire pour ne perdre la Religion, que tout ce qu'ils y employoient, qu'ils l'entrepriſſent avant tant de forces & moyens ; que par crainte & neceſſité, que par force d'argent & bien-faits, ils en pûſſent venir à bout. Sur quoi ils reſolurent, & l'aſsûrerent qu'ils feroient incontinent entrer en ce Royaume deux puiſſantes armées, payées & accompagnées d'artillerie, vivres, & autres munitions neceſſaires & ſuffiſantes pour reprendre & forcer les places de ſa majeſté, & en même tems l'accumuler en quelque lieu avec ſon armée, dont l'une ſeroit commandée par ledit Duc du Maine, & l'autre par celui de Parme, ou tel autre Chef que ſa Majeſté Catholique choiſiroit, à la charge que l'on aſſembleroit

ſembleroit les Etats du parti en même tems, pour leur faire approuver le deſſein dudit Roi, lequel leur ſeroit expoſé par ſes Ambaſſadeurs. Voilà la ſubſtance de la réponſe que rapportoit ledit Preſident, lequel voulut voir ledit Duc de Parme devant que d'entrer en ce Royaume, pour ſçavoir au vrai quel ordre & acheminement l'on avoit donné à ce que deſſus, dont il lui donna plus d'aſsûrance que depuis il n'en vit d'effet. Or ſi ledit Preſident avoit été deçû de ſon eſperance envers ledit Roi d'Eſpagne, il ne le fut moins à ſon retour, du fruit qu'il s'étoit promis de recuëillir auprès dudit Duc. Car non ſeulement il ne l'ébranla de l'opinion en laquelle il l'avoit laiſſé, mais je ſçai que ledit Duc ſe plaignoit qu'il ne l'avoit pas bien ſervi en ce voyage; ſoit qu'il le crût ainſi en ſe flattant lui-même, ou ſe laiſſant flatter ou abuſer, ou bien qu'il fût marri que l'on ſçût & connût que le Roi d'Eſpagne eût fait ſi peu de compte de lui, dont je vis ledit Preſident en peine, combien qu'il eût toûjours été, & fût encore le plus affectionné, franc & digne ſerviteur qu'eût ledit Duc, envers lequel je cuide bien que la nouvelle de la delivrance du Duc de Guiſe ſon neveu rendroit encore ce déplaiſir

plaiſir plus ſenſible. Or je ferois tort audit Preſident, ſi j'omettois à vous dire que paſſant par la ville de Marſeille, allant en Eſpagne, il fit un tel devoir & office envers leſdits habitans de Marſeille contre les menées du Duc de Savoye qu'il y trouva, qu'il les renverſa entierement : car il eſperoit s'en rendre maître, & n'y avoit faute de partiſans; mais comme le peuple entendit que le Duc de Mayenne deſiroit bien que le païs s'aidât du Duc de Savoye contre les ennemis communs, mais non que ladite ville ni les autres ſe ſeparaſſent du Royaume pour qui que ce fût, un chacun s'en réjoüit & prit bien-tôt le parti ; de ſorte que ledit Duc de Savoye s'embarqua avec ledit Preſident pour aller en Eſpagne, où il reconnut, comme fit ledit Preſident, que l'on avoit auſſi peu d'envie qu'il devînt maître de la ville de Marſeille, que de la France ; ſoit que ledit Roi d'Eſpagne fiſt état que ladite ville ne lui pouvoit échapper, avec le reſte du Royaume, ou que l'accroiſſement de ſon gendre lui fût auſſi ſuſpect qu'aux autres : j'ajoûterai encore ici que ledit Duc de Mayenne n'a jamais deſiré que l'autre prît pied au païs de Provence, lui ayant dès le commencement refuſé un pouvoir pour y commander,

der, qu'il a long-tems pourſuivi, & l'eût volontiers acheté & payé bien cherement.

Après la priſe de la ville de Noyon, ledit Duc du Maine alla à Rheims, & de là en Lorraine, tant pour conferer avec ledit Duc des affaires publiques, & de ce que lui avoit rapporté d'Eſpagne ledit Preſident Janin, que pour recevoir des forces de cheval & de pied que le Pape Gregoire quatorziéme envoyoit à ſon ſecours ſous la charge de ſon neveu, que l'on nommoit le Duc de Monte-martiano : leſdites forces étoient compoſées d'environ mil hommes de cheval, & quinze cens de pied Italiens, & quatre mil Suiſſes. La cavalerie étoit mieux en ordre que le reſte. Mais après avoir fait montre & parade en l'armée dudit Duc, elle ſe défit incontinent, & ne ſervit quaſi de rien. C'étoit toutefois les forces avec leſquelles ils diſcouroient à Rome, que ſa Majeſté & ſes ſerviteurs donneroient bien-tôt du nez en terre, & que les bulles & fulminations de ſa Sainteté, apportées & publiées par ledit Landriano, devoient être executées.

Le Roi reçût au même tems l'armée d'Allemans que Monſieur le Vicomte de Turenne avoit levée, & pour laquelle il l'avoit

l'avoit depêché l'année précedente, lors que ſa Majeſté refuſa la ceſſation d'armes que je pourſuivois. Elle étoit forte, principalement de cavalerie, avec laquelle ſa Majeſté vint courir juſques auprès de Verdun, où ledit Duc de Lorraine & du Maine étoient venus avec leſdites forces de ſa Sainteté, & quelques autres du Païs-Bas & de Luxembourg: cette courſe fut ſans effet de remarque.

Monſieur le Duc de Lorraine faiſoit démonſtration d'être fort las de la guerre, & encore plus mal content des Eſpagnols: ſon païs étoit auſſi merveilleuſement ruïné; il parloit ſouvent des moyens de pacifier le Royaume avec ledit Duc du Maine & nous, mais ſans reſolution; ſeulement ils promirent de ne traiter du general l'un ſans l'autre. Et d'autant que le Roi d'Eſpagne avoit remis au Duc de Parme l'accord & reſolution de toutes choſes, & que l'on eſtimoit qu'il entreroit bien-tôt en France, Monſieur de Lorraine envoya avec Mr de Mayenne Mr le Comte de Vaudemont ſon fils, accompagné du ſieur de Baſſompierre, pour aſſiſter à la negociation que l'on prétendoit faire avec lui, comme il diſoit, en intention d'accorder ce que le Roi d'Eſpagne deſiroit, mais ſeule-

ment d'entendre la propoſition & les conditions d'icelle : car ledit Duc de Lorraine faiſoit démonſtration d'être fort contraire à ce deſſein, & ne le pouvoit goûter aucunement ; néanmoins il ſoûtenoit toûjours n'y avoir moyen de traiter avec ſa Majeſté tant qu'elle ſeroit de contraire Religion, & étoit bien empêché d'en trouver un bon entre ces deux extrémitez.

Si-tôt que ſa Majeſté fut retirée du côté de Sedan, où elle fit le mariage de Monſieur de Turenne avec l'heritiere de la maiſon, ledit Duc du Maine rentra en France, & ſe vint rendre à Montcornet, paſſant par Retel, où arriva ledit Duc de Guiſe, accompagné de Monſieur de la Chaſtre, & de peu de Nobleſſe au regard de ce que l'on en eſperoit.

La délivrance de ce Prince avoit émû les cœurs, & relevé l'eſperance des zelez, leſquels jettoient incontinent le principal fondement ſur lui, comme gens qui ſe laſſoient dudit Duc de Mayenne, ſe promettant tout ce qu'ils deſiroient, tout ainſi que s'ils euſſent pû & dû diſpoſer des volontez des plus grands Princes, & les ranger à leurs opinions, tant leur ignorance étoit profonde, & leur préſomption extrême, comme ſçût fort

bien

bien remarquer ledit ſieur de la Chaſtre: de ſorte qu'ils ne parloient plus dudit Duc qu'en dedain, choſe qui n'étoit deſagréable à ceux qui deſiroient la paix: car ils eſperoient que leur inſolence, jointe au peu de compte que leſdits Eſpagnols faiſoient de lui, & au mécontentement qu'ils avoient du ſuccès du voyage dudit ſieur Janin: enfin ils lui ouvriroient les yeux, & le feroient reſoudre de ſortir des mains des uns & des autres. Sur cela Boucher Docteur en Theologie, le ſieur de Maſparault & Senault arriverent audit lieu de Retel, envoyez par ceux de Paris avec des cahiers & demandes, qui préſuppoſoient déja quelque changement ou malheur en ladite ville: car ils parloient inſolemment, ſe plaignant de ce qu'on leur avoit ôté le Conſeil de l'Union & le ſceau, dont ſous main ils accuſoient ledit Duc, & publiquement blâmerent ceux qui l'aſſiſtoient, au nombre deſquels je n'étois pas épargné, ni ledit ſieur Preſident Janin qui eut de grandes paroles avec eux. A la fin je fus appellé à la reſolution de leurs demandes, où l'on eut aſſez de peine à les contenter: ils étoient couvertement ſupportez des Eſpagnols, & ſur tout dudit Dom Die-

go d'Ibarra ; néanmoins ils ne rapporterent que des réponſes generales, auſſi ne leur en pouvoit-on donner d'autres ſans faire tort au public, & ſur tout à l'autorité dudit Duc, dont toutefois ils firent contenances d'être aucunement ſatisfaits : mais l'on apperçût bien-tôt après qu'ils diſſimuloient, voire qu'ils couvoient quelque méchef: car Meſſieurs Briſſon Preſident, l'Archer Conſeiller du Châtelet furent pendus par ceux de leur caballe. Comme leſdits Boucher & & Senault étoient près de ladite ville, ledit ſieur de Maſparault étant demeuré près dudit Duc, l'on dit que leur deſſein étoit de changer & cribler le Parlement, & le dreſſer à leur mode, pour après diſpoſer du nom & de l'autorité d'icelui contre ledit Duc du Maine, & même faire revoquer ſon pouvoir à l'arrivée en France du Duc de Parme, & après chercher un Roi à leur poſte dont ledit Duc de Mayenne eut le vent ; ce qui le fit reſoudre d'accourir en la ville pour châtier les mutins, & renverſer leurs deſſeins. Il étoit à Laon quand il ſçût cette nouvelle, dont il fut fort troublé ; il avoit laiſſé l'armée audit Montcornet, & encore que ce coup l'eût picqué juſques au vif pour ſes ſuſdites cauſes, ſon eſprit fut

fut agité de diverſes conſiderations, & le vit-on en branle de ne paſſer outre; mais enfin il fut emporté de l'énormité du fait, de l'apprehenſion de ſon particulier, & des avis que Madame de Montpenſier, & Monſieur de Belin lui donnerent, par leſquels ils lui manderent qu'allant à Paris, non ſeulement il puniroit les coupables, mais auſſi aſſureroit du tout à ſa devotion ladite ville, comme il avint. Car il fit prendre & châtier ceux qu'il voulut, s'empara de la Baſtille, où le Procureur le Clerc, dit Buſſy, qui a tant malheureuſement fait parler de lui, commandoit; & punit tellement la grandeur & énormité de ce forfait, que chacun avoüoit qu'il étoit loüé, honoré, craint, & aimé des principaux Citoyens & Bourgeois: mais auſſi ce ne fut ſans être deteſté & maudit par ledit Dom Diego d'Ibarra, lequel étoit audit Montcornet, quand ledit Duc partit de Laon pour venir à Paris, qui le ſuivit néanmoins en telle diligence, ſçachant ſa reſolution, & le joignit entre Meaux & ladite Ville, en laquelle il entra avec lui; il étoit une grande partie des habitans ſortis au devant de lui, leſquels à leur contenance montroient être très-aiſes de ſa venuë, eſperant qu'il

feroit punir les auteurs de ce fait, qui avoit rempli la ville de crainte & de deüil. Mais ces factieux furent ſi effrontez, qu'ils vinrent en corps à pied au devant de lui juſques à ſaint Antoine des Champs, ayant les viſages rians & aſſurez comme meurtriers, leſquels devant ſa venuë avoient été ſi impudens que de ſe preſenter à Meſdames de Nemours & de Montpenſier, & à ceux du Conſeil dudit Duc qui étoient en la ville pour leur faire avoüer ce bel exploit, que ledit Dom Diego excuſoit tant qu'il pouvoit, preſſant & importunant ledit Duc, & ceux qui l'aſſiſtoient d'en faire de même : mais il n'y gagna rien, car ledit Duc en fit prendre quatre, leſquels furent pendus & étranglez dans la ſalle baſſe du Louvre. Cette execution fut faite ſans forme ni ordre de Juſtice, contre mon avis : car je deſirois que la Cour les jugeât, & que la punition en fût publique, pour ſervir d'exemples aux autres : mais d'autres jugerent plus à propos d'en uſer autrement, à cauſe que le Parlement étoit la partie offenſée, qui étoit encore ſi effarouchée que difficilement elle les condamneroit ; que l'énormité du fait requeroit une prompte & extraordinaire punition, & que les priſonniers

ſonniers étoient reconnus auteurs & convaincus d'icelle; joint que l'on ne vouloit à la verité en tout tant autoriſer le Parlement, parce que ledit Duc ne ſe fioit pas trop d'icelui, ni approfondir le fait juſques au bout, pour n'être pas contraint d'en châtier plus grand nombre, ni manifeſter davantage la cauſe de ſon courroux; ledit Buſſy, encore qu'il fût plus coupable que les autres, en fut quitte pour la Baſtille, qu'il remit entre les mains dudit Duc, lequel pardonna auſſi aux autres, leſquels l'ont depuis reconnu, comme ſont coûtumiers de faire ceux que l'on tire du gibet contre raiſon, car ils n'ont ceſſé de le perſecuter ſecrettement & publiquement : ſauver auſſi la vie à un malfaiteur, c'eſt l'ôter à pluſieurs gens de bien, & offenſer Dieu & le public.

Après cette execution je me retirai à Pontoiſe, voyant que ledit Duc retournoit en l'armée y attendre ledit Duc de Parme, pour aller ſecourir la ville de Roüen que Sa Majeſté tenoit aſſiegée.

Prenant congé de lui, il me pria aſſurer ceux que je verrois, qu'il étoit le plus affectionné & diſpoſé à la paix, & certes je le croyois : car il me ſembloit qu'il en avoit plus grande occaſion que

jamais, voyant que l'on l'avoit voulu deſautoriſer à Paris, & que tous les factieux avoient les yeux tournez ſur Monſieur ſon neveu ; toutefois comme il avoit lors l'eſprit du tout bandé à ſecourir ladite ville de Roüen pour la conſequence d'icelle, il me dit qu'il ne vouloit rien faire qui pût ſervir d'excuſe audit Duc de Parme de le retarder, connoiſſant n'y pouvoir parvenir ſans lui, & que l'autre n'y procedoit déja que trop lentement, joint qu'étant ledit Duc de Guiſe demeuré en l'armée, il craignoit offenſer davantage leſdits Eſpagnols, & qu'ils ne l'autoriſaſſent à ſes dépens ; partant il ne donna charge aucune de rechercher ladite paix, ains ſeulement aſſurer un chacun en termes generaux de ſa bonne volonté, comme j'ai dit.

Or, Monſieur, vous devez ſçavoir que l'Abbé de Cheſy ayant été pris priſonnier par la garniſon de Meaux, retournant d'Alincour en ſon Abbaye, qui eſt près de Château-Thierry ; encore qu'il eût un Paſſe-port dudit Duc, que je lui avois fait donner, il étoit prétendu par ceux qui le tenoient, de bonne priſe, & craignant qu'ils le traitaſſent mal, le fis envoyer à Montcornet, où diſcourant avec lui des affaires publiques, je lui dis le regret

gret que j'avois du peu de compte que l'on faiſoit de la paix de part & d'autre ; que les Grands qui étoient auprès du Roi ſe devoient échauffer plus qu'ils ne faiſoient, & même les Princes du Sang, leſquels perdoient plus que nuls autres à cette guerre après le Roi : car encore qu'ils fuſſent Catholiques, ils devoient croire qu'avenant le ſuccès de Sa Majeſté, ils ſeroient auſſi peu reconnus de la Ligue qu'elle, d'autant que les Chefs de la Ligue avoient plus d'envie de faire leurs affaires que celles d'autrui, & que quand tels morceaux tomberoient entre les Princes armez, ils ſuivroient plutôt leur appetit que la raiſon : que ſi je voyois Monſieur le Cardinal de Bourbon, je lui en dirois franchement mon avis, & qu'un tel œuvre qui étoit plus difficile & important à la Religion, & même à leur maiſon qu'oncques ſe fût preſenté, devoit être entrepris par perſonne de grande autorité ſi l'on vouloit qu'il réüſsît : & les autres s'y morfondoient, comme il étoit avenu à ceux qui s'en étoient mêlez comme moi juſques alors ; toutefois que je m'y rembarquerois encore très-volontiers, comme j'eſtimois que feroit de notre côté Monſieur le Preſident Janin, & ledit ſieur de Videville, ſi ledit

ſieur Cardinal l'entreprenoit, parce que nous croyons qu'il deſiroit le bien, & qu'il ne s'y embarqueroit qu'à bonnes enſeignes, & que Sa Majeſté reſpecteroit ſon entremiſe plus que nul autre, dont je priois d'avertir ledit ſieur Cardinal au plutôt, d'autant que je craignois que l'on prît quelque reſolution à la venuë dudit Duc de Parme qui nous rendît irreconciliables pour jamais : ce que ledit ſieur de Cheſy fit, quand il fut retourné en ſon Abbaye, par un de ſes gens, car il n'y pouvoit aller à cauſe du danger des chemins par lequel ledit ſieur Cardinal le renvoya, & m'écrivit ſur cette occaſion de l'aller trouver à Humieres où il étoit lors, & reçûs la lettre quelques jours après être arrivé à Pontoiſe : me mandant que Sa Majeſté, à laquelle il avoit fait ſçavoir l'avis que lui avoit donné ledit ſieur de Cheſy, trouvoit bon qu'il me vît ; toutefois je m'en excuſai, d'autant que ledit Duc du Maine, lequel étoit déja parti de Paris pour retourner au Camp, ne m'avoit promis de ce faire, ni donné pouvoir de conferer ni traiter de ladite paix à perſonne, comme je vous ai dit ci-devant ; de ſorte que je craignois, y allant de moi-même, le faire inutilement, & lui préjudicier,

cier, à cauſe de la jalouſie deſdits Eſpagnols, & du ſiége de Roüen. Mais ledit Seigneur Cardinal m'envoya Monſieur de Belloſane à ma priere, auquel je dis les propos que j'avois tenus audit Abbé de Cheſy, les raiſons qui m'avoient mû, l'aſſurance que ledit Duc m'avoit donné de ſa bonne volonté, les raiſons d'icelle, fondées principalement ſur le mécontentement deſdits Eſpagnols, & ſur la jalouſie de ſon neveu; mais qu'il étoit neceſſaire de ſçavoir au vrai ſi Sa Majeſté vouloit être Catholique devant qu'entrer en matiere, parce que je ſçavois que ledit Duc ne traiteroit jamais avec elle tant qu'elle perſevereroit en la Religion. Que j'avois deſiré voir Monſieur le Cardinal pour être éclairci de ce point, croyant qu'il ſçût mieux l'intention de Sa Majeſté que perſonne, & ſur ce l'implorer d'employer ſon credit envers elle pour avancer un ſi bon œuvre; & ſi cette difficulté ne pouvoit être ſurmontée, aviſer par quels moyens l'on pourroit faire ceſſer la guerre, d'autant qu'elle continuant, le Royaume courroit fortune de changer de main, & la Religion de ſe perdre, lui diſant ſur cela le deſſein des Eſpagnols, les menées qu'ils faiſoient en ce Royaume, & l'état qu'ils

faiſoient d'y être aſſiſtez de ſa Sainteté ; dont ledit de Belloſane me dit qu'il avertiroit ledit ſieur Cardinal de mon affection & droite intention à la conſervation de la Religion & du Royaume : il me donna aſſurance en partant, qu'il ne falloit point douter qu'il ne deſirât employer tout ſon credit envers ſa Majeſté pour avancer ſa conſervation, de laquelle elle lui avoit donné ſouvent bonne eſperance, joint qu'il connoiſſoit certainement n'y avoir autre moyen de conſerver la Religion & le Royaume en leur entier que celui-là. J'écrivis ces propos audit ſieur Janin, comme à celui que je ſçavois deſirer pour rechercher les moyens de renverſer les deſſeins deſdits Eſpagnols ; toutefois je reconnus par ſa réponſe, qu'il avoit ſi mauvaiſe opinion de la converſion du Roi, qu'il eſtimoit être plus à propos de traiter avec ledit Cardinal qu'avec ſa Majeſté, ſi l'on ne le pouvoit ſéparer d'elle avec les Catholiques qui l'aſſiſtoient, remontrant que par ce moyen l'on n'auroit que faire deſdits Etrangers pour défendre la Religion, & partant qu'ils ne ruïneroient l'Etat comme ils avoient deliberé, croyant que ce chemin étoit plus court & plus ſûr que celui de la converſion de ſa Majeſté.

Toute-

Toutefois comme il nous conduiſoit à la paix, de même je ne pouvois eſperer que ledit ſieur Cardinal ni leſdits Catholiques quittaſſent Sa Majeſté, qu'ils ne fuſſent au moins éconduits & deſeſperez de ſa converſion, & que ledit Preſident me prioit ſeulement de ſonder ſur ce l'intention dudit ſieur Cardinal, ſans m'aſſurer que ledit Duc fût bien reſolu de traiter avec lui. Je m'aviſai de propoſer une trêve, durant laquelle l'on pourroit conferer avec leſdits Catholiques du parti de Sa Majeſté, des moyens d'aſſurer la Religion & l'Etat, & envoyer devers Sa Sainteté pour ſçavoir ſon intention ſur la converſion de Sa Majeſté, eſperant qu'en gagnant le tems l'on arrêteroit le cours des menées deſdits Eſpagnols, & qu'il n'eſperoit autre remede à nos maux. Mais ledit ſieur Preſident Janin me manda par ſa réponſe, que cette voye étoit trop longue & incertaine, parce que de part & d'autre l'on ne vouloit parler de trêve; que le ſaint Siége étoit vacquant, & qu'il ne falloit eſperer que le Pape qui ſeroit, fût moins contraire à Sa Majeſté que les précedens, ni que les Eſpagnols ceſſaſſent leurs pratiques, quoi que l'on fiſt, même quand Sa Majeſté changeroit de Religion; joint

que

que ledit Duc ne pouvoit conſentir qu'on traitât en ſon nom avec S. M. tant qu'elle ſeroit de contraire Religion, & qu'il n'en eût conferé avec ceux du parti, comme il avoit toûjours declaré : au moyen de quoi il perſiſtoit à dire qu'on traitât avec ledit ſieur Cardinal de Bourbon, pour renverſer les deſſeins deſdits Eſpagnols, qui aſpirant maintenant ouvertement à la Couronne, preſſoient merveilleuſement ledit Duc de traiter avec eux, ne voulant ſecourir Roüen qu'il ne leur promît faire élire leur Infante, comme ceux qui vouloient profiter de la neceſſité publique, & partant traitoient ledit Duc indignement : toutefois qu'il s'en étoit défendu juſques alors, mais il étoit à craindre qu'à la longue il ne ſe laiſſât emporter : de ſorte qu'il étoit neceſſaire de mettre promptement en jeu ledit ſieur Cardinal ou quelqu'autre Prince de la maiſon Catholique, encore que l'Evêque de Plaiſance Landriano, Nonce du feu Pape, & les Députez des Etats, étant arrivez, ayant le vent de ce Conſeil, furent ſi inſenſez que de le blâmer ; toutefois ils eſtimoient qu'étant conclu & effectué, chacun l'approuveroit par amour ou par force, tant il ſeroit trouvé & jugé uti-

le,

le, pourvû que ce Prince Catholique fût auſſi ſuivi des Catholiques & des Villes principales, & que reconnoiſſant Sa Majeſté, me prioit d'entreprendre & pourſuivre vivement ce traité, ſans m'arrêter à Sa Majeſté, ſi promptement elle ne quittoit ſa Religion à la requête de ceux qui la ſervoient, & ne s'attendre plus d'être convié dudit Duc, car il en étoit plus éloigné que jamais; mais ſi Sa Majeſté vouloit prendre cette reſolution, ledit Duc donneroit ſa foi à tel Prince Catholique qui ſeroit choiſi auprès de Sa Majeſté, tel que pourtoit être Monſieur le Duc de Nevers, de la reconnoître avec tous ceux du parti qui le voudroient ſuivre incontinent après ſa converſion, & pourvoyant auſſi aux ſuretez de la Religion & de ſa maiſon à conditions raiſonnables. Cette réponſe m'empêcha grandement, voyant d'un côté en quels termes étoient les Eſpagnols avec ledit Duc, & de l'autre que l'on demandoit une parole d'aſſurance du Roi de ſa converſion, comme je faiſois grande difficulté qu'il voulût donner, & que l'on me prioit & preſſoit ſur cela de rechercher Monſieur le Cardinal de Bourbon & traiter avec lui; étant incertain comme j'étois de ſon pouvoir, non

non moins que de ſon vouloir ; joint que je ſçavois que ledit Duc s'étoit toûjours montré fort peu affectionné à ce parti : de ſorte que je faiſois conſcience de m'y embarquer, & d'y plonger ledit ſieur Cardinal, attribuant ce conſeil & mandement audit Preſident Janin plutôt qu'à la volonté dudit Duc ; au moyen de quoi je me contentai de faire ſçavoir audit ſieur Cardinal ce que l'on deſiroit de ſa Majeſté ſur ſa converſion, & à ſon refus l'envie qu'on avoit de traiter avec lui ; mais ce ne fut ſans lui en mander mon opinion, afin qu'il prît garde à lui, & n'eût occaſion de ſe plaindre de moi à l'avenir, comme pourra toûjours témoigner l'Abbé de Belloſane, lequel combien qu'il cherchât tous moyens d'avancer la grandeur de ſon Maître, faiſoit pareil jugement que moi de cette ouverture.

Madame de Longueville fut lors miſe en liberté avec Madame ſa belle-fille, & Meſdemoiſelles ſes filles, par le moyen dudit Duc du Maine, lequel fut en cela traverſé de pluſieurs ; de ſorte que ladite Dame qui s'attendoit d'en être quitte pour vingt cinq ou trente mille écus, à quoi du commencement elle avoit été taxée, ſous prétexte d'aider à payer

payer la rançon de Monſieur d'Elbœuf detenu priſonnier à Loches par Monſieur d'Eſpernon, fut contrainte de s'obliger encore pour pareille ſomme, moyennant certaine promeſſe que lui fit ledit Duc, ſans lequel elle n'eût encore été quitte à ſi bon marché. Elle avoit été arrêtée en la ville d'Amiens après la mort de Monſieur de Guiſe, avec ſa fille, & Mr le Comte de ſaint Pol ſon ſecond fils, lequel depuis s'étoit ſauvé, comme elle-même avoit eu envie de faire par deux fois, & avoit été traitée très-indignement durant ſa priſon, de laquelle elle n'eût été encore délivrée ſans l'évaſion de Monſieur de Guiſe; car on diſoit qu'elle étoit retenuë pour lui. Cette Princeſſe n'avoit jamais fait mal ni déplaiſir à perſonne, étant innocente de tout ce qui étoit avenu à Blois, & n'étant venuë en Picardie que pour accompagner Mr de Longueville ſon fils qui en étoit Gouverneur, ſans penſer à autre choſe qu'à faire plaiſir à ceux du païs; néanmoins elle n'avoit pû éviter le malheur commun, qui lui avoit été d'autant plus grief qu'elle ſçavoit ne l'avoir merité, & que Monſieur ſon fils faiſoit la guerre au païs pour Sa Majeſté : mais j'ai ſouvent admiré la conſtance avec laquelle madite

Dame

Dame la Ducheſſe, ſa belle-fille, & Meſdemoiſelles ſes filles avoient ſupporté leur captivité ; certes ſi je ne l'euſſe vû, je ne l'euſſe pû croire, & puis dire que rien ne les avoit tant travaillées durant icelles, que l'ennui de Madame leur mere ; & que tout autre ſorte de peril & d'afflictions n'avoient ſeulement pû ébranler leur courage, ni leur faire changer de contenance & de langage.

Comme ceci ſe manioit, mon pere m'envoya une lettre du ſieur de Buſſy, par laquelle il lui mandoit que l'on ne trouvoit pas bon que je traitaſſe de la paix avec ledit de Belloſane, & que ſi j'avois charge de negocier, je m'adreſſaſſe droit à Sa Majeſté, laquelle m'oiroit volontiers. Je répondis que ledit Abbé m'avoit dit être venu parler à moi par la permiſſion de Sa Majeſté, & que mondit ſieur le Cardinal ne faudroit de lui rendre compte de notre conference ; que je n'avois aucune charge de negocier avec S. M. mais que je ne me pouvois garder de rechercher la paix pour l'affection que je portois au Royaume, que la guerre à la longue diviſeroit en pluſieurs pieces, comme j'avois dit audit ſieur de Belloſane, avec mon avis, du chemin qu'il falloit tenir pour y remedier, duquel

quel j'étois prêt encore à communiquer avec tel autre que Sa Majeſté ordonneroit, & que j'étois bien marri n'avoir moyen de mieux faire; mais que puis que Sa Majeſté ne l'avoit à gré, je ne paſſerois plus outre. Ledit ſieur de Buſſy repliqua qu'il n'étoit jà beſoin que perſonne parlât à moi de la part de Sa Majeſté, puis que je n'avois charge de traiter.

Toutefois quelques jours après le ſieur du Pleſſis frere dudit ſieur de Buſſy, étant venu au camp à Mante, manda le ſieur de Fleury mon beau-frere, qui étoit arrivé fraîchement à Alincour, auquel il dit la bonne volonté de Sa Majeſté à la paix, & que ſi je pouvois avoir charge de Monſieur du Maine d'en traiter avec lui, il eſtimoit qu'étant enſemble nous ferions quelque choſe de bon, dont je le priai de m'avertir, comme il fit, & moi ledit Duc dès le lendemain par un trompette exprès.

Déjà l'armée Eſpagnole commandée par le Duc de Parme, étoit entrée en ce Royaume pour ſecourir la ville de Roüen, & avoit été contraint, Sa Majeſté, laquelle s'étoit acheminée au devant avec ſa Cavalerie ſeulement, de quitter le logis d'Aumalle, où elle avoit

été

été bleſſée, & avoit auſſi pris Neuf-Chaſtel ; & tellement encouragé les aſſiegez, qu'ils auroient renverſez les trenchées de l'armée de Sa Majeſté, & gagné quelques pieces d'artillerie, y commandant feu Monſieur le Maréchal de Biron : ſur quoi ledit Duc de Parme s'étoit retiré juſques à Abbeville, faiſant contenance de vouloir aſſieget Dieppe, comme ſi ladite ville de Roüen ne devoit plus avoir beſoin de lui ; mais exprès pour attendre quelque renfort & envoyer vers l'armée de Sa Majeſté, en laquelle il eſtimoit que les François ne demeureroient quand ils verroient que l'occaſion de combattre ſeroit paſſée. Ce n'eſt une des moindres parties d'un Capitaine de ſçavoir prendre avantage, & ménager ceux qui lui arrivent, & executer ce qu'il entreprend. Ledit Duc de Parme étoit en cela très-diligent & ſoigneux, comme ſont ordinairement les vieux & experimentez Capitaines ; de ſorte qu'ils s'étudient plus à éviter & refroidir l'ardeur & furie de nos François, qu'à les ſurmonter ; comme il fit paroître devant la ville de Cambray, quand Monſeigneur Frere du Roi la ſecourut, mais non ſi heureuſement qu'aux deux voyages de France ; car au premier il en perdit

dit ledit Cambray tout-à-fait, avec le tems qu'il y avoit employé devant, & aux deux autres il ſauva les villes de Paris & de Roüen à point nommé.

Je crois bien que ce bon ſuccès de Roüen fut cauſe en partie de la recherche que fit lors ledit ſieur du Pleſſis, m'étant apparu ſouvent tels conſeils être nez de pareille occaſion, dont Sa Majeſté n'étoit pas mieux ſervie : car ce qui ſe fait hors du tems, comme en adverſité, eſt attribué à une impuiſſance & neceſſité, plutôt qu'à prudence & bonne volonté, & partant n'eſt jamais ſi honorable ni utile ; toutefois ledit Duc du Maine étoit lors ſi mal mené des Eſpagnols, leſquels le preſſoient plus que jamais de promettre la Couronne à leur Infante, & ſi incommodé de ſa perſonne à cauſe de ſon indiſpoſition, qu'il me manda de bouche par mon fils, & depuis par lettre écrite par led. Preſident Janin, que lui & les Princes & Seigneurs qui étoient avec lui, étoient diſpoſez de reconnoître le Roi, & traiter avec lui s'il vouloit être Catholique, aſſurer la Religion & le parti, & y proceder de bonne foi ſans déguiſement ; mais qu'il ne le pouvoit prier ni requerir par écrit public de ce faire, de peur que les Eſpagnols ſous ce prétexte,

ne

ne ſe ſaiſiſſent à l'inſtant de pluſieurs bonnes villes, eſquelles ils avoient de grandes intelligences & pratiques, à quoi l'on pouvoit mieux remedier ſi rien n'en étoit ſçû juſques à l'entiere reſolution, outre pluſieurs autres conſiderations qui ſe remettoient devant les yeux aſſez connuës d'un chacun; ajoûtant être l'office des Princes qui étoient auprès de Sa Majeſté de faire cette pourſuite, & de l'éclaircir de ſon intention, offrant de donner toute l'aſſurance qu'ils pourroient deſirer, & reconnoître ſadite Majeſté ſe faiſant Catholique, me priant de conferer avec Monſieur de Nevers ou autre ayant pouvoir, & qu'ils en donneroient leur foi, pourvû que dans peu de jours ils en euſſent la reſolution, ou bien de traiter avec un Prince de la maiſon de Bourbon, ſi ledit Roi perſiſtoit en ſon erreur : par la même lettre, ledit Preſident m'avertiſſoit de la promotion au Pontificat de la perſonne du Cardinal Aldobrandin Florentin, de la prudence duquel il diſoit que l'on pouvoit attendre un grand ſecours pour la pacification de nos rroubles : toutefois il proteſtoit que notre mal ne pouvoit plus attendre ſon remede, parce que les Eſpagnols preſſoient merveilleuſement ledit

Duc

Duc & les autres Princes & Seigneurs qui étoient avec lui de leur dire la reſolution avant que de ſe ſéparer, & qu'il étoit à craindre, étant ſéparez, que chacun traitât à part avec eux aux conditions qui regardoient le profit particulier & la ruine publique, propoſant ſur ce une ſurſéance d'armes pour cinq ou ſix mois, afin d'obvier à tous inconveniens.

Cette lettre fut écrite par ledit Preſident Janin au commencement du mois de Mars, & devant qu'il eût reçû celle par laquelle je lui avois donné avis des propos que ledit ſieur du Pleſſis avoit tenus à mon beau-frere : il m'envoya auſſi certains articles d'un traité que ledit Duc de Mayenne avoit déja fait propoſer auſdits Eſpagnols, dont je fus en grand'peine, encore que ledit Preſident me mandât qu'ils n'avoient été mis en avant que pour les avancer. Car par iceux on s'obligeoit d'élire leur Infante à certaines conditions du tout indignes de notre nation : & de trop foible & débile étoffe pour ſoûtenir un tel bâtiment, dont je fuſſe parti à l'heure même pour aller dire mon avis audit Duc, comme il m'en preſſoit, ſans l'eſperance que j'avois de voir ledit ſieur du Pleſſis. Partant je me contentai de récrire audit Preſident, lequel

lequel étoit toûjours très-contraire au deſſein deſdits Eſpagnols, & croi qu'il ne faiſoit rien en cela qu'à bonne fin.

Monſieur, jamais negociation ne fut plus difficile à enfourner que celle-ci de la paix, car chacun diſoit la vouloir, mais perſonne ne vouloit faire ce qui étoit neceſſaire pour y parvenir : le Roi faiſoit difficulté d'aſſurer ſa converſion, & ledit Duc de traiter avec lui ſans cette aſſurance : c'étoit mettre Sa Majeſté en peine, voire l'offenſer que de s'adreſſer aux Catholiques qui le ſuivoient, & pour ce point, parce que Sa Majeſté ne vouloit être par eux preſſée ni contrainte en ſa conſcience, de crainte que ſon refus les débauchât & refroidît de ſon ſervice, & ceux de ſa Religion défendoient ou excuſoient plutôt cette difficulté, qu'ils ne vouloient aider à la ſurmonter ; & n'y avoit pas moins de peine à perſuader ledit Duc de ſe départir de cette demande, & ſe contenter de ſemondre Sa Majeſté de ladite converſion, ou de remettre le tout au Pape, & cependant entrer en traité avec Sa Majeſté pour délivrer le Royaume des Etrangers & de la guerre ; cela étoit cauſe qu'aucuns jettoient les yeux ſur les autres Princes de ladite maiſon de Bourbon, comme un

moyen

moyen très-propre entre ces deux difficultez, pour ſauver la Religion & l'Etat, & que d'autres excuſoient aucunement ceux qui en vouloient prendre un de la maiſon de Lorraine ou un Etranger. Mais tout bien conſideré, l'on trouvoit autant ou plus de peril en ces deux derniers chemins qu'au premier, où ſouvent les deſeſperez tendent ; l'on abandonnoit au tems & à la fortune, ou pour mieux dire, au bon vouloir de Dieu, le ſuccès des affaires.

Me trouvant en cette perplexité, il avint devant le retour du Trompette, par lequel j'avois envoyé audit Preſident la depêche qui faiſoit mention du ſieur du Pleſſis, que ledit ſieur de Lomenie avoit été pris & amené à Pontoiſe, où j'étois ; & comme je ſçavois qu'il approchoit de Sa Majeſté, je lui voulois bien dire la peine en laquelle j'étois de la pourſuite des Eſpagnols, & qu'il n'y avoit plus perſonne qui y pût remedier que ſa Majeſté, parce que l'on m'avoit écrit que s'il lui plaiſoit aſſurer ſa converſion, il y auroit moyen d'aſſurer ſa reconnoiſſance, comme je m'offrois de faire plus particulierement entendre à Monſieur le Duc de Nevers en la preſence de Monſieur le Cardinal de Gondy,

ſi Sa Majeſté l'avoit agréable, leſquels j'eſtimois deſirer le repos du Royaume, & y pouvoient grandement, même à cauſe du crédit que leurs parens avoient avec Monſieur le Duc de Florence, lequel l'on diſoit devoir avoir grande part auprès du nouveau Pape, ſans l'aide duquel je connoiſſois être quaſi impoſſible de compoſer les affaires, tant elles étoient embaraſſées & traverſées deſdits Eſpagnols, & de leurs adherans : de quoi je le priai d'avertir Sa Majeſté, parce que je ne ſçavois s'il me ſeroit permis de voir ledit ſieur du Pleſſis, à cauſe de ſa Religion, & craignois que le mal devînt cependant incurable.

Sur ce propos Sa Majeſté depêcha incontinent le ſieur de la Verriere audit ſieur Cardinal & à moi, pour nous faire aboucher, ſans parler de Monſieur de Nemours, nous donnant eſperance d'embraſſer les conſeils qui lui ſeroient donnez, par leſquels elle lui pourroit avec honneur ſatisfaire au deſir des Catholiques, & s'aider de l'autorité & puiſſance de ſa Sainteté en cette occaſion. Quant & quant S. M. manda audit ſieur du Pleſſis de ne ſe mettre en peine de conferer avec moi, pource qu'elle avoit aviſé d'en donner la charge audit ſieur Cardinal,

nal, ſuivant ce que je lui avois mandé par ledit ſieur de Lorraine, dont il ne fut pas content, craignant que je refuſaſſe de traiter avec lui, ou que d'autres euſſent dégoûté ſa Majeſté de l'employer en cette negociation : car à la verité pluſieurs Catholiques en murmuroient, mais la difficulté ne procedoit de lui ni de moi, qui ſçavois combien il importoit de negocier plutôt avec perſonnes confidentes qu'avec d'autres, comme je lui fis ſçavoir par celui qui m'avoit averti de ſon mécontentement, & je n'attendois que la réponſe dudit Duc pour m'en reſoudre.

Mais je fus cependant à Noiſi, où étoit ledit Cardinal de Gondy, duquel j'appris la charge que ſa Majeſté avoit donnée audit ſieur de la Verriere, & le fondement d'icelle ; ſur quoi ledit ſieur Cardinal & moi avisâmes de faire propoſer à ſa Majeſté qu'elle devoit aſſurer ſon intention à la Religion Catholique dedans un tems préfix, afin de lever l'opinion que pluſieurs avoient qu'elle ne la mettoit en avant que pour amuſer le monde : qu'elle déclarât auſſi ſon intention être de ſe réünir à l'Egliſe Catholique par le moyen de ladite inſtruction, & eût agréable que les Catholiques qui

l'aſſiſtoient envoyaſſent devers le Pape pour être ſecouru de ſon bon conſeil & autorité en ladite inſtruction; & cependant qu'il fût aviſé ſecrettement aux moyens d'aſſurer la Religion Catholique, & les Communautez du parti de la Ligue pour en uſer, ſoit après ladite converſion ou devant, ſi l'on jugeoit qu'il fût beſoin, pour décharger tant plutôt le Royaume du fardeau de la guerre, par une ſurſéance d'armes ou autrement. Ledit de la Verriere porta à ſa Majeſté cette ouverture; & j'en donnai avis audit Duc du Maine par un homme exprès.

A mon retour à Pontoiſe, je trouvai mon Trompette avec la réponſe dudit Duc, ſur l'avis que je lui avois donné dudit ſieur du Pleſſis, par laquelle non ſeulement il me promettoit de voir & conferer avec lui; mais auſſi l'aſſurer qu'il étoit prêt de reconnoître Sa Majeſté, & faire faire le ſemblable par ceux ſur leſquels il avoit le pouvoir, ſi elle vouloit donner aſſurance de ſe faire Catholique après ſon inſtruction, offrant en ce cas de me donner pouvoir dès à preſent de traiter des conditions, & d'en tomber d'accord pour les obſerver, & accomplir de bonne foi après ſa converſion,

ſion, & même s'employer ſous main envers ſa Sainteté pour la faciliter, ſuivant ce qu'il m'avoit mandé & prié de dire; en quoi il perſiſtoit avec ſes amis, encore que le ſieur de Givry eût depuis fait ſçavoir à Monſieur de la Chaſtre ſur ce qu'il l'avoit prié de l'éclaircir, ſi Sa Majeſté changeoit de Religion, lui offrant en ce cas de la reconnoître; qu'il ne s'y falloit pas attendre, & que ſa Majeſté vouloit être reconnuë, & après ſe faire inſtruire. Ce que ledit Preſident me manda avoir fort refroidi nos Princes; toutefois il eſperoit que ſa Majeſté ſe reduiroit, ou croyoit qu'il n'avoit dit ſon ſecret audit ſieur de Givry; ſur tout, ledit Preſident me recommandoit de la part dudit Duc, le ſecret de cette entrevûë & negociation pour les raiſons ſuſdites, & pource que j'avois demandé une lettre écrite de la main dudit Duc pour ma décharge, il me promettoit par la ſienne de me l'envoyer, comme il fit, & la reçûs depuis par les mains dudit ſieur de la Chaſtre.

Monſieur le Duc de Nevers qui avoit deſiré & failli de me voir allant à Compiegne, me faiſoit écrire tous les jours qu'il n'y faudroit s'en retournant, me pria de m'y diſpoſer, m'aſſurant que

notre entrevûë ne ſeroit inutile au public, & me mandoit que vous y aſſiſteriez, enſemble Meſſieurs le Cardinal de Gondy, l'Evêque du Mans, & de Ramboüillet & croi qu'il faiſoit état que ce ſeroit en votre maiſon, dont je me réjoüiſſois, ne pouvant eſperer que tout bien d'une telle aſſemblée; toutefois ceux qui voyoient ledit ſieur du Pleſſis, manderent que ſa Majeſté ne vouloit point que je viſſe ledit Duc, de quoi j'étois en grand' peine : car d'un côté je ne voulois déplaire à Sa Majeſté, d'autre je ne deſirois manquer audit Duc, ni à une telle compagnie; davantage je ne voulois découvrir audit Duc la jalouſie que je connoiſſois que l'on avoit de lui, de peur de broüiller le monde : encore il avint que le retour d'icelui, & le jour qu'il me manda l'aller trouver, ſe rencontrerent au jour que je reçûs ladite depêche de Monſieur du Maine, & que je devois aller trouver ledit ſieur du Pleſſis: ſur quoi je pris parti de voir ledit ſieur du Pleſſis le premier, pour après me conduire envers ledit Duc, ſelon que je ferois avec lui.

Ledit ſieur du Pleſſis ſe rendoit à Buy, où je le fus trouver ſous prétexte de viſite: je lui dis les propos que j'avois tenus au

ſieur

ſieur de Lomenie, ce que le Roi m'avoit mandé par le ſieur de la Verriere, l'avis que Monſieur le Cardinal de Gondy & moi avions donné à ſa Majeſté & audit Duc du Maine, & ce que ledit Preſident Janin m'avoit écrit de la bonne volonté & inclination d'icelui Duc, & des autres Princes de ſa maiſon à la paix, de laquelle ils étoient d'avis que je traitaſſe avec lui, parce qu'ils s'aſſuroient qu'étant ſerviteur très-affectionné de ſa Majeſté, & très-aviſé, il y feroit ſon poſſible : toutefois je lui dis que ledit Duc m'avoit fait écrire qu'il ne pouvoit traiter avec ſa Majeſté qu'elle ne me donnât dès à preſent aſſurance de changer de Religion après ſon inſtruction, mais qu'il étoit prêt de traiter avec elle de bonne foi ; ſatisfaiſant à ce point, qu'il étoit donc au pouvoir de ſa Majeſté de faire ceſſer la guerre en ce Royaume, & de ſe faire reconnoître d'un chacun, que ce faiſant elle renverſeroit les menées des Etrangers, qui étoient fort grandes & avancées, elle contenteroit les Catholiques, qui de part & d'autre murmuroient quaſi également de la perſeverance de ſon opinion, & ſauveroit la Couronne. Il me répondit que Sa Majeſté étoit toute diſpoſée & perſuadée à

la paix, qu'il n'en falloit point douter, que s'il n'étoit queſtion que de l'acheter & payer de ſon propre ſang, elle en ſeroit très-liberale, non pour crainte de ſes ennemis, mais pour la compaſſion qu'il avoit de ſes ſujets; toutefois qu'il étoit Prince craignant Dieu, & très-jaloux de ſa réputation; partant difficile à forcer en ſa conſcience, & à lui faire faire choſe indigne de lui, comme il lui ſembloit que ſeroit cette parole d'aſſurance que l'on vouloit qu'il donnât preſentement du changement de ſa Religion: car ce ſeroit faire trop bon marché de l'une & de l'autre, que de faire une telle promeſſe devant que d'être inſtruit & bien informé & éclairci, s'il erroit ou non, en la Religion de laquelle il faiſoit profeſſion; que cela ſentiroit plutôt ſon Athéiſte que ſon Catholique, & qu'il ne faiſoit aucune difference entre aller à la Meſſe du ſoir au lendemain ſans inſtructions & de le promettre dès à preſent devant, ne ſçachant encore quel effet elle feroit en ſa conſcience: que ſi ledit Duc s'aheurtoit à cela, non ſeulement il ne vouloit la paix, mais penſoit en ce faiſant, troubler Sa Majeſté avec ſes ſerviteurs, & que toutefois il lui ſeroit facile de remedier, mais qu'il approu-

voit

voit & loüoit grandement cette ouverture que ledit ſieur Cardinal de Gondy & moi avions faite, laquelle m'aſſuroit que le Roi l'accepteroit, partant qu'il n'étoit plus queſtion que de ſçavoir ſi ledit Duc en feroit autant, dont il lui ſembloit qu'il en falloit entendre la réponſe devant que de paſſer plus outre en cette negociation, pour laquelle il feroit ce qu'un Gentilhomme devoit faire, quand ce ne ſeroit que pour confondre ceux qui l'accuſoient de ne deſirer la paix. Son avis me ſembla très-bon, partant nous prîmes reſolution de nous revoir après la reception de ladite réponſe : mais après avoir entendu les raiſons pour leſquelles je deſirois voir Monſieur de Nevers, non ſeulement il les approuva, mais jugea qu'il étoit neceſſaire pour le ſervice de Sa Majeſté que je fiſſe ce voyage, & m'en pria.

Au moyen de quoi je m'y acheminai dès le lendemain, & fus coucher en votre maiſon, de laquelle je trouvai ledit Duc parti, de ſorte que je fus contraint de paſſer juſques à Monfort. Monſieur, il vous plût me dire les ſages propos que vous avoit tenus ce Prince, les diſcours qui s'étoient paſſez entre lui & ledit ſieur Cardinal de Gondy & vous, dont je fus

grandement consolé, comme en verité je fus de la voir : de sa grace il me reçût humainement ; il avoit fait provision de raisons pour me persuader à la paix, fondées principalement sur le besoin que la Religion & la France en avoit, & l'avantage que Monsieur le Duc de Mayenne & ceux qui l'assistoient en tireroient, mais il trouva que j'étois tout persuadé, & que je n'avois besoin sinon qu'on m'adressât un chemin propre pour y arriver : sur cela nous discourûmes des difficultez, & lui proposai l'expedient que ledit sieur Cardinal & moi avions ouvert, lequel je lui dis que le sieur du Plessis m'avoit assuré que Sa Majesté approuveroit : & même me pria, sçachant que je le voulois voir, d'en conferer avec lui, dont je fus très-content, comme ils lui vouloient écrire par une lettre dont il chargea le sieur de Fleury. En verité, il se tint très-entier au service de Sa Majesté, blâmant les conseils de ceux qui proposoient un tiers moyen pour sortir d'affaires, dont il soûtenoit que l'on ne pouvoit venir à bout que par le moyen de la conversion de Sa Majesté, faite toutefois dignement; par ainsi je le laissai peut-être plus satisfait de la Cour, qu'il n'avoit peut-être été en partant d'icelle,

le, contre l'opinion de ceux qui jugeant de la volonté d'autrui par la leur, n'avoient desiré que je le visse, comme je vous dis, repassant exprès de votre maison, où j'eus le bien de vous voir, comme je fis le même jour ledit sieur Cardinal de Gondy, lequel dès-lors je suppliai d'entreprendre le voyage de Rome, puisque sa Majesté l'approuvoit, afin de representer à sa Sainteté l'état veritable de la France, & le besoin extrême que la Religion avoit, qu'elle interposât son autorité & prudence pour faire cesser la guerre, que l'ambition & malice Espagnole y nourrissoit avec trop d'imprudence & de foiblesse pour prosperer, & esperant que ledit Duc de Mayenne n'auroit moins agréable que sa Majesté prît cette charge; vû que ledit Président Janin m'avoit déja écrit qu'il étoit deliberé de favoriser sous main envers sa Sainteté, l'instruction & conversion de sa Majesté, si elle s'y vouloit disposer : & comme ledit sieur Cardinal a toûjours affectionné le bien public, il me donna esperance d'entreprendre volontiers le voyage, si sa Majesté & ledit Duc lui faisoient paroître de le desirer.

Partant étant retourné à Pontoise, je depêchai vers ledit Duc le sieur de Cas-

telnau, qui commandoit en ladite ville en l'abſence de mon fils, pour la fiance que j'avois en lui, exprès pour l'avertir de l'ouverture que ledit ſieur Cardinal & moi avions aviſé de faire, pour donner acheminement aux affaires, de l'aſſurance que ledit ſieur du Pleſſis m'avoit donnée de la volonté de ſa Majeſté, des propos que Monſieur de Nevers m'avoit tenus, de la déliberation d'aller à Rome dudit ſieur Cardinal, s'il l'avoit agréable, & de mon avis ſur le retour : & comme il me ſembloit qu'il ne devoit inſiſter davantage ſur l'aſſurance qu'il avoit demandée que ſa Majeſté lui donnât dès à preſent de ſa converſion, puis qu'elle s'en excuſoit ſur ſa conſcience, laquelle il n'étoit honnête ni sûr pour la Religion de violenter, mais qu'il devoit ſe contenter qu'elle ſe ſoûmît d'être inſtruite de l'autorité du ſaint Pere à la pourſuite des Catholiques, qui l'aſſiſtoient, d'autant qu'il falloit eſperer que Dieu ne laiſſeroit l'ouvrage imparfait, étant une fois acheminé, & quand par la faute de ſa Majeſté il en arriveroit autre dommage; au contraire l'honneur & ſon uſtification des armées dudit Duc, la ment; que ce ſeroit par ſa faute & jel en tout cas ne pouvoit errer, avelequ nant

nant qu'on ſe remît à ſa Sainteté & au ſaint Siege du point de la Religion, dont il étoit le premier juge & principal tribunal, qu'il falloit ſeulement aviſer aux moyens de faire, & cependant ceſſer la guerre, afin de pouvoir conduire toutes choſes comme il convenoit, & en ſoulageant le peuple, tirer le Royaume du peril auquel les étrangers s'efforçoient de le precipiter : qu'après ſa réponſe ſur ladite propoſition, j'en ferois ouverture & inſtance audit ſieur du Pleſſis s'il l'avoit agreable, & mettrois peine d'ébaucher les affaires, en attendant que l'on y employât d'autres qui euſſent les épaules plus fortes que je n'avois pour ce fardeau ; lequel je reconnoiſſois trop lourd pour ma portée, le ſuppliant donc me renvoyer en diligence ledit ſieur de Caſtelnau avec ſon intention. Toutefois il me le renvoya deux ou trois jours après ſans réponſe à tout ce que deſſus, ſous pretexte de beſoin qu'il diſoit avoir de faire avancer mon fils avec ſa garniſon pour l'accompagner au dernier ſecours que le Duc de Parme & lui vouloient donner à Roüen : mais Monſieur le Preſident Janin m'écrivit par lui qu'il m'envoyeroit la reponſe dans trois ou quatre jours. En verité, ledit Duc ne penſoit alors

alors qu'à ſecourir ladite ville, & à ne perdre l'occaſion de la foibleſſe de l'armée de ſa Majeſté, dont il étoit bien averti: il étoit auſſi ſi mal de ſa perſonne, qu'il ne pouvoit bonnement entendre aux affaires : comme je ſçavois de Mr de la Châtre qui vint paſſer en ce tems par Pontoiſe s'en retournant en ſon Gouvernement, lequel j'avois prié m'aſsûrer derechef de ſon intention à la paix, & qu'il étoit prêt de faire traiter ſecretement les conditions d'icelle avec S. M. moyennant la ſuſdite promeſſe & aſsûrance de ſa converſion, mais non autrement pour les raiſons prédites, & m'apporta la lettre dudit Duc écrite de ſa main portant pouvoir de conferer avec ledit ſieur du Pleſſis, de laquelle j'ai fait mention ci-devant : toutefois parce que ledit Duc n'avoit encore reçû la depêche que je lui avois faite par ledit ſieur de Caſtelnau, quand ledit ſieur de la Chaſtre s'étoit ſeparé de lui, je ne pris ce qu'il me manda par lui pour ſa derniere reſolution.

Le ſieur de Vitri étant parti du camp environ ce tems, vit S. M. à Giſors ou és environs, à laquelle le bruit courut qu'il avoit demandé un paſſe-port pour lui & ledit ſieur de la Chaſtre & moi, comme ſi Mr du Maine lui eût donné charge de me prendre

prendre à Pontoiſe,& me mener avec lui devers S. M. m'envoya ledit paſſe-port; & toutefois ledit ſieur de la Chaſtre m'aſſûra n'avoir eu cette commiſſion, auſſi paſſa-t-il à Paris dès le lendemain. Cebruit qui courut par tout, incontinent apprêta à parler à pluſieurs du mécontentement de ſa Majeſté, & du déplaiſir à ceux qui deſiroient la Paix, même offenſa, & mit en peine ledit Duc de Mayenne à cauſe deſdits Eſpagnols.

Monſieur, pluſieurs ſe ſont faits de fête en cette affaire, qui n'avoient aucun pouvoir de ce faire, dont l'on a fait plus ſouvent de compte que des autres, parce qu'ils s'étudioient plus à complaire à ceux auſquels ils s'adreſſoient, qu'à dire la verité & découvrir la playe, choſe qui a auſſi ſouvent nui au public, & à ceux qui de bonne foi s'efforçoient de ſervir; car on mépriſoit leur avis, & attribuoit-on à art & malice leurs pourſuites, conſeils & actions, de quoi ſe ſont grandement ſervis les ennemis du Royaume, qui n'étoient en petit nombre de part & d'autre, & a été beſoin à ceux qui s'entremettoient de la paix, faire proviſion de conſtance & de patience pour conſerver juſques à la fin: ce que je ne dis tant pour ledit ſieur de Vitri, que pour d'au-

tres

tres qui s'y ſont bien embarquez plus avant que lui, & qui toutefois n'y apportoient l'affection qu'il a toûjours fait : car comme Gentil-homme vrayment François, il a toûjours deſiré & affectionné le bien & le repos du Royaume, encore qu'il ne fût des plus mal dreſſez ni appointez à la guerre, comme celui qui gagnoit bien ſes dépens.

Je fus en grande peine de la réponſe dudit Duc, à la depêche que lui avoit portée ledit ſieur de Caſtelnau, parce qu'elle tarda à venir, dont je ſçavois que ledit ſieur du Pleſſis ſe plaignoit, & que l'on commençoit à me blâmer, comme ſi j'en euſſe été cauſe, & ne ſçavois à qui m'en prendre, eſtimant que ledit Duc n'avoit approuvé notre ouverture, & qu'il retardoit ladite réponſe exprès pour me déguiſer ſon intention : mais à la fin nous ſçûmes que ce retardement étoit venu de la faute d'un laquais de Monſieur de Grand-mont, auquel ledit Preſident Janin avoit baillé à porter ladite réponſe pour m'être plus ſurement renduë, parce qu'il avoit un paſſe-port de ſa Majeſté ; & toutefois ledit laquais nous dit que paſſant par Pontoiſe, ayant rencontré des coureurs, & reconnu la lettre du Preſident Janin, écrite en chiffres, il l'avoit

voit rompuë & jettée, craignant d'être ſurpris avec icelle, dont j'avertis ſoudain ledit Preſident, lequel m'envoya incontinent un autre double d'icelle. L'original avoit été écrit dès le 14. Avril, & toutefois je n'en reçûs la copie que le 25. laquelle étoit accompagnée d'une autre lettre dudit Preſident du 22. dudit mois. Déja Roüen avoit été ſecouru, ſa Majeſté ayant été contrainte faire place au Duc de Parme, pour avoir été ſurpris, & ſon armée étant trop foible pour combattre; & combien que ſa Majeſté ne tardât gueres à ſe rapprocher dudit Duc, le preſſant grandement d'en venir aux mains, & que pluſieurs eſtimaſſent qu'il ne s'en pouvoit dédire, d'autant que ſa Majeſté l'auroit acculé contre la riviere de Seine à Caudebec, où elle eſt très-large & difficile à paſſer à cauſe du flux de la mer qui y vient; toutefois il s'en démêla honnêtement par le moyen d'un pont compoſé de pluſieurs grands batteaux liez enſemble, qu'il dreſſa auprès dudit Caudebec, ſur lequel l'on paſſoit près de trois cens hommes à cheval à chacune fois, conduits avec des cordages & à voiles aſſez induſtrieuſement, & délogea un matin avec des forces qu'il avoit retenuës près de lui, & eurent bien-

tôt

tôt gagné Roüen, ſans aucunement ſéjourner, encore qu'il fût bleſſé d'une arquebuſade reçûë devant ladite ville de Caudebec, qu'il avoit aſſiegée & priſe. Après qu'il eut ſecouru Roüen, il ſe rendit à Paris à ſi grande traite que ſa Majeſté ne le pût joindre: Monſieur, il ne paſſa loin de votre maiſon où vous étiez, partant vous ſçavez quelle diligence il fit.

Or la réponſe dudit Duc fut écrite au nom du Preſident Janin, & portoit qu'il avoit vû & fait voir & conſiderer à Monſieur du Maine mes lettres, les raiſons y contenuës, & les moyens qui y étoient repreſentez pour traiter; qu'il ne pouvoit plus rejetter le remede qui venoit d'Eſpagne, qu'il craignoit plus que tout autre mal qui pût arriver; que ledit Duc qui lui avoit donné charge de m'écrire qu'il étoit toujours diſpoſé de traiter avec le Roi qu'il nommoit de Navarre, en avoit conferé avec Monſieur de la Châtre, pour me dire & chercher avec moi les moyens plus propres pour y parvenir: vrai eſt que lors pour fondement dudit traité, il vouloit être du tout aſſûré de la converſion de ſa Majeſté, & neanmoins je leur avois mandé qu'il n'en pouvoit rien promettre avec certitude avant ſon inſtruction; qu'ils jugeoient

bien

bien qu'en ce faiſant, ſa converſion pourroit être ſuſpecte, & qu'il y avoit plus d'aſsûrance pour la Religion demeurant Huguenot, que s'il ſe diſſimuloit : mais auſſi qu'ils avoient crainte que s'ils étoient contraints de traiter ou faire ſurſeance d'armes avec ſa Majeſté, ne changeant point de Religion, que pluſieurs priſſent le parti d'Eſpagne ; qu'il falloit maintenant regarder ſi les moyens que j'avois propoſez les pouvoient garantir de cet inconvenient : le principal ſur lequel ledit ſieur du Maine s'arrêtoit, étoit que ſecretement l'on fût d'accord des aſsûrances, tant pour la Religion & pour le parti, que pour lui & ceux de ſa maiſon : cela étant arrêté par un traité fort ſecret, l'on pouvoit aſſez conduire le reſte fort aiſément ; qu'il falloit lors commencer non par une declaration ouverte de la paix, de crainte que le Pape qui n'en avoit eu communication, n'en fût offenſé, enſemble pluſieurs de leurs amis qui étoient éloignez, & le Roi d'Eſpagne même n'eût trop d'occaſion de ſe plaindre & faire du pis qu'il pourroit parmieux ; mais pour une ſurſeance d'armes pour le reſte de l'année, ou pour ſix mois ſeulement, aux conditions que chacun demeurât ſous ſon parti : cependant

pendant que les Catholiques qui étoient avec ſa Majeſté envoyeroient, ſi bon leur ſembloit, (comme il étoit du tout neceſſaire, ainſi qu'il étoit porté par l'avis que je lui avois donné) devers le Pape, pour l'exciter à trouver bonne l'inſtruction que deſire ſa Majeſté, & y apporter ſon autorité; que de leur part ils y pourroient envoyer auſſi, ſous pretexte de lui faire entendre les raiſons qui les avoient mûs à faire ladite trêve, & là-deſſus lui repreſenter le miſerable état du Royaume, les deſſeins qui ſe preparoient pour le ruiner, & diſpoſer ſa Sainteté par raiſons de recevoir ſa Majeſté ſi elle vouloit ſe reconcilier à l'Egliſe, comme le moyen le plus propre pour conſerver la Religion; faire auſſi que ſa Sainteté interpoſât ſon autorité envers le Roi d'Eſpagne pour lui faire approuver ce conſeil, & envoyer à cet effet devers lui en ce Royaume quelques Cardinaux, ſages, & bien inſtruits de ſon intention, pour moyenner le bien de toute la Chrétienté; qu'il feroit en même tems tous efforts envers les Eſpagnols & les Etats, (il entendoit ceux du parti que l'on vouloit aſſembler) pour y diſpoſer un chacun, ce qu'ils eſperoient obtenir: car ils feroient trouver à l'aſ-

ſemblée,

ſemblée, non ſeulement les Deputez, dont il y en avoit pluſieurs de mal choiſis; mais le plus grand nombre d'hommes de qualité qu'ils pourroient trouver, comme Monſieur de Lion qui étoit mandé inſtamment, Monſieur de Rieux, Monſieur de Seneçay qui étoit deja là, & Monſieur le Cardinal auquel on avoit écrit, & qui avoit promis d'y venir, leſquels ſans doute s'accommoderoient à tout, quand ils auroient entendu mes raiſons. Ce qui étoit donc expedient de faire en diligence, étoit que je conferaſſe pour aviſer aux moyens des ſuretez pour la Religion & pour le parti, & qu'y ayant de l'incertitude ſur la converſion de ſa Majeſté, elle devoit être donnée plus grande, même pour le parti; que ſa Majeſté ni ſes ſerviteurs ne devoient être de leur part retenus en cela; que l'on ne perſuaderoit jamais à ces Princes de traiter, s'ils ne voyoient devoir être mis en état de ne pouvoir être aiſément ruinez, de crainte qu'ayant poſé les armes ils puſſent jamais faire entrepriſe: il n'y avoit point d'apparence, parce que perſonne après tant de miſeres n'y ſeroit plus diſpoſé, que leſdites aſsûrances pouvoient être des places des Gouvernemens qu'ils tenoient, & de ne mettre point

des

des garniſons aux Villes qui avoient ſuivi le parti, & autres que je pouvois bien conſiderer, entre leſquelles ils mettoient l'intervention du Pape, dudit Roi d'Eſpagne, & autres Princes leurs amis: pour le particulier dudit Duc, qu'il en avoit ſouvent diſcouru, & qu'il voyoit qu'il pouvoit interrompre ce bon œuvre, & apporter peut-être ce changement en la volonté des uns & des autres; c'étoit que l'on vouloit aller promptement vers Roüen & faire lever le ſiege, ou combattre, & par ce moyen avec quelque raiſonnable ſujet & utilité ſe mettre en plus grand eſpoir de repos. L'on avoit répondu que quinze jours de tems ſe couleroient pour le moins avant que d'en pouvoir être d'accord, & que peut-être au bout du tems il ne ſe feroit point; & cependant avec ce loiſir ſa Majeſté ſe pourroit fortifier de toutes les garniſons, où lors ils auroient de l'avantage: que ledit Duc de Parme diſoit ne vouloir perdre ayant pris une entiere reſolution de combattre, laquelle il croyoit veritablement plus qu'il n'avoit jamais fait, que l'on s'étoit auſſi ſouvenu de la trêve que ſa Majeſté avoit fait propoſer après le ſiege de Paris levé; lors qu'elle penſoit que ledit Duc de Parme dût faire ſejour en

France,

France, & qu'elle avoit changé d'avis tout auſſi-tôt qu'elle avoit été avertie qu'il vouloit ſortir ; qu'elle en pouvoit bien faire autant maintenant, fortifiée par le tems, & ſe ſervir d'un tel avantage pour prendre Roüen ; qu'il n'y avoit que répondre à telles raiſons ; que peut-être le ſiege de Roüen ſe leveroit ſans combattre, & quand l'on ſeroit près les uns des autres, chacun pour ſe racheter du peril ſe diſpoſeroit à la ſurſeance ; que s'ils en voyoient l'occaſion, ils ne la perdroient.

Mais quoi qu'il arrivât, il ſuffiſoit pour maintenant qu'ils avoient retardé le traité deſdits Eſpagnols ; que j'euſſe à m'éclaircir des moyens pour aſſûrer la Religion & le parti, & donner contentement audit Duc de Mayenne, & à ceux de la maiſon. Qu'ils aſſembleroient le plus grand nombre de gens qu'ils pourroient, & croyoient que malgré tous ceux qui avoient mauvaiſe intention, ils prendroient quelque bon conſeil. Que ſi Monſieur le Cardinal de Gondy qui étoit ſage & de grand jugement, avançoit cependant ſon voyage à Rome, ce ſeroit toujours pour le mieux : qu'ils y depêcheroient des poſtes en attendant qu'ils y envoyaſſent un homme d'autorité, qu'ils inſtruiroient

inſtruiroient bien pour ſervir en ce que ledit Duc lui avoit donné charge de m'écrire pour ce regard. Quant à ce que l'on lui avoit mandé du mariage de Monſieur le Comte de Soiſſons, & du peu d'intelligence qu'on diſoit être entre ſa Majeſté & lui, ſi ſa Majeſté ne ſe vouloit faire Catholique, ils eſtimoient que c'étoit un remede ſubſidiaire, duquel ſa Majeſté ſe devoit ſervir ſecretement pour les affoiblir, & rompre les deſſeins qui ſe propoſoient, même celui de Monſieur de Guiſe, dont le tems les éclairciroit : qu'il ne ſe vouloit opiniâtrer contre ceux qui avoient plus de jugement que lui. Mais qu'il continuoit à dire avec pluſieurs autres qui étoient de cet avis, que les Princes du Sang joints enſemble avec les Catholiques, ſauveroient la Religion & l'Etat avec honneur & ſureté par tout, & que pour un ſi bon effet il lui ſembloit qu'on ne lui devoit refuſer aucunes Villes, ni autres conditions qu'ils voudroient demander avec raiſon.

Monſieur, ce ſont les propres termes de la lettre dudit Preſident, écrite à Noyon le 14. jour d'Avril que j'ai voulu vous repreſenter, pour avoir été le fondement ſur lequel fut bâtie la negociation que je fis depuis ; à quoi j'ajoûterai

ſon

ſon autre lettre du 22. écrite à Roüen, qui accompagnoit le duplicata.

Il me mandoit par icelle qu'il m'avoit envoyé l'original de ladite réponſe par le laquais du ſieur de Grandmont, comme eſtimant le moyen plus ſûr qu'aucun autre; parce qu'il avoit un paſſe port, & que les lettres qui s'adreſſoient à moi devoient à ſon avis paſſer ſans ſoupçon: qu'il avoit grand déplaiſir de cette faute, laquelle il eût plûtôt reparée s'il en eût été averti, jugeant aſſez que pour le public & pour mon particulier un retardement étoit dommageable, & ſujet à mauvaiſe interpretation, me priant de ne l'imputer à lui, ni à Monſieur du Maine qui avoit crû qu'il y avoit plus de ſûreté en ce laquais, qu'en toute autre perſonne qu'il m'eût pû envoyer: Que Roüen avoit été ſecouru depuis ſans combat ſelon ſon deſir, qu'ils avoient bien ſçû auſſi que les forces du parti contraire étoient inégales aux leurs, quoi qu'on leur eût mandé de divers endroits. que le Roi étoit trop ſage & bien conſeillé pour tenter le hazard foible: que s'ils euſſent temporiſé, il y eût eu plus de difficulté: que les affaires étoient maintenant en état pour en deliberer avec loiſir pour y prendre bonne reſolution; que Monſieur de Mayenne

avoit des irreſolutions, mais croyoit que fortifié de bons conſeils il ſuivroit toûjours celui que nous jugerions le meilleur: le principal étoit qu'il y eût des gens de bien en cette aſſemblée que l'on vouloit faire, laquelle étoit fort preſſée des Eſpagnols, & deſirée du Duc ſans remiſe, pourvû que l'on y pût avoir des gens de qualité. Que Monſieur de la Chaſtre lui avoit donné avis de notre Conference, & comment à Paris l'on tenoit que Monſieur le Comte de Soiſſons ſe devoit ſéparer du Roi; que pluſieurs Catholiques ſe joindroient avec lui, & même que le Roi d'Eſpagne lui avoit deja donné une ſomme d'argent pour faire la guerre aux Huguenots, que le même avis lui avoit encore été donné d'autres endroits; que ledit ſieur de la Chaſtre lui écrivoit que cela pourroit beaucoup faire de déſervir à Monſieur de Mayenne, & pour ſon regard il eſtimoit qu'il pourroit bien diminuer ſon autorité; mais auſſi qu'ils aſſûroient le parti des Catholiques, & ſeroit cauſe indubitablement, ſi nous étions bien ſages, de la ruine des Huguenots: toutefois que ledit ſieur du Maine avoit grande occaſion de ſe plaindre du Roi d'Eſpagne, s'il étoit vrai qu'il eût dreſſé cette partie, ſes Miniſtr es ayant toûjours

toûjours rejetté les ouvertures qui leur avoient été faites pour ceux de cette maiſon là, pour maintenant les rechercher à leur deſçû; qu'il reconnoiſſoit que pluſieurs Catholiques ſe laſſoient de S. M. & encore du deſſein auquel on craignoit qu'ils fuſſent contraints de ſe precipiter : qu'il prevoyoit, quoi que l'on dît de la foibleſſe de cette Maiſon de Bourbon, qu'ils ſeroient à la fin les mieux ſuivis de tous ; qu'il ne laiſſoit toutefois de preferer mon jugement au ſien, partant me prioit donc de le tenter & conferer ſecrettement, & preparer la matiere en attendant ladite aſſemblée, qui ſeroit ſans delai dans la fin du mois de Mai, pour reſoudre, moyennant la grace de Dieu, tout ce que les gens de bien trouveroient le meilleur, & que de leur côté il feroit ce qu'il m'avoit mandé par la precedente lettre, de laquelle il m'envoyoit le double par le porteur d'icelle. Que l'on avoit fort publié en l'armée de ſa Majeſté le traité qui ſe faiſoit avec moi, & que Monſieur d'Antragues en avoit écrit une lettre à un ſien ami, qui étoit tombée és mains de Madame de Guiſe qui l'avoit envoyée audit Duc de Parme, pour le mettre en ſoupçon de Monſieur du Maine ; que c'étoient artifices qui ne valoient rien, qui

nuiſoient à tous, & ne ſervoient à perſonne. Que ſa Majeſté avoit dit à pluſieurs, & même au Commandeur de la Romagne, qu'on lui parloit tous les jours de la paix, & que c'étoit pour le tromper, qu'il m'aſsûroit que Monſieur du Maine étoit éloigné de tous ces artifices, & qu'il n'en vouloit point uſer à mes dépens, ni tous y participer pour choſe du monde, même, & à mon prejudice : Qu'il prioit Dieu ſeulement que nous puſſions auſſi bien faire qu'il étoit aſsûré que lui & moi en avions bonne volonté; que leur armée devoit attaquer Caudebec pour faire entrer des vivres dans Roüen avec plus de facilité ; que le Cardinal de Plaiſance étoit en ladite ville, lequel il n'avoit point vû, mais avoit ſçû ſon avis être de choiſir l'Infante pour Reine, & la marier avec Monſieur de Guiſe ; que les Eſpagnols vouloient le premier, & non le dernier, & non pas avec les autres Princes François, s'ils en étoient crûs, choſe toutefois qu'ils ne ſe devoient promettre; qu'il conferoit avec ledit ſieur Cardinal, mais qu'il croyoit qu'il n'y feroit rien ; qu'il l'avoit deja fait avec Monſieur Bernard deputé de Bourgogne, lequel avoit beaucoup de creance avec les autres deputez, ce qu'il eſtimoit avoir fait avec plus de fruit.

Cette

Cette derniere lettre me ſembloit plus froide que la precedente ; elle étoit faite auſſi depuis avoir ſecouru Roüen , les bons & mauvais ſuccès ayant ſouvent changé, non ſeulement nos conceptions, mais auſſi nos paroles , témoignage très-certain & manifeſte du fonds de nos intentions : toutefois je ne voulois laiſſer de voir ledit ſieur du Pleſſis après la reception deſdites lettres , ce fut le lendemain audit Buhy , avec lequel je ne voulois uſer d'autre ceremonie, que de lui faire lire les mêmes lettres que j'avois reçûës, excepté ſeulement l'avis qui faiſoit mention dudit ſieur d'Antragues , afin qu'il vît auſſi clair que moi , que lui-même jugeât quel état nous en devions faire, pour faciliter ce que nous deſirions tant : il fit demonſtration de ſe contenter deſdites lettres , voyant qu'on me donnoit charge par icelles d'entrer dès à preſent en conference des moyens d'aſsûrer la Religion, le parti & les particuliers, ſans plus remettre les choſes après la converſion de S. M. comme on avoit toûjours fait ; qui étoit ce à quoi il avoit toûjours aſpiré, & n'avoit encore pû parvenir ; partant il m'aſsûra que le voyage de Rome ſe feroit, que ſa Majeſté feroit ſon devoir pour contenter le Pape , & qu'elle avan-

ceroit ſon inſtruction, de façon que l'on en verroit bien-tôt les effets ; mais inſiſtoit d'avancer auſſi le fait deſdites ſûretez, dont il étoit d'avis que l'on fût reſolu, même devant cette aſſemblée que l'on devoit faire, diſant qu'autrement il n'en pouvoit bien eſperer, approuvant neanmoins que le tout fût tenu ſecret, comme le diſoit ledit Duc, & ſur ce me preſſa & conjura de mouvoir les conditions generales & particulieres, afin de gagner le tems ; mais je m'en excuſai, lui diſant que j'en étois mal informé, qu'il en ſçavoit autant que moi, puis qu'il avoit ſçû ce que l'on m'en avoit écrit, & auſſi que je ne voulois ſeul entreprendre ce fait qui étoit trop épineux & embaraſſé, partant qu'il eût patience que je fuſſe aſſiſté de quelqu'un mieux inſtruit des pretentions dudit Duc: d'ailleurs l'on me recommandoit tant de ſecrets en cette negociation, que quand je me voudrois émanciper d'y entendre plus avant, je deſirerois qu'il me donnât la foi & parole du Roi pour ce regard, ſçachant comme on en uſoit ordinairement à la Cour, & que ſi je ne pouvois bien faire au public, je ne voulois au moins nuire au particulier dudit Duc, ni lui donner occaſion de ſe plaindre de moi-même,

voyant

voyant qu'il ſe plaignoit deja par la derniere lettre dudit Preſident, que l'on en avoit donné avis à Madame de Guiſe, ſans toutefois nommer l'auteur, & que ſa Majeſté même l'auroit dit au Commandeur de la Romagne.

Ledit ſieur du Pleſſis me dit qu'il ne me donnoit cette parole ſans un exprès commandement de ſa Majeſté, mais qu'il lui en écriroit, & qu'après ſa réponſe il me manderoit ce qu'il pourroit faire, & moi me reſoudrois auſſi de ce que j'aurois à faire pour le mieux,

Monſieur, j'avois telle envie d'acheminer cette negociation, & y engager ces Princes, que je me roſolus ſi ledit ſieur du Pleſſis me donnoit la foi de S. M. de tenir ce fait ſecret, d'entrer en matiere, mais de le faire comme de moi-même, & ſans y obliger ledit Duc, eſperant que ledit ſieur du Pleſſis ne faudroit, comme très-aviſé, de me donner moyen par ces réponſes de continuer avec ledit Duc; joint que je craignois perdant cette occaſion de ne m'être à l'avenir permis d'en uſer.

Partant, ſi-tôt que ledit ſieur du Pleſſis m'eut aſsûré de la parole de ſa Majeſté, je mis en avant comme de moi-même, & ſans écrire, les articles qui s'enſuivent. Je demandai que l'inſtruction du Roi fût

aſsûrée, & qu'il fiſt telle declaration de ſon intention & deſir ſur ſa converſion à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, que chacun eût occaſion d'en eſperer contentement. Que l'exercice de la Religion Catholique fût rétabli où il avoit été diſcontinué, & ladite Religion conſervée, maintenuë & entretenuë par tout en ſon entier, & les Eccleſiaſtiques maintenus en tous leurs droits, franchiſes, libertez, privileges, biens & poſſeſſions: être fait un reglement ſur la preſentation & nomination aux Benefices étans à la nomination du Roi, conforme aux ſaints Canons, Decrets & Ordonnances ci-devant faites à la requête des Etats generaux du Royaume; que s'il étoit à propos de tolerer à ceux de contraire Religion l'exercice d'icelle, que l'on s'obligeât au moins de ne faire davantage pour eux ſous quelque pretexte que ce fût, que ce qu'ils avoient lors de la guerre commencée l'an mil cinq cens quatre-vingt cinq; que toutes choſes faites & paſſées depuis la mort de feu Monſieur de Guiſe fuſſent oubliées, ſans être loiſible de faire recherche pour quoi que ce fût; excepté toutefois les cas énormes reſervez par les precedens Edits entre perſonnes du même parti, pourvû que la mort du feu Roi ne ſervît

de

de pretexte pour travailler ceux qui en étoient innocens: & rétablir l'honneur & la memoire de feus Meſſieurs le Cardinal & Duc de Guiſe, ſans toutefois offenſer celle dudit feu Roi: caſſer les Arrêts & Jugemens donnez de part & d'autre depuis la guerre, auſquels les parties n'auroient conteſté: remettre un chacun en la joüiſſance de ſes offices, charges & benefices, pour en uſer comme l'on faiſoit devant la mort dudit Duc de Guiſe: faire un reglement pour la proviſion aux Offices de ce Royaume, afin d'éviter qu'ils ne fuſſent à l'avenir donnez à ceux de contraire Religion, ſans en cela oublier les Gouvernemens, Capitaineries, & toutes autres charges de Villes, même les Ambaſſades: conſerver les habitans des Villes en leurs droits, privileges & franchiſes: faire ſortir les gens de guerre qui y étoient, & n'en tenir qu'aux Villes de la frontiere: n'en mettre point du tout aux Villes qui ſeront nommées & accordées pour la ſûreté du parti, ou expreſſément reſervées & ſpecifiées par le traitté; délivrer les priſonniers ſans rançon, rendre les meubles aux proprietaires les trouvant en nature, convenir particulierement à qui demeureroient les Offices, Benefices, Gouvernemens & charges

auſquelles il auroit été pourvû de part & d'autre depuis la guerre, pour obvier à toutes diſputes; pourvoir au ſoulagement du peuple, regler la Gendarmerie & Infanterie, avec les Officiers d'icelle; & en ce faiſant, entretenir & ſoldoyer certain nombre de Compagnies à ceux qui avoient ſuivi le parti, & promettre de tenir les Etats generaux pour aſsûrer les choſes ſuſdites à l'avenir, les aſſembler de ſix en ſix ans, tant pour cet effet que pour donner ordre par leur avis aux affaires publiques, & même aux abus qui ſe commettoient en l'adminiſtration des Finances; faire intervenir en ce traitté pour la ſûreté d'icelui, notre S. Pere, & tels autres Princes étrangers qu'il ſeroit aviſé.

Je lui fis auſſi quelque ouverture des moyens de contenter en particulier ledit Duc de Mayenne, & les autres Princes de ſa maiſon, comme de joindre au Gouvernement de Bourgogne celui de Lionnois, & en donner un autre à Monſieur de Nemours, ayant reconnu que ledit Duc avoit cela fort à cœur, lui laiſſer la diſpoſition des Benefices & Offices d'icelui, l'honorer de quelque charge d'importance en ce Royaume, conſerver ſon Gouvernement à ſes enfans, & lui

lui donner moyen de payer ſes dettes, traitter honorablement ſa maiſon, conſerver à Monſieur de Guiſe l'Etat de grand Maître, le Gouvernement de Champagne, & à Meſſieurs ſes freres les Benefices que tenoit feu Monſieur de Guiſe, leur donnant auſſi moyen de s'entretenir & payer leurs dettes, & en faire autant pour Monſieur de Mercœur en Bretagne, pour Monſieur d'Aumale en Picardie, & principalement aux places du parti, pour Monſieur d'Elbœuf en Bourbonnois, & pour Monſieur de Joyeuſe en Languedoc, pour Monſieur de la Chaſtre en Berri & Orleans, pour Monſieur de Villars en Normandie, pour Monſieur de S. Pol en Champagne, pour Monſieur de Roſne en l'Iſle de France, & ainſi des autres du parti, ſans oublier ceux qui le meritoient: je lui parlai auſſi de comprendre en ce traitté les étrangers qui avoient ſecouru le parti, remettant toutefois à parler deſdits interêts particuliers en ce qui concernoit leſdits étrangers, quand j'en ſerois mieux inſtruit, & ajoûter encore auſdites propoſitions generales ce qui me ſeroit mandé.

Nous diſcourumes ſur leſdits articles ledit ſieur du Pleſſis & moi comme vous ſçavez que le ſujet le requeroit; mais

d'autant que nous n'avions pouvoir de faire mieux, nous nous promîmes l'un à l'autre d'en avertir les Chefs, & d'en faciliter l'accord de tout notre pouvoir, & cependant que les voyages de Rome ſeroient avancez comme choſe neceſſaire pour parvenir à notre but : ledit ſieur du Pleſſis ſe departant me promit derechef au nom de ſa Majeſté, de tenir ſecret tous nos diſcours, & les ouvertures que nous avions faites.

J'ecrivis dès le lendemain audit ſieur Preſident ce que j'avois fait, afin d'en avertir ledit Duc, pour avoir lettres expreſſes de ſon intention, le priant de ne m'abandonner en cette entrepriſe, en laquelle je m'étois embarqué à ſon aveu, pouſſé de très-bonne volonté de bien faire au public, & aux particuliers, laquelle je reconnoiſſois être plus épineuſe & difficile qu'autre qui ſe fût encore preſentée, & partant auroit beſoin d'épaules plus fortes que les miennes.

Et d'autant que le meſſager que je lui avois envoyé, ne revint dans le tems qu'il m'avoit promis, je lui fis une recharge par un trompette exprès, le preſſant de me répondre, & ne me laiſſer en incertitude : toutefois d'autant que les deux armées étoient logées à la vûë l'une de l'autre,

l'autre, chacun étoit ſi empêché que l'on ne penſoit qu'au peril preſent ; & neanmoins ledit Preſident ne laiſſoit de m'écrire par toutes ſes lettres, qu'il ſe défioit plus que jamais de la converſion du Roi, qu'il ne croyoit pas auſſi que le Pape l'approuvât jamais, & partant craignoit, que nous amuſans à ce chemin nous perdiſſions la Religion & l'Etat, remettant encore en jeu celui des autres Princes du ſang, dont je fus en très-grande peine, tirant argument d'un changement ou refroidiſſement de la volonté dudit Duc, & que l'on vouloit rejetter ſur moi & ma pourſuitte le blâme du mal qui en réüſſiroit,& ſur ce fonder quelqu'autre reſolution ; ce qui fut cauſe que j'écrivis franchement audit Preſident que j'avois pris & ſuivois le chemin d'un homme de bien; que je m'y étois embarqué au mandement dudit Duc,reçû par les lettres qu'il m'avoit de ſa part écrites,croyant fermement que c'étoit notre honneur,devoir,& avantage, de traitter avec le Roi devant tous autres, pourvû qu'il voulût être Catholique, & que puſſions conſerver la Religion, d'autant que la Couronne lui appartenoit, & qu'en traittant avec d'autres nous ne ferions ceſſer la guerre, & partant n'aſſûrerions ni ſauverions le Royaume :

Royaume: qu'en tout cas mon avis avoit toûjours été de tenter ce chemin, devant que d'en chercher d'autre, pour pluſieurs raiſons que j'avois repreſentées ſouvent, auſquelles je perſeverois plus que jamais; joint que je n'avois occaſion de croire que ledit Duc ni Meſſieurs ſes parens, & tous ceux dont ils étoient aſſiſtez, fuſſent plus affectionnez au dernier moyen qu'à l'autre, n'ayant perdu la memoire de ce que je leur en avois oui dire, le ſuppliant me vouloir envoyer la derniere volonté dudit Duc, & s'il approuvoit que je ne pourſuiviſſe plus avant la negociation commencée par ſon commandement, me le mander librement ſans me bailler le change me chargeant d'une autre, car je proteſtois que je la refuſerois tout à plat, comme celui qui ne vouloit ſervir d'inſtrument de tromperie, ni de giroüette pour tourner à tous vents.

Ma premiere lettre fut écrite du dernier d'Avril, & cette recharge le 6. Mai, & le 10. je reçûs la réponſe dudit Preſident, dattée du 8. laquelle contenoit ce qui s'enſuit. Il me mandoit n'avoir encore pû parler à Monſieur du Maine ſi particulierement qu'il étoit beſoin de ce que je lui avois écrit, d'autant qu'il étoit toûjours au champ de bataille près l'ennemi,

mi, & avoit l'eſprit du tout bandé & occupé à la guerre ſans intermiſſion, & auſſi que ledit Preſident étoit tombé en un ſoupçon extrême des Eſpagnols, & de ceux qui ne vouloient point la paix, qu'il en étoit regardé de plus près que jamais, mais qu'il en choiſiroit l'opportunité, & au plûtôt : ajoûtant qu'il voyoit auſſi ſi peu d'avantage pour ledit Duc, & d'aſſurance pour le parti par les articles dont j'avois conferé, qu'il eſtimoit être plus à propos de lui celer maintenant, & differer juſques à ce qu'il en eût conferé avec moi, ou qu'il m'en pût mander quelques particularitez : qu'il falloit que je crûſſe, encore que le bien de la paix fût autant deſirable audit Duc qu'à nul autre, que ſon eſprit étoit aſſez ſouvent traverſé de ceux qui lui imprimoient pluſieurs grandeurs imaginaires pour l'en détourner, & que l'une des principales raiſons qui le portoient à ce traité, étoit que l'on lui perſuadoit toûjours que le Roi diſoit à un chacun pour lui rapporter, qu'il vouloit lui faire un ſi bon, honorable & utile traitement, pour ſa grandeur, ſon bien & ſa maiſon, qu'il ne le pourroit eſperer de qui que ce fût; que S.M. avoit encore tenu les mêmes propos il n'y avoit que deux jours, au milieu de la campagne, dans

les

les armées, au Baron de Luz, avec lequel il avoit parlé une bonne heure ; elle en avoit autant dit auſſi à Monſieur de Vitri, & à Monſieur le Maréchal d'Aumont, lequel s'étoit plaint de ce que cette affaire ſe traitoit avec ledit ſieur du Pleſſis huguenot, & grandement ſuſpect aux Catholiques, tant pource que les Huguenots ne vouloient la paix, craignant que les Catholiques qui aſſiſtoient S. M. ne la fiſſent deſavantageuſe pour eux, que parce qu'il avoit un Gouvernement que la guerre rendroit meilleur que ne feroit la paix : qu'il ne voyoit rien auſdits articles qui apportât autre commodité ou aſsûrance audit Duc : qu'il avoit tant de deſir de la paix qu'il ne mettoit en conſideration la miſere & le mépris de la Ligue, après qu'elle ſeroit concluë avec ſa Majeſté, mais embraſſeroit le public ſeulement, me priant de le croire & de bien prendre les difficultez qu'il me faiſoit : que c'étoit pour rendre l'affaire plus facile ; qu'il étoit bien raiſonnable, que le Roi & les ſiens, leſquels devoient retirer pour jamais l'autorité, l'honneur & le profit de la paix, donnaſſent quelque contentement audit Duc & aux Princes qui les feroient joüir de cet heur, qu'ils ſeroient contraints par la confirmation de

la

la guerre acheter cherement,& peut être ne l'avoir jamais : qu'ils traitoient non comme vaincus, mais comme puiſſans, & en état de faire auſſi-tôt ruiner leurs ennemis qu'eux leſdits Princes ; qu'ils le faiſoient comme gens de bien qui vouloient garantir le Royaume du peril qu'il couroit par la continuation de la guerre, aux perils, & à la ruine d'eux-mêmes ; partant leur deſir à l'embraſſer rendoit un témoignage de leur preud'hommie ; non de celle de leurs ennemis, que l'utilité ſeule y pouvoit apporter;ſinon qu'ils montraſſent, la recherchans, vouloir laiſſer aller quelque choſe pour une fois à ceux qui ne pourroient jamais rien eſperer du regne du Roi,auquel ils ſe ſoûmettoient par ladite paix. Que je diſois que le fondement ſur lequel il falloit bâtir la paix, c'étoit la converſion de ſa Majeſté, & qu'à cette fin il étoit bon d'envoyer en diligence à Rome,qu'il le trouvoit neceſſaire ; mais que j'ajoûtois qu'il falloit faire des articles doubles, ſçavoir les uns en cas que le Roi ſe convertît, & les autres en cas contraire, & toutefois ce devoient être articles ſecrets qui ne devoient être publiez, ce lui ſembloit,qu'après ladite converſion,ſans laquelle auſſi Monſieur du Maine n'entendoit que ledit traité

traité eût lieu; ainſi les autres à faute de la converſion étoient inutiles : qu'il n'avoit pû induire Monſieur du Maine à traiter ſans icelle, & que quand il le feroit, il ne ſeroit ſuivi de perſonne ; que les Catholiques auſſi qui étoient près de Sa Majeſté, ne demandoient point qu'on traitât, ni qu'elle fût reconnuë, ſinon au cas qu'elle fût Catholique : que Mr de Longueville & Monſieur le Maréchal d'Aumont leur avoient fait dire au nom de tous les Princes Catholiques ſervans Sa Majeſté, que ſi Monſieur de Mayenne & ceux de la Ligue offroient de la reconnoître à condition qu'elle ſe fiſt Catholique dedans un tems, qu'ils conſentiroient, promettoient & s'obligeoient de leur part, au cas qu'elle n'y ſatisfiſt dedans ledit tems, de la quitter & ſe joindre avec eux, pour enſemble aviſer à la conſervation de la Religion & de l'Etat. Que cette obligation avoit bien plus de ſureté pour eux, & ſeroit auſſi honorable que la forme du traité duquel j'avois écrit, me priant de le conſiderer. Qu'ils avoient fait une ouverture ſur cette occaſion, qui étoit, induire leſdits Princes & Seigneurs Catholiques d'envoyer de leur part à Monſieur de Mayenne & le Duc de Parme, pour leur faire entendre

entendre qu'ils étoient Catholiques, deſirans, comme eux, conſerver la Religion, avec offre de députer aucuns Seigneurs pour en conferer & traiter avec eux au contentement même du Roi d'Eſpagne: que Monſieur le Maréchal d'Aumont auquel le Baron de Luz en avoit communiqué en la campagne, avec aſſez de loiſir, approuvoit ce moyen; s'étoit preſenté lui-même pour être un des Députez, diſant que Sa Majeſté m'empêcheroit cette voye; que là-deſſus il en avoit de ſon côté communiqué au Duc de Parme & aux Eſpagnols; & quoi qu'il leur eût pû dire, même que ce ſeroit un moyen pour ſéparer les Catholiques d'avec Sa Majeſté, afin de donner plutôt lieu à cette conference avec leur gré, il ne leur avoit pû perſuader, non pas à celui qui étoit le plus ſage d'entr'eux, qui étoit Jean-Baptiſte de Taſſis: que cette ouverture & conference nous eût mis au chemin d'une ſurſéance d'armes, & enfin d'un traité bien certain, mais que Dieu ne l'avoit voulu permettre. Que là-deſſus on me devoit mander pour être Auteur d'un ſi bon œuvre, auquel il m'eût très-volontiers aſſiſté; qu'il avoit vû par mes lettres que ledit ſieur du Pleſſis ne vouloit point de ſurſéance d'armes

mes maintenant, que c'étoit contre ce qu'ils avoient deſiré qu'ils le faiſoient, ou pour ce qu'ils penſoient avoir maintenant quelque avantage en cela, & qu'ils témoignoient qu'ils ne remettroient jamais rien de leurs utilitez; que pour ce regard ils eſperoient ſi bien ſe garantir de mal & inconvenient, qu'ils eſperoient faire voir dedans peu de jours que l'avantage leur demeureroit: qu'ils ne cedoient pas maintenant au Roi en bonté & nombre de forces: mais peut-être qu'ils fuyoient le combat pour des conſiderations, & que Sa Majeſté en avoit de contraires qui lui faiſoient le deſirer: que l'autre raiſon qui pourroit faire crainte audit ſieur du Pleſſis de ladite ſurſéance d'armes, étoit, que ce loiſir devoit être employé à l'inſtruction & converſion de Sa Majeſté, après lequel s'il ne la faiſoit, il ne la falloit plus eſperer; ce qui ſépareroit d'avec Sa Majeſté les Catholiques: qu'il avoit connu par le diſcours de mes lettres, que pour les Villes de ſureté l'on n'en vouloit point donner, & que Sa Majeſté aux Villes Catholiques qu'elle tient, de la fidelité deſquelles elle ſe vouloit aſſurer par la force, & non par la bienveillance, y vouloit tenir des garniſons; que je conſideraſſe de là ſon but & intention. Que

Que ſi on ne voyoit cela auſſi clair que lui, il en diſſimuleroit pour n'en remuer aucunes difficultez qui pûſſent retarder la paix, tant il la deſiroit: que pour le particulier de Monſieur de Mayenne, l'on offroit ſon gouvernement, & quelques moyens de payer ſes dettes par ſes mains; mais qu'il pourroit recommander au Roi par les benefices qui vacqueroient en ſon gouvernement, & le feu Roi lui avoit promis avant la mort de feu Monſieur de Guiſe lui donner un brevet ſecret, par lequel il lui accordoit de pourvoir aux benefices, offices, capitaineries & charges dudit gouvernement à ſa nomination: que je ne parlois point de tout cela, ni de l'engagement du domaine pour l'argent qu'il avoit employé, ni pour rendre ledit gouvernement hereditaire pour lui & ſes enfans, & des places qui y étoient tenuës par les ennemis, des charges & grades qui le mettoient hors du commun; ains au rang des Princes de ſa qualité, dont il avoit quelquefois conferé avec moi; qu'il étoit beſoin lui tenir autre langage pour l'induire à traiter; que je jugeaſſe & que je cruſſe que quand il n'y auroit autres difficultez que celle qu'il feroit, il n'y en auroit point: que j'ajoûtois qu'il falloit faire un Edit d'abolition

lition ou oubliance des choſes paſſées : pour ce qui étoit de la priſe & continuation des armes, qu'ils ne vouloient pas être traitez à la huguenotte, leurs armes étant trop juſtes ; que toute abolition préſuppoſoit un crime, & laiſſoit toûjours quelque note ſur ceux auxquels on la donnoit : qu'ils deſiroient que chacun crût avoir eu de l'honneur & de la raiſon à la priſe des armes, & qu'ils avoient beaucoup de peine à les quitter, au moins ne vouloient-ils pas ſe condamner eux-mêmes en recevant une abolition : qu'il y avoit des moyens pour ce regard plus honorables pour eux, & qui n'offenſeroient perſonne ; qu'il faudroit auſſi rétablir la memoire de feu Monſieur de Guiſe & de ſon frere, parler ſur la mort du Roi, comme il convenoit, ſans toucher audit Duc, ni contre ceux qui vivoient, ou s'en taire du tout, & ſe contenter de quelques mots qui fuſſent coulez en la narration dudit traité, non pas au diſpoſitif, où ils feroient paroître qu'ils n'y avoient point participé ; que cette paix ne devoit pas être un ſimple Edit des ſujets à leur Roi, mais un traité par lequel ils le reconnoîtroient pour Roi à certaines conditions, ayant ſujet & raiſon de ne le pas faire du vivant

vivant de Monſieur le Cardinal de Bourbon, ni depuis pendant qu'il étoit huguenot ; que pour le regard des Gouvernemens, il n'étoit pas raiſonnable que les Princes de Lorraine les euſſent tous ; qu'il y en avoit auſquels l'on ne pouvoit les dénier, parce qu'ils les avoient déja ; des autres qu'il falloit voir ſi l'on pourroit y ajoûter davantage que ceux qui en avoient, comme Monſieur de Mercœur, de Nemours, de Guiſe, de Joyeuſe & autres, je crûſſe que dans un tems comme de cinq ou ſix ans, ils demanderoient qu'il fût pourvû aux places qu'ils tenoient à leur nomination, avenant le décès pendant ledit tems de ceux qui les tenoient : que cette ſureté étoit l'une des principales que l'on leur pourroit donner, & qu'ils ne conſentiroient jamais qu'aux villes & places qu'ils avoient occupées par force, ou qui avoient ſuivi leur parti, on ôtât les Capitaines & Gouverneurs qui y étoient de preſent, pour remettre les anciens qui étoient leurs ennemis ; qu'il faudroit une conference bien particuliere pour s'en éclaircir ; que c'étoit choſe étrange que l'on fiſt difficulté de rendre à Monſieur de Guiſe ſa charge de grand Maître, & à ſes freres les Benefices de Monſieur le Cardi-

Cardinal de Guiſe leur oncle ; qu'il ſembloit en traitant ainſi, qu'ils fuſſent déja les maîtres, mais que perſonne ne croyoit où il en étoit, & qu'il me pouvoit aſſurer que ſi l'on parloit de cette ſorte auſdits Princes, ils s'en éloigneroient du tout, & ſe rendroient pour jamais irreconciliables : car ce premier refus, encore qu'on vînt à l'accorder après, les offenſeroit par trop ; que ce n'étoit ſans raiſon qu'ils avoient demandé de comprendre en leurs ſocietez les Princes étrangers : car de ceux du dedans qui étoient du parti, ils ſçavoient quelle étoit leur affaire envers eux, & quelle ſeroit l'autorité de Sa Majeſté ſur eux après qu'elle ſeroit reconnuë pour Roi. Toutefois voulant qu'ils s'en abſtinſſent, il étoit raiſonnable qu'ils fuſſent au moins compris en la paix, & qu'on fiſt l'un maintenant, & que l'autre demeurât en longueur : car après que le traité ſeroit fait, ils ne pourroient plus parler qu'avec ſupplication à celui qui ſeroit le maître abſolu, pour ne faire que ce qui lui plairoit, où aujourd'hui ils avoient part en l'accord comme parties preſentes, & peut-être que le Roi d'Eſpagne n'en voudroit point lui-même, & qu'il trouveroit plus de gens pour l'aſſiſter

l'assister en ce Royaume & le broüiller, qu'il n'en seroit besoin; toutefois qu'ils vouloient tout faire avec honneur, & si en cas que ledit Roi d'Espagne voulût consentir d'y être compris, il y auroit plus d'asſûrance, mais il ne l'esperoit pas, d'autant qu'il y auroit trop de gens de leur parti qui montroient ne se vouloir séparer d'avec lui, entre lesquels Mr de Nemours étoit l'un qu'il avoit mandé exprès, afin que je crusse que si le Roi se faisoit Catholique, plusieurs feroient de même; & que s'il vouloit avoir bon marché d'eux & rompre toutes mauvaises entrepriſes, il se devoit faire instruire dans quelques jours, puis se rendre Catholique; que je verrois grand changement aux affaires, & la paix plaire à tant de gens, que les contradicteurs auroient honte de continuer la guerre, ou il seroit aisé de les ruïner; que pour lui il desiroit qu'elle se fist; mais qu'il prévoyoit un million de difficultez, lesquelles il ne sçavoit si l'on pourroit jamais surmonter: il desiroit que l'on prît ce chemin qu'il avoit omis, à me faire réponse touchant le Gouvernement du Lionnois, qu'il seroit difficile, ou plutôt impossible de faire quitter à Monsieur de Nemours pour avoir déja bâti en icelui

ſa Souveraineté, à laquelle je crûſſe qu'il n'oublioit rien pour parvenir: qu'ils continuoient pour faire mander pour les Etats tous ceux qu'ils penſoient y pouvoir ſervir; même Mr de Lion, Mr de la Chaſtre, Mr de Liſieux, Mr de Noyon, & autres de pareille qualité me priant de les aller voir; qu'il ſçavoit que j'étois trop conſtant pour me laiſſer ſurmonter aux difficultez qui ſe preſenteroient en cette affaire, que rien auſſi ne l'empêcheroit d'y apporter tout ce que devoit un homme de bien, juſques à ſa vie propre, & qu'il deſiroit toûjours ſe conduire à mon jugement plus que tout autre. Cette lettre étoit écrite de Caudebec le huitiéme Mai, laquelle étoit accompagnée encore d'un Paſſe-port, par où il me prioit prendre en bonne part ſa réponſe, & croire des perſonnes qui faiſoient des difficultez pour mieux diſpoſer toutes choſes à avoir bien-tôt la paix; qu'il en avoit depuis parlé à Monſieur de Mayenne, mais non avec tant de loiſir qu'il eût deſiré pour l'occupation qu'il avoit, & qu'il étoit fort mal diſpoſé, & contraint, vouloir ou non, ſe retirer en quelque Ville pour un mois pour ſa ſanté; qu'il ne perdoit le tems; qu'il étoit travaillé tous les jours en cette affaire

affaire avec ardeur ; que j'eſſayaſſe ſeulement à faire épouſer la Religion Catholique à Sa Majeſté; qu'il approuvoit ce conſeil comme moi, & le jugeoit le plus certain remede ; mais où Sa Majeſté ne s'y accorderoit, à tout le moins qu'un de la maiſon ſe diſposât à ſe joindre à eux, & que Mr le Cardinal de Gondy devoit cependant avancer ſon voyage.

Monſieur, pour appointer une querelle, il faut que les parties conte leur fait, diſent leurs plaintes & raiſons, & propoſent librement leurs demandes, car il faut découvrir la playe qui la veut guérir ; je fus bien-aiſe d'être éclairci par écrit, comme je fus par ladite lettre, de l'intention dudit Duc du Maine, tant ſur le general que ſur le particulier, pour donner quelque acheminement à ce traité ; car c'étoit choſe que je n'avois encore pû gagner ſur lui 3. ans durant que jel'avois continuellement pourſuivi, d'autant que ledit Duc avoit toûjours fait difficulté de s'ouvrir, s'excuſant ſur ce qu'il en vouloit conferer avec les Députez des Provinces & Villes du parti, ainſi que vous avez entendu par ce diſcours ; toutefois il faut que je confeſſe que je ne pûs achever de lire ladite lettre ſans ſoûpirer, voyant à quels termes la continuation

de la guerre avoit conduit l'autorité Royale, & desolé ce Royaume : & m'avoit aussi en particulier reduit à malheur, me contraignant pour bien faire au public de proposer des choses contraires, contre lesquelles je pensois ci-devant me bander plus que nul autre, & vous assure que sur cela je fus en doute si j'en avertirois ledit sieur du Plessis ou non, craignant qu'il prît en très-mauvaise part, non seulement les demandes portées par lesdites depêches, mais aussi que j'en fusse le parrain : néanmoins à la fin je me resolus de commettre toutes choses à sa discretion & prudence, plutôt que de faillir à lier cette negociation, considerant qu'un bon marché ne se conclut du premier coup, que les hommes ne demeurent ordinairement à un mot : que pour en achever un, il le faut commencer ; joint qu'il me sembloit qu'encore que tout n'allât selon mon desir, j'avois toutefois beaucoup gagné d'avoir d'un côté fait parler ledit Duc, & de l'autre engager Sa Majesté à rechercher les moyens de contenter le Pape, & partant devoir plutôt découvrir que celer les difficultez, afin de les surmonter si je pouvois, sans préparer, comme à l'avanture je ferois si j'étois ainsi retenu,

nu, une excuſe de rupture aux uns ou aux autres, voire avec deux parties enſemblement, & à moi un regret extrême d'avoir laiſſé échaper cette occaſion d'élever un ſi bon œuvre, ou du moins découvrir & faire connoître à un chacun celui qui y contrediroit, & à qui le blâme en devroit être donné. Au moyen de quoi j'écrivis un memoire contenant les principaux points de ladite lettre, que je conçûs en termes les plus doux dont je me pûs aviſer, pour ſeulement donner ſentiment audit ſieur du Pleſſis de la réponſe que l'on m'avoit faite, & des propoſitions que l'on faiſoit, le priant d'en bien uſer, & conſiderer qu'étant le Royaume ſi malade qu'il étoit, non ſeulement il ne pouvoit être gueri du premier coup, mais être auſſi neceſſaire que ceux qui vouloient y ſervir avalaſſent doucement & ſagement pluſieurs mauvaiſes humeurs & amertumes, devant que de ſurmonter cette humeur maligne qui le troubloit; & partant qu'il n'eût pas tant d'égard à la conſequence du remede qu'on propoſoit, qu'au beſoin extrême que le Royaume & le Roi avoient de la paix. J'adreſſai ledit memoire audit ſieur de Fleury pour la fiance que j'avois en lui, offrant d'aller encore trouver ledit ſieur du Pleſ-

ſis

ſis pour en conferer avec lui plus particulierement s'il jugeoit qu'il fût à propos, le ſuppliant auſſi de tenir tout ſecret comme il m'avoit promis, s'il ne vouloit renverſer entierement cette negociation.

Mais ledit ſieur du Pleſſis ſe laiſſa tellement ſurprendre à ce changement, ſoit qu'il en eût eſperé ou promis à Sa Majeſté toute autre choſe, ou pour autre conſideration, comme les courtiſans ſont ordinairement ſujets à divers mouvemens; qu'étant Sa Majeſté arrivée comme je crois à l'heure même que cela lui fut dit à Buhi où il étoit, au lieu de temperer & adoucir les affaires, l'on m'écrivit que d'abord il avoit demandé pardon au Roi, en la preſence de pluſieurs de ſon Conſeil, de la très-grande faute qu'il avoit faite d'avoir crû & eſperé que la paix ſe feroit après avoir conferé avec moi; en quoi il confeſſoit s'être grandement abuſé, non par malice, mais par un très-ardent deſir qu'il avoit eu de la paix, & d'y ſervir Sa Majeſté; que je lui avois fait lire la réponſe que l'on m'avoit faite ſur ce que nous avions devant conferé, laquelle contenoit des demandes & conditions ſi honteuſes pour Sa Majeſté, ſi dommageables pour le Royaume, & ſi iniques en tout & par

tout,

tout, que non ſeulement elles témoigneroient que ledit Duc de Mayenne & les ſiens ne vouloient la paix, mais auſſi étoit d'avis que Sa Majeſté ne leur fiſt pas cet honneur de les oüir, ni faire plus traiter avec eux, comme gens qui en étoient indignes, & qu'il eſtimoit être engagez ailleurs, & partant ne faire parler de la paix que pour endormir Sa Majeſté, troubler les bons ſerviteurs ſujets, & donner jalouſie aux Eſpagnols pour en tirer plus d'argent, & amender leur marché avec eux. Sur cela l'on me manda qu'il s'étoit mis à diſcourir & repreſenter en la même compagnie tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi, les lettres que je lui avois fait voir, les ouvertures que je lui avois faites, & finalement tout ce que m'avoit écrit Monſieur le Preſident Janin par ſa derniere lettre, dont je lui avois donné avis; de façon que l'on me dit que S. M. même ceux qui y étoient, demeurerent quaſi autant offenſez de ces propos, que deſdites demandes: enfin ſuivant les envies ordinaires de la Cour, je fus plutôt blâmé que loüé.

Je m'étois retiré à Pontoiſe, où l'on m'écrivit ces choſes, & que Sa Majeſté deſiroit parler à moi, & que j'euſſe à me trouver ſur le chemin de Senlis quand elle

elle iroit à Compiegne : l'on me donna avis combien le bruit qu'avoit fait ledit ſieur du Pleſſis avoit fait changer les affaires, dont je fus très-marri, car je n'attendois cela de lui ; ce n'étoit pas auſſi garder la foi du Roi, qu'il m'avoit donnée, ni le moyen de guerir la playe, partant je me reſolus d'aller droit à Alincour, & chercher un autre moyen de parler au Roi, qu'en la compagnie d'un chacun, ſçachant que led. Duc de Mayenne ne le deſiroit, & qu'il ſeroit aſſez offenſé de ce que ce fait avoit été divulgué par ledit ſieur du Pleſſis, dont je ſçavois qu'il ſeroit bien-tôt averti : & d'autant que ſur la fiance que j'avois dudit ſieur du Pleſſis, je l'avois quaſi aſſûré que cela n'arriveroit point, je m'attendois bien qu'il s'en prendroit à moi, & blâmeroit ma credulité ou ma franchiſe; car il m'avoit plus recommandé le ſecret en cette negociation que toute autre choſe;ce que je jugeois devoir être encore plus deſiré de lui que jamais, parce qu'il étoit demeuré à Roüen très-malade ; que ledit Duc de Parme & lui s'étoient ſeparez très mal contents l'un de l'autre, que l'on parloit d'avancer Monſieur de Guiſe à ſon préjudice, & d'orénavant manier les affaires ſans lui.

Fin du Tome premier.

ANT 13175 11

8120